

Bibliothèque numérique

medic@

**Cruet, Ludger. La stomatologie : l'art
dentaire et son évolution
contemporaine**

Paris : G. Steinheil, 1907.



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?59237>

59237

D^r CRUET

Ancien interne des hôpitaux
de Paris

La
Stomatologie

L'ART DENTAIRE
ET SON ÉVOLUTION CONTEMPORAINE

PRÉFACE DU D^r V. GALIPPE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PARIS
G. STEINHEIL, ÉDITEUR
2, rue Casimir-Delavigne, 2

1907

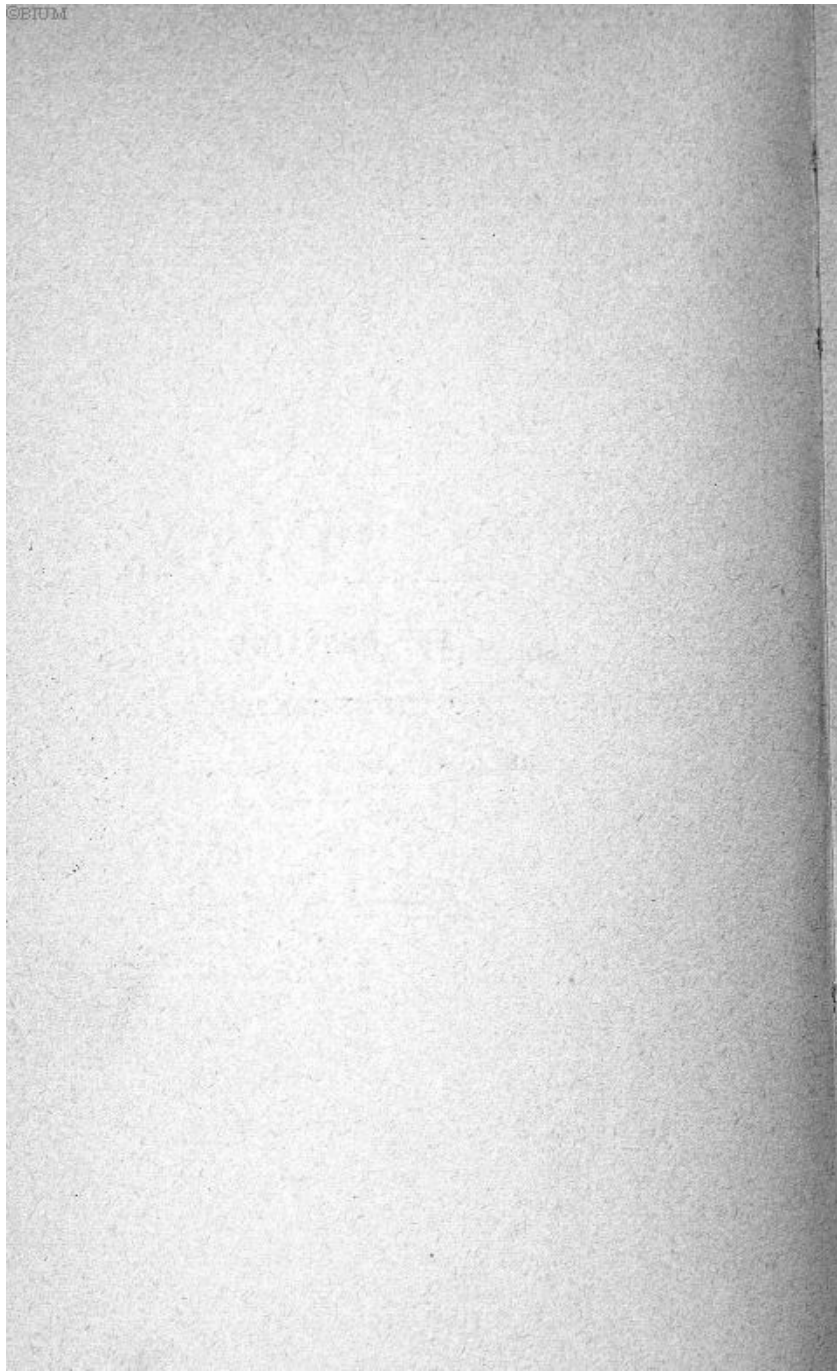


59237

59237

LA
STOMATOLOGIE

L'ART DENTAIRE
ET SON ÉVOLUTION CONTEMPORAINE



59237

D^r CRUET

Ancien interne des hôpitaux
de Paris

La

Stomatologie

L'ART DENTAIRE
ET SON ÉVOLUTION CONTEMPORAINE

PRÉFACE DU D^r V. GALIPPE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE



59237

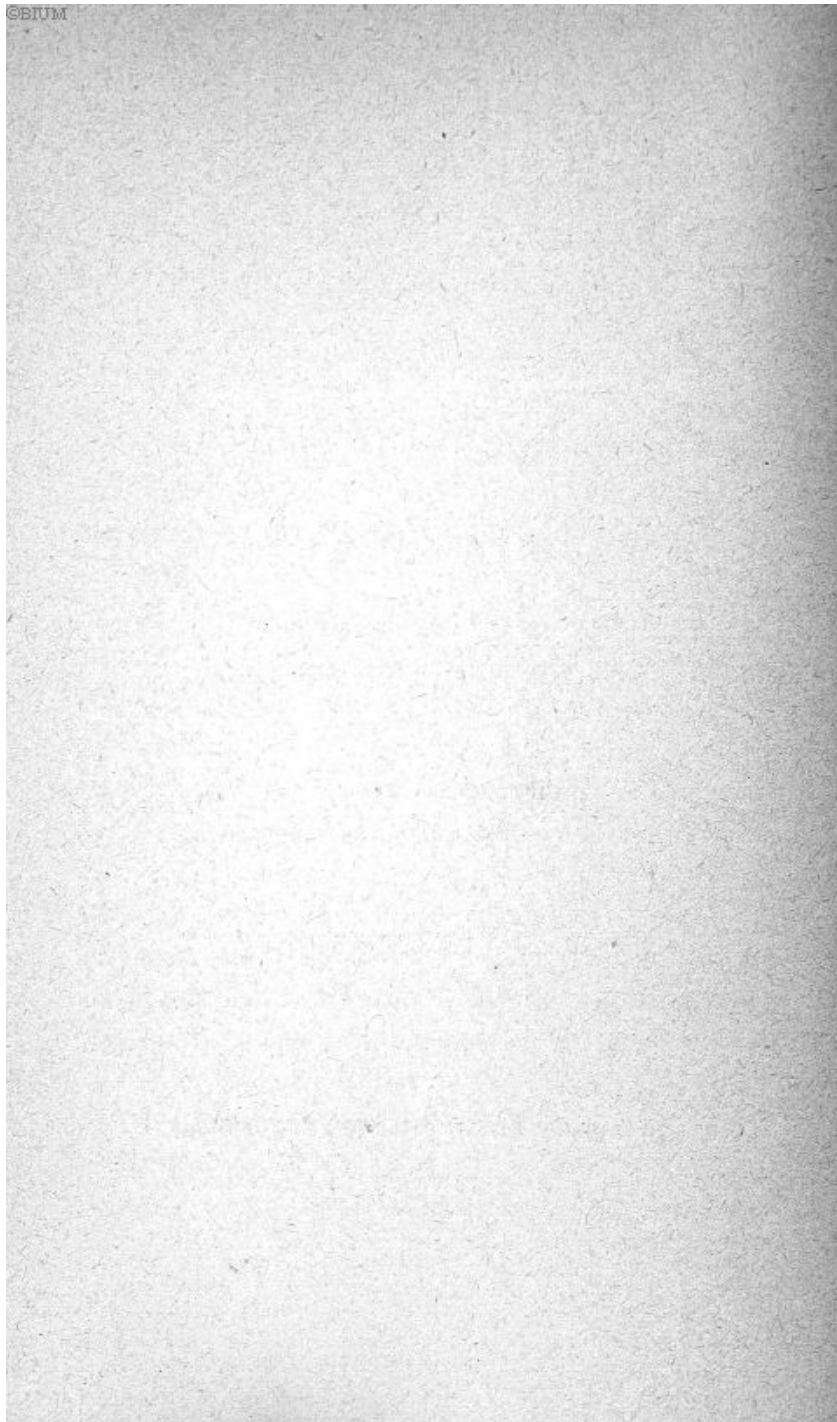
59237

PARIS

G. STEINHEIL, ÉDITEUR

2, rue Casimir-Delavigne, 2

1907



PRÉFACE

C'est un grand honneur pour moi que d'avoir été choisi par mon excellent collègue et ami, le D^r Cruet, pour présenter ce livre au public médical et en particulier à tous les médecins s'intéressant à la Stomatologie.

Certes ! le D^r Cruet aurait sans difficulté trouvé parmi ses anciens maîtres d'illustres parrains pour son nouveau-né et s'il a préféré s'adresser à un modeste confrère dont le seul mérite est d'avoir vieilli sous le harnais, c'est qu'il a pensé qu'ayant été le témoin de sa vie, je pouvais, mieux que tout autre, en apprécier la droiture et la dignité.

Ce n'est certainement pas une figure banale que celle de Cruet ! Il donne à tous l'impression de la franchise et de l'énergie. Ce sont bien, en effet, ces deux qualités maîtresses qui caractérisent sa personnalité.

C'est un homme de combat dans toute la force du terme. Aussi ne lui demandez pas de recourir aux subtilités de la diplomatie. Il est resté fidèle à la tacti-

que de nos pères et semble clamer comme eux : « En avant et à la baïonnette » !

Soldat d'avant-garde, toujours prêt à la lutte, il a vaillamment soutenu le bon combat pour l'affranchissement de la spécialité qu'il a honorée par ses travaux. Aussi, tous ses confrères, les vieux comme les jeunes, le considèrent comme leur porte-drapeau et lui gardent une grande reconnaissance pour les services rendus à la cause commune !

Bien que polémiste ardent, convaincu, Cruet n'a jamais recouru, pour la défense de ses idées, qu'à des armes loyales et, dédaigneux des personnalités blessantes, il s'est toujours tenu dans les régions élevées où se complaît son libre esprit.

La conséquence de cette attitude est que, s'il compte des adversaires, il n'a pas un ennemi.

Cruet n'est pas seulement un polémiste de premier ordre, c'est encore un véritable médecin et un philosophe.

L'homme qui a défini la Stomatologie avec cette ampleur de vues que nous admirons dans son livre et qui, soulevant le voile de l'avenir, en a marqué en traits prophétiques le complet épanouissement, a montré qu'il était bien un maître et un chef d'école.

Il a continué ainsi l'apostolat de Magitot et, plus

heureux que son glorieux devancier, il assistera au triomphe des idées qu'il défend si éloquemment.

Le temps est proche où l'unanimité se fera sur ce dogme intangible : l'unité de la pathologie humaine.

La conciliation des intérêts actuellement opposés se fera spontanément par la seule évolution des idées et l'unification de la spécialité par le doctorat en médecine en sera la conséquence.

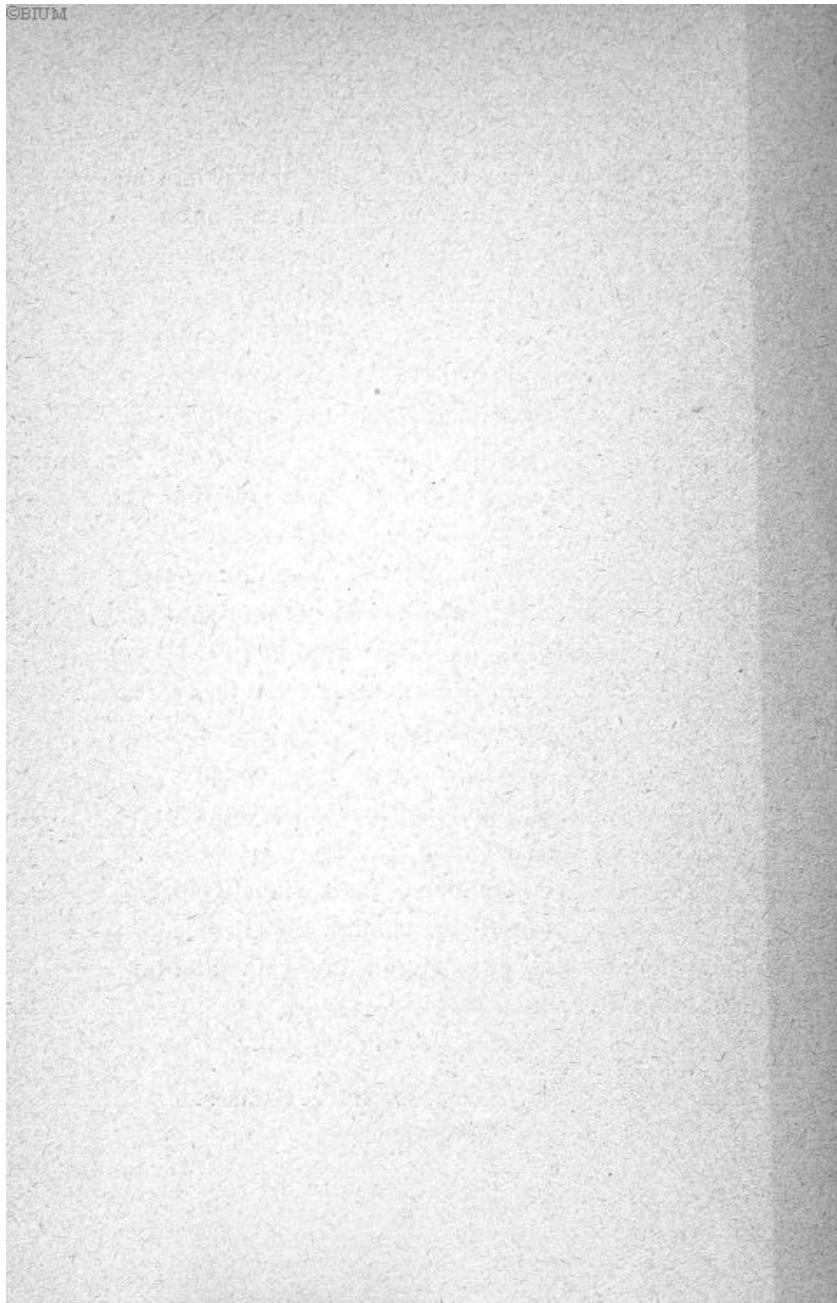
Alors le souvenir des luttes actuelles s'effacera et tous travailleront sous la même égide, avec une égale ardeur, à la réalisation de cet idéal commun : le progrès indéfini de notre spécialité par la médecine et par les sciences sur lesquelles elle s'appuie.

Les fumées du combat dissipées pour toujours, ceux qui, dans l'avenir, voudront étudier l'histoire de la Stomatologie et des luttes soutenues pour en faire reconnaître le caractère purement médical, la trouveront dans le livre de Cruet.

Ils lui rendront à leur tour le juste tribut d'éloges qu'il mérite et diront de lui, comme nous le faisons aujourd'hui : l'auteur de ce livre est un vaillant et un galant homme !

Juillet 1907.

D^r V. GALIPPE.



CHAPITRE PREMIER

LA DOCTRINE

LA STOMATOLOGIE. — SON OBJET. SES RAPPORTS (1).

La Stomatologie n'est plus chose absolument nouvelle, et depuis nombre d'années, le mot a fait fortune ; depuis, si je ne me trompe, qu'Andrieu commençait en 1868, la publication d'un *Traité de Stomatologie*, dont un seul fascicule a paru, mais accompagné d'une préface, qui précisait déjà et définissait le terme inconnu, en lui donnant toute sa valeur médicale et toute son étendue.

La première société de Stomatologie créée en France en 1887, par un groupe important de dentistes-médecins, à la tête desquels était Magitot, vint donner un corps et une doc-

(1) Communication faite au Congrès international de médecine de Lisbonne (Section de Stomatologie), avril 1906.

trine scientifique aux aspirations nouvelles ; la première *Revue de Stomatologie*, fondée par Magitot encore, faisait son apparition en 1894. Six ans plus tard, le Congrès international de médecine de Paris, en 1900, donnait à notre spécialité sa première consécration officielle, et admettait bien timidement une Section de Stomatologie ouverte à tous les dentistes ; en 1902, le Congrès de Madrid nous faisait faire un pas en arrière avec une Section d'*Odontologie et de Stomatologie*, dédoublant bien inutilement un titre très clair et suffisant en 1900. Entre temps, de nombreuses publications apparaissaient, non seulement en France, mais partout, en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Belgique, etc., des sociétés de Stomatologie se développaient parallèlement dans toutes les directions.

Enfin le Congrès de Lisbonne qui nous réunit aujourd'hui, dégageant une fois pour toutes, nous l'espérons, la Stomatologie de tout voisinage inutile et de toute entrave, et mettant en évidence son caractère médical, lui laisse, dans son isolement, sa signification propre et affirme sa raison d'être. Mais cette situation nouvelle précisément pour la Stomatologie, impose peut-être à ses adeptes et défenseurs le devoir d'expliquer les raisons et la nécessité même de son existence et de son développement, l'objet tout entier qu'elle se propose et les rapports évidents qu'elle présente avec la médecine et la chirurgie générales ; d'envisager enfin, très brièvement, son présent et son avenir.

C'est en France naturellement que je suivrai plutôt le

développement de la Stomatologie, c'est-à-dire, là où elle a pris naissance, et que je montrerai comment elle est apparue pour réagir contre la tendance, qui par la faute à la fois de l'opinion et des lois, éloignait de plus en plus l'art dentaire de ses origines pour le réduire à l'empirisme, l'isolant de la médecine où il avait ses racines, et le livrant aux mains des premiers venus. L'art dentaire dès lors, abandonnait ses plus nobles parties; il laissait en péril et en suspens entre le dentiste et le médecin, toute une pathologie, toute une thérapeutique qu'ils ignoraient tous les deux, et qu'ils se renvoyaient, au détriment de tous. Partout on comprit qu'une pareille situation ne pouvait se perpétuer sans danger; et, si c'est en France que je puis indiquer le mouvement, je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'on a pu observer dans les autres pays les mêmes phases de notre spécialité, les mêmes inquiétudes et les mêmes problèmes; que les mêmes luttes se sont engagées à la poursuite du but que nous poursuivons tous, et qui n'est atteint que partiellement dans quelques contrées privilégiées.

Rien ne vient de rien et la Stomatologie est ancienne, si le terme est relativement nouveau; et ses origines antiques seraient difficiles à nier, puisque dans Hippocrate, on trouve un chapitre consacré aux maladies de la bouche et des dents. C'est déjà la Stomatologie et même toute la Stomatologie. Les grands médecins de l'antiquité, Celse, Gallien, Paul d'Egine, et combien d'autres, ne négligent jamais, dans leurs travaux, les maladies des dents et de la bouche. C'est ainsi

qu'on peut dire que l'art dentaire a des racines profondes et lointaines dans la médecine tout entière, dont il n'était jamais séparé, pas plus que n'en étaient rejetées les maladies des yeux, des oreilles, de toutes les régions et de tous les organes. Si, plus tard, dans les temps relativement modernes, des spécialités médicales se sont peu à peu constituées ; si l'on a vu apparaître les accoucheurs, les oculistes, les dermatologistes, etc., il n'est pas étonnant que l'on ait vu surgir les dentistes. Tous ces spécialistes n'étaient pas au début très différents les uns des autres, et chevauchaient peu ou prou en marge de la médecine proprement dite ; et qui ne sait qu'au temps d'Ambroise Paré, la chirurgie était encore aux mains des barbiers. C'était, en fait, une sorte d'égalité, qui n'a disparu que dans la suite, par une évolution de l'art dentaire inverse de celle des autres spécialités, ses congénères.

Quoi qu'il en soit, il faut venir en France, à Fauchard, l'immortel auteur du Livre : *Le Chirurgien-Dentiste* ou traité des dents en 1728, le vrai père de la Stomatologie, pour retrouver le fondement scientifique de notre art. Après Fauchard, d'autres maintinrent la tradition : les Jourdain, les Bourdet, les Lafforgue ; plus près de nous, les Toirac, les Oudet, les Delabarre. Je m'en voudrais de passer sous silence, l'illustre Hunter, en Angleterre, auteur d'un traité sur les dents et leurs maladies (1771-1778). Si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur les œuvres de ces maîtres véritables, sur ce qu'il est convenu d'appeler notre littérature

dentaire, on verra que leurs auteurs ont abordé toutes les questions d'anatomie, de pathologie et de thérapeutique que nous comprenons et maintenons aujourd'hui sous le nom de Stomatologie ; que leurs livres étaient, en fait, des traités de Stomatologie. Ces grands ancêtres faisaient inconsciemment alors, avec leur bon sens, et leur savoir médical, profond pour leur époque, ce que nous faisons volontairement aujourd'hui : ils confondaient intimement l'art dentaire et la Stomatologie, c'est-à-dire l'art dentaire, avec la médecine et la chirurgie dont ils le jugeaient inséparable.

Comment donc avec de si nobles titres, quand les premières lois modernes sur la médecine apparurent en France, l'art dentaire resta-t-il, en fait, séparé de la médecine, et cela, depuis près d'un siècle... Le temps ne nous permet pas de suivre toutes les phases de notre législation médicale. Mais, si avant la Révolution, au siècle dernier, on peut dire que les dentistes n'étaient pas dans une situation différente des autres spécialistes : oculistes, auristes, accoucheurs, ils perdirent singulièrement de terrain depuis cette époque. Retranchés du corps médical, ils exercèrent leur art tantôt librement, tantôt avec l'obligation d'un diplôme spécial, mais sous le nom *d'experts*, qui les mettait à part de leurs confrères médecins. C'est exactement pendant cette période d'isolement et de déchéance que l'art dentaire, dans sa pratique générale, se réduisit de plus en plus à une conception étroite et empirique, devint un mé-

tier, presque purement manuel, n'ayant plus que des rapports lointains avec la chirurgie. La Tradition médicale n'était maintenue, dans cette sorte d'interrègne, que par quelques rares médecins, heureusement adonnés à l'art dentaire, et qui ne désespérèrent jamais de le voir revenir à ses origines premières.

L'influence des mots est véritablement si grande, qu'il ne serait pas téméraire d'affirmer qu'il était nécessaire, pour la transformation de notre art, de trouver un terme nouveau qui en étendit le sens et la signification ; et la *Stomatologie*, dès son apparition, révéla ainsi à tous les esprits avides de science et de médecine dans notre spécialité, ce que tous attendaient : une conception plus étendue, et plus scientifique, plus vraiment médicale de toutes ses parties ; on comprit tout de suite que les mots, devenus subitement caduques d'art dentaire et même d'odontologie, ne représentaient plus rien que d'étroit et de suranné, d'insuffisant à tous les points de vue ; on reconnut que faute d'un terme plus vrai et plus compréhensif, ils avaient contribué, par leur signification limitée, à donner une fausse idée de notre spécialité, et enfermé, volontairement ou non, les dentistes dans un domaine trop restreint. Mais depuis 40 ans bientôt le nom, qui portait en lui-même une régénération de l'art dentaire est trouvé, l'évolution des idées s'est faite ; des travaux de tout ordre et de valeur incontestable, en anatomie, en pathologie, en thérapeutique buccale et dentaire, se sont produits en tous pays, et sont venus former

autour de la Stomatologie un bloc et comme un rempart scientifique et constituer désormais pour elle autant et plus de titres nouveaux qu'il n'en fallait pour s'élever au même rang que les autres spécialités, et lui assurer sa vraie place à côté d'elles, dans la médecine générale.

Après ce rapide coup d'œil, plutôt philosophique qu'historique sur la Stomatologie, il devient peut-être plus facile d'envisager son objet véritable et ses rapports évidents avec la médecine, et c'est ce qu'il importe de montrer.

La Stomatologie comprend tout naturellement, comme l'indique son étymologie, l'étude de toutes les maladies de la bouche, aussi bien que de toutes les particularités anatomiques et physiologiques de cette région ; mais, et c'est le point sur lequel il faut insister, elle ne peut être en aucun cas exclusive des connaissances générales en médecine et en chirurgie. Il faut dire encore plus, c'est qu'elle n'existe pas et ne se conçoit pas sans cette connaissance totale ; car comment pourrait-on la considérer, ce qui est notre prétention absolue, comme une branche de la médecine ? Mais, et ceci n'est pas moins important, la Stomatologie étant considérée comme le développement, l'épanouissement de l'art dentaire, ou de l'odontologie ; il apparaît aussi indispensable que les dents et le système dentaire, doivent rester le centre et l'objet principal de nos préoccupations. La Stomatologie ainsi définie, n'est ni en contradiction avec l'art dentaire, ni placée en dehors, ni en deçà ni au delà ; elle l'absorbe tout entier, le renforce, l'étend, lui ajoute tous ses titres

scientifiques et ses dignités ; c'est-à-dire lui apporte tout ce que les travaux anciens et modernes ont ajouté à la notion des rapports du système dentaire et de la bouche avec les parties voisines, avec l'organisme tout entier, avec l'anatomie et la pathologie générales. La Stomatologie fait rentrer dans la médecine ce qui en avait été arbitrairement séparé. Elle étend l'action thérapeutique indivisible du dentiste, en lui substituant le Stomatologiste, c'est-à-dire un médecin qui a le droit d'intervention dans la mesure où il le juge convenable, non seulement sur les dents, mais sur toute la région buccale ; qui a non seulement le droit, mais le devoir de connaître tous les accidents d'origine dentaire, toutes les maladies de la bouche et des régions voisines, et n'impose à son action que les limites commandées par l'usage et les convenances propres de chacun. Le Stomatologiste revendique, en un mot, les droits de tout spécialiste, c'est-à-dire tous les droits du médecin qu'il est et qu'il veut être.

Comment pourrait-il en être autrement ? L'unité de la médecine est un axiome indiscutable. On connaît toute la médecine ou on l'ignore toute, et l'intime dépendance de tous nos tissus, systèmes et organes, on pourrait dire de toutes nos maladies locales et générales, nous met dans l'étroite obligation de les connaître toutes, pour en connaître mieux quelques parties ; et sans ces connaissances générales, qui éclairent les particulières, celles-ci ne sont plus que des notions empiriques vagues, fausses ou même

dangereuses ; et, en ce qui concerne les dents, le système dentaire, la bouche et ses annexes, combien cette vérité serait facile à démontrer. Il suffirait d'énumérer tous les travaux si nombreux qui ont particulièrement, dans cette dernière partie du siècle, fait connaître l'importance des dents et du système dentaire, et le retentissement de leurs maladies sur toute la pathologie buccale, faciale et générale. La bouche et les dents sont la porte d'entrée, ou le miroir, ou les deux à la fois d'un grand nombre de maladies. Leurs affections peuvent être cause ou effet des affections les plus diverses. Tributaires des grandes affections générales et des diathèses ; tuberculose, syphilis, etc., d'intoxications comme celles produites par le mercure, le phosphore ; de maladies graves, comme le diabète, l'albuminuries ; liées à d'autres états et à d'autres terrains que nous ne connaissons pas encore, mais que les progrès de la science nous feront connaître, elles ne peuvent plus être soignées, que par qui a la connaissance exacte de tous ces rapports et de toutes ces dépendances. Cela est l'évidence même : et qu'on ne vienne pas dire qu'il est inutile de savoir tant de choses pour mettre un bridge, par exemple ; car celui qui l'applique sur des dents pyorrhéiques qu'il n'a pas soignées, dans une bouche infectée, sur des débris de racines, comme je l'ai vu faire tant de fois, démontre chaque jour le danger d'une technique qui n'est pas éclairée par les connaissances du médecin.

Sur un terrain plus simple et pratique, tout ce que nous

empruntons à la thérapeutique générale, pour les soins de la bouche et des dents, ne diffère en rien des mêmes moyens appliqués aux autres maladies. En quoi l'anesthésie générale et locale, l'emploi des caustiques, des instruments tranchants, l'application des divers topiques et médicaments, diffèrent-ils en art dentaire, ou en médecine générale ? en quoi nos opérations sanglantes, y compris l'extraction des dents, diffèrent-elles comme difficultés et complications, d'autres opérations de chirurgie ? en quoi l'hémorragie dentaire est-elle moins grave ou plus facile à arrêter qu'une autre hémorragie ? on pourrait multiplier à l'infini ces comparaisons. Et c'est tout cela que nous voulons dire quand nous parlons de Stomatologie, quand nous disons que le Stomatologiste doit être médecin et chirurgien.

Nous connaissons aujourd'hui les complications infinies des maladies des dents ; et les travaux des Stomatologistes ont depuis longtemps déjà fait rentrer dans leur domaine : le plus grand nombre des abcès, adénites et adéno-phlegmons, y compris peut-être l'angine de Ludwig, qui se produisent dans la région des mâchoires, de la face et du cou ; les fistules maxillaires et mentonnières ; les nécroses des mâchoires ; les empyèmes du sinus maxillaire et parfois du sinus frontal ; la plupart des névralgies de la face, le tic douloureux lui-même. Tout cela c'est de la Stomatologie, mais c'est aussi de la chirurgie et de la médecine, et n'est-ce pas au Stomatologiste que doit revenir toute la thérapé-

tique de ces affections, autrefois si mal connues dans leur origine, si mal soignées encore aujourd'hui, par ceux qui d'un côté ignorent les dents, ou qui, d'un autre côté, ignorent la médecine ; et ne voilà-t-il pas péremptoirement démontré que l'union du dentiste et du médecin doit se faire dans le Stomatologiste qui est les deux à la fois.

Il me semble qu'il n'est plus très difficile de comprendre ce qu'est la Stomatologie et l'objet qu'elle se propose ; mais elle signifie surtout que le dentiste qui n'est pas médecin, dans nos temps modernes, n'a plus de place ni de raison d'être, et doit disparaître avec le progrès et l'évolution, car il est devenu une anomalie et un danger. Comme je ne fais pas de polémique, je n'examinerai pas ici jusqu'à quel point le chirurgien-dentiste de nos jours, créé par les écoles spéciales, mais non médecin dans la complète acception du mot, répond aux nécessités de la Stomatologie. J'en ai assez dit pour que ma pensée se devine. N'est-elle pas d'ailleurs traduite dans ce Congrès, par la création de notre Section qui ne renferme que des médecins.

Il me reste un dernier point à examiner, non pour nous qui savons à quoi nous en tenir, mais pour le public qui s'en préoccupe peut-être à juste titre. Jusqu'à quel point le Stomatologiste sera-t-il dentiste ? c'est-à-dire, connaîtra-t-il la technique, les procédés mécaniques, manuels, prothétiques qui font de notre art quelque chose de complet et de cohérent, de particulier aussi, sans quoi il n'existerait pas. Pour répondre à cette question, il suffirait de montrer que

partout où existent des dentistes, ce sont les dentistes médecins qui occupent les premières places dans la spécialité, prouvant ainsi qu'ils répondent à toutes leurs obligations et remplissent mieux que d'autres toute leurs fonctions. Qui ne sait aussi que l'instruction générale, les connaissances étendues dans toutes les directions scientifiques ont toujours été particulièrement propres à susciter l'esprit d'initiative et d'invention, même dans l'ordre mécanique et les applications techniques, et sont la meilleure préparation de l'habileté, même manuelle. C'est là un fait d'observation générale, toujours vraie ; et comme les médecins seront un jour assez nombreux pour faire face à tous les besoins de notre profession ; quand il n'y aura plus que des Stomatologistes, parmi eux il s'en trouvera toujours un assez grand nombre, dont le savoir technique égalera celui des plus habiles d'autrefois. Libre à ceux-là de limiter le champ d'action de leur spécialité. Mais libre à d'autres de l'étendre dans l'ordre médical et chirurgical, et de rester plus exclusivement médecins ou chirurgiens. La Stomatologie offre à tous un vaste champ d'exploitation, où toutes les capacités et toutes les préférences pourront s'exercer, mais où pour tous, les connaissances médicales seront également indispensables.

Par la Stomatologie, par le Stomatologiste qui en est inséparable, tous les progrès de l'art dentaire, dans tous ses détails, sont donc compris et assurés, et ils le sont mieux que dans le passé ; et la Stomatologie apparaît bien

désormais, comme une spécialité bien définie dans toutes ses parties, à laquelle l'art dentaire devait nécessairement aboutir, pour ne pas sombrer dans le néant de l'empirisme. ou dans l'étroitesse d'un métier manuel, dangereux dans les mains ignorantes. L'art dentaire de naguère a trouvé à la fois sa fin et sa résurrection dans la Stomatologie.

Pour montrer, en terminant, l'état actuel et l'avenir de la Stomatologie, je n'ai pour ainsi dire qu'à me reporter au début de cet exposé. Du jour où elle a existé la Stomatologie a grandi, elle s'est développée avec une rapidité déconcertante ; et quand on réfléchit qu'elle n'existait pas même de nom il y a 40 ans ; qu'il y a 20 ans, elle n'avait encore, ni organes, ni sociétés, ni adeptes conscients ; qu'elle était ignorée il y a dix ans et moins de presque tout le corps médical ; et qu'aujourd'hui son nom est répandu partout, qu'elle est comprise, qu'elle a suscité des journaux, des sociétés savantes, des travaux et des fervents dans le monde entier : enfin, qu'elle est redoutée et combattue, nous pouvons être tranquilles sur son sort, non seulement dans le présent — notre Congrès et notre Section ont une assez haute signification — mais pour l'avenir. Ce qui est acquis ne peut être ni perdu ni compromis. Ce qui reste à conquérir sera votre œuvre, l'œuvre des Stomatologistes d'aujourd'hui, de ceux incomparablement plus nombreux de demain, disséminés dans les pays les plus lointains. Leur propagande, leur union, leurs travaux, achèveront notre destinée, la destinée de l'art dentaire, désormais

confondu avec la Stomatologie, par la science et la médecine.

Je voudrais seulement de toutes ces considérations tirer les conclusions pratiques suivantes :

La Stomatologie est une branche de la médecine. Elle est une spécialité médicale et chirurgicale ;

Le terme de Stomatologie doit être substitué désormais aux expressions Art dentaire et Odontologie, dont la signification, trop restreinte et empirique, n'est plus en rapport avec l'état actuel de la science, et l'évolution de nos connaissances ;

La Stomatologie, qui renferme l'art dentaire tout entier avec tout ce qu'il comporte de savoir dans le présent au point de vue technique et prothétique, se propose en outre l'étude et la connaissance de toutes les affections de la bouche et leur traitement médical et chirurgical ;

La médecine étant une, et toutes les parties de notre organisme, tous nos tissus et systèmes étant solidaires dans l'état de santé ou de maladie, la Stomatologie ne peut se concevoir sans les connaissances générales du médecin, exigées au même titre, de tous ceux qui exercent dans sa plénitude une partie quelconque de l'art de guérir ;

Le Stomatologiste doit être médecin, comme le Laryngologiste, comme l'Ophtalmologiste et, spécialiste ensuite comme ses confrères, et par les mêmes moyens : enseignement des facultés, hôpitaux, cliniques, écoles, etc.

LA STOMATOLOGIE ET SES RAPPORTS

On est généralement d'accord sur ce qu'il faut entendre par spécialité médicale. Est spécialiste celui qui s'est adonné à une partie restreinte de l'art de guérir. En se plaçant à un point de vue très général, on a pu dire qu'il n'y avait que des spécialistes ; car, si l'on met de côté la médecine et la chirurgie, qui sont déjà des spécialités, il est trop aisé de démontrer que ceux qui s'intitulent médecins et chirurgiens, sans épithète, ne pratiquent eux-mêmes, tout en conservant jalousement leur titre, que bien peu de ce qu'il comporte de général et d'universel ; ils laissent précisément en oubli ce qu'on appelle plus particulièrement les spécialités ; mais celles-ci, réunies, comprennent, en fait, une bonne moitié de la médecine.

Il n'en a pas toujours été ainsi, et il est certain que dans le passé, le chirurgien et le médecin, à peine différents d'ailleurs, exerçaient leur art sur une plus large échelle ; et cela pour des raisons qu'il est inutile de développer : d'une part, le champ de la médecine était beaucoup moins vaste, les connaissances de chacun moins variées, et moins compliquées ; et, d'autre part, le nombre des médecins était trop limité, pour qu'ils pussent se distribuer et se diviser en spécialistes. Ils devaient faire face, tant bien que mal —

souvent plutôt mal que bien — à tous les aléas de la profession ; et, pour ne parler que d'une spécialité, Dieu sait quels déplorables accoucheurs faisaient les médecins d'autrefois, et combien de vies humaines ont été sacrifiées ou perdues, faute de spécialistes instruits et en nombre suffisant.

Mais le temps a marché et l'évolution s'est faite en médecine comme dans toutes les sciences ; les médecins et les chirurgiens sont restés nominalement ; mais à côté d'eux, toute une médecine, toute une chirurgie spéciales, se sont développées et installées dans leur domaine particulier et de choix ; ont, peu à peu, par une marche et une sélection naturelles délimité la zone, dans laquelle elles exercent l'activité et le savoir de leurs adhérents. Dire que le phénomène s'est accompli en un jour, sans rencontrer d'opposition, sans froissements et sans protestations même, serait exagéré ; l'on peut même affirmer, sans témérité, que pas une spécialité n'est arrivée à constituer sa personnalité, si je puis m'exprimer ainsi, sans se heurter à quelque résistance avouée ou cachée, et à de véritables hostilités. Ces oppositions mêmes eussent été absolument irréductibles, si les médecins, si les chirurgiens, grâce aux progrès de nos connaissances générales, à l'étendue de plus en plus considérable du champ opératoire, n'avaient trouvé l'emploi largement suffisant de leur activité et de leurs facultés, en dehors même des spécialités, qui leur échappaient par la force des choses.

Ce n'est pas à dire cependant que le médecin et le chirurgien n'aient plus à intervenir, d'aucune manière, ni à aucun moment sur le terrain des spécialités ; car, en fait, la médecine est une, l'art de guérir est un, et le droit incontestable d'exercer cet art, en son entier, dans toutes ses parties, appartient à tout médecin et à tout chirurgien ; je dirai même, car c'est la contre-partie nécessaire, qu'il appartient également à tout spécialiste, et que, dans sa spécialité, celui-ci a le droit évident, étant médecin, de se développer, d'étendre son action et son intervention, dans la mesure où il le juge convenable et dont il est capable. Et c'est ainsi que la médecine générale, que la chirurgie proprement dite, ce qu'il est convenu d'appeler d'un côté le médecin et de l'autre le spécialiste, d'origine commune et d'instruction générale commune, se trouvent à chaque instant en contact naturel, en rapports constants et légitimes ; et il devient absolument nécessaire que ces rapports s'établissent d'une façon normale et soient bien compris et acceptés de tous, sans malentendus et sans confusions qui seraient, en définitive, préjudiciables à toute une catégorie de malades.

Ces considérations n'ont pas besoin d'être développées en ce qui concerne les spécialités anciennes, celles qui sont depuis longtemps établies, dans leur cadre définitif, et dans leurs rapports naturels avec la médecine générale : l'ophtalmologie, la laryngologie, la gynécologie, la dermatologie, etc. Toutes ne se sont pas évidemment constituées avec

Cruet

2

la même facilité ; toutes n'ont pas, peut-être, leur individualité aussi nette, et leur frontière également bien assurée. Chacune, à son jour et à son heure, a rencontré des obstacles à son développement ; et il est à peine besoin de rappeler quelles objections passionnées se dressèrent contre les accoucheurs et les ophtalmologistes, lorsque leurs efforts amenèrent la création de chaires spéciales à la Faculté, et de services spéciaux dans les hôpitaux ; qui songerait à revenir en arrière, à l'heure actuelle ? Mais, en considérant le passé, on peut prévoir que les mêmes difficultés s'élèveront toujours devant ceux qui voudront, à leur tour, conquérir l'enseignement ou l'hôpital. Il semble bien que ce soit là une loi inéluctable, celle de la lutte pour naître, grandir et enfin triompher. On ne peut dire si c'est absolument un bien ou un mal ; c'est simplement une loi, qui a pu entraver quelque temps les idées justes, mais qui ne les a jamais empêchés de vaincre.

Les Stomatologistes n'ont donc pas à s'étonner qu'une spécialité relativement nouvelle comme la leur, que la Stomatologie rencontre sur sa route les difficultés coutumières et les embûches, et que ceux qui la voient, avec chagrin s'affirmer et vivre, cherchent à créer à son sujet, les erreurs et les confusions. C'est qu'en réalité, la Stomatologie n'est pas nouvelle et que, venue sur le tard pour se substituer à une spécialité ancienne et déchue : l'art dentaire ou l'odontologie, et surtout pour en modifier le caractère et la signification, elle rencontre deux sortes d'ennemis : d'un côté,

ceux qui, en dehors de la médecine, s'y étaient installés comme dans une forteresse mystérieuse et inaccessible et ne veulent pas en sortir ; d'un autre côté, les médecins, même des spécialistes, qui ne voient pas sans terreur la nouvelle venue prendre ses lettres de grande naturalisation, c'est-à-dire envahir un peu de ce qu'ils considéraient comme leur domaine exclusif : la chirurgie de la bouche et de ses dépendances. Cette double opposition n'a rien de bien redoutable, et n'a pas empêché la Stomatologie de naître, et surtout d'être comprise. Mais elle impose encore et nous imposera longtemps l'obligation d'en bien fixer la signification et l'étendue, de l'établir d'une façon définitive dans ses rapports avec les spécialités voisines, avec la médecine et la chirurgie générales, et même avec l'art dentaire ou l'odontologie qu'elle a la prétention d'absorber. Il faut, en un mot, en toute occasion, couper court aux obscurités ou aux diversions que certains voudraient créer, mais avec lesquelles on ne réussira pas à donner le change.

Tout d'abord, on peut affirmer que la Stomatologie n'a, pour ainsi dire, aucun rapport avec la laryngologie, et que ces deux spécialités absolument distinctes s'adressent à des organes et à des régions totalement différentes. La Stomatologie n'écarte pas moins, *à priori*, les affections du nez et des oreilles, et si parfois elle a avec celles-ci des rapports de voisinage, elle peut le plus souvent les laisser de côté en elles-mêmes, en tant qu'appartenant à leur région propre, et ne les connaître qu'en cas de complications rares, sans

qu'il soit, pour cela, défendu au stomatologiste de traiter les maladies des régions voisines de la bouche et les adjoindre, s'il le juge convenable, à sa connaissance et à sa pratique. Nous sommes, d'ailleurs, de ceux qui croient que la Stomatologie, bien comprise, suffit amplement à retenir et à remplir toute l'activité d'un spécialiste. Enfin, quand nous aurons dit que quelques affections particulières, comme les abcès et les empyèmes du sinus sont à la fois du domaine du stomatologiste et du rhinologiste, suivant la cause qui les détermine, nous aurons simplement montré qu'il n'y a rien d'absolument séparé en médecine, que les différentes parties de notre organisme, sont toujours en relations plus ou moins étroites et solidaires, que le devoir de tout médecin est de les connaître, et que le stomatologiste doit être médecin, comme ses voisins.

Les rapports de la Stomatologie avec la chirurgie générale ne sont pas plus difficiles à établir. Si le stomatologiste peut avoir la prétention, et a même le devoir d'intervenir chirurgicalement dans la plupart des affections des dents, ce qui va de soi, mais même des mâchoires et de la bouche, il peut encore abandonner au chirurgien un vaste champ opératoire, et en particulier toutes les grandes opérations. Ce sera toujours le chirurgien qui opérera les cancers de la bouche, de la langue, les grandes tumeurs ; qui fera les résections des maxillaires, les becs-de-lièvre, etc., etc. Les stomatologistes, qui ont d'autres chats à fouetter, n'interdisent pas plus la bouche aux chirurgiens,

que les gynécologistes et les accoucheurs ne leur interdisent l'utérus et ses annexes, et ne veulent rien accaparer. Chacun agit dans sa spécialité comme il l'entend, mais la laisse ouverte à tous, sollicite au besoin des interventions nécessaires, dont il ne peut ou ne veut pas prendre la responsabilité. Le stomatologiste en particulier aura souvent besoin du chirurgien, et celui-ci, à son tour, devra non moins souvent recourir à l'avis ou à l'intervention du stomatologiste, à condition de vouloir bien reconnaître en lui un confrère et un collaborateur ; et le jour précisément où cette situation si simple et si naturelle sera acceptée par tous, il en résultera un grand bien pour les malades surtout, qui ne resteront plus ainsi désormais suspendus, comme entre deux selles, avec le chirurgien d'un côté ignorant des affections d'origine dentaire, de l'autre avec le dentiste non moins ignorant, et pour cause, des complications dont l'origine est dans les organes qu'il a la prétention de soigner.

Il pourrait sembler moins nécessaire de parler des rapports de la Stomatologie avec l'art dentaire ou avec l'odontologie, puisqu'on pourrait soutenir qu'il n'y a, à vrai dire, entre eux que des relations d'identité. Cela est parfaitement exact au sens où nous l'entendons, mais non peut-être dans la conception ancienne et dans celle que voudraient créer ou maintenir les confrères que la Stomatologie trouble et inquiète. Pour nous et pour tous ceux qui veulent maintenir notre spécialité sur son vrai terrain, le

stomatologiste doit être avant tout et surtout un dentiste, c'est-à-dire celui qui soigne les maladies des dents et leurs complications. Les dents, le système dentaire et ses annexes forment le centre et le point de départ de notre art, qu'on le veuille ou non. Dans le stomatologiste, il faut d'abord incorporer le dentiste, sans réticence et sans élimination d'aucune des parties de son art, tel qu'il a été compris dans le passé, aussi bien tel qu'il doit être compris dans le présent ; et ainsi le stomatologiste n'est plus que le complément et l'agrandissement du dentiste, qu'il enveloppe et débordé de tous côtés, comme je le disais naguère, et auquel il apporte seulement un caractère nouveau et scientifique, et qu'il introduit dans la médecine et dans la chirurgie de la façon la plus rationnelle. En revanche, quand nous disons que le stomatologiste doit être médecin, il faut comprendre que non seulement rien de ce qui est dentaire ne doit lui être étranger, mais aussi rien de ce qui est d'origine dentaire ou buccale ; car on voudra bien admettre que le dentiste ignorant des maladies de la bouche et du voisinage, ignorant de la médecine générale, se place volontairement en dehors de la Stomatologie. Comment, en effet, peut-on connaître les multiples manifestations pathologiques de la bouche si souvent en rapport, d'un côté avec le système dentaire, de l'autre avec les affections générales et les diathèses, si l'on est dépourvu de connaissances générales en médecine ; et la conclusion s'impose : le stomatologiste est un médecin. Mais nous avons assez montré d'un autre côté,

que ne peut être stomatologiste celui qui n'est pas dentiste, car les dents restent le véritable centre pathologique de la bouche, et une deuxième conclusion surgit : le stomatologiste sera dentiste ou ne le sera pas.

Cette démonstration faite, les conséquences suivront. Que des complicités ou des ignorances administratives et même universitaires pensent créer, ou croient avoir créé un enseignement stomatologique en dehors de ces conditions ou de ces limites, ils font ou feront une œuvre nulle et menteuse, une œuvre avortée d'avance. On aura beau faire, on n'arrachera pas à ceux qui ont défini et élevé la Stomatologie, qui ont imposé le nom et la chose, le bénéfice de leurs efforts ; on ne détournera pas de sa signification l'expression nouvelle qui a désormais sa place dans la nosographie médicale ; on ne rejettera pas les dentistes de l'avenir en marge de la médecine et de la chirurgie. A son jour et à son heure, la Stomatologie qui a sa vie propre et ses organes, aura son enseignement dégagé de toutes les confusions et de tous les voisinages sous lesquels on voudrait l'étouffer. Elle aura son enseignement là où il doit être : dans les hôpitaux et à l'École de médecine, donné par ceux à qui il appartient par droit de conquête et de premiers occupants, par les dentistes devenus des médecins. Libre à ceux qui, stomatologistes malgré eux, se plaçant volontairement en dehors du corps médical, veulent rester les *outlaws* de la médecine. Nous n'accepterons jamais cet esclavage ou cette exclusion, comme on voudra.

L'AVENIR DE LA STOMATOLOGIE

Lorsque le terme de Stomatologie s'introduisait, il y a quelque quarante ans, dans la nosographie médicale, il eût été bien difficile d'en deviner la fortune et de prévoir à la fois l'étendue et les limites de toute la pathologie qu'il devait enfermer ; et aujourd'hui même encore, beaucoup peuvent et doivent se demander, si une spécialité nouvelle s'est tout d'un coup révélée qui n'existait point auparavant, et si des découvertes et des travaux suffisamment importants en justifient l'existence.

La vérité est à la fois plus simple et plus compliquée, et il est peut-être nécessaire, à l'heure actuelle, de fixer les faits, de déterminer la situation exacte de la Stomatologie, et surtout d'envisager son avenir ; car il semble bien, malgré l'ancienneté relative du mot, que nous ne faisons qu'assister au début de son développement.

Ce qu'on peut dire, tout d'abord, c'est que la Stomatologie contient et renferme tout ce qui était autrefois et est encore compris sous les noms d'Art dentaire et d'Odontologie, termes dont on a aperçu de plus en plus l'insuffisance et l'étroitesse, à mesure que des travaux véritablement scientifiques, des recherches de tout ordre étendaient le

domaine de la pathologie dentaire, au point de le confondre avec la pathologie des régions voisines, et de l'y lier étroitement ; à mesure surtout qu'il apparaissait que toute une pathologie, que l'on croyait étrangère aux dents et au système dentaire, devait y être exactement et justement rapportée. Il devenait dès lors évident qu'il ne pouvait plus exister de raisons de maintenir hors du cadre médical et de la pathologie générale, tout un ordre de faits, tout un groupe d'affections et de maladies qui réclamaient, pour leur étude et leur interprétation, le savoir étendu et les connaissances générales du médecin complet. Maintenir, dès lors, le mot d'Art dentaire, qui n'a rien de scientifique et qui rappelle une époque et des hommes disparus, ou le terme d'Odontologie, étroitement limitatif, devenait véritablement impossible ; ces désignations se trouvaient naturellement éliminées, et la Stomatologie, dont il est inutile d'indiquer l'étymologie et la signification, devenait inévitablement l'expression d'un ensemble de faits qu'il ne s'agit plus que de préciser.

Il est absolument indispensable et il n'est que juste de faire remarquer, qu'une semblable évolution, qui paraît toute naturelle, ne s'est pas faite toute seule, mais a demandé l'effort et les travaux de plusieurs générations de médecins ; et je manquerais à tout mon devoir, si je ne proclamais ici, qu'un homme surtout, par ses écrits, son enseignement, et, je pourrais dire, par son apostolat, a été le représentant des idées et presque d'une science nouvelles,

j'ai nommé Magitot. Pendant plus de trente ans, il a non seulement résumé, en sa personne, toute l'action des générations antérieures, mais son enseignement et ses doctrines ont formé de tous côtés des élèves, assez nombreux pour en assurer le développement et l'avenir ; et, si la Stomatologie est définitivement fondée, on peut affirmer hautement que c'est à Magitot que nous le devons.

Proclamer une telle vérité, n'est que justice ; mais ce n'est point pour cela méconnaître tout ce que notre spécialité doit à d'autres éminents prédécesseurs. Si la plupart de ceux-ci furent des médecins instruits, quelques-uns furent de simples dentistes, des praticiens expérimentés et chercheurs, qui apportèrent leur pierre à un édifice qu'ils ne croyaient pas certainement construire si grand, ni semblable à ce qu'il est aujourd'hui. Il ne s'est produit là rien de différent de ce qui a été observé pour toutes les sciences à leur début. Le dentiste a précédé le stomatologiste, comme l'alchimiste a précédé le chimiste, comme les barbiers ont précédé les chirurgiens qui ne s'en trouvent certes pas déshonorés ; mais il n'entre dans l'idée de personne d'en revenir aux barbiers.

Il serait aussi juste de dire que, même parmi les médecins qui, dès les temps anciens, ont pratiqué l'art dentaire et l'ont perfectionné, bien peu ont deviné l'avenir et les transformations de leur spécialité ; bien peu surtout osaient, dans leur pratique, s'aventurer au delà du cercle étroit tracé par les habitudes et les traditions, souvent plus fortes

que la logique. La prothèse et les plombages formaient le fonds et le tréfonds de leur intervention, et je ne sais si beaucoup allaient jusqu'à ouvrir un abcès et à soigner une fistule. On le croirait cependant, à lire les livres anciens, ceux des Fauchard, des Jourdain, des Bourdet, qui sont parfois de véritables traités de stomatologie dans leur genre, et pour leur époque. Mais ce sont là d'illustres précurseurs, et il est probable que la grande majorité des dentistes d'autrefois ne se préoccupaient pas outre mesure de maladies et d'affections qu'ils devaient croire étrangères à leur art. On ne sait d'ailleurs ce qui doit le plus étonner, de voir chez des hommes, comme ceux que nous venons de citer, et il y en avait certainement d'autres, une connaissance ou une prescience de faits qui semblaient inconnus des chirurgiens et des médecins leurs contemporains ; ou de constater que ceux-ci se désintéressaient absolument d'affections et de maladies qui auraient été plutôt de leur domaine. C'est précisément de cette manière, et pour cette raison, que peu à peu le champ de l'art dentaire s'est non seulement constitué, mais singulièrement agrandi. Il est presque certain que si les médecins et les chirurgiens s'étaient, dès l'origine, préoccupés des complications et des accidents pathologiques qui avaient pour origine le système dentaire ; s'ils en avaient revendiqué partout et toujours le traitement en connaissance de cause ; s'ils avaient dirigé leurs travaux de ce côté, l'art dentaire eût été exactement confiné dans les limites étroites de soins empiriques et de pratique manuelle,

que beaucoup trop encore désirent maintenir. Mais c'est exactement le contraire qui s'est produit ; les travaux des dentistes, des stomatologistes les ont peu à peu fait sortir du sentier battu de leur spécialité, pour aborder les questions de chirurgie et de pathologie générales ; et c'est ainsi que, sinon aux dépens, mais à côté de la chirurgie et de la médecine, et dans leur cadre même, s'est progressivement constitué un domaine pathologique et thérapeutique plus étendu, que la Stomatologie peut légitimement considérer comme le sien propre, puisqu'il est dû aux efforts et aux travaux de ses adeptes ; et aussi parce que l'avenir le réservant, par la force des choses, exclusivement aux médecins, il n'y aura plus de raison valable de le leur contester. C'est d'ailleurs ce qui me reste à définir et à montrer, bien que, dans un article de cette nature, je ne puisse naturellement tracer qu'une courte esquisse.

La constitution et le développement de spécialités médicales de plus en plus nombreuses sont des faits évidents, et j'ajoute inévitables. Aux spécialités anciennes comme l'Ophtalmologie, l'Otologie, etc., se sont peu à peu ajoutées des spécialités sinon nouvelles, du moins plus exactement et plus scientifiquement définies : l'orthopédie, le massage, etc., etc. On peut dire que chaque chirurgien et même chaque médecin se taille sa propre spécialité dans le domaine général, et il n'est guère de système ou même d'organe qui n'ait son spécialiste. Il n'y a plus, à proprement parler, que des spécialistes ; le médecin qui ne fait pas de chi-

urgie est un spécialiste, puisqu'il n'explore qu'une partie déjà restreinte de l'art de guérir ; et, dans la médecine proprement dite, il est à peine besoin de montrer ceux qui se spécialisent pour les maladies de l'estomac, du cœur, des poumons, les maladies des enfants, et ainsi à l'infini. De même, il y a les chirurgiens des organes génito-urinaires, du ventre, etc., etc., et, pour chaque branche, des chirurgiens distingués. Dans ces conditions, on admettra bien que la Stomatologie avait le droit strict de se constituer et de se définir ; que le médecin avait bien le droit d'être stomatologiste ; et j'ajouterai encore, le médecin avait bien le droit de se substituer aux dentistes comme le médecin accoucheur s'est substitué aux sages-femmes ou les domine. Cette comparaison me permettra précisément de montrer comment le stomatologiste diffère du dentiste, et comment il faut désormais comprendre la Stomatologie.

Comme la sage-femme qui ne peut faire que l'accouchement normal et sans complications et surtout sans intervention chirurgicale, le dentiste non médecin doit se borner aux opérations simples sur les dents, d'ordre non chirurgical, qui n'engagent à aucun titre la responsabilité médicale ; et on comprend, dès lors, tout ce qui échappe à sa compétence, sinon peut-être à son droit mal défini, sous la législation actuelle ; ce n'est rien moins que toute la chirurgie de la bouche, que le stomatologiste peut au contraire et à bon droit, revendiquer presque tout entière. Et

en cela, je n'hésite pas à comprendre beaucoup plus qu'il n'a été admis ou plutôt pratiqué, jusqu'ici.

Pour continuer ma comparaison, si, pour le médecin accoucheur, par exemple, l'accouchement pur et simple constitue le fonds de sa spécialité, n'empêche que toute la gynécologie, avec les opérations ou interventions qu'elle comporte, lui est ouverte ; de même, pour le stomatologiste, si les plombages, le traitement des dents et la prothèse restent et demeurent sa raison d'être à l'origine, il ne lui sera nullement défendu d'aspirer plus haut et plus loin et de réclamer, comme faisant partie de son art, le traitement de la plupart des affections de la bouche et des parties annexes : les opérations d'abcès buccaux et péri-buccaux de toute nature et de toute gravité, voire même les maladies des mâchoires et de la langue et les opérations qu'elles comportent. Il est bien entendu que tous les stomatologistes ne seront pas tentés de faire ces opérations et s'abstiendront le plus souvent, de même que beaucoup d'accoucheurs ne font pas d'opérations de gynécologie ; mais comme dans l'hypothèse et dans le moment que j'envisage, tous les stomatologistes seront médecins, chacun fera comme il l'entendra, et il n'est point douteux qu'il y en aura assez, ayant des aptitudes variées, pour répondre à tous les besoins et à toutes les vocations. Libre aux uns de se borner aux soins habituels des dents et des gencives, et de leurs complications simples ; même dans ce champ modeste, leurs connaissances médicales auront leur emploi et prouveront leur

nécessité ; mais libre aux autres de négliger ces soins presque élémentaires, et d'exercer leur spécialité, dans une direction plus large, d'être les *chirurgiens de la bouche* ; et il n'est pas douteux que, dans cette voie nouvelle, le stomatologiste deviendrait particulièrement habile, car il est démontré que les spécialistes bornant leurs opérations à une région, arrivent fatalement à une plus exacte connaissance des procédés opératoires et à une plus grande perfection dans leur emploi, à la condition seulement d'être des chirurgiens instruits et non de simples praticiens.

J'en ait dit assez, je crois, pour montrer, dans un article forcément restreint, comment j'envisage l'avenir de la Stomatologie.

Une pareille conception pourra étonner quelques esprits, mais seulement ceux qui n'auront pas réfléchi que la Stomatologie n'en est qu'à ses débuts, et pour ainsi dire, à ses linéaments ; et qu'un terme comme celui-ci, et la spécialité presque nouvelle qu'il représente renferment toujours en eux une force latente et des effets inattendus, que l'avenir seul, et la valeur des adeptes devront mettre en lumière ; de sorte qu'à l'heure actuelle où rien ne semble changé, sinon pour les prévoyants, on ne peut que présumer comment la Stomatologie se constituera, d'une façon normale et définitive. Mais tout le monde sait aujourd'hui, et c'est là le principal, que la Stomatologie existe, et que, si elle n'est qu'au début de sa carrière, elle se fera une honorable

et large place à côté des autres spécialités médicales et chirurgicales.

Que si l'idée que nous nous faisons de la Stomatologie et les ambitions que nous nourrissons pour elle, devaient inquiéter quelques esprits rétrogrades d'un côté, qui ne savent que marcher dans les sentiers battus, et, d'autre part, des esprits méfiants qui pourraient craindre que la Stomatologie leur enlève quelque chose, nous nous en consolerions facilement en pensant qu'il en a été toujours ainsi, et que tout changement et tout progrès ont vu se dresser devant eux deux éternels ennemis, la routine et l'intérêt. Ces forces négatives n'ont d'ailleurs jamais rien empêché.

LE BILAN DE LA STOMATOLOGIE

Quand, en 1868, le D^r Andrieu commençait la publication d'un *Traité de Stomatologie* (1), resté d'ailleurs inachevé, j'ignore s'il prévoyait la fortune d'un terme qu'il introduisait pour la première fois dans la nomenclature médicale ; mais son intention n'était pas douteuse : elle était incontestablement d'élargir le cercle étroit où évoluait le dentiste d'ancienne conception, et de fonder une spécialité plus large, plus compréhensive et plus scientifique ; en un mot, une nouvelle et véritable spécialité médicale. Dans sa préface explicative, il ne craignait pas de dire « que son livre s'adressait aux *médecins* et aux élèves en médecine, et (idée originale pour l'époque), qu'il serait utile aussi bien aux praticiens qui s'occupent de médecine générale, qu'aux dentistes proprement dits » et n'est-ce pas, en quelques mots, toute la signification et l'utilité de la Stomatologie : apprendre aux médecins et aux chirurgiens tout ce qu'ils doivent savoir de notre art ; apprendre aux dentistes ce

(1) *Traité complet de Stomatologie*, comprenant l'anatomie, la pathologie, la thérapeutique, l'hygiène et la prothèse de la bouche, par le D^r Andrieu (Coccoz, 1868). Le premier volume, comprenant l'anatomie descriptive, a seul paru.

qu'ils doivent absolument connaître de la médecine et de la chirurgie générale, sous cette réserve que ces dernières connaissances, par leur nature même, ne peuvent être scindées, et naturellement s'étendent à ce qui est, au même titre, indispensable à toutes les spécialités.

Quand Andrieu désignait sous le nom de Stomatologie la partie de l'art médical qui comprend l'étude de la bouche et de ses maladies, et sous celui de Stomatologiste le médecin qui se livre spécialement à cette étude, il avait établi des définitions parfaites auxquelles il ne restait pas un mot à ajouter. Si l'on veut se rappeler encore qu'Andrieu fut le premier en France qui réclama hautement le titre de docteur en médecine pour les dentistes : par lettre au Doyen de la Faculté de médecine en 1864 ; par un mémoire au Ministre de l'Instruction publique en 1865 ; par une pétition au Sénat en 1867, on reconnaîtra qu'il fut le véritable précurseur de la Stomatologie, telle qu'elle s'est affirmée, telle qu'elle a grandi et s'est imposée en France depuis cette époque. C'est que le système était déjà entier, logique et cohérent : du jour où, sous le nom de Stomatologie, l'art dentaire se trouvait incorporé à une spécialité scientifique et médicale ; du jour où le dentiste s'élevait à la dignité de stomatologiste, il devenait du même coup et de toute évidence, un spécialiste comme les autres, un médecin comme les autres, devant occuper la même place, mais dont on devait exiger les mêmes garanties ; c'était l'unité rétablie dans la médecine, l'unité rétablie dans toutes les spéciali-

tés, dont le lien médical, par le doctorat en médecine, formait un faisceau indissoluble ; c'était ainsi le terme fatal d'une spécialité trop longtemps maintenue seule en dehors de sa famille naturelle.

C'est en définitive l'*idée médicale* dont se sont emparés fortement quelques-uns des contemporains d'Andrieu et de ses successeurs, au premier rang desquels il n'est que juste de nommer Magitot. On peut même dire que ce dernier sut s'en pénétrer au point de la faire sienne, la défendit plus fortement et plus constamment que le créateur lui-même, et lui donna surtout la grande autorité de son nom, de sa polémique, de ses travaux hors de pair, en un mot de toute sa valeur scientifique. Répandue par lui et cultivée par ses élèves, dans le corps médical, en toute circonstance, elle a imprégné peu à peu les esprits, même les plus réfractaires, et il n'est plus chimérique d'entrevoir son triomphe définitif dans un avenir prochain.

La Société de Stomatologie, créée en 1888 par Magitot et par un groupe médical de ses élèves, vint donner un corps et une doctrine scientifique aux aspirations nouvelles, et véritablement fonder la Stomatologie, en indiquant, par la suite de ses travaux et de ses discussions, ce qu'il fallait désormais entendre sous ce nom. Tous ceux qui voudront bien prendre la peine de consulter le Bulletin de cette Société grandissante depuis quinze ans bientôt, se rendront compte de l'étendue et des progrès d'une spécialité dont le nom ne semble plus ignoré, et peut-être volontairement, que de quelques attardés.

Magitot comprit bientôt que la Stomatologie, que la Société qui en avait fait son drapeau, devaient avoir un organe dans la presse médicale, et avec Jarre, son élève, il fonda la *Revue de Stomatologie*. Dans le premier numéro de 1894, il définissait admirablement la Stomatologie, tout ce qu'il fallait mettre d'ancien ou ajouter de nouveau à la spécialité nouvelle désormais adoptée et consacrée, laissant deviner toute une transformation et un avenir certain pour notre art. Ses espoirs et ses prévisions ne devaient pas être démentis, et si la mort emportait Magitot, en plein combat et toujours sur la brèche, la Société de Stomatologie qu'il avait fondée et dont il était demeuré le Président, comme le Journal dont il était le Directeur, ne devaient pas périr. Ses amis, ses élèves, ceux qui, sous son impulsion maternelle, ou à côté de lui, menaient déjà la lutte pour la bonne cause, ne tardaient pas à s'emparer des organes créés par lui, à leur donner une impulsion nouvelle et une action doublée par le temps ; et il n'est pas téméraire d'affirmer, à l'heure actuelle, que la Stomatologie forte déjà d'un passé laborieux, appuyée sur ses maîtres morts ou vivants, marche d'un pas délibéré dans la carrière, où ses sœurs aînées ont déjà trouvé leur place, et où elle ne tardera pas à les rejoindre pour s'y établir définitivement.

Mais, s'il n'est plus douteux pour personne qu'une spécialité nouvelle est apparue, s'est développée et affirmée, non pas aux dépens de l'Art dentaire, ni à côté, mais avec lui, en lui donnant une portée et une signification plus hau-

tes, en même temps que la dignité et l'indépendance, un obstacle reste à franchir, le plus important à la vérité et le plus difficile ; cet obstacle n'est autre que la loi médicale de 1892, qui a créé le diplôme de chirurgien-dentiste, loi qui, tout en semblant incorporer le dentiste au corps médical et à la médecine, l'en a en réalité détaché ou chassé, à la faveur de préjugés têtus, sous la menace d'intérêts lésés, et d'ailleurs mal compris, et de personnalités agissantes ; loi néfaste qui a, pour vingt ans et peut-être davantage, reporté l'art dentaire d'un siècle en arrière. Plaise à quelques confrères, heureusement en petit nombre, de considérer la loi actuelle, en ce qui concerne les dentistes, comme une transition heureuse entre l'ancien état de choses, qui n'était autre que la liberté, et un avenir meilleur (le doctorat en médecine), qu'ils redoutent plus qu'ils ne l'espèrent ; pour nous, la loi médicale de 1892 reste l'ennemie qu'il faut combattre et tant qu'elle subsistera, dans ses termes actuels, la Stomatologie elle-même restera à l'état de lettre morte, sans sanction et sans lendemain.

C'est bien ainsi et également que l'ont compris ceux qui ont jusqu'ici combattu la Stomatologie et les stomatologistes, et qui savent bien que le jour où l'art dentaire sera devenu une spécialité médicale comme les autres, il n'y aura plus de raison de le laisser en dehors de la médecine et que les deux termes de stomatologiste et de médecin sont en vérité inséparables ; plus clairvoyants, en cela, que ceux qui rêvent je ne sais quelle séparation impossible entre

le stomatologiste et le dentiste, je ne sais quel divorce entre l'Art et la Science, comme si ces deux termes n'étaient pas précisément la définition toujours vivante de la médecine elle-même. C'est donc bien la loi médicale de 1872 qu'il nous faut désormais viser et briser si nous voulons affranchir la Stomatologie, et réaliser à bref délai l'idéal qu'entrevoit déjà Andrieu en 1865. La tâche n'est pas impossible et tout nous fait espérer la réforme d'une loi condamnée déjà par beaucoup de ceux qui l'ont préparée et soutenue. C'est que les faits ont précisément démontré et au delà de toute prévision, la fausseté ou la caducité des arguments invoqués pour la défendre ; que dis-je, du seul argument qu'on ait pu faire équitablement valoir : à savoir, le nombre insuffisant des médecins exerçant l'art dentaire. Si cette insuffisance a pu être un instant démontrée, il n'est personne qui ne sache à l'heure actuelle que le nombre des médecins dentistes s'est accru dans d'énormes proportions, augmente tous les jours et pourrait dès maintenant suffire à tous les besoins.

Que reste-t-il donc pour enrayer l'essor de la Stomatologie et l'épanouissement scientifique de notre spécialité régénérée ? Rien qu'un article de loi auquel s'attachent désespérément ceux qui l'ont autrefois le plus vivement combattu, au nom de la liberté depuis lors reniée, et que maintiennent seules la routine et l'inertie des pouvoirs publics. Mais que de raisons pour nous d'espérer, et de croire que l'existence de la loi médicale de 1892 est désor-

mais précaire, et sa durée mesurée ! Qu'on envisage le nombre incalculable de médecins venus à notre spécialité, l'importance de leurs travaux, leur situation grandissante, non seulement à Paris, mais en province ; la création de centres d'enseignements cliniques dans les Facultés et les hôpitaux, les concours où ne peuvent naturellement prendre part que les médecins ; faut-il ajouter l'insuffisance ou plutôt l'impuissance radicale de l'enseignement des écoles dentaires, tombant dans le vide, puisqu'il ne peut reposer sur le nécessaire fondement médical. Nous pouvons donc envisager l'avenir avec calme.

Si les limites de cet article nous le permettaient, nous voudrions montrer comment et par quels moyens, d'autres nations ont pu s'affranchir du joug séculaire, et quelle fortune a fait autour de nous la Stomatologie, bien que, comme toujours, le mouvement ait pris naissance en France. Nous aurions ainsi le bilan de la Stomatologie dans le monde, et nous verrions quelle marche logique et fatale a conduit l'idée médicale de la France, comme centre, aux extrémités lointaines, pour la ramener, un jour, nous l'espérons, à son berceau ; elle aurait alors accompli son évolution complète puisque, ce jour-là, le stomatologiste aurait définitivement remplacé et éliminé le dentiste, en y ajoutant le médecin.

LES DENTISTES ET LE DOCTORAT EN MÉDECINE

Il n'est plus besoin de démontrer, à l'heure actuelle, que les dentistes doivent posséder une instruction médicale complète et sérieuse. Il n'est personne qui n'admette cette nécessité de connaissances générales en médecine et en chirurgie, même parmi ceux qui, en étant dépourvus, voudraient naturellement échapper à l'obligation de les voir sanctionner par le titre de docteur en médecine. Je néglige l'opinion des confrères, en possession d'état, qui ne voient pas la nécessité — pour les autres — d'un titre, dont ils retirent tous les avantages, et dont ils sont fiers partout ailleurs que devant leurs confrères non médecins, dont il faut ménager les suffrages. — C'est que les situations fausses et mal définies abaissent tout naturellement les caractères et les hommes, et engendrent les opinions équivoques. Tant que la profession de dentiste ne sera pas unifiée de la seule manière qui convient, c'est-à-dire par en haut, il y aura des confrères désemparés ou habiles qui iront ainsi de l'une à l'autre catégorie, ici stomatologistes, là dentistes, médecins partout, mais prenant toujours titres, places et distinctions. De ceux-là l'opinion n'est pas très importante, car ils se rallieront toujours, le moment venu,

à la bonne cause qu'ils croiront même avoir bien servie.

L'opinion du public, du vrai, de celui qui souffre et qui paie les frais de l'ignorance est la seule qui ne soit pas douteuse. Le public est simpliste, il croit ou se persuade que tous les dentistes sont médecins, ou demande qu'ils le soient ; il distribue d'ailleurs libéralement le titre de docteur à tous les dentistes enchantés de l'aubaine ; il le leur impose au besoin, et c'est une douce violence que ceux-ci se laissent faire volontiers. Cette opinion publique sincère, la seule qui devrait compter, est malheureusement masquée aux yeux de beaucoup de médecins et des pouvoirs publics, par une autre toute factice, faite d'intérêts coalisés, bien groupés, agissants, tapageurs, légitimes en eux-mêmes, qui en imposent momentanément et persuadent à tous ceux qui ne demandent d'ailleurs qu'à ne rien faire, que tout est pour le mieux, depuis le vote de la dernière loi médicale et la reconnaissance officielle des écoles dentaires.

L'insuffisance cependant, ou pour mieux dire l'absence de l'enseignement médical aux dentistes, est tellement flagrante, que même dans les milieux les plus réfractaires, on a vu se faire jour de timides vœux qui demandent que l'enseignement médical soit donné à sa vraie place, c'est-à-dire à l'école de médecine ; mais, ceux qui risquent de pareilles tentatives se gardent bien d'indiquer la véritable sanction de ces études, et ils tremblent à l'idée d'une conclusion logique, qui les perdrait irrémédiablement dans les milieux défiants et malgré tout hostiles qu'ils fréquentent. Mais là

même, tous s'accordent à reconnaître que le nombre d'années consacrées par les jeunes étudiants à l'ensemble de leurs études, est par trop insuffisant. Comme il n'y a pas de limite d'âge ni pour le commencement, ni pour la fin des études, ni pour le droit d'exercice, le public se trouve en fait livré aux soins de jeunes gens ignorants et inexpérimentés à la fois. Il faut avoir 25 ans en moyenne, pour prescrire une pilule purgative, comme médecin ; et à 19 ans, sans instruction médicale ni autre, on médicamente, on anesthésie et on opère comme dentiste ; beau résultat d'une loi absurde et mal venue ; et quel remède aura-t-on apporté à un tel état de choses, quand on aura allongé d'un an le stage scolaire ?

Il faudrait se rendre compte qu'en médecine aujourd'hui, il n'y a plus guère que des spécialistes, et qu'est spécialiste tout médecin qui n'exerce qu'une partie de l'art de guérir, ce qui est exactement le cas de tout le monde ; mais c'est précisément pour cela qu'il est si nécessaire que toutes les spécialités soient rattachées par un solide lien médical à un tronc commun, qui ne peut être actuellement que le doctorat en médecine, et cela sous peine d'abaissement et de dissolution. Il n'est pas difficile de démontrer qu'à celui qui possède l'instruction médicale et générale, la technique de chaque spécialité peut être enseignée en un temps relativement très court, et d'une façon suffisante. Il n'y a rien d'extraordinaire ni de mystérieux dans l'art dentaire en particulier, et la prothèse qui semble tant préoc-

cuper les médecins, en est le côté le plus facile et le plus banal. Il n'y a évidemment rien à dire ni à faire contre l'état d'esprit qui fait qu'on suppose à un dentiste dépourvu du titre médical une connaissance particulière du métier ; c'est tout simplement une conception absurde, et qui mène tout droit aux rebouteurs et aux charlatans. Pour tout esprit qui réfléchit, et qui voit, il est évident qu'une spécialité détachée du tronc médical, s'en éloigne de plus en plus, oublie son origine, et finit par aboutir au bizarre en se déformant, ou à la place publique en s'avalissant. La preuve existe dans le passé, et elle se fait tous les jours sous nos yeux.

Un diplôme spécial pour les dentistes et pour eux seuls, est non seulement illogique, mais encore immoral et dangereux : il est illogique, car limitatif quant aux connaissances exigées, il ne l'est pas, il ne peut pas l'être quant aux opérations comprises dans l'exercice de la profession, ni quant aux interventions thérapeutiques et médicamenteuses ; il est immoral, parce qu'il a la prétention de donner au public des garanties et que celles-ci n'existent pas ou sont illusives ; ou plutôt, chose singulière, ce sont les garanties que le public ne demande pas ou dont il n'a pas besoin qui lui sont données par l'enseignement technique, et on lui refuse celles sur lesquelles il aurait le droit de compter, qui lui sont nécessaires, et qui ressortissent des seules connaissances médicales. Mille fois mieux vaudrait la liberté, qui lui permettrait au moins de se défier et de

se défendre. Le diplôme spécial est encore dangereux, parce qu'en plaçant dans l'opinion l'art dentaire en état d'infériorité à côté des autres spécialités, il semble indiquer que le soin de la bouche et des dents n'est pas aussi important que celui des autres organes ou régions.

Au lieu de s'obstiner dans le cul-de-sac du diplôme spécial, et d'exprimer des vœux stériles qui ne peuvent mener à rien, et ne peuvent rien modifier au fond, dans le cercle vicieux où ils s'enferment, comment nos confrères ne voient-ils pas qu'il n'existe qu'un titre qui puisse affirmer les connaissances médicales : le titre de docteur en médecine, et qu'il n'existe qu'un enseignement médical, celui qui se donne à l'École de médecine, dans les hôpitaux et les amphithéâtres ? La question est jugée depuis longtemps par les esprits sérieux, par ceux qui prévoient l'avenir, et le doctorat en médecine n'est plus un épouvantail que pour ceux qui y voient la fin d'équivoques et de malentendus dont ils bénéficient. Qui ne voit et ne se rend compte qu'un corps de dentistes uniquement composé de docteurs en médecine, possédant bien entendu les connaissances spéciales et techniques qu'il puiserait à loisir dans les hôpitaux, les cliniques, les écoles, serait incomparable ? Qui ne voit que dans ce pays relativement attardé jusqu'à ce jour, parce que voué à la médiocrité et à l'ignorance, un éclat inattendu serait jeté sur une spécialité, qui prendrait le rang et la place marqués d'avance par les travaux de précurseurs illustres, à côté des autres spécialités médi-

cales ? Pourquoi ne pas se rendre à l'évidence : ce sont des médecins, les Fauchard, les Jourdain, les Bourdet ; et, dans le passé, plus près de nous les Toirac, les Oudet, les Delabarre, les Magitot qui ont créé l'art dentaire en France et l'ont même transporté à l'étranger avec leurs travaux qui nous en reviennent si souvent. Où sont les autres et pour quoi comptent-ils ? Niera-t-on que ces hommes, avec les faibles moyens d'instruction technique et professionnelle dont ils pouvaient disposer, n'aient puisé toute leur valeur, leur don d'initiative et d'invention, précisément dans leur instruction générale et dans leurs solides connaissances médicales ? Si quelques hommes isolés ont pu produire tant de travaux et soutenir une spécialité qui n'existerait même pas sans eux, quel essor nouveau, puissant et rapide ne devrait-on pas attendre pour la profession, d'une génération entière de dentistes, instruits, puisés dans le corps médical, imprégnés de tous les progrès de la science, les comprenant et se jetant avec ardeur dans une spécialité où ils seraient sûrs de trouver honneur et profit, et non plus la méfiance et les incertitudes qui découragent les meilleurs.

Il nous semble que la cause est entendue ; mais il nous reste à réfuter l'erreur de ceux qui croient, en se retranchant dans cette dernière forteresse, qu'il n'y aurait pas assez d'étudiants en médecine et de médecins pour le recrutement de la profession et le service du public ; à ceux-là je n'ai qu'à répondre : il y en a ou il y en aura trop et il me sera facile de le démontrer.

Tout en faisant remarquer que malgré les entraves du présent, un nombre considérable de médecins se jette dans la spécialité, je n'en tirerai pas avantage ; car il faut avouer que ce n'est point jusqu'ici, et pour cause, la meilleure partie du corps médical qui a adopté notre profession. Beaucoup trop de confrères comptent bénéficier immédiatement du titre de docteur en médecine, sans s'assurer d'une solide instruction professionnelle, et si l'on devait absolument juger de l'avenir par le présent, l'injustice serait flagrante. Les choses iraient tout autrement si l'obligation du titre médical existait pour tous, car à lui seul il ne serait plus une recommandation suffisante ; il y faudrait, de toute nécessité, ajouter les connaissances spéciales et techniques qui, seules, peuvent faire le praticien complet.

Nous n'avons jamais nié la nécessité de ces connaissances, et dans un certain sens spécieux, M. le Doyen de la Faculté avait raison, lorsqu'il disait, en présidant une distribution de prix aux écoles dentaires, qu'il était médecin, mais qu'il était parfaitement ignorant des soins dentaires, et bien inférieur à ses auditeurs dans cette branche de la médecine. Mais il aurait pu tout aussi bien ajouter qu'il était ignorant de l'ophtalmologie, de l'otologie, etc. Aurait-il été jusqu'à conclure, que pour l'exercice de ces spécialités, il n'était pas besoin d'être médecin ? Je ne crois pas qu'il eût osé aller jusque-là, ni s'avancer dans cette voie singulièrement dangereuse. En tout cas, nous aimons mieux voir dans ses paroles une simple concession destinée

à flatter l'auditoire, qu'une affirmation réfléchie. Il est évident qu'un vieil infirmier en remontrerait en pansements et en pratique de soins à un étudiant qui entre pour la première fois à l'hôpital ; mais à condition de faire remarquer que l'infirmier restera confiné dans les cataplasmes et les lavements, alors que l'étudiant s'élèvera, parce que son intelligence y est préparée, à la connaissance complète et raisonnée de son art. Nous aimons mieux encore demander à M. le Doyen de la Faculté la démonstration de cette vérité que nous promettons tout à l'heure, à savoir : qu'il y aurait assez et trop de médecins pour remplir les cadres de la Stomatologie, et nous n'avons pour cela qu'à nous reporter à la déposition magistrale et courageuse qu'il faisait naguère devant la commission d'enquête sur l'enseignement supérieur (1). Je cite les passages principaux qui nous intéressent : « depuis 1870, dit M. Brouardel, le nombre des diplômes de docteurs délivrés chaque année a plus que doublé ; nous faisons en 1870 400 docteurs par an, nous en faisons aujourd'hui 1100..... » et plus loin : « Comment vivent ces malheureux ? (les 1100 docteurs jetés sur le pavé) je crois qu'ils vivront très péniblement, or, *malesuada fames*... de plus il y a, au point de vue médical, un abaissement que je constate » — abaissement moral et scientifique sans doute.

Eh bien, il me semble que voilà une pépinière de

(1) Enquête, page 274.

docteurs, où l'on peut prendre des dentistes, et sans crainte de l'épuiser ; voilà des médecins à foison dont vous ne savez que faire, et vous n'avez pas pensé qu'une magnifique carrière leur était ouverte dans une spécialité comme la nôtre ? et comment croire vraiment, quand on avait sous la main de semblables ressources, qu'il était urgent d'aller chercher de nouveaux étudiants dans les couches inférieures de la population, et de créer une nouvelle catégorie de demi-médecins, le jour même où on supprimait les officiers de santé ? Était-il nécessaire d'aller dépeupler les ateliers et les champs, la ville et la campagne, remplis certainement de gens honorables, mais n'ayant rien de commun avec la science, ni surtout avec la médecine ; était-il nécessaire de créer un prolétariat dentaire, à côté d'un prolétariat médical, alors qu'il était si facile d'empêcher le premier en supprimant le second. Et est-on bien venu à soutenir maintenant qu'il n'y aurait pas assez de médecins pour faire des dentistes ? Mais alors... alors il faut reconnaître le vice radical de la loi médicale de 1892, qui a créé le diplôme suranné de chirurgien-dentiste, et la modifier.

Pour notre part nous ne faillirons pas à la tâche de montrer à chaque occasion, les erreurs et les lacunes de cette loi et d'en signaler les inconséquences ; et en cela notre conscience sera d'autant plus tranquille et satisfaite qu'en ayant l'air de réclamer un privilège, nous en combattons en réalité deux : celui des dentistes, qui seuls exercent une branche de la médecine, sans qu'on leur réclame le di-

plôme exigé de tous les autres spécialistes ; et celui des médecins en petit nombre, qui se réclament près du public d'un titre médical, à l'abri de la concurrence de leurs confrères. De plus, les lois n'ayant pas d'effet rétroactif, il ne peut être question de toucher aux positions acquises, et, en fait, aucun préjudice ne sera porté à quiconque, pas même à ceux qui après s'être retranchés pendant dix ans dans la liberté et avoir repoussé le diplôme d'état, s'y accrochent désespérément et s'en font un bouclier et une citadelle. Mais on devine que le jour où tous les dentistes seront médecins, la situation sera changée du tout au tout, et toutes choses reprendront naturellement leur place. L'enseignement dans les hôpitaux, à la faculté, dans les écoles, s'il y a lieu, reviendra à qui de droit et sera donné à qui de droit. Alors les sociétés et les congrès pourront s'ouvrir largement à tous les confrères diplômés ou non dans le passé, et ce grand embrassement dont on parle, pourra se faire, parce que l'avenir sera assuré, et que ceux qui auront victoire gagnée auront le devoir strict de se montrer généreux et accessibles à leurs confrères moins favorisés d'autrefois, mais dont les fils et les neveux, suivant une loi inéluctable, toucheront, le moment venu, la terre promise. Bien mieux encore, les pouvoirs publics pourront et devront reconnaître le mérite et l'effort incontestable des personnalités qui se sont élevées à juste titre, sous le régime actuel, dans la profession et l'opinion publique, et de leur donner la consécration du titre médical ; nous n'y verrions aucun incon-

vénient pour notre part ; et ainsi se ferait dans la justice une transition heureuse, qui supprimerait les distinctions, les blessures et les haines. Alors aussi, si l'on veut se placer à ce point de vue, qui est le nôtre, on aura fait de la bonne démocratie, de la vraie, de celle qui consiste à donner au peuple, pour le soigner, une élite de médecins instruits et moraux, et non à le tromper en le livrant aux soins d'une cohue, disparate, médiocre, et de tous points mal préparée au grand devoir de le servir et de le guérir.

LES DENTISTES ET LE CORPS MÉDICAL

La situation actuelle des dentistes en France étant encore mal définie et incertaine, et prêtant à toutes les confusions, l'étude des rapports des dentistes et du corps médical ne laisse pas que d'être délicate, mais intéressante. Ces relations seraient simples et naturelles, s'il n'y avait qu'une seule catégorie de dentistes, si tous les dentistes étaient docteurs en médecine, et exerçaient leur profession au même titre, et dans les mêmes conditions que leurs confrères des autres spécialités : ophtalmologie, laryngologie, etc.; elles seraient celles de collègues égaux, jouissant, sous le titre commun, de la considération commune, sans qu'il vint à la pensée de personne, que les dentistes formassent, dans le corps médical, une catégorie à part, à côté ou en dehors de lui, et parussent s'occuper de choses étrangères à la médecine. Mais il ne faut pas se faire illusion, c'est-à-dire considérer les choses comme on les désire ou comme on les espère, mais les envisager dans leur actualité et dans leur réalité, avec l'opinion qu'ont créée les préjugés encore vivaces, avec tout le passé d'erreurs et d'images qui pèsent sur la profession de dentiste, et, pendant longtemps encore, cachent la vérité très simple à ceux qui n'aiment ni à s'éclairer,

ni à réfléchir. Cette opinion banale et solide, faite d'un ensemble de faits et de circonstances qui la justifient dans le passé, et qui l'expliquent dans le présent, puisqu'une loi récente est venue la sanctionner dans une certaine mesure, et maintenir le dentiste sous le joug séculaire, en créant un diplôme spécial ; cette opinion répandue est celle-ci : c'est que le dentiste n'est pas l'égal du médecin ; que le dentiste occupe, dans la hiérarchie médicale, un degré au-dessous de ses confrères, au-dessous des autres spécialistes même, une sorte de place intermédiaire entre la sage-femme, l'orthopédiste et le masseur. Et je ne parle pas seulement de l'opinion du public, moins retardataire qu'on ne croit, et qui n'a, d'ailleurs, que l'importance d'un préjugé ou d'une erreur, mais de celle de médecins, de confrères éclairés, mieux placés cependant pour connaître la vérité et se rendre compte des changements profonds et évidents produits, depuis quelques années surtout, dans une spécialité qui a, de toute évidence et de haute lutte, conquis le droit de cité dans le corps médical.

De cette situation très particulière, les raisons ne sont pas difficiles à connaître et à analyser. Un passé séculaire et qui vient à peine de prendre fin laissait, par le fait, le dentiste en dehors de la médecine, puisqu'aucune garantie d'aucune sorte n'était exigée de lui pour l'exercice de son art, alors que le titre de docteur ou d'officier de santé était obligatoire pour toutes les autres parties de l'art de guérir ; alors même qu'un diplôme spécial était demandé aux sages-fem-

mes, et dans un temps où étaient résolument poursuivis, pour exercice illégal de la médecine, tous les rebouteurs et magnétiseurs, tous les charlatans, sauf ceux qui soignaient les dents, sauf les dentistes, les arracheurs de dents. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'il fut d'opinion courante, même parmi les médecins, que les dentistes ne pouvaient rien avoir de commun avec eux, et que leur art ne pouvait en rien se rattacher à la médecine. Tout concourait à l'erreur et, plus que toute autre cause, la complicité des dentistes eux-mêmes, qui avaient tout intérêt à maintenir leur art dans une pénombre propice, à faire croire au caractère particulier et presque mystérieux d'une profession, où il fallait l'initiation spéciale pour acquérir les qualités du parfait ouvrier et du compagnon. C'est qu'un instinct supérieur les avertissait, que le jour où les médecins entreraient dans leur profession, y apporteraient l'air et la lumière avec les notions scientifiques et médicales, le mystère serait percé à jour, et que leur règne serait fini. Là, comme toujours, les ténèbres dissipées découvrirait la réalité, c'est-à-dire l'empirisme souvent grossier, l'ignorance, et quelquefois le néant. C'est ce qui est arrivé peu à peu, grâce aux efforts et aux travaux de précurseurs, aux sacrifices même de quelques individualités, qui, passant par-dessus les préjugés de leur temps, ne craignirent pas d'apporter à l'art dentaire l'appoint de leurs connaissances médicales, de leur incontestable autorité.

Mais les préjugés ont la vie dure et ne disparaissent pas

en un jour, même dans le corps médical, et il n'est pas téméraire de dire que celui-ci n'a jamais devancé d'une heure l'opinion erronée du public, et, inconsciemment ou non, a plutôt contribué à retenir celle-ci, lorsqu'elle ne demandait qu'à s'affranchir. L'opinion médicale, jusqu'à ces derniers temps du moins, n'a jamais vu d'un bon œil, ou d'un œil satisfait, les médecins qui pratiquaient l'art dentaire, et a toujours, au contraire, gardé sa préférence, cachée ou avouée, pour le dentiste sans épithète, pour le dentiste des anciens jours, pour celui qui, n'étant pas médecin, exerçait sa profession à secrets et à arcanes, dans le mystère de l'éloignement. Si ce dentiste n'existe plus aujourd'hui, il faut le reconnaître, dans sa réalité et dans sa conception anciennes, depuis que la loi a exigé de lui quelques garanties, l'opinion va de préférence encore s'attacher à ceux chez lesquels ces garanties sont insuffisantes et illusoires, à ceux qui sont les plus éloignés de la médecine et de la Faculté, à ceux en un mot qui ne sont pas docteurs en médecine. L'opinion a reculé d'un échelon avec la loi, mais n'a pas complètement abandonné ses errements anciens, et, tant qu'il y aura des dentistes non médecins, c'est à ceux-ci qu'elle voudra se livrer et accorder ses faveurs secrètes.

C'est, en fait, cet état d'esprit qui subsiste chez tant de nos confrères, que nous voudrions sinon justifier, au moins expliquer en partie. L'explication philosophique et profonde n'est pas difficile à trouver : c'est l'esprit de supers-

tition qui paraît inhérent à l'esprit humain, et qui précipite tant d'hommes, même instruits et éclairés, vers le mystère et l'inconnu, et, quand il s'agit de médecine, les livre aux pratiques occultes, aux faiseurs de miracles, et aux charlatans. La science, hélas, ne sait pas tout, n'a pas tout éclairé et ne le fera sans doute jamais ; mais ce qu'elle ne nous donne pas, nous le voulons quand même, et alors nous allons le demander à l'ignorance, c'est-à-dire à ce que nous ignorons nous-mêmes, et nous figurons que d'autres connaissent. Les médecins, pas plus que les autres, n'échappent à cette disposition humaine, peut-être morbide, en tous cas atavique, puisqu'elle est si universelle, et que d'ailleurs nous avons tous été plus ou moins élevés dans la foi aux miracles. Habités depuis toujours à voir l'art dentaire s'exercer en dehors de la médecine, placé, qu'il a toujours été, en dehors de l'enseignement des écoles, et même des livres ; fiers presque de l'ignorer eux-mêmes totalement, ils ne peuvent croire que les connaissances médicales communes, les seules qu'ils possèdent soient nécessaires ni même utiles en art dentaire ; et, par association d'idées, que les médecins leurs confrères soient aptes à le pratiquer, même quand ils l'ont appris. Ignorance médicale et art dentaire sont depuis si longtemps indissolublement liés dans leur esprit, qu'ils ne peuvent plus séparer les deux termes et que le dentiste médecin leur semble une anomalie et une erreur ; et ils supposent toujours à l'homme sans instruction je ne sais quelle habileté technique qui ne

s'acquiert que dans le mystère d'officines spéciales. C'est ce même esprit qui mène dans les laboratoires d'alchimistes, nombre de médecins auxquels la science du Collège de France ou de la Sorbonne, celle qui se fait au grand jour dans nos écoles et nos laboratoires, paraît insuffisante, et qui cherchent toujours une nouvelle pierre philosophale. Le hasard ou le génie de quelques hommes a certes justifié, dans une certaine mesure, aux temps lointains, cette attente du mystère, ou du salut, en dehors des voies scientifiques. Mais ce n'est, cependant, que lorsque nous nous serons résignés à soumettre à la science vraie, et à ce qu'elle nous enseigne, nos esprits et nos intelligences, échappés à l'occultisme et à l'empirisme, que nous pourrions seulement nous considérer comme des hommes de progrès et de raison.

Nous avons peut-être cherché bien loin ce que nous pourrions trouver dans des causes prochaines et contingentes, mais aussi moins élevées, quand il s'agit des rapports des dentistes et des médecins. Mais cette partie de notre tâche est peut-être la plus difficile et passablement compliquée. Nous pouvons le faire cependant sans blesser aucune conscience, car il s'agit toujours, en définitive, d'analyser des sentiments et des actes très humains. Le médecin conserve tout naturellement, dans ses relations avec le dentiste, qui n'est pas son confrère, et qu'il ne considère pas comme tel, une supériorité évidente, un prestige accepté par ce dernier, qui recueille très docilement la récompense de sa sou-

mission et de sa déférence. Avec le dentiste, nulle crainte de contrôle ou de discussion scientifique, nulle crainte d'empiètement médical, puisque les terrains sont nettement séparés ; mais exécution pure et simple de l'indication donnée par le médecin ; respect au besoin de son erreur, ou de l'erreur commune, si souvent inévitable dans ces conditions. Tout cela est humain et naturel, et tout cela s'explique sans abaissement de conscience ou de moralité ; et la bonne foi est si évidente, que le médecin n'applique pas à sa famille, qu'il confie à un dentiste, d'autres lois qu'à ses clients. Il n'en serait plus de même, si nous abordions le côté mercantile de la question et d'autres rapports probables, mais que nous voulons ignorer, des dentistes et de quelques médecins ; mais cela sortirait de notre cadre et de nos préoccupations ; et notre pensée serait mal comprise, d'ailleurs, si l'on croyait que nous faisons un procès, là où nous n'analysons que des sentiments. Il est juste aussi de reconnaître que si nous faisons allusion à des faits qui existent depuis toujours, et sont de tous les jours, les idées du corps médical, en ce qui concerne les dentistes, se modifient et s'éclairent, et que, peu à peu, sous le nom nouveau de stomatologie plus large et plus scientifique, nos confrères acceptent et comprennent une spécialité qui se dégage peu à peu de son empirisme invétéré, de sa gangue de vulgarité et de charlatanisme, pour s'égaliser, par la dignité et les méthodes scientifiques, aux plus anciennes et aux plus acceptées. Tout cela ne peut se faire en un jour, mais s'opère

lentement et irrévocablement. La stomatologie n'est plus une intruse, et si, au début, les autres spécialités, si difficilement admises elles-mêmes, à leur heure, par leur mère commune la médecine, se sont montrées un peu gênées, et ont dû serrer les coudes pour faire place à la nouvelle venue ou parvenue, elles finissent par comprendre qu'au lieu d'une diminution, c'est un surcroît de force qui leur arrive, en même temps qu'un allègement. Car c'est une brèche nouvelle et hardie faite aux anciens préjugés d'une médecine fermée et figée dans je ne sais quel exclusivisme ignorant et impuissant ; et c'est aussi un nouveau et puissant dérivatif pour le courant médical, qui stagnait dans les anciens lacs et les débordait. Si l'opinion publique, la grande, a depuis longtemps devancé l'opinion médicale, en élevant à la dignité de médecins, même les dentistes qui ne le sont pas — peu importe — l'opinion médicale à son tour suit le mouvement et le précipite. Tout se prépare donc comme il convient, et comme il était inévitable, pour le jour où la loi viendra confirmer ce qui est déjà dans tous les esprits, et unifier l'art dentaire, en l'incorporant tout simplement à la médecine générale, par la sanction du doctorat.

CHAPITRE II

ENSEIGNEMENT

I

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA STOMATOLOGIE

Je n'ai pas la prétention, dans cet article forcément restreint et un peu hâtif, de traiter la question de l'enseignement de la stomatologie, avec tous les développements qu'elle comporte. Mais il me semble difficile de ne pas au moins amorcer le sujet, et poser quelques principes essentiels, au moment le plus pressant et aussi le plus propice. De toutes parts, en effet, les réformes à apporter dans l'enseignement médical sont à l'ordre du jour : commission officielle, comité consultatif, sociétés scientifiques et professionnelles, congrès même, se mettent à l'œuvre à la fois, et peut-être d'une façon un peu incohérente, j'entends sans idée directrice commune et sans principes arrêtés ; et ceux-ci paraîtront précisément indispensables, si l'on veut consi-

dérer l'enseignement médical à la fois dans son ensemble et dans toutes ses parties, si l'on veut en respecter à la fois l'unité et la variété.

Il importe au premier chef de ne pas oublier ce point de vue, lorsqu'il s'agit de l'enseignement d'une spécialité comme l'art dentaire, qui a vécu trop longtemps séparée de la médecine, et serait morte de son isolement, si la stomatologie, par l'effort et les travaux de ses défenseurs, et aussi par la logique de l'évolution, ne s'était, au cours de quelques années, constituée en spécialité médicale, et incorporée tout entière à la médecine. Mais son état civil, récent et toujours précaire, lui impose, peut-être plus encore qu'aux spécialités anciennes, de lier étroitement son sort, c'est-à-dire son enseignement et son avenir, à ceux de la médecine générale, et de demander sa place égale et ses droits égaux dans l'enseignement de la Faculté et des hôpitaux. Voilà surtout l'idée que je ne voudrais point perdre de vue dans ces courtes considérations.

Le premier article d'un pareil programme comporte évidemment, et d'un consentement aujourd'hui presque unanime, l'obligation du doctorat en médecine pour les dentistes, ou les stomatologistes, ce qui est tout un ; et comme je ne sache pas d'ailleurs que, dans tous les projets de réforme en ébauche, il soit question de toucher au principe du doctorat, sinon pour en améliorer les conditions, il en résulte que les stomatologistes seront docteurs en médecine d'abord, comme leurs autres confrères, quoi que de-

viennent le doctorat, ou n'existeront pas. Quelles que soient ces conditions nouvelles, et les modifications apportées au statut de la médecine générale, la stomatologie, sous peine de revenir en arrière, et de nous ramener aux galères, doit en suivre exactement le mouvement et les fluctuations, et subir la fortune de toutes les spécialités. Considérée trop longtemps comme très différente et à part, elle n'en revendique que plus énergiquement l'égalité. Je dirai plus : tant que l'obligation du doctorat en médecine ne sera pas absolue et définitive, pour les stomatologistes, il est presque de leur devoir d'éviter avant la lettre, c'est-à-dire avant la reconnaissance de cette égalité, tout ce qui pourrait, aux yeux du public et des médecins déjà trop égarés, voiler le côté essentiellement médical et chirurgical de notre spécialité, pour ne laisser en lumière que le côté technique et différencié. Il ne faut pas mettre en un mot la charrue devant les bœufs, et parler d'un enseignement stomatologique, j'entends d'un enseignement officiel et organisé, avant de savoir ce qu'est un stomatologiste, comment on le considère et ce qu'il doit être. Si l'on établit un enseignement pour des dentistes qui ne sont ou ne seront pas médecins, c'est une véritable duperie ; et je ne sais vraiment pas de quoi la Faculté se mêle ; on n'a pas besoin d'elle pour faire des mécaniciens ou des hybrides ; si on l'organise au contraire pour des stomatologistes et des médecins, il ne sera pas difficile de s'entendre, car tout semblera facile et lumineux. La stomatologie viendra naturellement s'emboîter dans l'en-

seignement de la Faculté comme les autres spécialités médicales et chirurgicales, avec sa physionomie propre et ses éléments de vie. Elle apportera même aux autres spécialités l'exemple de son passé et de ses traditions, l'exemple aussi de l'enseignement dans les pays étrangers qui nous ont déjà montré la voie ; elle viendra vivifier et rehausser même avec un éclat particulier, mais à sa place, l'enseignement de l'école de médecine, enfin sorti de son cercle trop étroit et des sentiers battus.

C'est peut-être le moment de répondre ici, une fois pour toutes, à un reproche fait aux stomatologistes ; reproche naturellement injuste, mais d'autant mieux exploité : pourquoi les stomatologistes n'ont-ils pas fait ou développé l'enseignement de leur spécialité, alors que les dentistes, aidés d'ailleurs des médecins, ont créé des écoles dentaires, et ce qui paraît être un enseignement complet ? La réponse est bien simple et elle est implicitement contenue dans ce que j'ai dit plus haut.

Il n'est pas vrai, d'abord, au sens précis des faits, que les stomatologistes n'ont pas fait d'enseignement ; ils l'ont fait comme ils l'ont pu, et autant qu'ils l'ont pu, par les sociétés, les hôpitaux, les thèses, les travaux de toutes sortes ; et il n'a pas été stérile, la preuve en est dans le nombre de cinq cents stomatologistes qui exercent aujourd'hui leur spécialité par toute la France. Dans ce nombre, combien sont sortis des écoles dentaires, ou y ont seulement passé ? un quart à peine, et ils sont si faciles à recon-

naitre ! Le reste vient de nos sociétés et de nos hôpitaux, de notre enseignement sous toutes ses formes ; et malgré des moyens limités, cet enseignement a donné ce résultat que presque partout où le stomatologiste, formé par nous, s'installe, il y triomphe et s'impose, en effaçant ses concurrents non médecins. Mais il est vrai seulement que les stomatologistes n'ont pas fait l'enseignement dans l'école organisée, telle que l'ont conçue les dentistes, et pour les dentistes, par cette excellente raison que, demandant avant tout au futur spécialiste son diplôme de docteur, ils ne pouvaient rien faire sous le régime de la loi néfaste de 1892, conçue dans un autre esprit. Ouvrir une école à tous et se mettre à fabriquer des chirurgiens-dentistes à diplôme, c'était mentir à toutes leurs convictions, et aller directement contre le but qu'ils voulaient atteindre. En donnant l'enseignement là où ils le pouvaient, et surtout à l'hôpital, aux étudiants en médecine et aux médecins, malgré les résistances et l'hostilité invraisemblable de l'Assistance publique, ils ont continué le bon combat, gardé leurs principes intacts ; et ils peuvent aujourd'hui parler avec l'autorité de ceux qui n'ont jamais renié leur idéal, et n'ont jamais cessé de considérer la stomatologie comme une branche de la médecine.

Les stomatologistes recueillent aujourd'hui le fruit de leur patience et de leurs luttes ; et qui donc oserait soutenir que leur cause n'est pas plus près de triompher, par la force du bon droit et des principes, que si, gagnés par la

contagion de détestables exemples, ils s'étaient compromis dans des écoles à enseignement stérile, et asservis, comme quelques-uns de leurs confrères, à une loi qu'ils jugeaient meurtrière ? En maintenant leur doctrine pure de toute infidélité, ils ont conservé tout entière la force de demander la révision de la loi de 1892, le doctorat pour les dentistes, l'enseignement de la Faculté, l'égalité avec les autres spécialistes, et tout ce qui constitue, en un mot, le programme intangible des stomatologistes.

Les faits étant ainsi éclaircis et les principes établis, dégagés d'un passé obscur, et de confusions volontaires, il devient facile et presque agréable d'envisager l'avenir prochain, c'est-à-dire l'enseignement rationnel de la stomatologie sous le régime de demain, sur un terrain solide, et dans une situation désormais inexpugnable. Il s'agit d'organiser un enseignement spécial pour les stomatologistes, qui ne sont que les dentistes d'autrefois, devenus médecins, avec tout ce que la science et les progrès de la médecine, tous les procédés mécaniques même de leur art, ont ajouté à leur action médicale, chirurgicale et technique. Mais si l'on m'a bien compris jusqu'ici, il est d'un intérêt essentiel, pour la cause même de la stomatologie, de ne pas envisager son enseignement d'une façon très différente de celui des autres spécialités ; et comme, pour l'instant, j'ignore la valeur et l'avenir des réformes projetées pour l'enseignement de la médecine générale, je ne veux considérer que l'état de choses actuel à la Faculté et dans les hôpitaux, et y si-

tuer, y encadrer, si l'on veut, celui de la stomatologie. J'ai déjà dit plus haut comment et aussi pourquoi celle-ci devrait suivre le sort des spécialités, ses aînées, et subir avec elles toutes les modifications jugées utiles pour leur développement et leurs effets utiles.

On peut dire, en toute vérité, que l'enseignement officiel à la Faculté de médecine, par ses chaires et ses professeurs, est avant tout et surtout un programme, une indication générale et une magnifique enseigne. Par le titre et la diversité de ses chaires, la Faculté déclare que toutes ont une importance presque égale, et que celui-là seul sera digne du titre de médecin, qui possédera au moins l'essence des connaissances enseignées sur tant de points, car toutes appartiennent à la médecine ; toutes ces parties s'entraident et s'éclairent les unes par les autres, formant un tout indivisible dont l'enchaînement fera le médecin complet. Il est donc bien évident que la première revendication des stomatologistes doit être celle d'une chaire à la Faculté de médecine et que celle-ci est nécessaire, comme peut l'être la chaire d'ophtalmologie ou de laryngologie. Je ne m'occupe pas pour l'instant de ce que sera l'enseignement du professeur de stomatologie, j'établis le principe. Le professeur fera d'ailleurs l'enseignement comme il le comprendra, et il n'est que juste de penser qu'il saura le rendre fécond et utile. On sait du reste qu'au cours d'un professeur peuvent être annexés des laboratoires, des démonstrations théoriques et pratiques de toute nature ; c'est une question de

programme et d'organisation, et l'on devine tout ce qu'on peut y faire entrer.

Ce premier point acquis, les résultats ne se feront pas attendre : la stomatologie prend immédiatement corps et figure, est subitement rehaussée au niveau des autres spécialités. Le public apprend et sait en un jour, ce qu'il ne faisait qu'entrevoir et désirer obscurément depuis tant d'années : qu'il faut être médecin pour soigner la bouche et les dents ; que ces parties sont malades comme d'autres, et que leurs maladies sont semblables à d'autres, et justiciables de la même thérapeutique générale ; que cette région et ces organes jouent un rôle capital, pour son hygiène et sa santé, et qu'on ne peut plus les considérer isolément, comme des îles détachées du continent. Enfin, par cette chaire et cet enseignement désormais à leur place, se trouve déjà partiellement réalisée l'admirable formule de Magitot : tous les dentistes médecins, et tous les médecins dentistes. Ce qui veut dire que tout médecin saura un peu de stomatologie, comme il saura un peu de dermatologie, ou d'ophtalmologie, et que le futur spécialiste y puisera naturellement de plus complètes connaissances ; et nous en avons presque assez dit pour qu'on nous comprenne, en faisant remarquer toutefois, que tout ce que nous réclamons aujourd'hui pourrait être depuis longtemps un fait accompli si la loi de 1892, qui prescrivait impérativement l'organisation de l'enseignement dentaire par la Faculté, avait été simplement exécutée. Je veux croire et j'admets volontiers

que celle-ci a simplement reculé devant l'impossibilité d'édifier un enseignement viable pour ceux qu'elle n'avait pas voulu médecins, alors qu'elle ne peut, en fait, enseigner et vendre que de la médecine.

L'enseignement de la Faculté, désormais acquis, sera naturellement complété par celui de l'hôpital ; et ce dernier semble devoir jouer le rôle capital. Il est d'ailleurs le complément naturel de la Faculté, et toutes les spécialités doivent y trouver, avec le temps, leur développement normal. Les consultations hospitalières peuvent constituer un magnifique terrain d'enseignement, inépuisable et varié. Leur nombre est déjà assez considérable pour recevoir une grande quantité d'élèves. On peut aussi supposer le moment venu, où l'on ne trouvera plus une administration hostile, qui arrête tout et s'oppose à tout, et un directeur d'Assistance, surtout préoccupé d'entraver l'essor de ses services. La révision de la loi de 1892 sera un fait accompli et l'administration connaîtra désormais tous ses devoirs qui doivent s'appliquer à la fois au bien de ses malades et à l'instruction de ses élèves. Par la force des choses, l'hôpital doit donc devenir le centre d'opération des stomatologistes, et de l'enseignement plus proprement technique et clinique. Tous les développements que celui-ci ne pourra prendre dans un cours magistral à l'École de médecine trouveront naturellement leur place dans les cliniques hospitalières. Il y faudra de l'espace, des instruments, et des installations, c'est entendu ; mais pourquoi tout cela ne se

ferait-il pas ? et serait-il même paradoxal d'espérer que l'Université, plus riche, pourrait venir en aide à cet enseignement d'hôpital, et donner un peu de cet argent que l'Assistance refuse ou n'a pas ? Les subventions hospitalières seraient moins coûteuses pour l'Université, que la charge et la responsabilité d'écoles chancelantes et d'institutions ruinées. Je n'insiste pas, car ce serait entrer dans des détails que je ne puis aborder aujourd'hui. Je ne retiens que le principe de l'enseignement hospitalier, et il nous suffit que celui-ci, bien conçu et combiné avec l'enseignement à l'École de médecine, satisfasse à la fois les besoins scientifiques et techniques de la stomatologie. Il ne nous sera pas difficile de démontrer plus complètement, quand il sera nécessaire, qu'il peut en être ainsi.

En indiquant, comme je viens de le faire rapidement, ma conception propre de l'enseignement de la stomatologie, et dans ses grandes lignes seulement, je n'ai voulu imposer à personne ma manière de voir exclusive, pas même à mes confrères stomatologistes, ni surtout aux dentistes actuels, ce qui va de soi. Je comprends très bien surtout que l'on envisage l'enseignement de notre spécialité, plus unifié et ramassé tout entier dans une école spéciale rattachée à la Faculté. Ceux qui ont lu, dans le dernier numéro de la *Revue*, la biographie d'Arkovy (1), et l'histoire docu-

(1) Notice sur l'histoire de la stomatologie en Hongrie et le jubilé du prof. Arkovy, par le D^r Allaëys (d'Anvers) (*Revue de Stomatologie*, mars 1907).

mentée de l'enseignement stomatologique en Hongrie, seront vraiment tentés de préférer, après un aussi bel exemple, cette école synthétique et si bien organisée. Le jour d'ailleurs, où tous les dentistes seront médecins, cette sorte de séparation de la Faculté que constituera toujours une école ainsi conçue perdrait, je l'avoue, beaucoup de ses inconvénients. Mais je crois que pendant longtemps encore la Faculté de médecine hésitera à détacher de son tronc séculaire l'enseignement qu'elle viendra d'y rattacher comme une branche nouvelle ; et je m'en féliciterai pour ma part, car j'estime et j'ai assez cherché à le faire comprendre, qu'il est désirable pour la stomatologie, surtout au début, de se fonder plus intimement dans l'enseignement de la Faculté et des hôpitaux, il faut faire pénétrer dans l'esprit du public et des médecins qu'elle ne diffère pas des autres spécialités, et qu'elle appartient, au même titre, à la médecine et à la chirurgie générale. Il sera temps plus tard d'en revenir à une école, si on le juge nécessaire. Ce qu'on peut prévoir et ce qu'il faut souhaiter, c'est qu'à côté de l'enseignement de la Faculté et des hôpitaux, se développent parallèlement les écoles et les cliniques privées, les ateliers même, tous merveilleusement propres par leur souplesse et leur variété à compléter les connaissances classiques et officielles, à engendrer les aptitudes particulières et les vocations. Les autres spécialités nous ont depuis longtemps donné l'exemple ; que dis-je ? nous n'aurons qu'à suivre

celui venu de nous-mêmes, et de tout le passé de notre spécialité.

Qu'on nous revise donc et avant tout la loi de 1892 ; qu'on nous impose le doctorat, qu'on nous ouvre la Faculté, qu'on nous agrandisse l'hôpital ; et l'on verra ce que peut faire et devenir une spécialité jeune comme la stomatologie, une fois affranchie de l'oppression des temps de routine et d'ignorance, des contraintes d'un diplôme déprécié, et tout entière aux mains de médecins unis et confiants dans leur destinée. Quelle que soit l'organisation de l'enseignement, la France n'aura plus rien à envier aux autres pays ; elle leur montrera peut être une fois de plus la voie infinie du progrès.

II

SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA STOMATOLOGIE

La manière dont j'ai envisagé l'enseignement de la stomatologie dans l'article précédent, n'a été que la conséquence logique, et comme la suite de toute la campagne poursuivie par moi depuis de nombreuses années, pour l'assimilation de la stomatologie avec les autres spécialités médicales et chirurgicales. Ces dernières ont ou auront leur enseignement comme il convient, cela ne fait de doute pour personne. La stomatologie saura aussi évidemment le conquérir. Mais elle arrive avec un retard considérable, qui se comprend, puisque la lutte à soutenir pour la conquête du doctorat, qui devrait être depuis longtemps un fait accompli, la retient et l'obsède, et épuise des forces qui seraient si utilement employées d'autre façon. On me fait même observer que la nécessité du doctorat pour les dentistes, éminemment désirable, n'est pas absolument liée à la question de l'enseignement, puisque dès aujourd'hui les stomatologistes sont assez nombreux pour l'assurer dans des conditions convenables et le rendre fécond. C'est un point de vue défendable : demander l'enseignement, le faire pour les

médecins et par les médecins, et ne pas s'occuper du reste qui viendrait par surcroît ; et je le comprends dans une certaine mesure, si l'on se préoccupe seulement de l'intérêt des stomatologistes, et non de celui du public, qui me semble préférable. Or l'intérêt du public, j'allais dire la voix publique, demande surtout et avant tout le doctorat pour les dentistes. Dans cette conquête seulement, il trouvera, avec les soins, la sécurité à laquelle il a droit, non seulement dans le privé, mais à l'hôpital, mais dans tous les établissements publics de bienfaisance, écoles, dispensaires, partout où, par un véritable paradoxe qui est presque un défi, sévissent des praticiens qui ne sont pas médecins. Voyez-vous le mécanicien dentiste, dans une école d'enfants, passant la visite de la bouche, méconnaissant des accidents d'origine suspecte, une épidémie de stomatite, la nature de certaines tumeurs, etc., s'abstenant par ignorance, ou au contraire voulant agir, et intervenant à tort et à travers, sans savoir un instant de quoi il s'agit ? Le danger est égal dans l'action ou l'omission et il est permanent ; il faut que cela finisse.

Qu'on m'excuse de cette diversion ; donc le doctorat d'abord pour les dentistes par la réforme de la loi de 1892, l'enseignement ensuite, tel que je l'ai indiqué sommairement et sur lequel je veux m'étendre un peu plus à l'aise aujourd'hui, que les principes sont dégagés. On ne saurait trop avoir insisté sur ce point, que l'enseignement donné, sous le régime actuel, à une minorité de médecins et à une

majorité de chirurgiens-dentistes, ne ferait que créer une redoutable erreur et une sécurité trompeuse, et démontrer je ne sais quelle impuissance, ou mauvaise volonté, à résoudre le problème dans son entier et pour toujours.

J'ai précédemment demandé un professeur de stomatologie à la Faculté de médecine et l'enseignement clinique dans les hôpitaux ; il ne s'agit plus que de poursuivre, pour arriver à notre but, les conséquences logiques et les répercussions de cette organisation en partie double. Le professeur de stomatologie implique par la force des choses, et à bref délai, un agrégé de stomatologie jouissant de tous les privilèges et avantages des autres agrégés, tant qu'ils existeront sous la forme actuelle. Pourquoi n'en serait-il pas ainsi, et quelle objection peut bien être faite, autre que celle d'une innovation troublant les habitudes et les idées reçues ? Ne sait-on pas qu'il existe, non pas plusieurs encore, mais au moins un agrégé de chirurgie, qui fait après coup de la stomatologie, en province il est vrai ? C'est déjà une indication ; il en viendra d'autres, jusqu'à ce que les choses se renversent, et qu'on fasse d'abord des agrégés spéciaux de stomatologie ou qu'on les prévoie. Notre agrégé fera naturellement partie des jurys de concours, et prendra part à toutes les fonctions de son grade, et en aura les privilèges ; c'est-à-dire qu'il sera le professeur désigné de stomatologie. On se sera tassé pour lui faire de la place, et voilà tout. Avec le professeur, avec l'agrégé la stomatologie pénétrera, par la force des choses, dans les

examens, dans les concours à tous les degrés, sans prétention d'envahissement ni d'abus, mais à son rang modeste, et dans les proportions raisonnables et utiles dont les autres spécialités se contentent. Comme j'ai eu maintes fois l'occasion de le dire au regretté professeur et doyen Brouardel, qui m'approuvait, pourquoi, par exemple, dans les examens de doctorat, s'obstine-t-on à rester toujours dans le même ordre de questions ou d'opérations ? Pourquoi, dans une épreuve de médecine opératoire, s'entêter éternellement dans une ligature de pédieuse, ou une amputation de Chopart, et ne pas faire une fois arracher une dent par le candidat ? Pourquoi, sinon par affreuse routine, et aussi, il faut bien le dire, par défaut d'examineurs compétents ? Il est entendu qu'un examinateur ne peut tout savoir, mais c'est pour cela qu'un stomatologiste ne sera pas de trop à la Faculté. On prévoit, du reste, que le vent de réformes qui souffle de tous côtés, doit surtout amener la modification des examens et des jurys.

Les examinateurs actuels sont trop surchargés et surmenés ; mais ce qui importe surtout, pour le moment, et à notre point de vue, ce ne sont pas tant les questions spéciales elles-mêmes posées aux examens, ni leur fréquence, que l'idée inculquée aux candidats qu'il faut connaître au moins pratiquement les maladies de la bouche et des dents ; et qu'en apprenant celles-ci, ils augmentent par là même leurs connaissances générales, précisent des points de pathologie et des connexions étiologiques qu'ils ignoraient ; qu'en

un mot, ils ne doivent pas laisser de côté toute une catégorie de maladies et d'affections, en face desquelles ils se trouveront le lendemain de leur installation. Est-ce que la première chose qu'aura à faire le médecin de campagne qui débute, ne sera pas peut-être l'ouverture d'un abcès dentaire, l'extraction d'une dent, le traitement d'une gingivite ulcéreuse ? Pourquoi le laisser systématiquement désarmé devant des éventualités qui sont des certitudes ? Voilà d'abord tout ce qu'il faut comprendre lorsqu'on parle d'une chaire de stomatologie, à la Faculté de médecine, d'un agrégé de stomatologie et de stomatologie aux examens et aux concours ; et ceci intéresse tous les futurs médecins. Mais ne voit-on pas, d'un autre côté, qu'un pareil enseignement, ou si l'on veut une pareille innovation, préparera et inspirera les étudiants et les médecins qui, voulant se spécialiser, s'intéresseront plus particulièrement à cet enseignement, se l'incorporeront tout entier, et le complétant ensuite à l'hôpital, dans les cliniques et les écoles, dans les ateliers même, deviendront tout naturellement des spécialistes complets ? Nous ne voulons pas du tout qu'on se méprenne sur notre pensée, ni qu'on paraisse confondre ce stomatologiste complet, que nous avons assez souvent défini, avec le médecin ordinaire, pour lequel nous demandons simplement les connaissances générales en stomatologie, comme il les a en ophtalmologie, en laryngologie, et qui lui sont nécessaires, sans qu'il soit pour cela un spécialiste.

Arrivons aux hôpitaux et aux dentistes des hôpitaux, et montrons ce qu'il faut demander à l'organisation des uns, aux fonctions et aux attributions des autres. Par la même raison qui nous a fait introduire la stomatologie dans les examens de l'école, il faut que les dentistes des hôpitaux fassent partie des jurys d'externat et d'internat, pour que là aussi soit indiquée la nécessité des connaissances générales et spéciales en stomatologie, au moins pour les questions de petite chirurgie et de pathologie élémentaires, et aussi pour quelques grosses affections qui touchent à la médecine ou à la chirurgie générales : celles qu'on pourrait appeler les questions frontières (abcès péri-buccaux, adénites, etc.). Est-ce que, pour l'externat, les questions de l'extraction des dents, de l'antisepsie buccale, ne seraient pas aujourd'hui plus utiles et plus pratiques que celles de cautères et de vésicatoires que l'on n'emploie plus ; et pour l'internat, les accidents de dent de sagesse, liés aux abcès du cou, aux adéno-phlegmons, aux contractures des mâchoires, ne seraient-ils pas aussi intéressants, que l'éternelle pneumonie franche qu'on ne trouve jamais ? Cependant je ne veux pas épouvanter nos anciens, ni demander un stomatologiste dans les concours de médecine des hôpitaux. Nous ne sommes ni pressés ni exigeants. Mais j'affirme qu'un dentiste des hôpitaux jugerait aussi bien certains sujets de pathologie générale, qu'un médecin des hôpitaux, certaines questions spéciales de nos concours. Cette intrusion et cette pénétration réciproques de juges d'origine et de

spécialités différentes dans les concours particuliers, ne sera d'ailleurs logique et désirable, en ce qui nous concerne, que lorsque, par la Faculté, la stomatologie aura conquis sa place dans l'enseignement, et se sera peu à peu introduite dans les esprits, à titre de véritable spécialité chirurgicale. Le temps aura fait son œuvre d'assimilation et d'unification.

Pour que le dentiste des hôpitaux en arrive ainsi à une situation qui ne diffère pas beaucoup de celle des autres chefs de service, il est nécessaire, on le conçoit, que leurs consultations prennent plus d'importance et de stabilité, c'est-à-dire qu'au lieu de se borner à deux séances par semaine elles deviennent journalières, ou pour commencer au moins, tri-hebdomadaires. Il semble non moins nécessaire que des stagiaires, externes, internes même, soient attachés régulièrement à ces services, par choix volontaire d'abord et délibéré, j'y consens ; au besoin plus tard, par attribution de rang de concours. Rien de pratique ni de fécond à l'hôpital n'est possible sans une organisation véritable, qui permette au chef de service de suivre les malades, de les soigner effectivement, de faire des opérations sérieuses, de prendre et faire prendre des observations. — Pourquoi même, à l'hôpital, n'aurait-il pas à sa disposition quelques lits, si cela est reconnu utile ? On voit surtout ce qui manque encore, mais ce qu'il serait si facile d'avoir avec un peu de bonne volonté et de prévoyance. Que ne ferait-on pas dans vingt consultations d'hôpitaux organi-

sés ; et quelle pépinière de spécialistes il serait possible de former avec tant d'étudiants groupés dans ces services ! Les devoirs des chefs deviendraient plus compliqués ; mais quelle ardeur n'apporteraient-ils pas à un enseignement neuf et devenu si intéressant ? Tout ce qui paraît difficile ou même chimérique aujourd'hui, lorsque nous semblons si éloignés du but, paraîtrait naturel et ancien, une fois réalisé. Il n'y a pas si longtemps que j'entendis pousser des cris d'alarme, lorsqu'on parla de mettre des accoucheurs dans les services d'accouchements livrés à des médecins non spécialistes, qui n'y mettaient d'ailleurs jamais les pieds, et les abandonnaient à une sage-femme en chef ; c'est pourquoi on y mourait assez régulièrement. Quels mêmes cris ne pousserait-on pas aujourd'hui, et cette fois avec juste raison, si l'on voulait remettre les mêmes services aux médecins des hôpitaux, voire même aux chirurgiens ? Quand on constate ces revirements et ces transformations, toutes les espérances sont permises à ceux qui apportent des conceptions nouvelles, et cherchent, malgré tous les obstacles, à les réaliser.

Il me resterait, pour être complet, à dire en quoi consisterait l'enseignement proprement dit de la Stomatologie à la Faculté et à l'hôpital, et comment il devrait être compris, en tant que donné surtout aux futurs spécialistes. Il est inutile d'indiquer ce qu'il serait pour les médecins ordinaires, puisque ceux-ci le trouveront toujours suffisant et n'auront, en fait, qu'à en extraire la substance, pour les

besoins de leur pratique. Mais il en va tout autrement pour les spécialistes. Je dirai simplement, au risque d'étonner quelques-uns de nos confrères, et de paraître agréable à d'autres, que l'enseignement donné à l'hôpital et à la Faculté ne différerait guère par son programme de celui des écoles dentaires. Mais ce qui surprendra sans doute beaucoup plus, c'est que l'enseignement de l'hôpital sera plus spécial et plus pratique que celui des écoles, parce que supprimant, en fait, tout ce qui appartient à la médecine, à l'anatomie ou à la thérapeutique générales, apprises ailleurs par les élèves et étudiants, il n'en gardera que la pathologie dentaire et buccale, que la thérapeutique particulière, et la technique à tous les degrés, et dans toutes ses variétés. La prothèse même, cauchemar de nos maîtres, qu'on n'apprend pas aux écoles, je l'ai démontré (1), pourra faire l'objet d'admirables démonstrations de tous les jours, si l'Assistance nous permet de l'organiser (2). Et c'est alors qu'on ne viendra plus accuser les stomatologistes de n'être que des médecins, et de négliger le côté pratique de leur art. Ils ne feront que de la pratique à l'hôpital, et ils enseigneront en tous cas cette pratique mieux que les écoles dentaires, qui ont en même temps la prétention d'apprendre la médecine à des élèves inaptes à la comprendre, et

(1) L'enseignement de la prothèse (*Revue de Stomatologie*, sept., nov., 1902).

(2) Projet de Chompret. Laboratoire central de prothèse des hôpitaux.

s'acharner à une tâche impossible. Quand tout sera organisé, comme nous le comprenons, à la Faculté et à l'hôpital, nous convierons les écoles, si elles le veulent, à remplir une fonction réellement utile alors, qui sera de compléter par un enseignement vraiment libre, et plus spécialement sur certains points, l'enseignement officiel, qui, de sa nature, est toujours imparfait par quelque côté, et doit être d'ailleurs concurrencé, pour le progrès général. Tout le monde aura son rôle à jouer, et toutes les combinaisons pourront trouver place dans un état de choses rationnel, et dans une spécialité unifiée par la science et la médecine.

LETTRE SUR L'ENSEIGNEMENT DENTAIRE
EN FRANCE A M. LE D^r Z. (1).

Vous avez bien voulu m'exprimer le désir de connaître mon opinion sur la question si capitale de l'enseignement dentaire en France ; je suis tout disposé à vous l'exposer brièvement ; mais, pour ce faire, je suis obligé de me placer à deux points de vue fort différents, qu'il vous sera facile de comprendre : le point de vue théorique ou général, qui fait table rase de la législation actuelle et relativement récente sur le sujet en France ; et le point de vue pratique, opportuniste, si l'on veut, qui tient forcément compte de la situation nouvelle dérivant de la loi médicale de 1892, celle qui a créé, dans des conditions déterminées, le diplôme de chirurgien-dentiste, et un enseignement spécial.

Mon opinion théorique n'a jamais varié ; c'est l'opinion représentée naguère avec éclat en France par Magitot, soutenue par les médecins les plus éminents, et en par-

(1) Cette lettre devait être adressée à M. le D^r Z., délégué par le gouvernement Roumain pour étudier l'enseignement dentaire en France, et qui avait bien voulu demander à l'auteur de lui faire connaître ses vues sur le sujet (1898).

ticulier par Dechambre (art. *Dentistes*, Dict. Encyclopédique) à l'aide d'arguments qui n'ont jamais été réfutés et ne pouvaient l'être : l'odontologie, ou, comme l'on dit plus justement aujourd'hui, la stomatologie constitue, au même titre que les autres spécialités médicales ou chirurgicales (ophtalmologie, laryngologie) une branche de l'art de guérir, nécessitant la même instruction préparatoire, les mêmes connaissances générales, en anatomie, en physiologie et en pathologie. Ces connaissances, de leur nature, ne peuvent être scindées, et forment un ensemble indivisible que tout médecin digne de ce nom est tenu de posséder, sous peine d'une évidente et irréparable infériorité, d'une véritable disqualification.

L'art dentaire, ou plutôt, disons toujours la stomatologie, est une branche de la médecine et de la chirurgie à laquelle le spécialiste applique plus particulièrement ses connaissances générales et ses facultés. Or, en France, la seule garantie qui existe de ces connaissances, indispensables à qui veut exercer l'art de guérir, réside tout entière et uniquement dans le titre de docteur en médecine ; ce diplôme embrasse et couvre toutes les spécialités ; pour chacune d'elles, et dans chacune d'elles, il donne au public cela seulement mais tout ce qu'il est en droit d'exiger de celui qui le soigne dans quelque partie de son corps ou de ses organes : la garantie que sa santé et sa vie sont à l'abri du danger provenant de l'ignorance médicale.

Le diplôme de docteur est donc indispensable pour l'odontologiste, et seul il doit être exigé, puisqu'à lui seul il donne les garanties primordiales. Est-ce à dire qu'il soit suffisant pour faire un dentiste, un stomatologiste ? certainement non, pas plus qu'il n'est suffisant pour faire un oculiste ou un orthopédiste ; mais à chacun d'eux il assure la somme de connaissances médicales nécessaires pour qu'il puisse aborder et exercer sa spécialité, sans danger pour la santé publique ; et c'est tout ce qui importe. Il n'est donc pas plus nécessaire de demander un diplôme spécial au dentiste qu'à l'auriste ou à l'oculiste. Devons-nous en conclure que l'Etat, que la Faculté de médecine doivent se désintéresser de l'enseignement spécial ? Nullement. Mais nous ne nous trouvons plus ici en face d'un caractère de nécessité, mais d'un caractère d'utilité relative ; et, dans ce dernier ordre d'idées, nous sommes évidemment en droit de demander ce qui se fait pour d'autres spécialités, c'est-à-dire, un enseignement théorique et un enseignement pratique ou clinique ; enseignement théorique à la Faculté ou annexé ; enseignement clinique dans les hôpitaux, où les services existants, mais incomplètement organisés, pourraient prendre rapidement plus de développement.

La Stomatologie n'a pas à réclamer d'avantages, ni de privilèges particuliers. L'Etat d'ailleurs a toujours été et sera toujours impropre à donner un enseignement technique complet : ce sont les particuliers ou les écoles privées

seuls qui peuvent achever ce que l'enseignement officiel ne fera jamais qu'ébaucher ou indiquer. L'Etat n'a pas plus mission de former des aurificateurs ou des mécaniciens que des bandagistes ou des lunetiers ; il est incompetent, et déplacé dans une pareille fonction.

Pour résumer mon opinion théorique : nécessité, pour exercer l'odontologie, de posséder le diplôme de docteur en médecine, ou, sous une autre forme : un seul diplôme médical sous l'égide duquel s'exercent dans l'égalité parfaite, toutes les spécialités médicales. Mais l'Etat donne un enseignement théorique spécial à la Faculté de médecine, et un enseignement clinique dans les hôpitaux. L'enseignement technique et professionnel se perfectionne, au besoin, dans les écoles privées et chez les praticiens.

Mais, à l'heure actuelle, en France, il ne s'agit pas de faire une législation pour les dentistes ; elle existe depuis l'année 1892, et si l'on peut prévoir des changements possibles dans un avenir lointain, il ne semble pas qu'elle doive être modifiée prochainement. Or, la loi a créé en dehors et à côté du diplôme de docteur en médecine, le diplôme de *chirurgien-dentiste*, et elle a organisé un enseignement particulier, c'est-à-dire restreint au point de vue médical et très développé au point de vue spécial et technique, de la stomatologie. Il faut donc nous placer désormais sur le terrain nouveau, et pour cela, examiner succinctement comment il conviendrait de modifier cet enseignement (la chose est possible), pour que, si défectueux que nous le

jugions dans son principe, il puisse donner encore des résultats à peu près satisfaisants.

Je formulerai d'abord d'une manière très simple le but que doit se proposer cet enseignement : puisqu'on n'a pu faire, ou puisqu'on n'a pas voulu que le dentiste fût un médecin, il faut remédier, dans la mesure du possible, à cette lacune initiale, c'est-à-dire faire, dans l'enseignement spécial, la part la plus large possible aux notions de médecine et de chirurgie générales, soit au point de vue théorique, soit au point de vue clinique ; et partir de ce principe, que le dentiste ne sera jamais trop médecin.

Examinons donc sous cet aspect le programme d'études des futurs dentistes, tel qu'il a été compris dans les règlements d'études et d'examens pour l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste. Je néglige à dessein tout ce qui est enseignement technique et professionnel, et que je déclare suffisant, soit dans le programme d'études, soit dans le programme d'examen, puisqu'à mon avis, cet enseignement peut être donné partout ailleurs, mieux et plus utilement que dans des écoles officielles.

L'enseignement général doit comprendre, d'après le décret du 25 juillet 1893, au moins un cours d'anatomie et de physiologie, un cours de pathologie générale, un cours sur la pathologie et la thérapeutique spéciales ; de plus, les écoles enseignantes autorisées par le même décret, doivent posséder un laboratoire d'histologie, de bactériologie et de dissection. D'après ce programme, on peut supposer que les

jeunes élèves, malgré leur manque de préparation intellectuelle et la faiblesse de leur instruction générale, auront, avec de l'application et surtout de bons professeurs, des connaissances théoriques suffisantes, en anatomie, physiologie, etc. Mais comment admettre qu'ils seront pour cela devenus médecins, puisqu'ils n'auront jamais vu de malades ni fréquenté assidûment les hôpitaux, puisqu'il n'est point fait mention, dans le règlement d'études, de la nécessité pour eux de suivre les cliniques hospitalières. Ils auront connu les maladies de la bouche, que dis-je, aux écoles, ils n'auront jamais vu que les maladies des dents. Est-ce ainsi qu'on peut devenir médecin ou chirurgien ? Je n'insiste pas, car il faudrait ici de longs développements. Mais on voit de suite la lacune qu'il est indispensable de combler dans le programme d'études des futurs dentistes ; il faut intercaler dans ce programme un article qui les oblige à fréquenter les services cliniques de médecine et de chirurgie générales, pendant les trois années de leurs études dentaires, et à devenir médecins par la fréquentation habituelle des malades, et de toute espèce de malades. Sans cette obligation, leur titre de *médecin* ou de *chirurgien-dentiste*, ne sera jamais qu'un leurre destiné à faire illusion au public et à eux-mêmes.

Si l'on veut reconnaître avec nous cette nécessité de plus de connaissances médicales, voici comment, à notre avis, on pourrait passer à l'application de la façon la plus complète et la plus pratique : donner à la Faculté seule le droit

de délivrer des inscriptions aux futurs dentistes ; autoriser ceux-ci à faire le stage professionnel dans les cliniques dentaires des hôpitaux. Ces cliniques qui ont lieu deux fois par semaine, pourraient avoir lieu trois fois, et prendraient dès lors un développement et une importance qu'elles sont loin d'avoir actuellement. Tous les articles du programme d'études actuel, pourraient d'ailleurs facilement être annexés à ces services ; et ces derniers seraient toujours sous la surveillance et le contrôle immédiat de la Faculté et de l'Assistance publique, qui ne peuvent guère s'exercer ailleurs.

Mais en outre, et c'est la réforme capitale que nous voulons introduire dans le programme, les futurs dentistes seraient astreints à fréquenter les services généraux d'hôpital, trois fois par semaine, pendant toute la durée de leur scolarité (3 ans). Pendant les deux premières années, ils devraient suivre un service de chirurgie, et pendant une année (la dernière) un service de médecine. Ils ne pourraient évidemment le faire qu'à titre de stagiaires, les titres d'externes et d'internes leur étant interdits. Mais ils subiraient ainsi, dans la mesure du possible, l'imprégnation médicale et recueilleraient, au lit des malades, une somme de connaissances médicales pratiques, que tous les cours théoriques du monde ne sauraient remplacer. Ils auraient chaque jour à constater sur les malades de l'hôpital, les liens multiples qui rattachent si souvent les affections de la bouche et des dents à la pathologie générale et aux autres

maladies ; et comme ils auraient d'autre part, dans les services [dentaires hospitaliers, l'occasion de constater les mêmes faits commentés par des médecins spécialistes, mais par de véritables médecins, on peut dire qu'ils réaliseraient ainsi et sur place le *summun* des connaissances, que l'on peut exiger de jeunes gens placés dans des conditions si particulières.

Avec ce programme, qui ne réclame en définitive, on le voit, que les matinées des élèves (trois de clinique dentaire, trois de clinique médicale), ceux-ci trouveraient encore le temps de fréquenter les écoles spéciales, les cliniques privées, et de se perfectionner, par tous les moyens, dans la technique de leur profession.

Je n'insiste pas davantage, puisque je ne voulais qu'indiquer très brièvement un programme d'études, ou même poser un principe : celui de l'enseignement médical aux dentistes. L'application pratique de ce principe pourra être faite de manière différente, peut-être (plus grande durée des études). Mais à aucun prix, celui-ci ne devra être négligé, ni mis de côté, sous peine, pour l'art dentaire, pour la stomatologie, d'une irréremédiable déchéance, et pour le futur dentiste, d'une lacune que rien ne pourrait jamais combler. Le défaut ou l'insuffisance des connaissances médicales serait pour celui-ci une tare indélébile, que n'effaceraient jamais ni les suffrages, ni les succès apparents, dont il sentirait lui-même l'injustice et la fragilité.

POUR FAIRE UN DENTISTE

Une discussion singulière — et peut-être inutile ou prématurée — au moins entre confrères, vient de s'élever entre deux honorables médecins belges, MM. les D^{rs} Rubbrecht et Voituron, tous deux, semble-t-il, également convaincus qu'il faut être médecin pour faire un dentiste. L'objet du débat, pour eux, n'est plus que de savoir combien de temps est nécessaire pour faire un dentiste d'un médecin. Si je me permets de dire qu'une semblable discussion me paraît oiseuse, sinon sans intérêt, c'est que les champions, l'un, M. le D^r Rubbrecht, du temps long (deux ans), l'autre, M. le D^r Voituron, du temps court (six mois), peuvent avoir raison et tort, suivant le point de vue où l'on se place, et les conditions particulières du médecin qui s'initie à l'art dentaire.

Il semble évident qu'un médecin instruit, intelligent, jeune encore, de bonne aptitude, peut, suivant l'opinion de M. le D^r Voituron, *apprendre* en six mois, sous une direction *compétente, attentive et quotidienne*, les éléments essentiels de l'art dentaire, et en commencer l'application. — Au bout de six mois, il sait ce qu'il faut faire.

Mais de là à le bien faire, il y a une petite différence, et, en réalité, il n'y a que le temps qui fasse de quiconque, dans

une spécialité quelconque, un bon praticien ; et, dans ce cas, j'irai plus loin que M. le D^r Rubbrecht lui-même : il y faut beaucoup plus que deux ans. Mais ce n'est plus la question.

Il reste à l'actif de l'opinion de M. le D^r Voituron, qu'un médecin de bonne culture et adroit, sous une impulsion savante et individuelle, peut apprendre son métier en six mois ; et je dirai surtout qu'il peut connaître, s'il a été à bonne école, les applications de la prothèse, beaucoup plus faciles et moins variées que les cas, toujours nouveaux, de la pathologie dentaire.

D'autre part, s'il s'agit d'un enseignement méthodique et général donné aux médecins, groupés dans les Universités, les écoles spéciales ou les hôpitaux, il semble bien que l'opinion de M. le D^r Rubbrecht doive ici triompher. Dans une organisation générale, chaque élève, ou si l'on veut, chaque médecin, ne recevra toujours qu'une part trop restreinte d'enseignement individuel, pour apprendre tout en six mois, et je crois volontiers que les deux années de M. le D^r Rubbrecht seront indispensables. Je me hâte d'ajouter qu'il n'est pas nécessaire que ces deux années d'études spéciales viennent après le doctorat en médecine, — elles peuvent s'entremêler ou se confondre avec les études médicales proprement dites, et ainsi le temps des études totales ne serait pas trop allongé, — ce qui est très important et même capital.

Si j'avais à résumer le débat, je dirais donc que l'opinion

de M. le D^r Voituron est vraie dans des cas particuliers, mais que celle de M. le D^r Rubbrecht est plus juste, appliquée à un enseignement général et organisé.

Mon opinion propre et depuis longtemps exprimée est que, pour le dentiste comme pour les autres spécialistes, il n'y a qu'une chose à demander : la compétence médicale, c'est-à-dire le titre médical commun qui suffit et répond à tout — au moins à tout ce qu'il est nécessaire de garantir au public pour la préservation de sa santé ; — le reste, ce qui n'est pas essentiellement médical et rentre dans les techniques, le médecin a le devoir de le bien connaître pour le bien faire — et c'est son intérêt évident. Mais on avouera que l'Etat n'a pas à estampiller les appareils de prothèse et les bridge-works, non plus que les aurifications.

Heureux pays, cependant, que la Belgique, où tous les dentistes seront bientôt médecins, et où la question n'est plus que de savoir combien il faut de temps à un médecin pour faire un dentiste. Nous sommes bien loin de compte, en notre bon pays de France, où règnent l'incohérence, les diplômes spéciaux, et les Fédérations.

SUR L'ENSEIGNEMENT DENTAIRE

Il est toujours difficile et délicat de parler des intérêts professionnels qui se débattent en pays étranger, même voisin, et j'en fais l'expérience. Le très court article, et certainement impartial, que je consacrais naguère dans la *Revue* (1) sous le titre : *Pour faire un dentiste*, à une discussion passionnée qui dure encore en Belgique, sur le point de savoir ce qu'il faut de temps et d'études pour faire un dentiste d'un médecin, n'avait point la prétention de juger définitivement la question ; il visait encore moins à un arbitrage que personne ne me demandait ; il n'en a pas moins attiré l'attention de nos confrères belges, et il me vaut quelques communications intéressantes, dont je ferai certainement mon profit ; je remercie en particulier, mon confrère de Bruges, M. le Dr O. Rubbrecht, qui a bien voulu éclairer ma religion et défend, avec talent, les saines idées du corps médical des dentistes belges. Mais je ne voudrais ni ne pourrais, à aucun titre, prendre part de nouveau à une polémique étrangère, où entrent trop d'éléments particuliers que j'ignore ou qui m'échappent ; et si je reviens sur le sujet, ce n'est qu'en me plaçant à un point de vue

(1) Article précédent.

très général, et bien éloigné des questions de personnes ou de politique.

Je dois cependant rectifier immédiatement une affirmation qui m'est attribuée, très à tort, par le Dr Versluysen, dans un journal d'Anvers. Je n'ai jamais rien eu à dissimuler de mes opinions, d'ailleurs assez connues, et qui ont au moins le mérite d'être constantes avec elles-mêmes, et je les livre volontiers à la discussion ; mais à la condition que mes paroles ou mes écrits soient exactement rapportés. Or, quand on me fait dire, pour les besoins d'une discussion, que la prothèse est la partie *vile* de notre art, on trahit manifestement, non seulement un texte écrit, mais encore ma pensée elle-même. J'ai pu dire expressément que la prothèse était la partie banale et même inférieure de la Stomatologie, ce que je crois toujours ; mais cela n'avait et ne peut avoir d'autre signification que celle-ci : c'est que, pour faire de la prothèse dentaire il n'est pas besoin d'une longue préparation scientifique ou intellectuelle ; il est plus facile de devenir mécanicien que stomatologiste ; et si la prothèse est une nécessité de notre profession, dont elle ne peut absolument pas être détachée dans la pratique, elle n'en constitue pas la partie la plus élevée ni la plus intéressante, puisqu'elle se réduit, en réalité, à des manœuvres manuelles et d'atelier. Mais de là à en considérer l'application comme vile, il y a loin, et personne ne croira que j'aie appliqué à cette partie de notre art, que je cultive comme tous nos confrères, une épithète aussi désobligeante. Il n'y

a rien de vil, ni de déshonorant dans aucune profession manuelle ou autre, et, pour dire toute ma pensée, je considère comme tout aussi honorables et aussi dignes d'estime les dentistes qui ne sont pas médecins, que les privilégiés qui le sont; je n'ai jamais, d'ailleurs, placé la question sur ce terrain. J'irai même plus loin, je suis convaincu que, parmi nos confrères non médecins, il y a des intelligences d'élite et d'éminentes capacités, auxquelles il n'a manqué que la préparation médicale et l'imprégnation scientifique pour devenir des dentistes complets et absolument utiles. Mais cela même est un argument en faveur de la thèse que je soutiens depuis si longtemps : que rien, malheureusement, ne peut suppléer à ces connaissances nécessaires, à cette préparation que le temps seul et le milieu développent et complètent. Si donc, j'estimais et estime toujours qu'il ne faut pas un très long temps pour faire d'un médecin un mécanicien convenable et suffisant, si je crois qu'un médecin instruit peut rapidement acquérir les qualités techniques et l'instruction nécessaires pour faire un bon spécialiste, c'est moins pour abaisser la partie technique de notre art, si indispensable, que pour démontrer combien il est nécessaire que celle-ci s'appuie sur une solide armature médicale, sans quoi elle resterait vaine, sans soutien et sans avenir. Mais cela ne veut pas dire que ces qualités techniques, que le savoir et l'expérience purement professionnelles, s'acquerraient en quelques jours, et qu'un bon dentiste, au sens complet du mot, se fait en quelques leçons et en quelques

mois ; -ce serait la plus dangereuse des erreurs, et aussi la plus sûre manière d'abaisser notre art aux yeux des profanes, qui voudraient bien nous prendre au mot ; sans compter que c'est faire le jeu de nos adversaires.

Quand Magitot disait, sous forme d'aphorisme, que pour lui l'idéal et la solution de l'enseignement étaient dans cette formule : tout dentiste doit être médecin, et tout médecin doit être dentiste, il disait deux choses absolument justes, mais à condition de les bien comprendre. La première partie de la proposition n'a pas besoin de commentaires, et tout le monde, y compris les opposants, est à peu près d'accord sur l'inéluctable nécessité du titre médical ; il n'y a plus que des réserves d'amour-propre, pour les uns qui ne peuvent consentir à un aveu, équivalent à leur perte ; pour les autres, la résistance n'est qu'un sacrifice d'opinion à des influences ou à des situations. La seconde partie de la formule de Magitot semble tout d'abord moins claire ; mais elle signifie simplement que tout médecin, digne de ce nom, doit savoir donner aux dents, aux gencives, à la bouche, ces soins élémentaires qu'il sait donner aux yeux, aux oreilles, etc., sans prétendre à être spécialiste. On ne voit pas pourquoi un médecin ne saurait pas aussi bien calmer une douleur de dents qu'une névralgie intercostale, arracher une dent, aussi bien qu'il ouvre un panaris. Il n'est pas plus obligé pour cela d'être dentiste qu'il n'est ophtalmologiste pour soigner une conjonctivite infectieuse. C'est le médecin, compris de cette manière, qui peut, en un minimum de

temps, apprendre les choses simples, élémentaires de notre spécialité, sans vouloir être un spécialiste parfait, et qui ne sera jamais le dentiste tel que nous le comprenons, avec la grande majorité de nos confrères. Le malheur est que peut-être quelques-uns de ceux qui ont ces connaissances simples, se figurent parfois être dentistes ; nous n'y pouvons rien. Mais nous aimons mieux toutefois cet état d'esprit que l'ignorance absolue, qui laisse un médecin désarmé et muet devant un malade qui souffre et réclame inutilement ses soins, en l'absence d'un spécialiste plus indiqué.

Magitot demandait donc une chose fort raisonnable en exigeant du médecin qu'il fût un peu dentiste ; mais il savait bien que celui qui peut à l'occasion enlever une dent, ou même la panser et soulager un malade, ne pouvait avoir de plus hautes prétentions, ni être pour cela un opérateur accompli. Car si nous considérons seulement, parmi nos opérations de toute nature, celle précisément si fréquente de l'extraction, qui ne sait que celle-ci présente souvent des difficultés et des imprévus, et qu'il faut l'enseignement des maîtres et une longue expérience pour aborder cette opération prétendue facile, avec la sûreté et la sécurité qui peuvent en assurer le succès. Ceux là seuls qui ne savent rien la trouvent banale. Il ne faut pas oublier seulement que Magitot, en donnant sa formule, visait un double but : la nécessité des études médicales, avec la sanction du doctorat en médecine, pour les dentistes, et comme corollaire, l'enseignement spécial à la Faculté de médecine, représenté par

une chaire professorale, de Stomatologie ou d'Odontologie, comme on voudra ; et dans sa pensée, cet enseignement répondait aux deux parties de sa formule : car, d'une part, il apprenait à tous les médecins les éléments de la Stomatologie ; et d'autre part, complété par l'instruction technique et clinique des hôpitaux, des écoles au besoin, il devait contribuer à former de véritables dentistes, armés de pied en cap pour l'exercice de leur profession.

C'est, en définitive, à cette formule trop oubliée qu'il en faudra revenir, si l'on veut enfin sortir du gâchis et du chaos, où nous nous débattons encore longtemps avec les errements actuels. Ce n'est point, en tous cas, le singulier procédé préconisé par un de nos confrères qui tranchera les difficultés : le confrère, persuadé d'ailleurs que les stomatologues, c'est-à-dire les dentistes-médecins, finiront par submerger les simples dentistes, conseille à ces derniers de s'appliquer surtout et presque exclusivement à la technique de leur art, autrement dit de négliger encore un peu plus le côté médical, de manière à avoir, aux yeux du public, une supériorité évidente par un certain côté. Il conseille, en réalité, aux dentistes de bien mourir, après avoir divorcé avec la médecine. Il est vrai que notre confrère est médecin. Cette conception ne peut être prise au sérieux, à une époque où tout le monde se réclame de plus en plus des études médicales et en proclame la nécessité. Mais il faut être logique et aller jusqu'au bout de la vérité, et reconnaître qu'il n'y a qu'une sanction aux études médicales : c'est le doctorat, et

qu'un seul moyen de faire l'union entre le médecin et le dentiste, c'est de les confondre en une seule personne. Qu'on appelle comme on voudra : stomatologiste, médecin-dentiste, dentiste même, celui qui réunira les deux capacités, peu importe, puisque sous le régime de l'unité, et d'une seule catégorie de spécialistes, tout le monde saura ce que dentiste veut dire. Actuellement, personne n'en sait rien. Allons donc au plus pressé, faisons que les dentistes soient médecins ; nous aurons le temps ensuite d'élever des discussions académiques, sur le plus ou moins de longueur ou de difficulté de l'enseignement technique et professionnel.

L'ENSEIGNEMENT DE LA PROTHÈSE DENTAIRE

I

En attendant de connaître le résultat ou les conclusions du III^e Congrès Dentaire International de Londres, qui, pour sujet d'études, ne s'est proposé rien moins que de déterminer les conditions à remplir par le parfait dentiste, ce qui semblerait démontrer que les promoteurs du Congrès les ignorent ; nous nous proposons de dire quelques mots de l'état actuel de l'enseignement de la prothèse en France, et de la situation créée par cet enseignement, ou, si l'on veut, par la mémorable loi médicale de 1892.

Ne quittons pas toutefois le Congrès Dentaire International, sur lequel nous reviendrons avec développements, lorsque nous aurons sous les yeux le compte rendu de ses séances, sans faire une remarque qui est à nos yeux de la plus haute importance : c'est que les rares dentistes-médecins français assistant au Congrès, dont les noms reviennent d'ailleurs périodiquement et systématiquement dans la presse, ne représentent, à aucun titre, l'opinion médicale française, ni surtout l'opinion des dentistes-médecins, dont l'immense majorité s'est depuis longtemps orientée dans une autre direction. Je ne sais exactement ce que nos honorables con-

frères représentent, ni quelle sorte d'intérêts, ni quels groupes, et je n'ai pas mission de le savoir ; mais je suis autorisé à dire, d'après leur passé, qu'eux, docteurs en médecine et médecins, ne vont que pour défendre la doctrine de l'inutilité d'un titre médical, et, en fait, des connaissances médicales, pour le dentiste ; c'est au moins singulier.

Dans l'ordre philosophique ou naturel, on peut dire surtout qu'ils constituent une espèce qui est sur le point de disparaître, une sorte de paradoxe physiologique, d'état intermédiaire entre le vieux monde dentaire et le nouveau où ils n'ont pas su s'adapter. C'est ainsi qu'entre les espèces anciennes et les nouvelles, plus élevées et plus développées par l'évolution, subsistent des types intermédiaires pourvus d'organes bizarres qui ne les font ressembler à personne. Il faut les observer attentivement et les classer, pendant qu'il est temps encore, car on ne les reverra plus. Ils ne mourront pas toutefois, sans de bruyantes convulsions. Ce sont les dentistes français pourvus d'un titre médical contre lequel ils protestent.

Revenons à notre sujet. On peut établir dès l'abord deux propositions, dont la démonstration résulte de l'examen des faits.

1^o La loi médicale de 1892, pour ce qui nous regarde, qui a créé le diplôme spécial de chirurgien-dentiste, est le produit d'un état d'esprit ou d'une opinion qui peut se définir ainsi : la prothèse étant la première et la plus importante des connaissances à acquérir pour le dentiste, et l'École de



Médecine ne donnant qu'un enseignement médical, il faut créer un enseignement nouveau et une organisation spéciale pour la prothèse. Je n'ignore point qu'une sorte de chapitre médical fait bien aussi partie du programme des écoles dentaires ; mais on avouera bien que cet enseignement sera toujours inférieur à celui qui est donné par l'Ecole de Médecine, et qu'il n'y avait pas lieu de créer, à côté, quelque chose de médiocre. C'est donc bien pour l'enseignement de la prothèse, ou des parties professionnelles qu'on peut faire rentrer dans la prothèse, qu'ont été faites les Ecoles dentaires.

Je constate et n'examine pas, en ce moment, à quel point était faux et ridicule l'état d'esprit, qui, il faut bien le dire, était celui de la majorité des médecins et du public, à cette époque. C'est l'état d'esprit qui considère le dentiste comme une sorte de manucure ou de pédicure, uniquement chargé d'entretenir l'éclat ou l'élégance de la bouche et des dents, comme les autres le font des mains ou des pieds, et qui veut ignorer systématiquement tout ce que comprend et doit comprendre notre spécialité, quel développement elle a pris depuis l'application et les travaux de quelques-uns de ses adeptes, et qui se résume dans le programme de la Stomatologie.

En tout cas, je ferai remarquer que le pédicure ne se mêle pas de soigner les panaris et les pieds-bots, et que, si le dentiste n'est qu'une variété de la même espèce, il ne doit pas plus soigner les abcès, les fistules, les kystes, et tous les accidents parfois si graves qui évoluent autour du

système dentaire, — passons, car ce point de vue de la question demanderait, à lui seul, de longs développements. Il suffit que ma première proposition subsiste, et qu'il soit bien clairement démontré que les Écoles dentaires, que l'enseignement spécial, qui ont été le résultat immédiat et logique de la loi médicale de 1892, ont pour objet capital de faire des dentistes connaissant à fond la prothèse, la pratiquant avec art, et l'élevant à un degré de perfection qu'elle ne connaissait pas jusqu'alors.

Or, ma deuxième proposition est celle-ci : non seulement la loi médicale de 1892, non seulement les Écoles dentaires, l'enseignement spécial uniquement créé à cet effet, n'ont pas fait réaliser de progrès à la prothèse, n'ont pas fait de dentistes plus habiles dans leur métier ; mais tout cela n'a fait, au contraire, que d'abaisser cet art spécial, que de le réduire à sa plus simple expression, ou à le reléguer heureusement, mais dans des conditions bien plus mauvaises qu'autrefois, dans les ateliers de mécaniciens professionnels dont il n'aurait jamais dû sortir.

Pour faire cette démonstration, je pourrais me contenter du résultat des examens, auxquels m'astreignent mes fonctions de dentiste des hôpitaux, et, plus encore, des aveux des nombreux élèves des Écoles qui, tous, reconnaissent qu'ils ne peuvent réellement apprendre la prothèse dans les conditions actuelles. Mais la lecture même du programme des Écoles est plus éloquente que tout ; à qui fera-t-on croire en effet, que quelques leçons de prothèse en 2^e et 3^e

année, quelques mois d'atelier, et un stage interrompu par mille autres occupations, puissent suffire pour faire un mécanicien habile en son art ; à qui fera-t-on croire que la confection de deux ou trois, mettons de dix, de vingt pièces de prothèse même, ce qui est invraisemblable, vu le nombre des élèves, suffise pour faire un ouvrier consommé ? A personne, et moins qu'à tout autre à ceux mêmes qui donnent cet enseignement, et l'étalent dans des programmes.

La vérité est que les Ecoles sont impuissantes à faire un mécanicien, sont à peine capables de l'ébaucher, et que ceux qui, sortis de l'Ecole, feront de véritables et d'habiles ouvriers, ne seront pas des dentistes pratiquants ; et que, les rares dentistes qui font leur prothèse sont à la fois de détestables dentistes et de médiocres mécaniciens.

Il n'est pas un professionnel qui ignore cela, et, si je ne craignais de donner trop de développement à cet article, ce nouveau point de vue mériterait de m'arrêter plus longtemps. Mais il me reste à montrer comment la loi de 1892, comment la création des Ecoles a véritablement abaissé le niveau de l'art prothétique, sans toutefois arriver à le détruire.

Comme il était à prévoir, la loi de 1892, qui ouvrait à toute une nouvelle catégorie de praticiens des horizons nouveaux, la perspective de s'élever du coup, rapidement et facilement, du rang de mécaniciens à celui de dentistes armés d'un diplôme, a dépeuplé les ateliers de tous ceux dont l'ambition ne s'élevait pas plus haut que celle d'un

métier honorable et largement rétribué, pour les lancer dans une profession pour ainsi dire nouvelle, mais aléatoire et décevante pour eux. En faisant entrer brusquement dans les Ecoles tous les déserteurs de l'atelier, elle a produit ce résultat : que celui-ci a perdu, en fait, ses éléments les plus vigoureux, les plus intelligents et les plus habiles, et s'est trouvé réduit à la portion congrue. Et il n'est pas un professionnel qui ne sache qu'à l'heure actuelle, l'ouvrier consommé dans son art est devenu rare sur la place; et que cette belle prothèse que nous confectionnaient autrefois d'habiles praticiens a presque complètement disparu.

L'art ne se retrouve plus que chez quelques anciens, de ceux qui sont restés et ont vieilli à l'atelier, et chez quelques rares nouveaux qui se sont mis à bonne école (non aux Ecoles), dans les officines où l'on ne fait que de la prothèse, et où les bonnes et vieilles traditions se sont soigneusement conservées.

C'est là, en effet, et non ailleurs que doit s'apprendre la prothèse, c'est là qu'il faut envoyer les élèves mécaniciens; c'est là qu'ils doivent se former, d'abord apprentis, puis troisièmes, deuxièmes, enfin premiers ouvriers — s'initiant peu à peu aux difficultés d'un art complexe.

Ce n'est pas en deux semestres que se forme un bon mécanicien, mais en six ou huit ans, et c'est véritablement payer trop cher la disparition des admirables artisans d'autrefois, que de les avoir remplacés par les très médiocres chirurgiens-dentistes d'aujourd'hui, dont la plupart ignorent

à la fois la prothèse, et naturellement la médecine, et ont d'ailleurs la louable précaution de faire confectionner leurs appareils par de véritables mécaniciens.

La double démonstration que nous venons de faire n'aurait guère d'utilité, et serait plutôt décevante, s'il n'y avait pas d'autre solution à la question professionnelle, que celle qui avait été envisagée par les promoteurs et les auteurs de la loi médicale de 1892, dont les intentions réelles ou simulées ont si misérablement avorté.

Mais si, pour notre démonstration, nous avons dû nous placer à leur point de vue, au point de départ de la loi, et à ses origines spirituelles pour ainsi dire, en ce qui concerne les dentistes, nous avons établi en même temps et du même coup, combien l'esprit qui avait présidé à la confection de cette loi était faux et stérile, et radicalement ignorant des nécessités du véritable enseignement dentaire, et de l'exercice professionnel. C'est, par là même, indiquer qu'il y a une autre solution, qui est d'abord de réformer la loi de 1892, et de faire rentrer les dentistes, les stomatologistes, comme tous les spécialistes, dans la grande famille médicale. — On connaît tout ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet.

Cela fait, tout deviendra simple et facile, et l'équilibre entre les mécaniciens et les dentistes pratiquants s'établira facilement et dans des conditions utiles pour tout le monde. Dans les Ecoles dentaires ou ailleurs, cette fois, le médecin trouvera les connaissances prothétiques largement suffisantes, pour l'exercice de la partie la moins importante de

sa spécialité. Et les mécaniciens lui fabriqueront à l'atelier, dans la perfection voulue, les appareils dont il aura besoin. Dégagé de manipulations et de préoccupations inutiles, le médecin exercera dans sa plénitude les facultés et les connaissances médicales qui lui sont particulièrement et uniquement nécessaires, et dont le complet développement seul peut assurer la sécurité des malades et du public.

II

L'article que je consacrais naguère (1) à l'enseignement de la prothèse dentaire serait incomplet, et pourrait laisser dans l'esprit de lecteurs attardés quelque incertitude sur le but à atteindre, s'il n'était complété par des conclusions précises et pratiques.

Il ne m'a point été difficile de démontrer que l'enseignement de la prothèse, dans les Ecoles dentaires, était absolument incapable de faire des artisans habiles dans leur art, ou simplement des ouvriers suffisants ; que la prothèse, à elle seule, demandait un apprentissage spécial, des années d'application, la continuité, et ne s'apprenait qu'à l'atelier. C'était dire que l'artisan en prothèse, le mécanicien, devait se consacrer uniquement à sa profession manuelle et artistique, et qu'une séparation, sinon absolue, au moins de fait, devait forcément exister entre celui qui conçoit et applique la prothèse dans la bouche, et celui qui l'exécute

(1) L'article précédent.

à l'atelier. La raison capitale, avec bien d'autres considérations, en est que le dentiste professionnel n'a pas eu trop de tout son temps d'étudiant pour s'instruire dans les parties non mécaniques de son art, et n'a point trop de tout son temps de praticien pour soigner ses malades ou clients (soins prothétiques compris). La confusion des deux rôles ne pouvait se faire qu'au détriment de l'un ou de l'autre ; et dans la pratique, ils sont heureusement séparés, l'âne ne pouvant être à la fois à l'usine et au moulin.

Ce sont là des vérités élémentaires ; mais je voulais surtout démontrer l'incohérence, l'esprit faux et ignorant de la loi de 1892 qui a tout confondu, tout brouillé, et méconnu à un degré invraisemblable les besoins et les conditions de notre spécialité, en ayant la prétention de faire des mécaniciens et des techniciens là où il fallait des cliniciens et des médecins, et aussi incapable, d'ailleurs, de nous donner les uns que les autres. Et nous étions contraints d'en arriver à la seule solution logique et définitive, la seule qui se fera attendre parce qu'elle est simple, et résout d'un seul coup toutes les contradictions entretenues par des intérêts particuliers et irréductibles : la stomatologie aux médecins, la prothèse aux mécaniciens.

Il ne serait pas besoin de donner de développements à cette conclusion déjà adoptée de tous ceux qui savent ce qu'elle contient et promet à elle seule ; mais le public est tellement attaché à ses erreurs, à ses préjugés ataviques, et à ses ornières, qu'on ne saurait trop l'éclairer, et qu'il est

indispensable d'aller au devant de ses objections et de ses reculs.

Quand nous disons que la stomatologie doit appartenir aux médecins, et la prothèse aux mécaniciens, il est permis de comprendre que le mécanicien doit ou peut rester absolument étranger à la pratique médicale, et j'en tombe d'accord ; mais cela ne veut pas dire que le médecin stomatologiste doit ignorer la prothèse. Tout le monde sait qu'il ne doit pas, et ne peut pas l'ignorer ; mais il y a tant de gens intéressés à cultiver l'opinion contraire, et qui en vivent, que nous devons montrer comment il peut l'apprendre et dans quelle mesure il est utile qu'il l'apprenne.

Je ne parle point du passé, pour le temps où il n'y avait ni enseignement, ni mouvement professionnel, ni personnel médical suffisant, et où tout le monde a fait comme il a pu, les dentistes qui se disent « purs » comme les médecins ; sans qu'on puisse voir d'où résulterait la supériorité des premiers réduits, à cette époque, aux mêmes moyens. Je parle pour le présent et l'avenir, qui seuls nous importent.

Eh bien ! Les médecins peuvent apprendre et apprendront la prothèse à des sources multiples qui ne feront jamais défaut : dans les Ecoles dentaires, dans les cliniques privées, dans les services des hôpitaux où l'on fait de la prothèse, dans les officines de mécaniciens de tout temps existantes ; et, pour l'avenir, qu'on se rassure : soit par le développement naturel de ce qui existe encore à l'état naissant, soit par la création de nouvelles écoles et de cours, dont un

nouveau régime verrait immédiatement la floraison, l'enseignement technique sera largement assuré.

Car il ne s'agit plus ici de faire des ouvriers, des artisans, mais de donner à des médecins instruits, à des stomatologistes éclairés, et connaissant d'ailleurs toutes les conditions pathologiques, anatomiques et physiologiques qui permettent l'application d'une prothèse rationnelle, les seules notions utiles sur les matériaux de la prothèse, la manière de les utiliser et de les approprier à leur but. En un mot, on apprendra aux stomatologistes la prothèse, comme on apprend à l'Ecole des Beaux-Arts la maçonnerie aux architectes, qui ne seront jamais des maçons, pas plus que ces derniers ne seront des architectes, parce qu'ils gâchent du plâtre. Le stomatologiste est l'ingénieur ou l'architecte, et le mécanicien est le maçon, ou, si l'on veut, le constructeur guidé par l'un et par l'autre ; et c'est cette intime et nécessaire collaboration seule, qui fait les belles maisons et les œuvres durables.

Il en sera de même en prothèse, et c'est alors que l'enseignement prothétique, que nous trouvions absolument insuffisant, lorsqu'il avait la prétention menteuse de faire des ouvriers et des mécaniciens, reprendra sa véritable valeur et sa raison d'être, lorsqu'il s'adressera à des stomatologistes et à des médecins qui y trouveront les notions seules utiles et indispensables, et lorsque le programme des écoles, sans y changer un mot, sera compris, comme il doit l'être, en esprit et en direction par ceux qui le professent.

Et qu'on ne soit pas inquiet pour l'avenir, celui où les médecins et les mécaniciens seront chacun de leur côté et à leur place ; car, si le cabinet de consultation doit rester inaccessible à l'ouvrier qui n'a rien à y faire, et pour cause, l'atelier sera toujours ouvert aux médecins, et nombre d'entre eux y prendront goût ; et l'on verra ce phénomène parfaitement naturel de confrères qui trouveront le moyen de se spécialiser dans leur spécialité, et de devenir presque exclusivement mécaniciens, parce qu'ils y exerceront des facultés naturelles, et y satisferont des aptitudes manuelles et techniques, auxquelles leur instruction générale, leur culture antérieure donnera je ne sais quel développement inattendu. Le passé nous donnerait de nombreux exemples de ces sélections et de ces choix ; le présent nous en offre d'illustres, qui sont des garants sûrs pour l'avenir. Ce sont les chirurgiens et les médecins qui méditent et inventent les appareils et les instruments, et ce sont les fabricants et ouvriers qui les exécutent. Il en a été et il en sera toujours ainsi, à tel point que je n'hésite pas à formuler cet axiome, qui ne semblera paradoxal qu'à ceux dont il dérange les habitudes d'esprit ou les combinaisons : les médecins seuls feront de grands mécaniciens.

On peut tout aussi bien retourner la formule, et dire : les grands mécaniciens sont dignes et capables de faire des médecins ; car, à une certaine hauteur, toutes les facultés se valent et s'égalent ; et c'est ce qui est arrivé pour quelques-uns de nos confrères dont la rare intelligence, victorieuse

des circonstances, développée encore par le travail et l'instruction, leur a fait franchir les degrés qui séparent le mécanicien du médecin. Nul ne verra avec plus de satisfaction que nous les mêmes transformations et les mêmes ascensions se faire dans l'avenir. Et comment ne seraient-elles point plus fréquentes, puisqu'elles s'opèrent même sous un régime qui ne les rend pas obligatoires, et que le seul désir de s'élever dans la hiérarchie professionnelle les provoque. Que ne verra-t-on pas lorsque la nécessité d'un titre médical s'imposera pour l'exercice complet de notre spécialité ?

Loin donc d'entraver les vocations et les intelligences, le régime que nous envisageons ne fera que les encourager et les produire à un plus haut degré ; et, loin d'abaisser la prothèse et la technique professionnelle, la solution médicale les élèvera à une hauteur et les amènera à un point de perfection qu'elles n'avaient jamais connus.

UN RAPPORT DE M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE
DE PARIS A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (1).

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu de M. le D^r Godon, Directeur de l'Ecole dentaire de Paris, — au nom d'une commission nommée par cette Ecole et composée de M. le D^r Godon, de M. Papot, de M. le D^r Sauvez, de M. Martinier, de M. le D^r Roy, — un rapport dont le titre est le suivant : *Sur les réformes à apporter aux conditions d'enseignement et d'examen des chirurgiens-dentistes, et d'une manière générale sur la situation faite aux écoles libres.*

Vous avez bien voulu témoigner le désir de connaître l'avis motivé du Recteur de l'Académie de Paris, sur l'ensemble et le détail de ce rapport ou de cette pétition, et me demander s'il y avait lieu d'en faire l'objet de propositions nouvelles et spéciales, concernant les conditions de l'exercice de l'art dentaire, en France, soit devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique, soit devant les Chambres législatives. J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de déférer à votre désir, et de vous exposer, en toute indépendance les

(1) Ce rapport est naturellement fictif.

considérations d'ordre divers qui me paraissent devoir faire écarter les propositions des Ecoles.

J'ai compris surtout, Monsieur le Ministre, que vous désiriez, non pas vous perdre dans des considérations mesquines, ni vous préoccuper des intérêts particuliers d'une Ecole ou de personnalités intéressées, mais envisager la spécialité dentaire, ou ce qu'on dénomme plus exactement la Stomatologie, dans ses rapports avec l'enseignement général de la médecine et les besoins du public, et savoir en un mot, s'il y avait lieu de la distinguer des autres spécialités médicales ou chirurgicales, dont l'exercice exige impérieusement le titre de docteur en médecine, et de réformer la loi médicale du 30 novembre 1892, en ce qui regarde les dentistes. Si l'on considère ainsi les choses de haut, et si l'on peut arriver à résoudre une pareille question, il est permis de négliger les menus détails, sur lesquels les pétitionnaires des Ecoles veulent attirer votre attention et qui ont surtout pour but d'étendre leurs attributions et leur importance déjà exagérées.

Il ne faut pas s'y tromper d'ailleurs, les pétitionnaires visent moins à obtenir des réformes sérieuses, soit dans le mode d'examen des dentistes, soit dans la durée des études et les programmes d'enseignement, qu'à écarter des examens, de l'enseignement, et en fait de la profession de dentiste, tout un groupe de confrères auxquels le titre de docteur en médecine donne une autorité incontestable et une supériorité marquée dans leur spécialité. Il est même

piquant de faire remarquer que trois sur six des signataires de la pétition qui nous est présentée, sont docteurs en médecine : l'un directeur de l'École, les deux autres professeurs, ruinant ainsi, d'avance, par leur titre, la thèse avouée ou eachée qu'ils soutiennent et voudraient voir triompher : l'incapacité prétendue des médecins, ou l'impossibilité pour eux d'exercer l'art dentaire. Je laisse à M. le Ministre, le soin d'apprécier l'état d'esprit de ces étranges pétitionnaires, et de distinguer dans quelle mesure, l'intérêt ou l'inconscience arrivent à masquer chez eux une aussi flagrante contradiction. Celle-ci, en tous cas ne pourrait se justifier que par des considérations d'ordre général que je regrette de ne point trouver dans le rapport des Ecoles, et qui auraient eu pour but de démontrer qu'il ne saurait y avoir assez de docteurs en médecine, pour exercer l'art dentaire et répondre aux besoins des populations. Ces messieurs se sont bien gardés d'aborder un pareil sujet ; car non seulement ils ne pouvaient faire une telle démonstration, à l'heure actuelle ; mais ils eussent été dans l'obligation de constater le nombre croissant des médecins exerçant la profession de dentiste, malgré la loi de 1892, et de reconnaître que la Faculté de médecine donnerait à l'art dentaire un nombre plus que suffisant d'étudiants et de docteurs instruits, le jour où la loi médicale réformée exigerait le titre de docteur en médecine, pour l'exercice de cette spécialité. Le silence des pétitionnaires à cet égard est le plus sûr des aveux ; mais on comprend qu'il était difficile

à faire pour des médecins qui veulent écarter à toute force leurs confrères de la profession.

La question du doctorat en médecine se trouve d'ailleurs résolue par les pétitionnaires, d'une façon très originale ; et, ici, j'aborde tout de suite un des points particuliers et non le moins intéressant de la pétition des Ecoles. Les dentistes demandent la création d'un titre scientifique de docteur en odontologie, ou en chirurgie dentaire. On veut écarter les vrais docteurs, mais on demande la création de faux, pour les opposer aux autres. M. le Ministre admettra avec moi, que je ne saurais m'élever avec trop de force contre une pareille prétention, qui n'aurait d'autre résultat que de créer une regrettable confusion dans l'esprit du public, et qui est si opposée aux habitudes de clarté et de franchise, auxquelles nous devons notre bon renom dans le monde. Une semblable concession équivaldrait à l'abandon de nos meilleures traditions, et troublerait profondément le corps médical, à bon droit jaloux de ce titre de docteur en médecine, dont la signification ancienne et définie doit conserver tout son sens et toute sa portée. J'avoue que je ne saurais prendre sur moi, de porter et à plus forte raison de soutenir cette requête des dentistes devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Avant d'examiner plus en détail la pétition des Ecoles, une question préalable, écartée par eux et pour cause, me semble devoir être posée devant votre Excellence : celle de savoir si le diplôme de chirurgien-dentiste, tel qu'il a été

déterminé par la loi médicale de 1892, correspond aux nécessités actuelles, aux progrès de la science, et aux véritables besoins du public ; et s'il n'y aurait pas lieu de l'abolir simplement, pour exiger des futurs dentistes, le titre de docteur en médecine, tel qu'il existe pour les autres spécialités médicales et chirurgicales qui se sont normalement développées avec lui, et ne peuvent exister sans lui. Ce serait, du coup, rétablir l'unité médicale dans une loi défectueuse, et dans la corporation des dentistes, qui souffre, avec le public, de la diversité d'origine et de valeur des membres qui la composent.

Il vous semblera donc incontestable, Monsieur le Ministre, que le doctorat en médecine constitue en France, pour ceux qui le possèdent, une supériorité non seulement apparente, mais réelle, pour l'exercice de la profession de dentiste ; puisque non seulement l'instruction médicale, mais l'instruction générale qu'il suppose, sont la condition et la préparation nécessaires de l'enseignement technique. alors que de toute évidence et en aucun cas, ce dernier ne saurait suffire seul pour donner même des soins spéciaux et élémentaires ; car si l'on n'a jamais pu démontrer que le médecin était incapable d'apprendre la technique, il est malheureusement avéré que le simple technicien, celui qui n'a pas reçu, à son heure, le véritable enseignement scientifique, ne pourra jamais, suppléer par la suite, sauf à titre très exceptionnel, à cette lacune fondamentale.

L'art dentaire, Monsieur le Ministre, comme je viens de vous le démontrer, ne peut donc plus être considéré comme un simple métier manuel, mais comme une véritable branche de la médecine au même titre et au même rang que d'autres spécialités telles que la Laryngologie, l'Ophtalmologie, qui ont leur technique, leurs procédés spéciaux, mais qui engagent à chaque instant et à un haut degré la responsabilité médicale, et en fait celle des pouvoirs publics dont le devoir strict est d'assurer, par son enseignement et ses diplômes, la sécurité de chacun.

Si cette haute question de la nécessité du doctorat en médecine pour les dentistes, était une fois résolue, dans le sens de la logique, et si l'art dentaire, ou plus exactement la Stomatologie, étaient une fois pour toutes incorporés à la médecine, il serait bien facile de répondre aux différents points de la pétition des dentistes ; ou tout simplement cette pétition resterait sans objet, puisque écartant systématiquement les seules considérations vraiment élevées, et le grand débat qu'il faudrait d'abord définitivement trancher, elle ne se préoccupe que des attributions des Ecoles, de leur participation à des examens de chirurgiens-dentistes, et de leur intrusion dans les services publics, hôpitaux et écoles. Le jour où les dentistes seraient médecins, comme les autres spécialistes, toutes ces questions secondaires et subsidiaires se trouveraient par le fait tranchées, ou elles se poseraient d'autre manière, et uniquement sur le point de savoir, s'il y aurait lieu, pour l'Etat, de se préoccuper de l'en-

seignement technique, et s'il serait bien venu à s'immiscer dans les détails d'apprentissage manuel où il est incompetent et inutile, et où son intervention pourrait presque paraître ridicule et abusive.

Je veux cependant, Monsieur le Ministre, m'étendre un peu sur ce dernier point, car il fait l'objet principal et le fond de la pétition des dentistes, qui donnent une importance capitale et disproportionnée à la prothèse dentaire dans leur profession, et reprochent, en particulier, aux médecins de l'ignorer, on ne sait vraiment pourquoi, en même temps qu'ils réclament des épreuves pratiques d'appareils dans les examens.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, réfuter une fois pour toutes le sophisme des examens pratiques ou prétendus pratiques, en général, et dans l'espèce des examens de prothèse dentaire. Les examens, quels qu'ils soient et en quelque science que ce soit, sont des examens d'élèves, et qui ont uniquement pour but de connaître leur savoir théorique et leur instruction générale. En ce qui regarde les examens de dentistes, il s'agit moins de leur demander la confection d'un appareil, qui sera trop bien fait ou nul, mais qui sera toujours unique, que de les interroger à fond, et d'une manière variée, sur les indications, les contre-indications, la préparation, l'hygiène, la confection et les diverses substances employées, etc. Il est bien entendu, Monsieur le Ministre, que je me place, en ce moment, dans l'hypothèse de la nécessité même d'un examen de prothèse,

qui ne me semble pas du tout démontrée. J'estime, en effet, que le dentiste, tel que nous devons désormais le concevoir, et qui est, avant tout, médecin, n'est pas destiné à fabriquer ses appareils lui-même, et que celui qui les ferait, ne saurait l'apprendre dans les écoles, où le nombre des élèves s'oppose à ce que chacun d'eux puisse faire plus de deux ou trois appareils dans sa dernière année d'études, ce qui est absolument insuffisant pour devenir mécanicien, même médiocre. En fait, le métier de mécanicien s'apprend chez les mécaniciens et à l'atelier, et il faut des années pour former un ouvrier habile en son art. Qu'on ne vienne donc pas nous parler d'examens de prothèse pratique pour les élèves des Ecoles. Ils ne prouveraient absolument rien. Le dentiste et le mécanicien de métier sont deux personnes différentes, qui ne se rencontrent chez le même homme que par un concours de circonstances très exceptionnelles. Les renseignements que j'ai pu recueillir, à l'occasion même de la pétition des dentistes, me font connaître une conséquence qui était à prévoir de la création du diplôme de chirurgien-dentiste : c'est la disparition précisément du dentiste mécanicien que la loi prétendait créer. Cela se comprend ; le dentiste n'a plus été mécanicien le jour où il a eu l'ambition de fréquenter les Ecoles, abandonnant pour cela l'atelier, à son grand dommage ; et il ne sera jamais ni mécanicien, ni dentiste. Les rares mécaniciens de valeur se sont réfugiés à l'atelier et ils y restent, sans avoir besoin de passer des examens ridicules.

Est-il encore nécessaire, Monsieur le Ministre, de discuter devant vous la partie de la pétition des dentistes qui sollicite, pour les Ecoles, le privilège de faire passer les examens, dits pratiques, aux chirurgiens-dentistes ; et pour les chirurgiens dentistes le droit de concourir pour les places de dentistes des hôpitaux ?

Sur le premier point, je ferai cette simple observation : il serait étrange que les Ecoles fussent admises à contrôler leur propre enseignement par les examens, et à leur donner la sanction d'un diplôme d'état ; et cette considération doit suffire pour écarter la prétention des Ecoles. Il nous semble bien qu'une demande si anormale, venant d'une école libre, ne peut avoir pour but que de jeter la suspicion sur les examinateurs actuels, qui ne sont autres que les dentistes des hôpitaux, associés aux agrégés de l'Ecole de médecine. Or ceux-ci ni ceux-là, est-il besoin de l'affirmer, ne méritent cette suspicion à aucun titre ; et le nombre des élèves des Ecoles qu'ils ont reçus, prouve, à un haut degré, leur impartialité ; car la plupart d'entre eux envisagent ces examens comme insuffisants, mais à un autre point de vue que leurs confrères. Pour eux, les épreuves démontrent surtout la faiblesse ou même l'absence de l'instruction générale et médicale des futurs dentistes, et la nécessité pour eux d'être d'abord médecins. Vous avez compris, Monsieur le Ministre, que je ne suis pas loin de partager leur opinion.

Sur le second et dernier point, auquel la pétition, sans y

insister trop, attache peut-être le plus d'importance : le droit pour les chirurgiens-dentistes de concourir pour les places de dentistes des hôpitaux ; outre que cette question doit plus particulièrement dépendre de la décision concordante de M. le Directeur de l'Assistance publique et du Conseil de surveillance d'une part, et d'autre part, de M. le Doyen de la Faculté de médecine, il m'apparaît nécessaire que les ministres intéressés et responsables, et surtout M. le Ministre de l'instruction publique, disent le dernier mot et ne s'inspirent, l'un et l'autre, que de l'intérêt et de la sécurité des malades. Or ceux-ci ne sauraient être sauvegardés qu'en maintenant énergiquement, comme première condition à remplir par les candidats, l'obligation du diplôme de docteur en médecine. Supprimer ce titre ou ne pas le rendre obligatoire, amènerait, par conséquence directe, la suppression des épreuves médicales du concours, qui seraient plus que jamais indispensables pour des candidats non médecins ; et ainsi disparaîtrait la seule garantie que les malades soient en droit d'exiger de ceux dont ils reçoivent les soins obligatoires à l'hôpital. Le malade veut en effet le médecin, dans le dentiste de l'hôpital, et l'administration n'a pas le droit de le lui enlever, ou de le tromper en lui en donnant un faux, quand on sait que le nombre des médecins spécialistes éprouvés est considérable, et que, par eux, le recrutement des dentistes des hôpitaux est largement assuré.

J'ai cru devoir, Monsieur le Ministre, passer en revue tous

les points touchés par la pétition des Ecoles, en tenant compte de l'existence de la loi médicale de 1892, qui a créé et maintient le diplôme de chirurgien-dentiste. Si, ce que je ne pense pas, la loi et la situation actuelles devaient durer de nombreuses années encore, je vous demanderais de repousser quand même, et *a fortiori*, toutes les demandes contenues dans la pétition des dentistes ; car ces prétendues réformes ne tendraient à rien moins précisément qu'à priver une loi, déjà très défectueuse en son principe, de son plus important correctif : de la pénétration progressive des médecins, des docteurs en médecine dans la profession dentaire, et des garanties scientifiques et morales que ceux-ci présentent, soit au point de vue des examens, soit au point de vue des soins éclairés à donner aux malades des hôpitaux en toute circonstance. Ce serait condamner la spécialité dentaire à rester un métier d'artisan, une profession manuelle, au lieu de l'élever, comme cela est notre devoir, dans la hiérarchie médicale, et de l'amener peu à peu à ce niveau scientifique, où elle doit se confondre avec la profession médicale elle-même, comme toutes les autres spécialités.

Vous avez compris, Monsieur le Ministre, par les considérations qui précèdent, que je n'étais pas loin de regarder comme caduque la loi médicale de 1892, en ce qui concerne du moins la création du diplôme de chirurgien-dentiste ; et qu'il était peut-être de notre devoir, pour le bien de notre pays, déjà devancé par d'autres, dans cette voie salubre, de préparer, dès maintenant, la révision de la loi, qui ne

doit plus distinguer, avec le progrès de l'évolution, entre les spécialités médicales, et abaisser systématiquement l'une d'entre elles, quand tout démontre, qu'elle tient par les mêmes liens à la médecine toute entière, et ne peut plus rester en dehors, sans déchoir définitivement dans l'empirisme grossier.

Cette conclusion me dispenserait de traiter devant vous, Monsieur le Ministre, la nécessité d'augmenter le nombre des années scolaires des étudiants dentistes, et d'imposer une limite d'âge à l'entrée des Ecoles. Cette nécessité semblerait évidente, si elle devait vraiment rapprocher le dentiste du médecin. Mais il n'en sera rien ; et une semblable réforme, faite pour sauver les apparences, n'aurait pour résultat que de tromper le public, en lui laissant croire qu'il faut quatre années d'apprentissage technique, même aux médecins, pour faire un dentiste, et que le médecin ne saurait faire un dentiste, puisqu'il lui faut consacrer déjà le même nombre d'années, au moins, à la médecine. La vérité est que ces études peuvent se combiner et se mener de front, pour le mieux de la profession et le bénéfice de tous, et que la solution logique est que l'étudiant en médecine ne fasse qu'un avec l'étudiant dentiste, et que le futur dentiste se spécialise dans le cours de ses études médicales. Quatre ou cinq années au plus suffiraient à la tâche. Quel besoin, dès lors, d'allonger indéfiniment l'enseignement technique de dentistes qui ne seront jamais médecins, et ne veulent pas le devenir ?

Je conclus donc et de nouveau, Monsieur le Ministre :

1° Réforme de la loi médicale de 1892, pour la partie qui a créé le diplôme archaïque de chirurgien-dentiste, fatalement destiné à disparaître, et qu'il y a tout intérêt à supprimer le plus tôt possible, avant de laisser s'engager dans une voie néfaste des générations d'élèves voués à la basse réclame, comme on le voit trop, ou à la misère ;

2° Obligation du doctorat en médecine pour les dentistes, dont le nombre se trouvera ainsi à peu près exactement limité aux besoins du public, et dont la profession relevée d'un trop long abaissement, prendra un essor scientifique nouveau, et un éclat inattendu ;

3° Organisation d'un enseignement à la Faculté de médecine, s'il y a lieu, et obligatoirement dans les hôpitaux ; enseignement dont les conditions seront à déterminer, surtout au point de vue des élèves ;

4° En attendant ces réformes, il me semble utile de favoriser, par tous les moyens, l'entrée des étudiants en médecine et des médecins dans la profession de dentiste, ce qui sera le plus sûr moyen d'amener la réforme de la loi de 1892 et de la préparer. Dans ce but, il est d'ores et déjà indispensable d'exiger le titre de docteur en médecine pour tous les concours et fonctions réservées aux dentistes, dans les administrations publiques, hôpitaux, écoles ;

5° L'application des réformes demandées dans la pétition des dentistes des Ecoles ne pouvant, d'après tout ce qui précède, avoir d'autres conséquences, que d'aggraver la situation actuelle, que d'enrayer les progrès de l'art dentaire, et

UN RAPPORT DE M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE 125
son émancipation définitive par la médecine, j'ai l'honneur
de vous demander le rejet pur et simple de cette pétition.
Veuillez agréer, Monsieur le Ministre...

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris.

Pour copie non conforme :

CRUET.

LE CERTIFICAT D'ÉTUDES MÉDICALES SUPÉRIEURES ET LES CHIRURGIENS-DENTISTES (1).

La question paraît épuisée ; elle reste ouverte cependant parce que la seule solution logique, c'est-à-dire la suppression pure et simple de ce prétendu doctorat supérieur, n'est pas encore acquise, et qu'une menace reste suspendue sur la tête de tous les médecins de France ; et cependant, il est rare de voir pareille unanimité se faire dans le corps médical contre une résolution prise en haut lieu, annoncée depuis longtemps, longuement méditée, mais qui s'est malheureusement révélée par un titre ridicule et provoquant, dont les termes mal calculés devaient naturellement susciter l'universelle réprobation.

C'est un fait bien remarquable que la soudaineté et la violence des protestations qui se sont élevées de tous côtés contre le certificat d'études médicales supérieures, sans qu'une voix, en dehors des milieux qui l'avaient enfanté, se soit fait entendre pour le défendre. Je ne veux pas insister plus qu'il ne faut, ni surtout rappeler les arguments si topiques qui l'ont irrémédiablement condamné ; mais il est

(1) Le certificat dont il est ici question a été en fait supprimé ou exclusivement réservé pour les futurs agrégés.

encore intéressant de rechercher les causes et les erreurs qui ont pu amener une haute commission à proposer, et un ministre à sanctionner un titre nouveau, qui devait jeter une pareille perturbation dans le corps médical tout entier, et le menacer à la fois dans son présent et son avenir.

Il est toujours difficile de connaître exactement la genèse d'une idée, et j'ignore où et comment celle du certificat nouveau a pris naissance. Il semble toutefois que M. le professeur Bouchard l'ait faite sienne à un moment donné ; et, dès lors, sa réussite ou sa réalisation s'explique, car nul n'ignore l'influence légitime en principe, de sa haute personnalité, dans toutes les questions médicales. Mais c'est ici que je vois une première erreur philosophique. Nul plus que moi, n'est rempli de respect et d'admiration devant l'œuvre scientifique et la personne de M. Bouchard, universellement vénérée. Le professeur Bouchard est, sans conteste, le plus illustre représentant actuel de la médecine française. Il faut donc s'incliner bien bas, mais ne pas aller plus loin, et croire que l'homme illustre par ses travaux scientifiques, verra juste et clair et toujours, surtout dans les questions soit d'organisation, soit d'administration ; ce serait une grave erreur. Cela ne signifie pas qu'il verra faux, mais on peut affirmer que dans les questions pratiques et professionnelles, il ne sera pas supérieur au simple médecin, d'esprit cultivé mais plus terre à terre, que les obligations de la vie écartent des sommets, mais dont elles mûris-

sent singulièrement le jugement. Nos grands hommes de science et de laboratoire perdent facilement de vue la vie courante et pratique du médecin. Ils ne voient pas et ne peuvent prévoir les répercussions que vont produire, sur des milliers de carrières et de destinées obscures, une organisation nouvelle de la médecine, un changement de titre, d'apparence anodine. Et je suis sûr que leur étonnement doit être grand, de voir le bruit fait autour de leur innocent certificat. N'empêche qu'il leur faut en rabattre et se réfugier dans des explications embarrassées.

Mais ce qui fut l'oubli ou l'erreur de quelques hommes n'a pu se formuler ainsi, qu'avec la légèreté et les contradictions de nos gouvernants. Vous pourriez croire, lorsqu'il s'agit de faire une réforme d'organisation médicale, que notre administration démocratique va faire appel, suivant son noble principe, aux éléments profonds du suffrage universel, c'est-à-dire dans l'espèce à tous les médecins ou à leurs représentants délégués ; et se préoccuper *avant* de leur opinion ou de leur intérêt. Il n'en est rien ; elle nomme une commission de sommités médicales, une commission dite officielle, et qui l'est à fond, et où n'entrent jamais le simple médecin, sans titres ni attaches, le praticien de tous les jours, ni le spécialiste de toutes les spécialités, qui tous à leur tour auraient leur mot à dire, et souvent le mot juste. Et cependant ce médecin indépendant et ignoré des ministres, ce spécialiste, pourvus de leur excellent diplôme de docteur, constituent l'immense majorité du corps médical,

celle qui peine, et soigne les quatre cinquièmes de la population française. Je ne dis pas que ceux-là, aussi bien que le savant, ne seront pas sujets à l'erreur ; mais s'ils avaient leur place dans les commissions, à côté du premier, et des représentants de toutes les sociétés et groupes médicaux importants, il est probable que de leur collaboration sortiraient des projets viables, des résolutions pratiques, bonnes pour l'immense majorité des médecins et du public. Au lieu de cela la théorie des surhommes nous a donné le certificat d'études médicales supérieures.

Si notre excellent praticien eût fait partie de la haute commission, voici cependant ce qu'il aurait pu dire à ses collègues : votre certificat supérieur, injustifié d'ailleurs, tue sûrement le doctorat en médecine, ou refait du coup l'officiat de santé, que vous avez justement aboli, il y a quelques années, parce qu'il était mauvais pour les médecins et pour le public ; car c'est trop de deux titres médicaux pour soigner bien les gens. Il n'y a jamais eu de petits malades pour les officiers de santé ; ni de grands malades pour les docteurs. Il n'y a pas une petite et une grande thérapeutique. Si la médecine est une, le titre qui permet de l'exercer, même dans l'une quelconque de ses parties, doit être un. Il est détestable, en démocratie surtout, de créer des titres supérieurs et inférieurs qui enfantent la division, l'antagonisme, c'est-à-dire l'esprit d'aristocratie chez les uns, et d'envie chez les autres ; en même temps qu'ils déconcertent le public et le font hésiter dans ses choix.

Cruet

9

Créez tant que vous voudrez des titres d'enseignement, toujours limités, mais le moins possible de titres d'exercice forcément recherchés. Pour la profession médicale, pour le médecin qui soigne les malades, vous ne trouverez jamais mieux que ce titre admirable de docteur en médecine universellement connu, universellement respecté, concret et synthétique. Tout le monde sait qu'il a été acquis par de longues études préparatoires dans toutes les directions scientifiques, après un long stage aux lits des malades d'hôpital, après des examens sérieux. Et il est vraiment un résumé complet et juste de toute la médecine scientifique et pratique ; il répond exactement, à tout ce que demande la légitime préoccupation de sauvegarder la santé générale. C'est un admirable instrument, et son obligation s'impose à tous ceux qui soignent le public, pour que celui-ci n'aille pas égarer sa confiance chez l'ignorant ou le charlatan. Mais comme rien n'est parfait en ce monde et que tout évolue, faites que les examens de doctorat soient vraiment sérieux, donnent des garanties plus fortes encore, si vous le jugez nécessaire ; car la science grandit et se développe, et le doctorat doit peut-être évoluer. Mais faites que les mêmes garanties soient demandées à tous, que le doctorat évolue pour tous, mais surtout qu'il conserve précieusement son unité et son universalité.

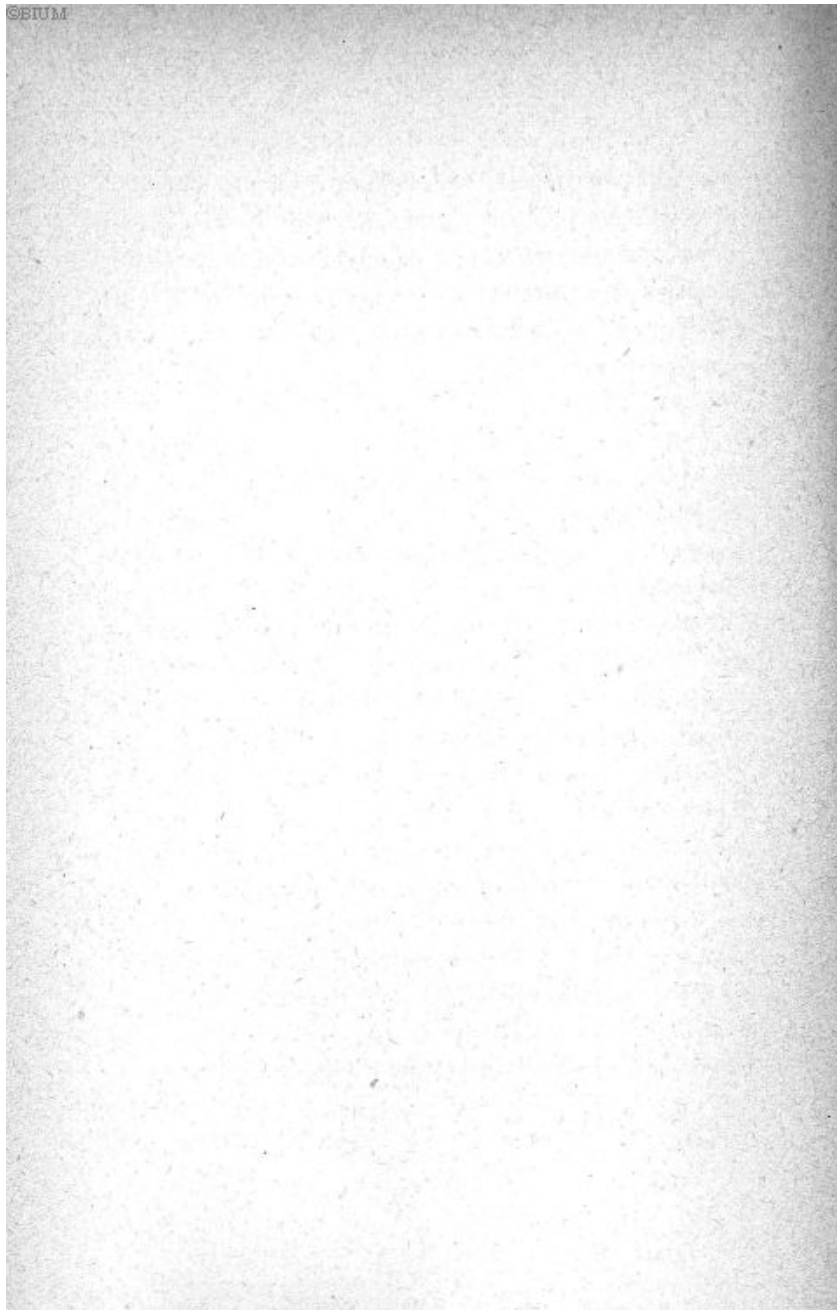
Jusqu'ici le médecin sans épithète, j'entends celui qui n'est pas considéré comme spécialiste, bien que son champ d'action en médecine soit toujours limité, a seul pris la

parole. Mais le vrai spécialiste, que je vois très bien à sa place aussi, dans une commission comme celle de la réforme des études médicales ou des diplômes, aura quelques mots à ajouter ; et l'on jugera peut-être qu'ils ne seront pas sans à-propos. — Car à son tour, voici ce qu'il dira ou à peu près : Je suis absolument de l'avis de mon confrère, je ne comprends pas du tout l'utilité d'un certificat d'études médicales supérieures, et j'en vois au contraire très bien les dangers. Mais, si je le redoute pour les raisons qu'on vous a si bien dites, et que je ne vous répéterai pas, je crains aussi fort, et même plus, pour mon propre compte et pour le public, les diplômes inférieurs. Je sais bien que de ceux-ci, il n'en reste pas beaucoup ; mais s'il n'en reste qu'un, vous avouerez que c'est encore trop, et c'est contre celui-là que je proteste, et c'est celui-là que je vous demande d'abolir, pendant que vous y êtes. Car, si la médecine est une, elle l'est pour tout le monde, et aussi, je pense, pour ceux que je veux vous dire. J'ai très bien vu comment un certificat d'études médicales supérieures blesse tous les médecins, mais je vois encore mieux comment un certificat d'études médicales inférieures, blesse tous les malades, et constitue un danger permanent. Messieurs et chers collègues, j'ai parlé du diplôme de chirurgien-dentiste. — Qu'est-ce à dire, et qu'est-ce cela, si ce n'est un certificat d'études médicales inférieures ; et ce mot ne dit-il pas tout ? peut-on concevoir des études médicales systématiquement inférieures, mettons nulles, car nous ne voulons pas de degré, pour qui exerce

une branche de la médecine et de la chirurgie, une spécialité, si vous voulez : et qui pourrait nier, à l'heure actuelle, que celui qui soigne la bouche et les dents, le Stomatologiste, comme on l'appelle si justement aujourd'hui, ne soit un médecin et surtout ne doive être un médecin. Ce n'est pas à vous que je dois dire tout ce qu'il faut comprendre sous le nom de Stomatologie, et que l'étude des maladies de la bouche, si intimement liées, dans leurs causes et leurs conséquences, à l'étude des autres maladies, et des états généraux, ne peut être séparée de la médecine, pas plus qu'on n'en peut séparer l'étude des maladies des yeux, des oreilles ou... de l'estomac. Or, Messieurs, vous avez en 1892 supprimé l'officier de santé ; mais en créant le diplôme de chirurgien-dentiste, vous l'avez implicitement rétabli ; que dis-je, vous l'avez aggravé en le multipliant ; car l'officier de santé, malgré un bagage de connaissances médicales moyen, n'existait qu'à l'état sporadique, tandis que le chirurgien-dentiste s'est développé en colonies et pullule de tous côtés. Or celui-ci coupe, rogne, taille au vif, anesthésie, ordonnance à coup de poisons, prend tous les pouvoirs, sans que cela vous émeuve, alors que l'officier de santé n'en avait presque aucun, et devait à chaque instant en référer au docteur. Quelle anomalie et quelle contradiction ! Ah, si au lieu d'un diplôme de chirurgien-dentiste, notre homme avait un certificat d'études médicales inférieures, ce qui serait son titre vrai et juste, vous vous empresseriez de l'abolir. Mais ce nom de chirurgien-den-

tiste vous cache tout, vous permet d'ignorer tout, et de dire que cela ne vous regarde pas. Mais je suis là, Messieurs, précisément chargé de vous mettre la vérité sous les yeux, et c'est pour attirer votre attention sur cet oubli étrange que j'ai demandé la parole. Je m'excuse même de l'avoir gardée si longtemps, je ne voudrais pas dire inutilement.....

Je n'ai pas besoin de dire que je partage entièrement les opinions du spécialiste de la commission, qui ressemble beaucoup à un Stomatologiste ; et je compte bien que ce qui apparaît comme une fiction, deviendra une réalité. On parle beaucoup d'une future commission des réformes médicales ; je l'attends et je l'espère. On voit qu'elle aura mieux à faire que d'instituer un certificat d'études médicales supérieures. J'espère surtout que, dans cette commission, d'autres voix pourront se faire entendre que les officielles, ou celles des sommités ; et qu'un ministre démocratique se décidera à y faire entrer de simples praticiens, de simples spécialistes. Qu'un Stomatologiste s'y trouve à côté d'un chirurgien-dentiste même ; puisqu'il s'agit de discuter, cela ne sera pas fait pour nous effrayer, au contraire. Peut-être n'y seront-ils ni l'un ni l'autre. Mais par le temps qui court, s'il n'y en a qu'un, je suis sûr que ce sera le chirurgien-dentiste, aimé des médecins et des politiciens. Il appuiera certainement le certificat d'études médicales supérieures.



CHAPITRE III

I

SOCIÉTÉS ET CONGRÈS

SOCIÉTÉ DE STOMATOLOGIE

Discours (1).

SÉANCE DE JANVIER 1899.

Mes chers collègues,

Messieurs,

Je dois vous exprimer tout d'abord mes sentiments de reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour votre président.

L'honneur s'est adressé certes moins à ma personne qu'à un membre fondateur de notre Société, à un de ceux qui ont pris assidûment part à ses travaux, et cherché à assurer sa prospérité.

(1) Discours prononcés au début de chaque année de ma présidence de janvier 1900 à janvier 1903.

Je dois vous avouer aussi que j'ai été particulièrement touché des marques de sympathie dont vous avez entouré ma nomination, et qui ne peuvent que m'encourager à vous donner tout ce que je pourrai de mon temps et de mes forces, pour les consacrer aux intérêts de tout ordre de la Société.

En prenant cette place, je ne dois point oublier que notre maître à tous, Magitot, l'a occupée le premier et avec éclat, et que son grand nom doit continuer à planer sur nos travaux et nos discussions, pour les rendre féconds.

Mais j'ai le devoir plus immédiat, qui m'est infiniment agréable, de remercier tout l'ancien bureau, et en particulier le sympathique président sortant qui a rempli ses fonctions pendant deux années, en y apportant toutes les qualités aimables que vous connaissez : la courtoisie, la bienveillance, l'impartialité, sans compter sa grande autorité personnelle.

Si vous m'avez confié un poste qu'il eût pu et dû garder longtemps encore, c'est qu'il l'a quitté volontairement, pour se consacrer tout entier à de nouvelles fonctions, à une nouvelle présidence, que vos suffrages lui ont très justement imposée, celle du Comité de la section de Stomatologie du Congrès médical de 1900.

Messieurs, je suis heureux de constater que je prends la présidence de notre Société dans une période de prospérité incontestable : prospérité financière qui se manifeste par des recettes qui, non seulement font face à nos dépenses courantes, mais nous ont laissé des disponibilités suffisantes pour

fonder un prix qui n'attend plus qu'un lauréat ; prospérité morale, qui se traduit par la place de plus en plus grande prise par notre Société dans le mouvement scientifique ; par les adhésions qui nous arrivent chaque jour ; par l'influence qu'elle a conquise, et qui nous a permis de demander et d'obtenir une section de stomatologie au Congrès médical international de 1900. C'est un succès incontestable, c'est un triomphe certain pour notre nom, pour les idées fondamentales que notre Société représente depuis sa création, et qui la soutiennent, en la maintenant dans une voie exclusivement scientifique et médicale.

La Stomatologie, avec tout ce qu'elle comporte et comprend de particulier et de général, entrera pour la première fois, chez nous du moins, officiellement dans le cercle des spécialités médicales et chirurgicales reconnues, et viendra prendre une place honorable et légitime à côté de celles qui s'appellent l'Ophthalmologie, l'Otologie, la Laryngologie, et au même titre.

N'avons-nous pas le droit de nous en féliciter hautement, et de constater que c'est à notre groupement, à nos travaux, à notre action, que nous devons d'avoir obtenu un pareil résultat ?

Laissez-moi espérer que ce succès en présage et en prépare d'autres encore, soit dans le domaine des mesures législatives, qui fixeront enfin dans l'avenir et unifieront une spécialité qui donne le si lamentable spectacle de la confusion, non seulement des titres, mais des capacités, des situa-

tions et des responsabilités. Ai-je besoin de dire qu'en parlant ainsi, je n'ai en vue que les intérêts supérieurs de la profession, et ceux plus importants du public, qui a le droit de connaître au moins qui le soigne, et de savoir à quel titre on le soigne.

Messieurs, si nous voulons que notre Société prospère et se développe encore davantage, que son influence grandisse et devienne prépondérante, nous devons tous y faire effort, et apporter un concours personnel et soutenu aux travaux qui assureront notre vitalité, en même temps qu'ils affirmeront nos connaissances dans toutes les questions, même les plus spéciales et les plus techniques qui touchent à la Stomatologie.

Vous me permettrez d'espérer que mon appel sera entendu, et que l'avenir sera fécond : nous savons que nous sommes encore le petit nombre, mais que le petit nombre n'a jamais nui aux bonnes causes ; nous saurons y suppléer par notre assiduité, notre propagande, aidés aussi et surtout par les idées que nous défendons ; il ne manque pas de nouveaux membres à rallier autour de ces idées qui nous sont chères, et qui peuvent réunir tous ceux qui désirent le relèvement de notre spécialité.

Pour moi, je ne puis que vous promettre encore mon concours absolu, et toute mon application à bien diriger nos travaux et vos discussions, en me pénétrant de tous les devoirs que m'impose votre confiance.

Messieurs,

J'ai ressenti peut-être encore plus vivement que l'année dernière l'honneur que vous m'avez fait en m'élevant, pour la seconde fois, à la présidence de la Société de Stomatologie, puisque vos suffrages m'ont convaincu que je n'avais pas démerité de votre confiance, et que vous avez bien voulu reconnaître les efforts que j'avais faits pour la mériter.

Mais, en même temps que l'honneur, vous avez imposé à votre Président une grande responsabilité et de nouveaux devoirs au seuil de cette année 1900, année d'exposition et de congrès, qui verra accourir à Paris, de tous les points de l'horizon, les médecins et les stomatologistes du monde entier, auxquels la Société de Stomatologie sera heureuse d'offrir l'hospitalité et de réserver un accueil confraternel. Nous espérons que nos confrères nationaux de la province et nos confrères étrangers voudront bien honorer nos réunions de leur présence, et même y apporter, en dehors des Congrès, le tribut de leurs travaux et de leurs recherches.

Qu'ils sachent au moins que notre Société leur est ouverte, et qu'ils y trouveront des encouragements et des sympathies.

Messieurs,

Si la Société de Stomatologie a eu des débuts difficiles et périlleux, dus uniquement au petit nombre de ses membres fondateurs et de ses adhérents, toutes les difficultés ont été surmontées, grâce à l'autorité, à l'énergie et à l'activité de ceux qui s'étaient attelés à la tâche de la faire vivre et prospérer.

Il me suffira de nommer le plus illustre de ses fondateurs, et son premier Président, dont nous ne saurions jamais trop rappeler la mémoire, le D^r Magitot, qui a dirigé pendant de trop courtes années nos premiers pas et nos travaux, mais qui a pu cependant, avant de nous quitter, emporter l'assurance que ses efforts n'avaient point été stériles, et que son œuvre ne périrait pas entre les mains de ses successeurs.

Et, en effet, notre Société n'a cessé de grandir depuis quelques années par le nombre de ses membres, par le nombre et l'importance des travaux qu'elle a provoqués, et dont les dix volumes de ses comptes rendus peuvent offrir le témoignage irrécusable.

Après dix années d'existence, la Société de Stomatologie peut être fière de son œuvre, si elle jette un coup d'œil en arrière, et affirmer hautement, sans fausse modestie, qu'elle a bien mérité de la science et de la spécialité.

Elle peut soutenir sans crainte la comparaison, je ne dirai pas avec les Sociétés françaises analogues (il n'en

existe pas), mais avec les Sociétés étrangères plus anciennes, qui poursuivent le même but, et ont pour objet les mêmes travaux.

L'autorité qui s'attache à nos publications et à nos discussions, notre autorité morale, cette double autorité est puisée, pour une grande part, n'en doutez pas, dans le fait que notre Société ne compte comme membres que des médecins, c'est-à-dire des membres investis de titres scientifiques et moraux, qui sont la garantie indispensable du savoir et de la probité scientifique.

Aussi quelle force, quelle autorité plus grande encore n'aurions-nous pas si tous nos confrères médecins stomatologistes venaient à nous, et nous apportaient la contribution de leurs études et de leur expérience.

Cela a toujours été un de mes sujets d'étonnement, je l'avoue, et un des vôtres sans doute, de constater qu'un trop grand nombre de nos confrères restaient encore en dehors de notre Société, et refusaient de venir là où ils étaient sûrs cependant de rencontrer des confrères parlant le même langage, ayant les mêmes préoccupations scientifiques, et, au fond, désirant certainement le même avenir pour la spécialité.

Nous travaillons ici dans une égalité parfaite, sans souci de voisinage, sans esprit de coterie, sans préoccupation de savoir si, à côté de nous, se poursuivent des buts semblables ou différents.

Nous poursuivons avant tout un but scientifique, et si

tous savent quelles sont d'ailleurs nos aspirations pour le bien et l'unité de la profession, et qui résultent de notre existence même, ils n'ignorent pas que ces aspirations ne se trahissent que par des idées et des arguments indépendants des personnalités, ou des situations à conquérir.

Que d'autres suppléent par le bruit, l'agitation, les influences, à tout ce qui leur manque d'ailleurs ; qu'ils frappent sans se lasser à toutes les portes, forcent les adhésions et, au besoin, fassent capituler les pouvoirs publics, qui ne considèrent que la puissance du nombre ; c'est le droit de chacun de poursuivre la lutte pour l'existence, sinon pour le bien public ; cela ne nous empêchera pas de travailler, de suivre en paix notre route, et de considérer l'avenir avec tranquillité. Celui-ci nous appartiendra par la force des choses, mais il nous appartiendra sûrement et plus tôt si nous savons rester unis, serrer nos rangs, mais aussi démontrer par l'abondance et la nature de nos travaux, que la spécialité n'a pas de secrets pour nous, que toutes ses branches sollicitent nos soins et notre attention, que le côté pratique des choses ne nous échappe pas plus que le côté scientifique, que nous faisons la même place, par exemple, dans nos discussions et dans nos communications, à un procédé de plombage, ou de prothèse, qu'à une recherche histologique.

Messieurs, je suis heureux en passant de constater que, cette année particulièrement, le nombre des malades offrant les cas les plus variés de pratique courante, présentés ici par

nos collègues, s'est accru dans de grandes proportions : cela est de bon augure pour l'avenir. Si l'on doit attribuer ce fait au nombre plus grand des membres de la Société, il faut reconnaître aussi que le besoin se fait de plus en plus vivement sentir chez nos jeunes confrères, d'obtenir des résultats pratiques, de constater des faits précis et démontrés. C'est aussi de la bonne confraternité et un excellent enseignement mutuel, puisque chacun ne craint pas de montrer le résultat de son expérience, et de profiter en même temps de l'expérience de ses confrères.

Nous n'avons qu'à continuer dans cette voie, qui est la bonne, pour conquérir à notre Société toutes les bonnes volontés et toutes les sympathies.

Je le dis et je le constate avec un grande joie, l'année 1899 a été féconde pour nous ; la moisson des jeunes confrères a été abondante.

Entrant presque tous dans notre Société, ils y apportent et y infusent un sang nouveau ; en même temps qu'ils augmentent ses ressources, ils élargissent le cercle de son action et de ses travaux, et nous donneront bientôt, je l'espère, cette puissance du nombre qui semble désormais indispensable pour exercer une action efficace sur l'opinion et les pouvoirs publics.

Ainsi fortifiés, et unis en bloc compact, nous pourrions nous présenter avec confiance au Congrès de Stomatologie prochain, et y recevoir d'une façon digne d'eux les confrères français et étrangers qui nous feront l'honneur de nous apporter leur concours.

Messieurs, sûr de votre confiance deux fois renouvelée, je suis fier de présider à vos travaux de cette année.

Je suis fier et heureux d'avoir à côté de moi, pour me soutenir et m'encourager, un vice-président éminent que je n'ai pas besoin de nommer, un secrétaire général plein de zèle et de savoir, des secrétaires des séances jeunes et ardents.

Pour bien vous présider, je n'aurai qu'à me montrer digne de mes prédécesseurs à cette place, et digne des collaborateurs qui m'entourent.

Messieurs,

Je n'ai pour ainsi dire plus à vous remercier d'une confiance qui se manifeste si entière pour la troisième fois, et qui m'appelle encore à présider vos séances et à diriger vos travaux pour l'année 1901.

Si l'honneur est toujours aussi grand et ma reconnaissance égale, il me semble que vous m'imposez encore de plus grands devoirs, et une nouvelle responsabilité, dont je sens tout le poids, quand je songe au développement qu'a pris notre Société, à son influence grandissante, et au rôle plus considérable qu'elle est appelée à jouer, pour l'avenir de notre spécialité et le développement scientifique de la Stomatologie.

Car, il n'y a plus à le nier, et les plus aveugles sont obligés de voir, la Stomatologie a conquis définitivement et largement son droit de cité, à côté des autres spécialités médicales ou chirurgicales ; elle a son programme, ses organes, ses représentants qui deviennent de plus en plus nombreux chaque jour, je dirai même son enseignement, car personne ne doute qu'à un jour prochain, les services dentaires hospitaliers, qui ne sont encore qu'à leurs débuts, ne deviennent des centres importants pour le déve-

loppement des études stomatologiques ; le point de ralliement de tous les étudiants qui comprennent enfin que la Stomatologie leur ouvre une carrière aussi honorable et scientifique que ses sœurs aînées, jusqu'ici mieux traitées, l'Ophthalmologie, la Laryngologie, etc.

La Faculté elle-même finira bien par ouvrir les yeux, et elle tiendra bientôt à honneur, je l'espère, de ramener à elle, en l'élevant, un enseignement qu'elle a laissé échapper de ses mains, qu'elle est impuissante à diriger et à surveiller loin d'elle, mais dont elle endosse la lourde responsabilité par l'octroi de diplômes qui, de l'aveu général, constituent la plus insuffisante des garanties pour la santé publique et la moralité professionnelle.

Nous ne nous lasserons pas de rappeler à la Faculté une responsabilité, qui ne lui semble atténuée que précisément, parce qu'elle ne reconnaît pas comme siens ceux qu'elle tient éloignés de son enseignement, mais auxquels elle fait l'aumône d'un titre déprécié.

Il faudra bien un jour sortir de ces contradictions et de ces équivoques ; il faudra que le public sache si la Faculté de médecine est faite pour lui donner des médecins et des spécialistes, ou simplement pour accorder l'estampille aux venants de toutes écoles et de tous pays.

C'est là manifestement une situation dangereuse et fautive qui inquiète et trouble tous les esprits, soucieux du bon renom de notre Faculté et de la médecine française. Je lisais, dans un travail récent dont j'aurai sans doute à

parler ailleurs, qu'on avait, en certains lieux, l'assurance que rien ne serait changé dans la situation actuelle, tant que les dentistes la trouveraient bonne ! Étrange et singulière conception des intérêts du public : ce n'est plus du public, de sa santé, de ses besoins les plus pressants qu'il faut se préoccuper, mais seulement des intérêts d'une catégorie, d'un groupe qui profite, jusqu'à nouvel ordre, d'une situation inespérée et d'une conception fautive de notre spécialité, et croit que le progrès s'arrêtera à la satisfaction de son amour-propre et à la prospérité apparente de ses établissements.

Ce ne sont pas les dentistes, nous en sommes parfaitement convaincus, qui demanderont des changements à la situation actuelle, mais c'est le public, le public étonné, de plus en plus, chaque jour, de trouver tant de dentistes diplômés et si peu de dentistes instruits ; et, pour l'aider dans ses réclamations, seront avec lui non pas ceux qui se trouvent satisfaits de la possession d'état, mais ceux au contraire dont l'unification de la profession diminuerait forcément la situation et les avantages évidents, mais qui auront simplement conscience de remplir un grand devoir.

Mais nous devons pour ce devoir présent et à venir, être nombreux et forts, et travailler avec ardeur.

Forts, nous le sommes, et le deviendrons encore davantage ; le nombre des membres de la Société suit une progression constante, qui amènera, certainement dans un

avenir prochain, les titulaires à un chiffre voisin de la centaine, sans compter les membres associés nationaux et étrangers. C'est une magnifique perspective.

Cette situation prospère nous permet déjà d'envisager l'avenir avec confiance, et d'attendre l'époque où une sage gestion financière et les services rendus, nous autoriseront peut-être à demander la reconnaissance d'utilité publique — qui serait la consécration éclatante de nos efforts et de nos travaux.

En attendant, il nous faut travailler, ou plutôt continuer à travailler, car les années écoulées sont loin d'avoir été stériles. L'année 1899 dont vous avez reçu les comptes rendus formant un volume de plus de 150 pages, a témoigné de votre activité, de votre savoir et de votre aptitude dans toutes les parties de notre spécialité.

L'année 1900, dont les travaux d'ensemble seront bientôt sous vos yeux, marquera encore un progrès sensible sur l'année 1899.

Enfin, n'y a-t-il pas lieu d'espérer pour l'avenir, qu'une impulsion nouvelle nous viendra des éléments jeunes et vigoureux qui s'introduisent chaque jour dans notre Société, et en stimuleront l'ardeur.

Messieurs,

Une grande espérance, et aussi une déception nous ont été apportées, en cette année d'exposition, par le Congrès de Stomatologie. Vous savez que, pour la première fois, en France, un Congrès général de médecine reconnaissait l'exis-

tence de notre spécialité en créant une section de Stomatologie où, d'après les termes précis de ses statuts, ne devaient être admis que les dentistes-médecins. C'était là un succès incontestable pour notre cause, un gage pour l'avenir, et une situation qui semblait définitivement établie pour les Congrès futurs, qu'ils eussent lieu en France ou à l'étranger.

Ces résultats étaient inappréciables et ils ne sont pas perdus, mais ils ont été malheureusement en partie compromis par l'admission imposée de dentistes étrangers à la médecine. Non que ceux-ci ne fussent honorables, et en un certain sens, aptes à prendre part à un congrès spécial. Mais c'est que leur admission inattendue changeait forcément le caractère purement médical et scientifique du Congrès, orientait les esprits des adhérents et du public dans une fausse direction ; en un mot, ne laissait plus voir la différence essentielle qui existe entre un Congrès dentaire et un Congrès de Stomatologie.

Je ne veux pas insister, Messieurs, et rappeler les angoisses et les incertitudes de ceux qui eurent leur responsabilité engagée dans la solution d'une question si importante ; chacun fit son devoir, je le proclame bien haut : ceux qui, fidèles à tout leur passé, ne crurent pas devoir suivre jusqu'au bout un Congrès détourné de sa voie ; et ceux qui, les yeux fixés sur l'idée ou l'étiquette, y virent quand même le triomphe de la Stomatologie, passèrent sur l'obstacle, et, en définitive, le franchirent heureusement, puisque le Con-

grès de Stomatologie a eu lieu et a pleinement réussi, en gardant une place honorable qui lui restera, nous l'espérons, dans les Congrès médicaux de l'avenir.

Honneur à tous ceux qui, dans un esprit différent peut-être, firent ce qu'ils crurent être le devoir, et peut-être un sacrifice égal.

Messieurs, je ne voudrais pas terminer ce discours déjà trop long, pour un troisième, sans remercier le bureau, c'est-à-dire le Vice-Président, le Secrétaire général, le Trésorier, et les Secrétaires des séances du précieux concours qu'ils ont apporté à la Société et à son Président, et sans souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire des séances pour l'année 1901.

La Société doit être particulièrement reconnaissante à son vice-président de 1900, qui reste son vice-président de 1901, et consent à occuper la seconde place, quand il serait si digne, le plus digne d'occuper la première.

En laissant la présidence à un spécialiste, il reconnaît le caractère particulier de notre Société ; mais en restant son vice-président, il proclame bien haut les liens indissolubles qui existent entre toutes les branches de la médecine et de la chirurgie, l'appui mutuel qu'elles peuvent se prêter, et aussi, j'ose l'espérer, l'estime en laquelle il veut bien tenir ses collègues.

J'envoie encore, Messieurs, un salut cordial et un souvenir reconnaissant, aux médecins, aux confrères étrangers à notre Société qui sont venus nous apporter de si originales

communications, intéressantes pour notre spécialité, bien propres à rehausser le prestige de nos séances, bien propres aussi à montrer que la médecine est une, que toutes ses parties se complètent et s'éclairent les unes par les autres, et qu'elles ne peuvent s'ignorer arbitrairement.

Messieurs, nous ouvrons l'année 1901 avec les meilleurs souvenirs et avec les plus grandes espérances.

SÉANCE DE JANVIER 1902.

Messieurs,

C'est avec une vive reconnaissance, avec une joie profonde que je vous remercie du nouveau témoignage de votre confiance, et de l'unanimité de vos suffrages. Ces suffrages me sont plus précieux chaque année, plus précieux que toutes les distinctions honorifiques, qu'ils dépassent de toute la distance qui sépare une libre manifestation de l'arbitraire ; ils suffisent à mon ambition.

Celle-ci est, d'ailleurs, largement satisfaite, quand j'envisage la situation prospère de notre Société, sa marche toujours ascendante, et une influence qui se fait de plus en plus sentir dans la solution des plus importantes questions professionnelles, et d'intérêt général.

Pour ceux qui, comme moi, ont, depuis de nombreuses années déjà, confondu leurs désirs avec les vôtres, leurs aspirations avec les vôtres, il n'y a pas de plus douce satisfaction que celle de constater l'heureux résultat de nos efforts communs, et l'éclatante manifestation de notre force.

A l'heure actuelle, j'ose le dire, il n'y a guère de sociétés scientifiques analogues à la nôtre, dont les travaux, l'action continue, l'assiduité et la collaboration de tous ses membres, leur ardeur, affirment, avec plus d'énergie, la

volonté de vivre, de grandir, et d'amener notre spécialité à un point de perfection qu'elle n'avait jamais connu.

Le témoignage de cette vitalité apparaîtra prochainement avec plus d'évidence encore que par le passé dans le douzième volume des comptes-rendus de nos séances, dont la table des matières a pris un singulier développement ; et vous n'en éprouverez nul étonnement, si vous voulez bien vous rappeler le nombre et l'intérêt des communications faites dans le cours de l'année 1901, et les longues discussions, ardentes et passionnées parfois, auxquelles elles ont donné lieu.

En lisant ces derniers comptes rendus, il ne vous sera pas difficile de constater les immenses progrès réalisés dans ces dernières années ; de juger combien s'est développée l'instruction générale, en même temps que technique et professionnelle des membres anciens et nouveaux de notre Société, ce qui semble bien indiquer que, non seulement celle-ci provoque au travail fécond ceux qui ont la légitime ambition d'en faire partie, mais encore qu'elle est la meilleure école d'enseignement mutuel qui puisse exister dans notre spécialité — et c'est ainsi que nous avons vu s'affirmer et grandir, pour ainsi dire chaque jour, en même temps que l'amour du travail, le talent et la personnalité de jeunes collègues qui assurent, et au delà, l'avenir scientifique de la Stomatologie.

Pour notre part, nous n'avons jamais douté de cet avenir, et nous en avons pour garants, non seulement les travaux

des stomatologistes, mais tous les progrès de la médecine moderne, qui tendent à affirmer de plus en plus le rôle des micro-organismes dans la production et le développement des maladies ; et l'importance du milieu buccal, de ses affections et de son hygiène spéciales.

N'est-ce pas de ce côté que se trouve la grande porte d'entrée et le lieu de séjour des éléments nocifs qui tendent à nous envahir et à nous pénétrer à toute heure ?

N'est-ce pas dans la bouche que doivent être placées les sentinelles les plus attentives et les plus vigilantes, pour arrêter l'ennemi ou le détruire sur place ; et qui pourrait soutenir que ces sentinelles pourraient être un instant désarmées, c'est-à-dire privées d'un quelconque des moyens de défense que la science médicale peut mettre à leur disposition, pour qu'elles remplissent efficacement leur rôle ?

Et, pour sortir des images, qui oserait soutenir aujourd'hui que le stomatologiste ne doit pas être un médecin instruit et éclairé, complet, en un mot ? Cette démonstration, qui n'est plus à faire pour nous, nous ne devons pas nous lasser de la recommencer chaque jour, pour ceux qui ferment encore les yeux à la lumière, et qui restent attardés à des notions erronées ou à d'absurdes préjugés.

Messieurs,

Si les travaux scientifiques se trouvent naturellement au premier rang de nos préoccupations et sont le but principal de notre Société, notre activité a le droit de s'exercer ailleurs, et là principalement où la situation morale, l'ave-

nir de la Stomatologie, se trouvent mis en jeu ; et notre Société ne pouvait se désintéresser des questions qui touchaient si intimement, quoique indirectement, à ces intérêts essentiels.

Je veux parler du Concours des dentistes des hôpitaux et du futur Congrès de Stomatologie de Madrid.

Vous savez aussi bien que moi, à l'heure actuelle, mais il me plaît de le rappeler, que, sur ces deux questions, nous avons obtenu un succès complet, avec l'appui et la collaboration de la Société médicale des Dentistes des hôpitaux, dont notre sympathique collègue, M. le D^r Gaillard, est l'actif président.

Le Conseil de surveillance de l'Assistance publique a décidé la création d'un concours pour la nomination des dentistes des hôpitaux ; et, à ce concours, ne seront admis que les candidats pourvus du diplôme de docteur en médecine — sous certaines conditions simples et de rigueur — ce qui répondait précisément aux désirs exprimés par les deux sociétés de Stomatologie, et des Dentistes des hôpitaux. — Je n'insiste pas davantage.

Vous connaissez, comme moi, la valeur et l'importance d'une telle décision, qui assimile exactement nos services aux autres services hospitaliers, et fera désormais une place enviée aux futurs Dentistes des hôpitaux. Nous avons le ferme espoir que le concours prochain marquera une date importante pour notre spécialité et affirmera aux yeux de

tous, non plus l'existence, mais la valeur scientifique des jeunes stomatologistes (1).

Un succès non moins complet, mais qui, venant du dehors, marque peut-être encore avec plus de relief la notoriété et l'influence de nos deux Sociétés scientifiques, est celui que nous avons remporté près de la Commission du Congrès international de médecine de Madrid pour 1903.

Nos deux Sociétés, par une demande identique et simultanée, adressée au président de la dite Commission, avaient demandé qu'au titre d'*Odontologie*, donné à la section spéciale qui nous était réservée, fût substitué le nom de *Stomatologie* ; — et je n'ai pas besoin de vous rappeler les arguments d'ordre élevé que nous avons pu invoquer à l'appui de notre requête ; il me suffira de dire que nous avons obtenu pleine satisfaction, et que, par une décision dont nos deux Sociétés ont reçu le texte, que vous trouverez dans votre compte rendu : le nom de *Stomatologie* sera le titre officiel de notre section dans le futur Congrès international de Madrid 1903. Dans cette heureuse conjoncture, nous ne voulons triompher de personne, car nous voulons que tout le monde se réjouisse avec nous, ne considère que le succès de la science française, et un acte de courtoisie internationale, pour lequel nous exprimons à nos confrères médecins de Madrid nos sentiments de sincère reconnaissance.

(1) Le concours des dentistes des hôpitaux est institué depuis le 1^{er} mai 1902.

Messieurs,

La prospérité d'une société comme la nôtre se mesure principalement et heureusement à l'importance de ses travaux et de son influence, mais elle se traduit aussi naturellement, d'une manière plus prosaïque, mais qui n'est point à dédaigner, par sa prospérité financière.

Le Trésorier, M. le D^r Rodier, qui est si supérieur à sa fonction, me communique des chiffres heureux, qui peuvent nous rassurer, puisque nous avons en permanence des excédents de recettes, et des réserves qui nous font envisager l'avenir avec sécurité et confiance.

Cette prospérité financière, qui provient de sages économies et du nombre toujours croissant de nos membres, nous permettra de vous faire prochainement des propositions que vous voudrez bien accueillir, j'espère, car elles tendront en même temps à diminuer les frais d'entrée dans notre Société, et le taux de nos cotisations annuelles.

Cette réforme statutaire méritera certainement d'être bien étudiée, mais elle n'a pour but, vous le comprenez, que d'augmenter encore le nombre de nos adhérents, et, en fait, la prospérité de notre Société.

Si le nombre des titulaires dépasse aujourd'hui la soixantaine ; si le nombre de nos correspondants nationaux et étrangers est presque égal, et si leur ensemble constitue déjà un groupe puissant et compact, il faut encore que celui-ci s'agrandisse et finisse par englober toutes les forces, éparpillées encore, de notre spécialité ; c'est-à-dire tous les médecins.

adeptes de la Stomatologie, soucieux de son avenir et de sa grandeur. Qu'on le veuille ou non, notre Société deviendra de plus en plus le centre qui attire et retient tous ceux de nos confrères, qui se réclament des connaissances médicales, et qui estiment que notre spécialité doit reposer sur des bases scientifiques inébranlables, sous peine de dépérissement et de déchéance.

Messieurs,

Je ne saurais mieux terminer ce discours déjà trop long qu'en remerciant les membres du bureau de leur zèle et de leur application : M. le secrétaire général qui assure si bien l'ordre du jour de nos réunions ; MM. les secrétaires des séances, qui ont parfois une tâche si laborieuse à remplir. Je dois particulièrement renouveler le témoignage de notre gratitude à notre distingué vice-président, dont nous apprécions tous, à un si haut degré, l'esprit de dévouement et de confraternité à la place qu'il consent à occuper encore. Je dois vous rappeler aussi qu'aux vacances momentanées de la présidence, dans le cours de l'année, à défaut du vice-président, furent appelés des collègues qui ont su montrer, à ce fauteuil, les qualités démontrant qu'ils étaient de tous points dignes de l'occuper.

Je salue enfin de tout cœur le nouveau bureau, qui est un peu l'ancien, enrichi d'un nouveau secrétaire et d'un archiviste qui sont les bienvenus parmi nous. Anciens et nouveaux, nous nous efforcerons de mériter une confiance qui nous est si fermement attachée.

UNE SOCIÉTÉ BELGE DE STOMATOLOGIE

Nous recevons la communication suivante, que nous nous empressons de mettre, en bonne place, sous les yeux de nos lecteurs, et qui ne pourra manquer de réjouir, en France et ailleurs, tous les véritables amis de la Stomatologie :

« Sur la proposition du D^r Allaey, d'Anvers, la Société Odontologique des Docteurs en médecine de Belgique, réunie en séance ordinaire le 22 novembre 1903 et le 17 janvier 1904, a voté, aux termes de l'article 13 du règlement, les conclusions suivantes :

« 1° Attendu que l'on entend par Stomatologie la science qui a pour objet toutes les questions relatives à la bouche et à ses annexes, à ses conditions normales, à ses anomalies, à ses maladies, aux opérations chirurgicales, prothétiques ou orthopédiques, qui s'y pratiquent ;

2° Attendu que la Stomatologie comprend implicitement l'Odontologie ou histoire normale et pathologique de l'appareil dentaire qui fait partie intégrante de la cavité buccale (Magitot) ;

3° Attendu que le mot de Stomatologie est accepté partout dans le sens indiqué aux paragraphes 1 et 2, et que, même

là où l'on ne semble pas encore agréer le mot, la chose est acceptée en fait ;

4° Attendu que le nom de Stomatologie, tel qu'il est défini, est le seul nom réel et logique de la spécialité des affections de la bouche, dents comprises ;

Attendu ces différentes conclusions.

La Société odontologique des Docteurs en médecine de Belgique décide d'abandonner le titre qu'elle portait jusqu'ici, et de prendre celui de : SOCIÉTÉ BELGE DE STOMATOLOGIE, et passe à l'ordre du jour.

Le Bureau de la Société Belge de Stomatologie pour 1904 est composé de la façon suivante :

Président : D^r Buisseret (Bruxelles) ;

Secrétaire : D^r O. Rubbrecht (Bruges).

Secrétaire adjoint, trésorier : D^r H. Allaey (Anvers).

Le Secrétariat de la Société Belge de Stomatologie se trouve : 7, rue Courte-d'Argent, Bruges.

Il nous est particulièrement agréable de trouver, parmi les membres du bureau de la nouvelle Société, les noms sympathiques de nos amis Rubbrecht, de Bruges, et Allaey, d'Anvers. Ces noms, à eux seuls, à côté de celui de l'honorable D^r Buisseret, de Bruxelles, nous sont un sûr garant de l'avenir scientifique et moral d'une Société qui a su choisir, pour assurer ses premiers pas, les plus dignes et les plus ardents défenseurs de la Stomatologie. Nous savons ce qu'il a fallu de courage et d'opiniâtreté à nos amis pour arriver à constituer, ou plutôt à transformer,

(ce qui est plus difficile) leur ancienne Société en une Société nouvelle, réalisant leur idéal professionnel : nous les félicitons hautement de la clairvoyance avec laquelle ils ont compris l'importance qui s'attachait à une pareille transformation. Ces félicitations doivent, à la vérité, s'adresser à tous nos confrères belges ; mais il serait injuste, et ils m'en voudraient eux-mêmes, de ne pas mettre au premier rang de ceux qui ont prodigué, sans compter, leur temps et leur peine, le D^r Allaeys, dont nous connaissons depuis longtemps l'enthousiasme communicatif, et le dévouement absolu à la cause stomatologique. Comme nous, le D^r Allaeys a toujours été convaincu de la nécessité absolue de régénérer par la science et par la culture médicale l'Art dentaire, ou l'Odontologie, enlisés dans l'empirisme, et volontairement confinés par l'ignorance dans le cercle restreint des travaux manuels, ou des soins donnés à un organe isolé et indépendant des parties voisines. Et je ne saurais mieux indiquer les intentions de mon confrère et l'esprit de la nouvelle Société, qu'en reproduisant quelques-unes des paroles prononcées par lui, pour remercier ses confrères belges de leur confiance.

« La Stomatologie est plus qu'un vain mot : c'est tout
« un programme. La décision prise par la Société, affirmée
« par deux votes successifs et consacrant le principe sto-
« matologique, sera d'un poids immense dans la balance
« de nos destinées. Au jour prochain — espérons-le — de
« l'enseignement universitaire de notre spécialité, c'est elle

Cruet

11

« qui pourra servir de guide dans l'orientation et la véritable direction à imprimer à cet enseignement. Ce que nous demandons c'est qu'on y enseigne la Stomatologie — *seul* et *unique* nom à donner à ce cours — dans sa totalité, l'Odontologie n'étant qu'un chapitre, une subdivision, très étendue il est vrai, mais néanmoins une subdivision du cours de Stomatologie..... »

Un pareil langage n'est, certes, pas inconnu de nos lecteurs, et dans ces paroles, ils retrouveront en substance tout le programme et toute la signification de la Stomatologie, tels que nous les avons définis et revendiqués bien souvent, à cette place ; et c'est précisément ce qui nous cause un rare plaisir. La Stomatologie, en effet, n'appartient à personne en particulier, et si, comme je le disais récemment encore, le nom et la chose ont pris naissance en France avec Andrieu et Magitot, elle n'a pas tardé à parcourir le monde avec la force d'expansion des idées justes ; et nous sommes heureux de constater que c'est à l'heure actuelle en Belgique, qu'elle est appelée à prendre son développement normal et tout son essor. La raison en est qu'elle y trouve, au moment voulu, le terrain le plus solide et les conditions les plus favorables. Nul n'ignore, en effet, qu'en Belgique, si l'obligation du doctorat en médecine n'existe pas encore légalement pour l'exercice de notre spécialité, *en fait*, ne sont plus autorisés que les docteurs en médecine, en attendant que la loi vienne, bientôt et à coup sûr, sanctionner la coutume.

Nos confrères belges ont admirablement compris quels devoirs nouveaux leur imposaient une situation nouvelle, et la subite élévation de leur profession dans la hiérarchie médicale. De là, le grand mouvement dont la création d'une Société de Stomatologie donne le signal, en attendant que l'enseignement prôné par Allaey s'organise, que les publications nouvelles apparaissent ; et l'on verra alors quel ressort et quelle énergie, jusqu'alors refoulés par une situation équivoque, étaient contenus dans le corps médical des dentistes ; et comment, tout d'un coup, s'élèvera le niveau de la spécialité, non seulement dans l'ordre médical, mais aussi bien dans l'ordre technique et professionnel, que l'on voulait seul considérer jusqu'ici.

Il est un fait remarquable, qu'on ne saurait trop mettre en lumière, à la fois comme une indication et un exemple pour tout pays : ce ne sont pas de nouveaux confrères, des médecins de fraîche date, sans autorité et sans expérience professionnelle, qui prennent l'initiative d'une transformation aussi importante, ce sont des médecins éprouvés, des praticiens connus dans leur art, les représentants les plus autorisés dans la spécialité, qui, à l'abri d'une loi tutélaire, garantissant l'avenir, ont senti le moment venu d'imprimer une direction plus scientifique à leur art, et de l'incorporer à la médecine. Nous sommes loin, ici, de l'intronisation soudaine de médecins sans expérience et sans passé dans notre spécialité, et de l'éclosion spontanée de vocations dentaires. C'est bien la médecine intimement unie à l'Art den-

taire, tel qu'on doit désormais le comprendre, et formant avec lui un bloc indissoluble.

Les Stomatologistes français peuvent se féliciter de voir leurs confrères belges entrer ainsi d'un pas délibéré dans la voie qu'ils ont ouverte, et où ils ne tarderont peut-être pas à être dépassés. Ils suivront leurs voisins d'un œil sympathique à la fois et intéressé; car la science, on le sait, n'a plus de frontières depuis longtemps, et nous savons tout ce qu'on peut attendre pour les progrès de la Stomatologie et de l'idée médicale, du concours et de l'expérience des éminents confrères qui sont à la tête de la *Société Belge de Stomatologie*.

CONGRÈS DENTAIRE INTERNATIONAL (1)

Si nous disposions de la place nécessaire, nous publierions volontiers dès aujourd'hui le programme des questions rapportées et mises à l'ordre du jour du *Congrès Dentaire international* de 1900, et la liste des adhérents français et étrangers qui, en très grand nombre, assisteront à ce Congrès, au mois d'août prochain. Nous ferons d'ailleurs cette publication dans un prochain numéro, à titre d'information. Mais dès maintenant, nous voulons présenter quelques-unes des réflexions que nous inspire la lecture de ce programme, dont le développement a vraiment quelque chose d'inquiétant pour les confrères qui prendront part à ces assises scientifiques. Douze ou quinze sections, se partageant plus de cent cinquante questions variées d'anatomie, de pathologie spéciale et générale, de prothèse, de déontologie ! Voilà certes qui n'est pas banal. On pourrait croire tout d'abord qu'il s'agit du Congrès général des Sciences, et non pas d'un Congrès dentaire, et cela peut sembler étrange, pour un milieu qui est loin d'être exclusivement scientifique.

(1) Congrès périodique international où sont admis tous les dentistes. Ce Congrès est indépendant des Congrès internationaux de médecine.

Le développement et la solution de toutes les questions posées au Congrès dentaire international, demanderaient pour le moins plusieurs mois et rempliraient de nombreux volumes, si le programme était exécuté en son entier. Mais cela regarde nos confrères, auxquels rien ne doit être impossible. Il nous plaît seulement de faire remarquer, combien les dentistes français en arrivent à se préoccuper de questions scientifiques et deviennent stomatologistes. Cette légitime préoccupation est infiniment flatteuse pour leurs confrères médecins, auxquels ils voudront bien permettre en revanche de traiter, dans un autre Congrès, quelques questions dentaires. Ne vaudrait-il pas mieux avouer tout simplement qu'il n'y a pas, qu'il ne doit pas y avoir de distinction entre le dentiste et le stomatologiste, et que les deux termes doivent être certainement unis et confondus, puisque l'un et l'autre sont en définitive obligés de se réclamer de la science ?

Nous n'avons pas été médiocrement surpris tout récemment d'entendre un de nos éminents confrères émettre cette singulière opinion, qu'il n'était pas nécessaire d'être pourvu de connaissances médicales pour soigner les dents, sous prétexte que les maladies de ces organes n'appartenaient point à la stomatologie. La vérité est que l'étude de la pathologie et de la thérapeutique des maladies des dents et de leurs annexes, constitue presque toute la stomatologie, et qu'aucune contradiction ou équivoque ne pourront faire qu'il n'en soit ainsi, et qu'il n'y ait identité entre le dentiste

tel qu'il faut le concevoir et le stomatologiste. Mais notre confrère le sait bien, et il suffit d'étudier le programme très scientifique du Congrès, auquel il a certainement collaboré, pour s'en convaincre ; et la conclusion de tout cela est facile à tirer, et c'est l'avenir qui s'en chargera.

Nous aurons occasion de revenir sur toutes ces questions. Cela ne nous empêche pas de faire des vœux sincères pour le succès d'un Congrès, auquel prendront part des confrères étrangers d'incontestable valeur, et de notoriété méritée, et aussi quelques-uns de nos confrères médecins des plus distingués, qui y feront flotter le drapeau de la stomatologie. Leur présence à ce Congrès n'est point faite pour nous déplaire, et nous les félicitons sincèrement de leur dévouement. Leur présence flattera l'orgueil de leurs puissants alliés ; leur petit nombre les rassurera. Si des cent cinquante questions posées, il en est cinq ou six d'élucidées et de réalisées, il faudra se montrer satisfait. S'il sort de cette immense réunion de dentistes, quelque progrès, quelque enseignement nouveau pour la spécialité, nous serons des premiers à applaudir.

CONGRÈS DE STOMATOLOGIE (1)

Donc il y aura un Congrès de Stomatologie, et, bien que les circonstances singulières qui ont failli compromettre, non seulement le succès, mais l'existence même de ce Congrès, en changeant le caractère et nous en éloignent, nous faisons des vœux sincères pour sa réussite.

Les personnalités et les intérêts engagés méritent considération, et ceux qui restent dévoués à une œuvre difficile, malgré les écueils qu'ils rencontrent, ne doivent pas être découragés ; ceux-là estiment, et sans doute avec raison, que le plus grand succès du Congrès de Stomatologie, c'est d'exister, c'est d'avoir trouvé place dans le Congrès médical, à côté des autres spécialités médicales et chirurgicales et qu'ainsi, les stomatologistes sont entrés de plain-pied et définitivement dans la grande famille médicale, dont ils se sont toujours flattés d'ailleurs de faire partie. Telle était du moins la pensée des promoteurs de ce Congrès. Mais, lorsque les membres réunis de la Société de Stomatologie

(1) Congrès international de médecine de Paris, 1900, section de Stomatologie. — La section, qui était réservée tout d'abord aux seuls dentistes docteurs en médecine, fut ouverte à tous les dentistes, par décision nouvelle du Comité d'organisation.

et de la Société des Dentistes des Hôpitaux obtinrent la création d'une section spéciale dans un Congrès médical, dont le premier article des statuts exigeait avant tout de ses adhérents le titre de docteur en médecine, il ne pouvait venir à leur pensée que le même comité, passant outre à ses statuts, déchirerait sa charte fondamentale deux mois seulement avant l'ouverture du Congrès de Stomatologie, décrèterait l'admission de dentistes diplômés français ou étrangers, et transformerait du coup le caractère du Congrès, qui ne répondrait plus ainsi, ni à la pensée de ses fondateurs, ni même à la pensée de ceux qui l'avaient adopté ; ni, pour tout dire, à rien de défini ni de sincère.

Il ne nous appartient pas, pour le moment, de rechercher les origines et les causes d'une décision inattendue, qui, contre l'opinion évidente et déclarée des stomatologistes, et peut-être même de tous les dentistes, est venue bouleverser à la dernière heure une organisation difficile, mais achevée, semer le doute et la division là où il ne devait y avoir qu'union et entente absolue. Les causes contingentes et prochaines ne seraient pas bien difficiles à trouver, mais elles nous importent peu ; la cause profonde est toujours la même : le manque de conviction et de décision qui caractérise notre époque : la crainte du qu'en dira-t-on, des réclamations, des criaileries. Et cependant, dans l'espèce, qu'avait à craindre le Comité général du Congrès de médecine ? Les statuts étaient clairs et impératifs : « Ne feront partie du Congrès Médical International que les médecins. » Voici qu'une ca-

tégorie de médecins, les stomatologistes, existe, dont le nombre s'est accru depuis quelques années dans des proportions énormes, dont les travaux se sont multipliés, au point de faire faire des progrès sensibles à la médecine et à la chirurgie générales. et de transformer en spécialité scientifique une profession empirique. Ces médecins demandent comme cela était leur droit, et obtiennent une place pour la stomatologie dans le Congrès médical à côté de l'ophtalmologie, de la laryngologie, etc., des spécialités en un mot, qui ont depuis longtemps droit de cité. Ils voulaient être entre eux, et ils y avaient réussi ; quoi de plus normal et de plus juste ? et qui avait le droit d'adresser un reproche au Comité général dont la décision était amplement justifiée, et d'ailleurs irréprochable.

Le Comité n'avait donc qu'à s'en tenir à sa première décision qui était la bonne, et à se retrancher dans ses statuts, devant toute réclamation. C'est ce qu'il n'a pas eu le courage de faire, et voilà comment le Congrès de Stomatologie, qui se présentait sous d'heureux auspices, se trouve peut-être définitivement compromis.

Il ne faudrait pas qu'on se méprit sur notre pensée cependant. Le Congrès de Stomatologie, tel que nous le comprenions, n'était fait ni en hostilité, ni en lutte contre d'autres Congrès ou d'autres réunions, qui pouvaient avoir leur raison d'être et leur utilité à côté et en dehors, ni contre une catégorie d'honorables confrères. Il était simplement différent.

Ne comptant que des médecins, il réalisait une unité naturelle, un ensemble harmonieux, qui devait imprimer à ses travaux, à ses discussions et à ses séances, un caractère sérieux et scientifique, difficile à maintenir au même degré dans un milieu hétérogène, entre membres qui ne seraient point réunis par le lien médical. J'ajouterai même que la cordialité et l'aisance des relations nécessaires, dans une réunion de cette nature, ne peuvent résulter que de l'égalité ou de la similitude des titres, de la culture scientifique, voire même de l'éducation. Il n'est au pouvoir de personne de changer cela, pas plus qu'il n'est possible par une décision administrative, par un décret, ni même par une loi, de transformer en médecins ceux qui ne le sont pas, et ne le seront jamais, quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise.

Nous n'avons point certes la superstition des titres et des parchemins, et nous croyons fermement que le génie, exceptionnellement l'intelligence et le travail en tous cas peuvent remplacer tous les examens, supprimer les barrières et donner place au soleil à des personnalités éminentes, qui auraient d'ailleurs fait leurs preuves. C'est pour cela que la liberté ne nous ferait point peur ; c'est pour cela que le Congrès de Stomatologie se serait fait un honneur, en retirant profit, d'admettre largement dans son sein les dentistes français et étrangers, même non médecins, qui se seraient signalés par leurs travaux, et qui, par un puissant effort individuel, se sont élevés à la hauteur de leurs confrères gradés. Le titre de savant ouvre toutes les por-

tes et un sage article du règlement général du Congrès de Médecine permettait ainsi d'admettre au Congrès de Stomatologie des confrères distingués, qui y auraient trouvé l'accueil dû à leur mérite.

Tout se trouvait ainsi concilié et le Congrès de Stomatologie, au lieu de perdre à ces admissions, ne pouvait que rehausser son caractère scientifique et professionnel, en même temps qu'il faisait preuve d'une juste libéralité. Mais les stomatologistes, sous peine de contradiction et de déchéance, ne pouvaient admettre dans leur Congrès la multitude des dentistes diplômés, étroitement confinés dans leur diplôme, et qu'il ne peut venir à la pensée de personne de considérer comme des médecins, qui se défendent eux-mêmes énergiquement de l'être. Les stomatologistes se refusent et se refuseront toujours, au moins de leur plein gré, à accepter et surtout à sanctionner la confusion, que leurs confrères non spécialistes s'obstinent, contre toute justice, à faire entre eux et les dentistes non médecins. La place de ces derniers aurait pu cependant être marquée au Congrès de Stomatologie, mais comme *auditeurs*, puisqu'en définitive, ils se réclament de la même spécialité ; et dans ces conditions, il y aurait encore eu profit pour eux à accepter cette solution. Mais il n'était guère possible aux stomatologistes de les appeler à ce titre ; car personne aujourd'hui ne voulant rester à son rang et à sa place, les diplômés n'eussent vu qu'une ironie ou une injure, dans ce qui n'eût été que de la condescendance et de la fraternité. Mais ce qui n'était pas

permis aux stomatologistes pouvait l'être aux membres autorisés du comité général du Congrès, et il était de leur devoir de faire comprendre leur situation particulière aux dentistes diplômés, qui réclamaient leur entrée à part entière dans un Congrès médical, et de leur imposer les restrictions nécessaires. Ils l'eussent fait pour toute autre spécialité ; ils ne l'ont point fait pour la nôtre, nous leur laissons la responsabilité de leur décision.

Pour nous, notre parti est pris, c'est celui de l'abstention ; abstention du Congrès, mais non pas abstention des intérêts élevés dont nous poursuivons la réalisation. Nous n'avons jamais dissimulé le but que nous poursuivions, qui n'est autre que l'unification de la profession ; mais unification par en haut et non par en bas ; unification qui ne sera jamais réalisée que par le titre de docteur en médecine nécessaire pour l'exercice de la profession de dentiste. Au jour lointain, mais certain, où ce progrès évident sera réalisé, cesseront les confusions, les malentendus, les discussions stériles, les luttes énervantes mais inévitables où se perdent des forces qui seraient mieux employées au service de la science et du public. C'est alors que les comités de Congrès internationaux n'éprouveront plus de cruels embarras, et pourront échapper aux contradictions et aux défaillances.

POUR LES CONGRESSISTES

La France et Paris reçoivent en ce moment l'élite des médecins du monde entier, qui viennent ainsi rendre hommage à notre hospitalité, à la science médicale française et travailler au bien-être futur de l'humanité.

C'est pour nous un devoir et un plaisir de saluer leur venue, de faire un accueil fraternel à tous nos confrères étrangers, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent — et ces paroles qui s'appliquent à tous les médecins veulent s'adresser plus particulièrement à nos confrères en stomatologie, en dentisterie, à tous les dentistes, en un mot. Qu'ils fassent partie de Congrès officiels ou de Congrès libres, qu'ils soient appelés par les uns ou par les autres, qu'ils s'adressent à tel ou tel groupe, ils sont nos hôtes et cela suffit.

Nous voulons pour le moment oublier toute étiquette et toute distinction, dont la recherche, d'ailleurs, serait vaine et de mauvais goût, lorsqu'il s'agit de confrères étrangers qui nous apportent le fruit de leurs recherches et de leurs labeurs, et qui contribueront, dans la mesure de leurs forces, à l'éclat de nos réunions et de nos fêtes.

Nous sommes d'autant plus libres pour tenir un pareil

langage, que nous pouvons le faire sans abandonner aucune de nos idées ni de nos revendications, et que nous avons en particulier pour la liberté un invincible attachement. Nous n'avons jamais eu surtout la prétention d'imposer nos idées ni notre manière de voir aux étrangers. Il nous est agréable de constater que beaucoup s'en rapprochent ; moins agréable de voir que beaucoup s'en écartent. Mais ce que nous savons, c'est que ni les mœurs, ni les habitudes, ni les traditions, ni l'organisation ne sont et ne peuvent être absolument semblables partout, et qu'il ne faut jamais juger de ce qui doit être chez les autres par ce qui peut être chez nous.

Salut donc à tous. Ce qui importe, c'est que nos confrères puissent emporter de notre pays le souvenir d'une cordiale hospitalité, la conviction qu'on y travaille, qu'on y progresse, et qu'on y honore tous les travailleurs et tous les savants.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DE LISBONNE (1906).

Nous avons déjà dit quelques mots du Congrès international de médecine qui se tiendra à Lisbonne en 1906. Nous y revenons et nous y reviendrons souvent, car ce Congrès peut et doit avoir une importance capitale pour l'avenir de la Stomatologie. Il faut simplement que les Stomatologistes soient assez avisés pour en tirer parti, et profiter de l'occasion unique qui leur est offerte, de se réunir entre eux, de se connaître et de se concerter, et surtout de démontrer la force et la vitalité de l'idée qu'ils représentent et qui n'est autre que celle-ci : la Stomatologie est une spécialité médicale comme les autres, exigeant les mêmes études et le même niveau scientifique ; en d'autres termes, le spécialiste des maladies de la bouche et des dents est, et doit être un médecin. Cette démonstration résultera tout naturellement de ce fait que les Stomatologistes auront prouvé qu'ils possèdent, avec l'instruction scientifique, le savoir technique et professionnel dans toutes les parties de leur spécialité, et qu'ils le possèdent de la seule manière qui convient, parce qu'ils sont médecins. Il n'y faudra point un grand effort.

C'est au Congrès international de médecine de Paris, en 1900, que l'on vit pour la première fois, sous les auspices de l'illustre Président du Comité d'organisation, M. le D^r Lannelongue, la Stomatologie apparaître, et celle-ci, reconnue officiellement, former une Section distincte du Congrès. La Stomatologie, pour ses débuts, fut loin de faire mauvaise figure à côté de ses sœurs aînées, et grâce aux efforts et à la notoriété de notre confrère, le D^r Pietkiewicz, son président de Section, elle put réunir un certain nombre de spécialistes français et étrangers, dont on n'a pas oublié les importantes communications. Malheureusement les manœuvres de la dernière heure firent introduire les chirurgiens-dentistes dans la Section, qui avait été tout d'abord uniquement réservée aux médecins. Les Dentistes s'abstinrent en masse ou à peu près ; mais le principe n'en avait pas moins été violé ; et de là résultèrent de fâcheux malentendus et des hésitations qui compromirent, sinon le succès, au moins le résultat espéré : la conquête définitive d'une Section purement médicale de Stomatologie dans les Congrès internationaux de médecine.

Le Congrès médical de 1903 à Madrid ne fit faire aucun progrès à notre cause ; il vit se reproduire les mêmes complications, les mêmes malentendus qui vicièrent la Section de Stomatologie en 1900, c'est-à-dire l'introduction des chirurgiens-dentistes, avec cette aggravation que la Section de Stomatologie, malgré promesses faites, prit le nom de Section d'Odontologie et de Stomatologie, sans qu'on sut

ce que venait faire l'Odontologie, la chose étant, de toute évidence, comprise dans la Stomatologie, et le mot faisant double emploi. C'était volontairement créer la confusion, et faire perdre ainsi, d'un seul coup, le bénéfice du Congrès de 1900 : la création d'une Section de Stomatologie pure.

Le futur Congrès de Lisbonne nous promet enfin quelque chose de mieux, et nous laisse espérer la définitive conquête de notre Section ; pas tout à fait cependant, car on sait déjà que la Stomatologie, par décision du Comité d'organisation, se trouve de fait réunie à la Laryngologie, et que la personnalité de notre spécialité, se montre ainsi encore imparfaitement dégagée. Mais, d'autre part, cette union, peut-être provisoire, écarte à coup sûr tout élément non médical, et c'est là un avantage incontestable qui peut faire oublier les autres inconvénients. Si les Stomatologistes des divers pays savent d'ailleurs combiner leurs efforts, il y a des chances évidentes d'amener le Comité d'organisation à reviser sa première décision, et à séparer, au grand bien de tous, les deux Sections de Laryngologie et de Stomatologie.

Ce n'est pas qu'il nous déplaise d'être en compagnie d'honorables confrères, et de sceller ainsi devant tous l'union fraternelle de deux spécialités. Mais cette union, ou plutôt cette égalité, nous semble plutôt devoir ressortir de la présence, au même titre, de toutes les spécialités dans le même Congrès médical ; et il est incontestablement plus logique, que cette égalité une fois établie, l'in-

dépendance de chacune s'affirme dans une Section particulière, qui pourra ainsi se mouvoir en toute liberté. Il n'est pas besoin d'en développer longuement les raisons : c'est que tout, sauf l'idée médicale qui les rend solidaires, les éloigne : l'objet de leurs travaux, leurs procédés techniques, thérapeutiques, etc., etc. Il n'y a pas à insister.

Personne n'ignore que toutes les difficultés passées et présentes, et probablement futures, résultent de la nécessité d'écarter des Congrès médicaux en général, et d'une Section de Stomatologie en particulier, les personnalités étrangères à la médecine : dans l'espèce, les dentistes et les chirurgiens-dentistes. Cela paraît très simple, et est en réalité très difficile ; et la vérité est que depuis qu'il y a des Congrès internationaux ou même nationaux de médecine, tous les comités d'organisation se sont heurtés au même problème, et, faute d'une ligne de conduite ferme et définitive, n'ont jamais su le résoudre d'une façon satisfaisante et uniforme. Cette idée simple qu'un Congrès de médecine ne doit comprendre que des médecins, n'entre pas tout d'abord dans toutes les cervelles ; et, d'autre part, les influences, le tapage, les compromissions font le reste. Les chirurgiens-dentistes, qui ne sont pas médecins et s'en défendent, sont nombreux et bruyants ; beaucoup sont intelligents ; ils ont des amis haut placés et très agissants. L'action combinée de tous ces éléments, les pressions exercées, finissent par affoler et terrifier les membres les plus indépendants des comités d'organisation, qui entr'ouvrent enfin

aux dentistes une porte qui devrait rester hermétiquement fermée. Tous arrivent à s'introduire par la fissure ; et c'est ainsi que les Congrès se trouvent envahis par une foule hétéroclite d'éléments étrangers, qui, en dernière analyse, y sèment la confusion, et dénaturent leur caractère médical. Isolés et perdus, malgré ou plutôt à cause de leur nombre, au milieu de médecins qui les ignorent et qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, les dentistes forment un îlot à part, une sorte de grande tache comme le Rhône, à son entrée dans le lac de Genève. Sous la conduite de quelques confrères, jouant le rôle de barnums, et qui leur ressemblent, à force de fréquentation, comme ces missionnaires apostoliques de la Chine qui ayant adopté le costume et le langage du pays, oublient leur nationalité et leur langue propres, ils déambulent dans les excursions, envahissent les réunions générales ; ils y sont gênés et encombrants ; ils y sont comme des provinciaux à Paris, ou une délégation conduite à l'Élysée par ses députés ; mais ils font partie d'un Congrès médical, et ils se congratulent quand même ; toujours la fausse égalité !

Les chirurgiens-dentistes se défendent d'être médecins, mais ils veulent toujours et quand même l'être ou le paraître. Pour pénétrer, de gré ou de force, dans les milieux médicaux, ils se réfèrent à la loi médicale de 1892, qui les a compris dans l'organisation générale de la médecine ; mais ils oublient que cette loi, loin d'en faire des médecins, ou de les confondre avec eux, les a soigneusement

séparés et différenciés, comme elle a différencié les sages-femmes, les pharmaciens, etc... Elle en a fait une catégorie à part, qui vaut ce qu'elle vaut. Mais ils ne sont pas médecins ; ils n'ont ni la même préparation, ni les mêmes études, ni les mêmes attributions. Ils n'ont ni les mêmes intérêts, ni la même mentalité. Ils sont en un mot *différents* des médecins, à tous les points de vue. Il ne s'agit pas ici de capacité ou d'intelligence, ni de supériorité d'un côté ou de l'autre. Les qualités individuelles ne sont pas attachées à un titre. Mais les dentistes ne sont pas médecins ; et cela dit tout ; ils le sont un peu moins que les sages-femmes, dont les prétentions sont plus modestes, peut-être un peu plus que les infirmiers qui ont passé par l'école de la Salpêtrière. Mais quel droit, plus qu'à ces derniers, cela leur confère-t-il de pénétrer dans les Congrès de médecine ? il n'y aurait que M. le Directeur de l'Assistance publique, si préoccupé du sort des humbles, pour les y faire entrer tous. J'ignore s'il existe des Congrès nationaux ou internationaux d'ingénieurs des Ponts et Chaussées ; c'est probable, mais je doute fort que les conducteurs, les agents-voyers ou les cantonniers y prennent part. Cela n'enlève rien à leur mérite, mais chacun reste à sa place, et il ne vient à l'idée d'aucun d'eux qu'une loi générale qui règle l'organisation des Ponts, confère l'égalité des fonctions, des attributions et des intérêts à toutes les catégories de fonctionnaires ou d'employés de cette administration. La loi médicale n'a pas davantage créé l'égalité, ni surtout l'identité entre toutes les catégo-

ries qu'elle a créées, et il n'y a aucune nécessité de les confondre.

Je ne sais, en définitive, pourquoi les chirurgiens-dentistes tiennent tant à forcer les portes des cénacles médicaux. Ils sont assez nombreux et puissants pour se suffire à eux-mêmes. Ils ont leurs écoles, leurs journaux, leurs associations, leurs syndicats et leurs fédérations. Ils ont leurs Congrès nationaux et internationaux, où personne ne les gêne, ni ne cherche à pénétrer par effraction. Ils ont l'amour et la préférence non dissimulée des pouvoirs publics ; ils ont même leur genre de polémique ; que veulent-ils de plus. Ils se défendent d'être médecins et considèrent ceux-ci comme étrangers à leur profession ; qu'ont-ils à faire de commun avec eux ? Qu'ils nous laissent donc une bonne fois tranquilles. Je sais bien qu'ils peuvent montrer à leur tête quelques confrères ; mais ils les ont si bien assimilés ou annihilés qu'on ne voit plus de différence entr'eux. Chacun d'ailleurs est libre de fréquenter qui bon lui semble. Mais je ne sais pas que le titre de quelques-uns confère à tous la capacité, comme un sacrement.

Le Comité d'organisation du Congrès de Lisbonne semble avoir compris toutes ces choses, qu'il fallait dire. Une fois dégagées de cette source éternelle de conflits, c'est-à-dire, une fois le dentiste écarté des Congrès de médecine, et en particulier des sections de Stomatologie, ces réunions reprendront leur exacte physionomie et leur élasticité. Les Stomatologistes du monde entier auront enfin une Section à eux,

où ils feront entre médecins leur besogne utile, où ils pourront venir sans arrière-pensée, sauront devant qui ils parlent, et de quoi ils veulent parler, pour être compris et discutés par des confrères. Si le Congrès international de Lisbonne de 1906, si notre Section de Stomatologie sont et restent ce qu'ils doivent être et ce que nous espérons, nous convions tous les Stomatologistes à y venir affirmer leur nombre, leur valeur et leurs idées. L'avenir de leur spécialité dépendra de leur zèle et de leur foi. *La Revue de Stomatologie* travaillera de toutes ses forces aux succès de l'entreprise.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DE LISBONNE

SECTION DE STOMATOLOGIE.

Un mois à peine nous sépare de l'ouverture du Congrès international de médecine de Lisbonne, qui aura lieu le 19 avril prochain. C'est donc la dernière fois que nous pouvons en parler ici d'une façon utile.

Si un Congrès international éveille naturellement l'attention de tous les médecins, et constitue toujours un événement scientifique de premier ordre, le Congrès de Lisbonne présente un intérêt plus particulier pour les Stomatologistes, puisque pour la première fois, ils auront vraiment l'occasion d'affirmer leur spécialité, et leur individualité scientifiques, dans des conditions éminemment favorables.

A cette place et ailleurs, maintes fois déjà le fait nouveau du Congrès de Lisbonne a été mis en lumière ; mais on ne saurait trop y insister et y revenir : une Section ou plutôt une sous-section de Stomatologie a été créée au Congrès, et dans cette Section, seuls seront admis les Stomatologistes pourvus du titre de Docteur en médecine, ou du titre équivalent en tous pays. Dans leur Section, les Stomatologistes

seront pour la première fois dans une indépendance parfaite, sans voisinage gênant, sans mélange compromettant ou hétéroclite. Cela veut simplement dire que nous aurons un véritable Congrès stomatologique, incorporé au Congrès de médecine de Lisbonne ; et il faut surtout comprendre que ce n'est pas du tout la même chose, dans son esprit, qu'un Congrès dentaire ou odontologique auquel prendraient part, pêle-mêle les dentistes de tout ordre et de toute origine.

Volontairement ou non, sincèrement ou non, les dentistes sans titre médical, ont réduit leur spécialité ou leur profession à un métier qui serait purement manuel, et où la technique prendrait hautement le pas sur le côté médical et scientifique, d'où volontiers serait banni le médecin. Une semblable conception a toujours été inadmissible pour nous, et une réunion de Stomatologistes ne saurait nécessairement souscrire à un pareil abaissement, et à une véritable diminution de leur spécialité. Ils enveloppent et s'adjoignent tout ce que l'art dentaire comprenait autrefois, mais ils placent à la base et font intervenir dans toutes ses applications, la nécessité d'une instruction scientifique et médicale parfaites ; et de plus, ils étendent leur intervention à tous les accidents, et à toutes les complications de voisinage, d'ordre médical ou chirurgical, sans exception, ayant pour siège et organe la bouche et la région faciale. On voit la différence. Il y en a d'autres, sur lesquelles nous n'avons pas à insister, et ce n'est pas à nos confrères Stomatologistes que nous devons les apprendre. La distinction est

aujourd'hui bien établie, et la Stomatologie repose sur des principes et une conception inébranlables, qui ne sauraient plus être méconnus. Elle s'impose si bien qu'une Section de Stomatologie fait désormais partie du programme des Congrès internationaux de Médecine, et que nos adversaires mêmes, j'entends ceux que nous rencontrons, hélas ! parmi nos confrères médecins, arborent partout et en toute occasion le drapeau stomatologique, et ne le cachent que lorsqu'il s'agit de parler ou d'écrire pour ceux qu'ils appellent dentistes, que nous considérons comme des confrères, certes, mais orientés dans une autre direction, et parlant une autre langue.

J'en ai assez dit pour que les Stomatologistes comprennent l'importance du futur Congrès de Lisbonne et le devoir presque impérieux que leur impose la création d'une Section spéciale. Ils doivent comprendre, en tous pays, qu'un grand effort est nécessaire, de la part de tous ceux qui prennent au sérieux, le relèvement et la transformation de notre profession. Un grand espoir s'évanouirait dans le présent, sinon dans l'avenir, qui ne peut nous échapper, si notre Section nouvelle, appelée à la lumière, ne faisait pas honorable figure, par le nombre de ses adhérents, par le nombre et l'importance des communications scientifiques, à côté des autres sections ses voisines. Le devoir est plus pressant pour les Stomatologistes, puisqu'ils ont à faire leurs preuves, et à démontrer que la Stomatologie, qui a produit des publications nombreuses, des travaux de toute sorte ; qui a un

CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DE LISBONNE 187

programme, des idées, un passé et un avenir, peut avoir à son service des dévouements et des hommes capables de faire des sacrifices à une belle cause. C'est ceux-là que nous convions au Congrès de Lisbonne. Nous nous contentons de plaindre ceux dont l'abstention serait volontaire.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE DE LISBONNE. — IMPRESSIONS. — LA SECTION DE STOMATOLOGIE.

C'était la première fois que j'assistais à un Congrès international de médecine ; je ne puis donc comparer celui de Lisbonne aux Congrès précédents ; et je le regrette, car les comparaisons sont toujours intéressantes et peuvent être fructueuses. Mon impression, toutefois, est que le Congrès de Lisbonne a été parfaitement réussi ; réussi comme Congrès scientifique, comme organisation, comme promenades, fêtes et réceptions ; que tout, principal et accessoires, s'est développé dans un ordre parfait, dans un cadre admirable, au milieu des sourires de la nature et des hommes : car, il faut le dire tout de suite, si le soleil et la lumière nous ont prodigué leurs rayons et leur éclat, les habitants de Lisbonne, et je ne parle pas seulement de nos confrères, y ont ajouté le charme de leur accueil, leur prévenance toujours en éveil, l'épanouissement d'un bonheur qui ne se dissimulait point, de voir tant de notables étrangers découvrir et apprécier leur ville élégante et trop peu connue. Par-dessus tout cela et à côté, le résumant et le synthétisant, la beauté d'une reine certainement très bonne

et infiniment gracieuse, la dignité d'un roi aimable et sans morgue, vinrent rehausser et embellir notre séance d'ouverture et la plupart de nos fêtes. Je ne crois donc pas trop m'avancer, en disant qu'il n'est pas un de nos confrères qui n'ait emporté de Lisbonne le meilleur des souvenirs, et même de la joie ; que nul n'aura regretté un voyage un peu long, un peu fatigant, mais dont les épisodes et le résultat ont été si pleinement agréables. Quel est celui de nous, qui ne garde aussi la mémoire des collègues rencontrés en voyage, des relations anciennes renouées ou des nouvelles ébauchées, soit avec des compatriotes, soit avec d'aimables confrères étrangers, dont la sympathie nous attira, et que nous aimerons à rencontrer dans de futurs Congrès. Je n'oublierai jamais, pour ma part, l'éminent délégué d'une République américaine, connu de moi la veille seulement, qui, pour donner sa voix à une cause qui m'était chère, et une marque de son estime, n'hésita pas à retarder d'un jour son départ de Lisbonne !

Je viens de donner les impressions générales de tout congressiste : je m'empresse d'ajouter que celles du Stomatologiste ne sont pas moins satisfaisantes. C'est à la Société de Stomatologie, dont j'avais l'honneur d'être le délégué, que je dois le compte rendu détaillé des travaux de notre sous-section de Stomatologie, et des événements très intéressants, un peu dramatiques même, qui ont agrémenté nos séances et notre séjour, et grandi le rôle des membres présents. Mais je puis déjà dire aujourd'hui, que notre Section a jus-

tifié et au delà, les espérances que le Comité du Congrès de Lisbonne avait fondées sur elle, en lui conférant l'indépendance, avec le caractère exclusivement médical. Le nombre et l'importance de ses travaux ne l'ont cédé en rien à ceux de toutes les autres Sections, et le volume qui les réunira fera bonne figure, à tous les points de vue, à côté des autres publications du Congrès. Nos discussions, qu'on pourra lire, ont été sérieuses et remplies d'intérêt. Elles étaient d'ailleurs admirablement dirigées et présidées le plus souvent par un des éminents médecins de Lisbonne (1), non spécialiste, mais qui avait tenu à honneur précisément de prendre part à nos travaux, en témoignant ainsi de leur caractère médical et chirurgical, que nous revendiquons si hautement. Ce n'est pas sans une intention évidente que pareil président nous avait été assigné, puisqu'il formait ainsi le lien visible et sympathique de notre spécialité avec la médecine générale.

Les membres qui composaient notre groupe étaient aussi nombreux que ceux des autres sections, et si nous n'étions que cinq Français à la Stomatologie, ce qui est peu, je puis faire remarquer que certaines sections voisines, comme la Laryngologie et l'Ophtalmologie, en comptaient beaucoup moins ou même aucun. On peut dire, d'ailleurs, que s'il y eut au Congrès de Lisbonne, un nombre assez considérable d'adhérents, il y eut relativement peu de présents. Je n'ai

(1) M. le D^r CARVALHO.

pas à en rechercher les raisons. Mais c'est peut-être ce qui assura toujours la réussite parfaite des travaux et des fêtes, j'allais dire leur bonne tenue et leur distinction. Il n'y eut jamais ni encombrement, ni agitation. Les présents étaient venus pour travailler, pour faire quelque chose d'utile, remplir une mission ou un devoir, et ils l'ont fait tranquillement, sérieusement; et somme toute, je crois bien que si l'on compare la somme des travaux dont le Congrès de Lisbonne aura été l'occasion ou le théâtre, à ceux des Congrès précédents plus encombrés, il y a au moins équivalence

C'est naturellement la Stomatologie qui nous intéresse. Je m'en voudrais de faire de la peine à ceux, trop nombreux, qui escomptaient un insuccès. Je ne puis cependant m'empêcher de dire qu'elle a triomphé sur toute la ligne, et triomphé plus sûrement encore par la faute de ses adversaires, qui ont eu l'amabilité de lui procurer l'occasion d'une belle victoire.

La chose vaut la peine d'être racontée, car ce fut un épisode vraiment intéressant du Congrès, et passionnant pour nous, Stomatologistes. Les dentistes, diplômés ou non, étaient, on le sait, pour la première fois exclus d'un Congrès international de médecine (1), et tous leurs efforts combinés pour y entrer avaient échoué devant la fermeté et les principes des membres du Comité d'organisation de Lisbonne.

(1) Je dirai bientôt comment ils eurent accès dans les Congrès précédents, notamment dans le Congrès international de 1900 à Paris (Un discours à Lisbonne).

Ils eurent l'idée de prendre leur revanche, en faisant présenter au Comité général du Congrès, une pétition signée d'un grand nombre de médecins de toutes les Sections, et de toute nationalité, demandant leur réintégration dans les futurs Congrès. Il faut dire que parmi ces signatures, ils avaient recueilli celles de quatre médecins français des plus honorables et des plus distingués. Cette pétition, on le comprend, ne fut pas sans émouvoir les membres du Comité de Lisbonne, qui pour défendre et expliquer leur décision antérieure, ainsi mise en échec, et faire repousser la pétition, sollicitèrent le concours des Stomatologistes. La qualité de Président d'honneur de notre Section, qui avait été conférée à mon collègue Gaillard et à moi, nous ouvrait heureusement l'entrée du Comité général, et nous permit d'aller défendre devant lui la bonne cause. Ce n'est pas le moment de dire comment elle fut plaidée, et quelles raisons nous fimes valoir (1). Elles furent sans doute trouvées bonnes, car à l'unanimité, et par acclamation, le Comité général composé du bureau de Lisbonne, des délégués officiels de tous les gouvernements représentés, des Présidents d'honneur de toutes les Sections, exprimait le vœu formel qu'à l'avenir, ne fussent admis dans les Congrès internationaux de médecine, que les dentistes-médecins, docteurs en médecine. Ce vœu impliquait même que la question des dentistes ne se représentât plus devant les futurs Congrès, et fut considérée comme définitivement close. Nous n'en deman-

(1) Voir plus loin un discours à Lisbonne.

ditions pas plus et n'aurions-nous obtenu que ce seul résultat au Congrès de Lisbonne, que nous ne regretterions pas notre voyage, d'ailleurs si satisfaisant à tous les autres points de vue.

Il est de mon devoir de reconnaître ici, à l'honneur des médecins français, qui, à notre grand chagrin, avaient apposé leur signature sur la pétition des dentistes, qu'ils m'avaient autorisé, avant la séance du Comité général, à déclarer que leur opinion ne différait pas de la mienne, et qu'ils n'avaient pas eu d'autre but, par leur intervention, que de faire trancher, une fois pour toutes, dans le sens de la négative, une question obsédante qui revenait périodiquement troubler les comités des Congrès internationaux. Une semblable déclaration, due à la parfaite loyauté de confrères, mal informés au début, nous avait aidé singulièrement dans notre tâche, devant le Comité général, et assuré le succès. Celui-ci fut aussi complet que possible.

Pour terminer, annonçons que le siège du prochain Congrès international de médecine (XVI^e) sera à Buda-Pesth, en 1909. Les Stomatologistes n'ont qu'à s'en féliciter. La question des dentistes non médecins ne se représentera plus d'ici longtemps et notre Section de Stomatologie, émancipée pour la première fois à Lisbonne, recevra sa consécration sans retour à Buda-Pesth. Nous en avons pour garant le présent vote unanime du Comité général de Lisbonne, et aussi la situation propre de nos confrères de Hongrie et d'Autriche, tous médecins, sous le règne d'une loi intelligente, que nous attendons encore en France.

UN DISCOURS A LISBONNE (1).

Messieurs,

C'est la première fois que je suis appelé ou que je m'oblige à prendre la parole devant une aussi illustre assemblée médicale, et je ne suis pas sans éprouver une vive émotion. Mais, en ma qualité de Président d'honneur de la Section de Stomatologie, je dois remplir mon devoir tout entier et jusqu'au bout, et je vous demande la permission de vous dire au sujet de la pétition qui vous est présentée, ce que ce devoir et la mission que j'ai reçue de ma section m'imposent. Et tout d'abord, puisque j'en ai l'occasion inespérée, je dois, au nom de ma section tout entière et en mon nom

(1) J'ai déjà parlé de ce discours prononcé devant le Comité général des Congrès internationaux de médecine.

Le Comité général des Congrès, composé du Comité d'organisation de Lisbonne, des délégués officiels de tous les gouvernements et des présidents d'honneur de toutes les sections, avait reçu une pétition revêtue d'un certain nombre de signatures de médecins français et étrangers, présents au Congrès de Lisbonne, et vivement sollicités par quelques personnalités du dehors. Cette pétition demandait que les dentistes diplômés, mais ni médecins ni docteurs en médecine, fussent admis dans les futurs Congrès internationaux de médecine, comme ils avaient été admis dans les Congrès antérieurs : à Berlin, Paris, Rome et Madrid, partout, sauf à Lisbonne. La pétition fut repoussée à l'unanimité des membres présents.

propre, remercier profondément et du fond du cœur, les membres du Comité d'organisation du Congrès international de médecine de Lisbonne, qui ont créé dans le Congrès la section de Stomatologie et l'ont réservée aux seuls médecins. Quand nous voyons la pétition d'aujourd'hui, il est facile de deviner à quelles pressions, à quelles obsessions nos confrères ont dû résister, et combien ils durent avoir le haut sentiment de leur fonction, pour maintenir haut et ferme le drapeau médical.

Or, Messieurs, que vous le vouliez ou non, en donnant gain de cause aux pétitionnaires, il est certain que vous infligeriez un véritable désaveu aux membres du Comité de Lisbonne. Je ne dois pas insister sur cet argument. Mais il prend cependant un singulier relief, quand on connaît la haute valeur morale et scientifique de ses membres, si bien résumée dans leur éminent président, et dans leur courageux secrétaire général.

Messieurs, la pétition qui vous est présentée est revêtue des signatures d'un certain nombre de médecins, qui, je le reconnais, pourraient vous impressionner vivement ; et ce n'est pas sans intention que l'on voit placé en tête un nom, devant lequel nous sommes prêts à nous incliner tous, celui de M. le D^r Ramon y Cajal. Je n'ai pas le droit, évidemment, d'attribuer une signification que j'ignore aux signatures étrangères. Mais je suis heureusement autorisé à vous dire exactement celle des signatures françaises.

Je n'avais pas vu sans émotion figurer sur le document

qui vous est présenté les noms de MM. A....., F....., D....., S....., tous professeurs (1) ou médecins éminents, qui jouissent en France d'une haute situation scientifique et morale, et pour lesquels je n'éprouve personnellement que de profonds sentiments d'estime. Mais imparfaitement renseignés j'en suis sûr, et se reportant simplement aux précédents Congrès où les dentistes pétitionnaires avaient eu accès, nos confrères s'étaient persuadés que l'exclusion des dentistes du Congrès de Lisbonne, avait été inspirée par des considérations locales, et visait peut-être des personnes déterminées. Ils ne peuvent plus, devant une explication sincère, avoir cette opinion à l'heure actuelle, et ils m'ont chargé très loyalement de déclarer ici, en leur nom, que s'ils ne regrettaient pas d'avoir apposé leurs noms sur la pétition, c'est qu'ils donnaient ainsi au Comité général l'occasion de trancher définitivement la question de la présence des dentistes dans nos Congrès de médecine. Or ils demandent avec moi que les dentistes non médecins en soient exclus à l'avenir et une fois pour toutes, afin que cette question obsédante, lassante, ne se présente jamais plus à vos délibérations. C'est là leur déclaration sincère et je la donne sans commentaires ; vous comprendrez que je n'aie rien à ajouter touchant les autres signatures.

(1) Je n'ai pas cru devoir, par un sentiment de discrétion qu'on voudra bien comprendre, donner ici les noms des signataires français de la pétition des Dentistes.

J'arrive au texte même de la pétition. Il est court puisqu'il n'invoque que les précédents. Les dentistes, dit la pétition, ont eu accès dans les Congrès internationaux qui ont précédé celui-ci. Pourquoi sont-ils repoussés du Congrès de Lisbonne, et seraient-ils repoussés des futurs Congrès. Or, un mauvais précédent n'a jamais constitué un bon argument. Mais je puis vous dire, au moins en partie, quelle est la valeur de cet argument. Je puis vous en parler, au moins pour ce qui est du Congrès international de médecine de 1900 à Paris, et vous montrer comment les dentistes y ont pénétré. Le Comité d'organisation de ce Congrès, présidé par mon illustre maître le professeur Lannelongue, sur les instances pressantes de la Société de Stomatologie dont j'étais à cette époque le président, avait bien fait établir une section *de Stomatologie*, mais seulement à la *condition expresse* que les dentistes médecins seuls en feraient partie. Et ce n'est qu'au dernier moment, quelques jours avant l'ouverture du Congrès, que le même Comité, à la suite de pressions venant de haut, dues à l'action combinée des dentistes français et étrangers surtout, puissants par le nombre et l'agitation créée, à la suite d'obsessions et d'une véritable mise en demeure d'ordre plus politique que scientifique, que le Comité, dis je, ouvrit la porte aux dentistes. Je n'ai pas besoin de vous dire que je me retirai immédiatement de la Section, à mon grand chagrin, par fidélité aux principes que j'ai toujours défendus et auxquels je suis toujours aussi invinciblement attaché. Or, Messieurs, il ne faut pas vous

le dissimuler, si vous adoptiez la pétition qui vous est présentée, vous arriveriez précisément à ce résultat paradoxal, de chasser de notre section médicale les seuls médecins, pour ne plus y voir entrer que les dentistes. Je n'insiste pas.

Messieurs, je comprends admirablement les dentistes : ils se démènent et s'agitent. Mais ce sont là les mouvements et les convulsions de ceux qui sentent leur fin prochaine et inévitable. Il en est ainsi de tout groupe, de toute espèce condamnée à mourir, par le progrès et l'évolution. Cela est si évident, à mille signes, pour les dentistes d'autrefois, qui sont presque du passé déjà, que je me demande vraiment s'il faut toucher le fond du débat, et examiner devant vous si les dentistes sont des médecins. Or, ils ne le sont pas et ils ne peuvent pas l'être. Ils ne le sont pas plus que les sages-femmes, pas beaucoup plus que des infirmiers diplômés. Le bruit, le mouvement, les influences ne peuvent donner la capacité médicale ni la remplacer. On n'est pas quart de médecin, ni demi-médecin. On l'est tout entier ou on ne l'est pas, et l'instruction médicale ne se débite pas par morceaux. Est-ce ici d'ailleurs que j'ai besoin de développer ces considérations plus longtemps. Je pourrais même vous prouver que les dentistes ne veulent pas être médecins.

Je ne vous dirai pas davantage pourquoi le dentiste d'aujourd'hui doit être médecin. Cela m'entraînerait trop loin, et je ne ferais que recommencer une démonstration inutile pour vous, qui savez à quoi vous en tenir sur l'unité de la

médecine, et en réalité, de toute la pathologie et de toute la thérapeutique ; votre temps est précieux. Je vous demande simplement de repousser la pétition, en ne vous inspirant d'aucune autre considération que celle de la médecine et de la science, et dans le but de conserver à nos congrès, à nos sections, leur caractère purement médical. Cela n'est possible qu'en y interdisant pour l'avenir l'entrée d'éléments étrangers, qui viendraient en troubler la marche, en changer la signification, et certainement la physionomie.

Je vous transmets d'ailleurs le vœu formel de la Section de Stomatologie que je représente ici avec mon éminent collègue le Dr Gaillard. Ce vœu est celui-ci : *Les dentistes médecins, docteurs en médecine auront seuls accès dans les futurs Congrès internationaux de médecine, dans la Section qui leur sera réservée. Cette section distincte, portera le nom de Section de Stomatologie* (1).

(1) M. le Dr Gaillard voulut bien ajouter quelques brèves paroles pour appuyer les arguments que j'avais exposés, et à l'unanimité, presque par acclamation, la pétition des dentistes fut repoussée par le Comité général, et les vœux que nous avons présentés intégralement votés.

LE MOMENT DU CONGRÈS DE STOMATOLOGIE (1).

Dans le moment où notre spécialité est plus que jamais en proie aux discussions théoriques ; où les idées, les écoles et les intérêts se livrent d'héroïques combats dont l'avenir est l'enjeu, le premier Congrès français de Stomatologie arrive à son heure et à son plan ; il vient réaliser le vœu de ceux qui depuis si longtemps s'efforcent d'arracher l'art dentaire à l'empirisme, et qui, pour atteindre le but, ont toujours pensé que l'union et le concours de tous les stomatologistes étaient indispensables ; car il n'est pas trop de toutes nos forces combinées pour briser les obstacles accumulés par la routine, les préjugés et l'ignorance ; et surtout pour émouvoir des pouvoirs publics indifférents ou hostiles.

Tous les documents qu'on a pu lire déjà, touchant notre Congrès, et ceux qui seront prochainement publiés, suffiront pour montrer qu'il n'est pas téméraire d'en escompter le succès, soit par le nombre des adhérents français et étrangers, soit par le nombre et la valeur des communi-

(1) Le 1^{er} Congrès français de Stomatologie qui se tiendra à Paris du 1^{er} au 5 août 1907, réservé aux seuls dentistes-docteurs en médecine français et étrangers.

cations scientifiques ; mais ce que je veux aujourd'hui, c'est, par l'examen de la situation actuelle, aussi bien que par l'étude du passé, en montrer les raisons profondes et lointaines, la nécessité présente, les conséquences prochaines et peut-être immédiates. Car si notre Congrès est surtout scientifique, et même exclusivement scientifique, il n'est pas moins certain que, par son organisation, sa composition et son programme, par toutes ses tendances, en un mot, il vise indirectement la transformation légale et sociale de notre profession, et son incorporation pure et simple à la médecine. C'est au moins le vœu de tous les stomatologistes, je voudrais pouvoir dire de tous les médecins.

Lorsque la loi médicale de 1892 fit des dentistes une classe à part, en créant le diplôme de chirurgien-dentiste, promulguant ainsi que le dentiste n'était pas médecin, alors que l'étaient tous les autres spécialistes, elle fit une chose absurde, c'est entendu ; mais il ne faut pas croire que la chose alla toute seule. Car, si la question du doctorat en médecine pour les dentistes, fut momentanément écartée, des réserves expresses indiquèrent que la nécessité seule faisait prendre une détermination bâtarde, mais provisoire. Il fallait assurer le recrutement des dentistes, et personne ne pensait (à tort) que le nombre des médecins proprement dits, fût jamais assez considérable pour répondre aux besoins du public. Ce fut, en réalité, le seul argument valable et décisif : le nombre était véritablement infime des-

médecins pratiquant à cette époque l'art dentaire en France ; et par là même, impuissants, ils ne pouvaient faire entendre qu'une faible voix, vite étouffée par le concert des intérêts et des préjugés. La pensée secrète de Brouardel, doyen de la Faculté de médecine et avocat de la loi nouvelle, nous appartenait cependant tout entière, et les réserves mêmes de ses discours à la Chambre, nous ouvraient les perspectives de l'avenir. Brouardel (il le prouva) ne fut jamais infidèle à l'idée médicale dans notre profession, et, s'il eût vécu, nul doute qu'il ne se fût rangé à nos côtés pour la revision de la loi de 1892.

En fait, le diplôme de chirurgien-dentiste fut donc établi et devint triomphant. Tout le monde fut de la fête : les anciens s'en emparèrent ; les nouveaux y coururent. Des écoles, ouvertes pour la liberté et l'indépendance, demandèrent le secours, les inscriptions et l'argent de l'Etat. Des générations entières d'étudiants, sortis d'on ne sait où, mais surtout de nos ateliers, s'y engouffrèrent. Malheureusement ils en sortirent, montrant l'inanité d'un enseignement insuffisant à tous les points de vue. Arrivés sans culture et sans passé, partis sans instruction et sans avenir, chaque jour ils démontrèrent de plus en plus la faillite de la loi, mais sa fécondité désespérante, augmentant à vue d'œil le nombre des enfants qu'elle ne pouvait nourrir.

Nous en sommes toujours là.

Pendant ce temps et à côté, phénomène paradoxal, mais imprévu seulement de ceux qui, méconnaissant la force des

choses et des idées, ne croient qu'aux intrigues, le nombre des médecins qui entraient dans la spécialité, devenait de plus en plus considérable. Ceux-ci se groupaient dans une société nouvelle, la *Société de Stomatologie*, ayant elle-même pour organe un journal, la *Revue de Stomatologie* (fondée par Magitot) ; et désormais toute une phalange instruite, ardente, combattant pour la science et la médecine, faisait la conquête de l'art dentaire, le transformait, s'imposait au public, à l'opinion, se répandait en province, sur tous les points du territoire. Partout où il apparaissait, le nouveau dentiste sorti des hôpitaux, des ateliers au besoin, quelquefois même échappé d'écoles, où il s'était un instant égaré, mais toujours médecin, s'emparait de la clientèle, de l'influence, des relations, reléguant au second plan l'ancien chirurgien-dentiste, vague, archaïque et désemparé ; fermant la porte au nouveau diplômé, ni chair ni poisson, ni mécanicien ni médecin, inexpérimenté, sans bagage scientifique ni technique, impuissant. Chaque jour ainsi s'aggrave la situation du chirurgien-dentiste, et grandit celle du stomatologiste, cependant que l'avenir reste incertain pour tous ; car un état légal, inflexible jusqu'ici, aussi bien que l'indifférence presque complète des pouvoirs publics et du corps médical, laissent tout en suspens, livré aux discussions, aux initiatives de chacun et surtout aux appétits.

Très heureusement l'évolution, la force des choses, l'invincible progrès de la science, déjouent les combinaisons

des législateurs et les dépassent, hâtent l'heure des réformes qu'ils voudraient entraver, entraînent ceux-là même qui, bénéficiaires de la loi, en sentent mieux l'impuissance pour remédier à leurs maux ; et c'est ainsi que nous assistons à un spectacle véritablement intéressant, et qu'on ne pouvait guère prévoir, il y a quelques années seulement.

D'un côté, les dentistes non médecins s'agitant dans une législation imparfaite, dans des règlements changeants, sans véritable enseignement privé, sans enseignement de l'Etat, tirés par en haut ou par en bas, mais toujours menés par des médecins dont ils ont fait la fortune sans assurer la leur, jetés les uns sur les autres et entassés dans les villes, sans clientèle et sans horizon, terrifiés par l'encombrement ; les dentistes, dis-je, en arrivent à se demander si le doctorat en médecine ne sera pas le véritable remède à leurs maux, et l'envisagent sans crainte. Quel que soit le nombre des médecins, en effet, qui pourront entrer dans la profession, même sous une législation nouvelle, il n'égalera jamais celui des diplômés mis en circulation par les écoles, et lancés dans la circulation ; et ceux-là sont leurs véritables concurrents, étant de même origine. Et la vérité est que, seul aujourd'hui, le doctorat exigé pour les futurs dentistes rendra tolérable l'avenir, car, loin de toucher aux situations anciennes, il leur assure plus certainement la vie que la continuation d'un régime de diplômes à jet continu. Pourquoi, d'ailleurs, un plus noble sentiment que l'intérêt ne les guiderait-il pas ? Plus instruits qu'autre-

fois, ayant envisagé, sans pouvoir l'atteindre, l'idéal médical, pourquoi en refuseraient-ils le bénéfice à leurs fils et à leurs neveux ? Les plus intelligents d'entre eux ne savent-ils pas, d'ailleurs, qu'une législation nouvelle, exigeant le doctorat, laisserait s'établir une période de transition et de justice, qui en permettrait l'accès aux plus dignes, à ceux dont les efforts et le désintéressement auraient préparé l'avenir ? C'est l'évidence même, et il y a longtemps que, pour ma part, j'avais prévu que la conquête du doctorat serait l'œuvre des dentistes eux-mêmes, mieux éclairés et désabusés. Je ne parle pas des habiles qui, s'arrêtant à mi-chemin, regardant à droite et à gauche, s'ingéniant à trouver de petites combinaisons, pour sauver leur situation ou leur établissement, sous le couvert ou le prétexte d'améliorations partielles, chimériques ou impossibles, trompent à la fois le chirurgien-dentiste qui les a faits, le stomatologiste qu'ils détestent, l'Etat dont ils veulent l'estampille et surtout l'argent.

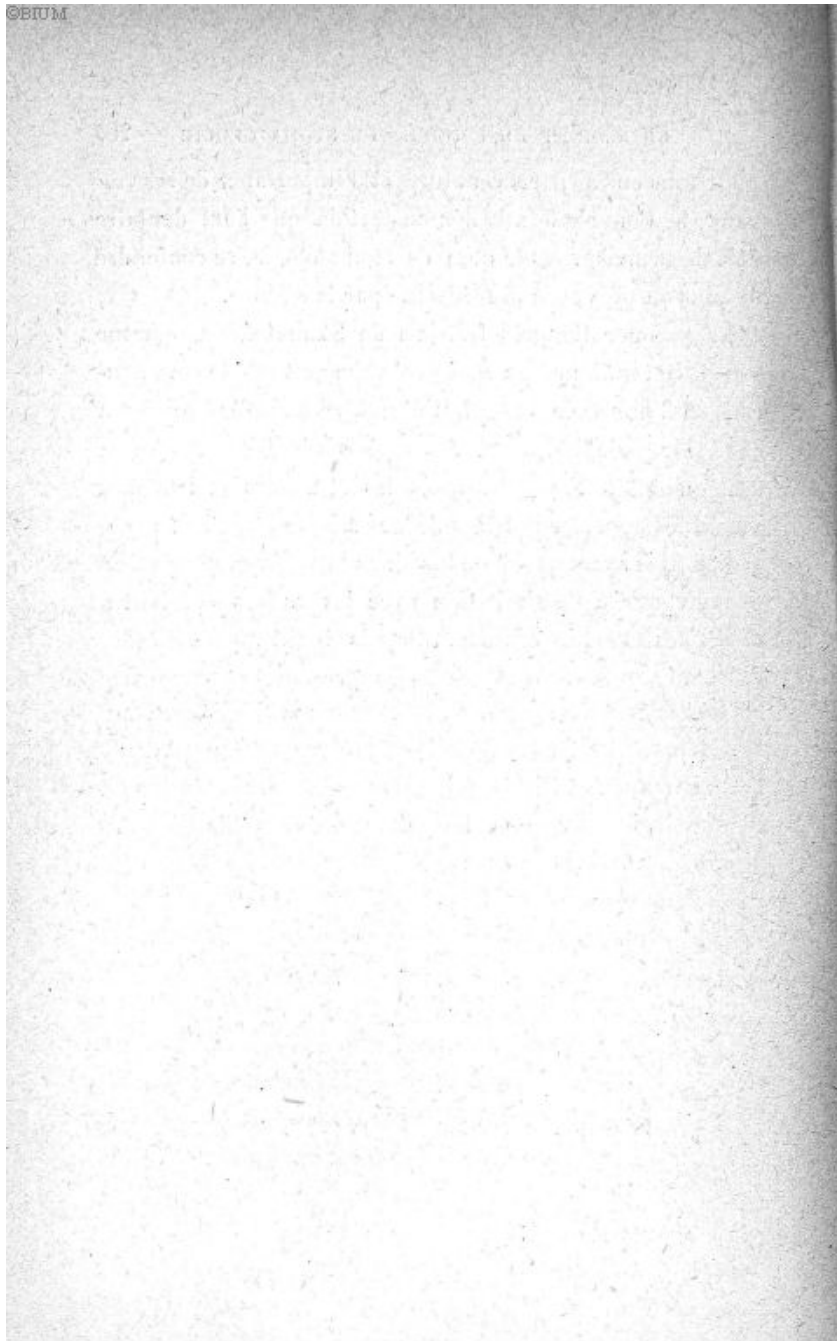
De l'autre côté, les dentistes-médecins, les stomatologistes, sans hésitation, sans déviation, sans intérêt propre autre que celui du public et de la science, partis en petit nombre pour arriver au chiffre de plus de 400, répandus aujourd'hui par toute la France, sentent leurs forces doubler avec leur confiance. La loi de 1892, au lieu d'être une entrave pour eux, fut un excitant, car ils en connaissaient l'insuffisance et les vices ; et depuis longtemps ils en ont prévu les conséquences néfastes pour les dentistes eux-

mêmes. Ils savent aujourd'hui qu'il suffirait d'un ministre de l'Instruction publique, prévoyant et courageux, pour en demander et obtenir la révision, mais ils mesurent aussi les difficultés et les résistances. Le moment est-il proche ou lointain, où l'événement désiré presque par tous aujourd'hui se produira ? Je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est que tout conspire pour le triomphe de notre cause, et l'échéance de nos revendications. Et c'est ainsi que l'instant est bien choisi pour notre premier Congrès de Stomatologie, qui aura lieu au mois d'août prochain, et qui, sous sa forme scientifique groupera enfin l'immense majorité des stomatologistes, marquant, comme il est dit dans son manifeste, une date mémorable pour le progrès et l'avenir de notre spécialité.

Le Congrès prochain, qui montrera unis ceux qui étaient partout dispersés, ignorant à la fois leur nombre et leur force, et les attachera invinciblement à la même cause, aura des conséquences heureuses, immédiates ou lointaines, mais liées à son succès, que notre devoir à tous est d'assurer. Ceux qui, sincèrement ou non, niaient la stomatologie, ne pourront plus en ignorer l'existence et les progrès. Pour beaucoup, le nombre singulièrement accru en dix ans des stomatologistes, sera une révélation ; pour les médecins, pour les pouvoirs publics, il apparaîtra clairement que notre profession peut désormais puiser ses ressources et ses espérances dans le seul corps médical, non seulement sans l'affaiblir, mais en le sauvant lui aussi de l'encombrement ;

pour tous enfin, par la nature et l'importance de ses travaux, le Congrès fera la démonstration que l'art dentaire doit désormais, sous le nom de stomatologie, se confondre de plus en plus avec la médecine par la science.

Le premier Congrès français de Stomatologie, comme son titre l'indique, ne sera probablement que le commencement d'une série, et en fait d'une ère nouvelle, qui verra se réunir périodiquement des assises scientifiques, où non seulement les Français, mais les étrangers eux-mêmes viendront apporter le tribut de leur science et de leur expérience. Il sera un pas de plus dans la voie qui nous mène chaque jour à l'assimilation avec les autres spécialités médicales et chirurgicales. Depuis longtemps celles-ci, grâce à leurs Sociétés et à leurs Congrès, ont pu conquérir les hôpitaux, l'enseignement et l'école de médecine même. Les stomatologistes ont déjà les hôpitaux, ils auront aussi l'enseignement et l'école. Le premier Congrès français de Stomatologie aura pour but de montrer qu'ils en sont dignes.



CHAPITRE III

II

CONCOURS ET HOPITAUX

LE CONCOURS DES DENTISTES DES HOPITAUX

I

La question du Concours pour les dentistes des hôpitaux est actuellement soumise, sur l'initiative de la Société médicale des dentistes, et avec l'appui bienveillant de M. le Directeur de l'Assistance Publique, à l'examen des Membres du Conseil de surveillance, qui doit décider en dernier ressort. Une solution définitive ne saurait se faire attendre.

Toutefois, il est peut-être encore temps, puisque la question est pendante, d'en dire quelques mots, qui viendront s'ajouter utilement aux communications diverses émanées de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux. La chose eût été inutile, si des éléments nouveaux, et, pour ainsi dire, étrangers, n'étaient venus se mélanger ou s'ajouter à une question cependant très claire et très simple, pour la com-

Cruet

14

pliquer ou la corrompre. — Nous voulons parler de l'intervention des chirurgiens-dentistes diplômés qui entrent en scène, et se portent partie au débat. Il devient dès lors nécessaire de remettre les choses au point et les personnes en place.

Les dentistes des hôpitaux, sous le régime actuel, nommés au choix, non au concours, doivent être docteurs en médecine, mais sont, de plus, astreints à se munir du titre de chirurgien-dentiste. Lorsque la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux a demandé le concours, elle n'a pas pensé un instant qu'il pût avoir lieu entre concurrents autres que des docteurs en médecine ; et cette nécessité du titre médical, pour prétendre aux services hospitaliers, reconnue d'ailleurs par les décisions antérieures du Conseil de surveillance, ne lui paraissait plus devoir être mise en doute. Elle se préoccupait uniquement de faire disparaître l'obligation du titre de chirurgien-dentiste, qui lui paraissait choquante et inutile. Les raisons en sont, du reste, exposées dans une communication de notre Société, sur laquelle je n'ai pas à revenir. Nous n'avions donc qu'à attendre, sur ce dernier point, une décision qui ne pouvait être que satisfaisante.

Mais voici que des manifestations, que des pétitions se produisent sous le couvert, et avec la signature même de confrères médecins dissidents, qui ont pour but de demander que les chirurgiens-dentistes diplômés, non docteurs en médecine, soient admis au concours, au même titre que les docteurs en médecine, et puissent au besoin, par cette voie,

pénétrer dans les services qu'ils brûlent depuis longtemps de conquérir par d'autres moyens.

Je passe sous silence ce que ces manifestes renferment, touchant le programme et les matières du concours, et qui n'est là que pour masquer le but véritable qui est bien et uniquement l'admission à concourir des chirurgiens-dentistes ; et la vérité est que tout sera égal aux pétitionnaires si les dentistes peuvent être mis un instant sur le même pied que les médecins, malgré la perspective des futurs échecs ; et la même vérité m'oblige à dire que si le concours était réservé aux seuls médecins, nous admettrions volontiers toute modification au programme qui pourrait rassurer les esprits inquiets sur les connaissances techniques des candidats.

La question se réduit donc à savoir si l'on doit admettre les chirurgiens-dentistes à concourir.

L'expérience ne me déplairait pas et je serais sans alarmes sur le résultat, si elle ne devait se faire en violation de principes essentiels, créer des confusions dangereuses et devenir une menace certaine, pour l'existence même de l'institution qu'il s'agit de fonder.

Pour le démontrer, il suffit de faire un instant réflexion, et de se demander ce que représentent exactement les chirurgiens-dentistes, quelle est leur véritable raison d'être et leur situation dans l'esprit de la loi qui les a créés, et, je dirai, devant le bon sens et l'opinion publique.

Or, les chirurgiens-dentistes sont aux dentistes-médecins,

comme les officiers de santé étaient aux docteurs en médecine, comme les sages-femmes sont aux médecins-accoucheurs, ou aux médecins sans épithète ; c'est-à-dire qu'ils représentent un degré évidemment inférieur, où, si l'on préfère, un second degré dans la hiérarchie médicale, dont la création ou le maintien, il y a une douzaine d'années déjà, a paru nécessaire, parce qu'il y avait un nombre trop restreint de médecins pratiquant la spécialité, pour répondre aux besoins de la population.

Il n'est venu à l'idée de personne, pas même de leurs défenseurs les plus autorisés, que les chirurgiens-dentistes sont des médecins, égaux aux docteurs en médecine spécialistes, présentant les mêmes garanties, et pouvant aspirer aux mêmes emplois ; et il n'est point douteux que les mêmes raisons, la même évolution ultime, qui ont fait supprimer les officiers de santé, amèneront la disparition des chirurgiens-dentistes, le jour, qui ne peut plus être éloigné, où les docteurs en médecine seront assez nombreux pour les remplacer.

Les sages-femmes, protégées par leur sexe et la modestie d'un rôle dont elles ne cherchent pas à sortir, bien que comptant parmi elles, à l'encontre des dentistes, d'illustres personnalités, seules resteront.

Je ne doute pas, d'ailleurs, un instant que, si à leur place, il y avait des sages-hommes, solidement syndiqués, qui trouveraient bien aussi le moyen d'avoir à leur tête quelques médecins accoucheurs dissidents, ces sages-hommes ne

voulussent concourir aux hôpitaux, et n'entraînassent, comme les dentistes, quelques convictions mal afferries.

Ces considérations et cette hypothèse suffisent, en réalité, à juger les prétentions des chirurgiens-dentistes, à les mettre à leur vraie place, et à démontrer qu'il est temps de poser des limites à des usurpations injustifiées.

L'agitation, le bruit, le nombre, les complicités et les trahisons même peuvent beaucoup, mais n'arriveront jamais à créer la seule chose qui, dans l'espèce, soit indispensable pour concourir : la capacité médicale des dentistes. Nous ne faisons point un crime aux dentistes de n'être pas médecins ; nous ne nions, ni leur utilité dans le passé, ni même présente, ni, pour beaucoup, l'honorabilité et des qualités personnelles et professionnelles.

Nous leur demandons seulement de se borner à leur rôle provisoire, de rester dans l'esprit de la loi qui les a créés, et de renoncer une fois pour toutes aux situations médicales qui ne sont pas de leur emploi, et aux épreuves qui ne sont pas de leurs facultés.

Je les plaindrais vivement, d'ailleurs, si jamais leurs prétentions étaient admises un instant ; ils paieraient leur satisfaction d'amour-propre par des angoisses et de cruels embarras auxquels ils ne doivent pas, au fond, demander mieux que d'échapper.

Mais comment ne seraient-ils pas eux-mêmes victimes d'illusions, et, avec eux, une bonne partie du public et des médecins, quand on voit se porter garants, pour eux, et mar-

cher à leur tête, en les couvrant d'un rideau médical, des confrères médecins stomatologistes, membres de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, qui a demandé le concours.

Ces confrères, en infime minorité, qui étaient peut-être tenus à plus de réserve, ont évidemment le droit de proclamer l'inutilité de leur instruction médicale, et la faillite de leur propre diplôme de docteur en médecine ; mais on peut demander alors pourquoi ils s'en parent, et de quel genre de recommandation ce diplôme peut bien être pour ceux qui ne l'ont pas, et dont ils sont simplement les avocats.

Je sais bien qu'à ce jeu, ils ne courent aucun risque et ne peuvent que gagner la partie, même et surtout perdue ; puisque, comme ces condamnés qui semblent refuser l'amnistie, mais en bénéficient malgré eux, ils jouiront quand même, eux médecins, des avantages accordés aux médecins, et du surcroît de prestige et d'autorité qui leur reviendra du concours.

Je consens toutefois à mettre leur dévouement sur le compte d'une générosité sans danger, et d'une solidarité qui ne se réserve malheureusement jamais pour leurs confrères de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux.

La cause que nous défendons ici, la cause défendue par l'immense majorité des membres de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, est assez forte et juste par elle-même pour ne pas souffrir de ces abdications et de ces

abandons, non plus que de l'indifférence de ceux qui, retirés sur les sommets, et rêvant aux chimères, semblent se désintéresser des questions professionnelles ; et elle finira par rallier à elle, nous en sommes convaincus, les hommes éminents de toute catégorie, qui composent le Conseil de surveillance de l'Assistance, représentants d'une opinion publique éclairée et vigilante. Au moment de prendre une décision, les Membres du Conseil n'auront en vue que la bonne organisation et la haute valeur des services hospitaliers, l'harmonie et le bon ordre qui ne peuvent résulter que de l'unité d'origine des dentistes, c'est-à-dire le bien public.

LE CONCOURS DES DENTISTES DES HOPITAUX

II

Le bon sens et la raison ont largement triomphé, devant le Conseil de Surveillance de l'Assistance publique, dans le règlement de la question du Concours des dentistes des hôpitaux.

Le principe même du concours était résolu d'avance, le jour même où il était posé devant l'assemblée par la direction de l'Assistance publique qui y était favorable ; le débat s'était donc bien vite placé sur un autre terrain, et avait même pris une singulière extension : d'une part, les chirurgiens-dentistes diplômés, non médecins, oubliant ou feignant d'ignorer qu'un règlement antérieur n'admettait comme dentistes des hôpitaux que des docteurs en médecine, et, d'ailleurs, méconnaissant à tous les points de vue leur véritable situation, demandaient leur admission au concours.

D'autre part, la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, représentant en fait presque tout le corps médical, aujourd'hui considérable des dentistes, demandait qu'on supprimât pour les futurs concurrents le diplôme de *Chirurgien-Dentiste* exigé, sous le régime actuel, pour être nommé dentiste des hôpitaux.

Les premiers, les dentistes diplômés, ne voulaient pas voir, ne s'en doutant pas peut-être, que pour donner des soins même spéciaux aux malades des consultations hospitalières, il fallait être avant tout et surtout médecin ; et que, si le concours leur était ouvert, il était de toute nécessité, pour eux, de faire la preuve, *a priori*, des connaissances médicales possédées par les docteurs en médecine, ce qui était aboutir à une impossibilité et à une impasse.

D'autre part, les médecins, posant à peine devant le Conseil de Surveillance la question du Doctorat, qui ne faisait pas de doute pour eux, et ne s'attachant qu'à la suppression du titre de Chirurgien-Dentiste, en démontraient l'inutilité, pour ne pas dire la puérité ; la spécialisation, pour eux, doit résulter en effet bien plus du stage, de la situation, des travaux et de la notoriété publique, que de la vaine formalité du diplôme.

Le Conseil de Surveillance a reconnu sur tous les points le bien-fondé des réclamations de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux. Les docteurs en médecine seuls seront admis au concours après deux ans de stage dans un service hospitalier, et après trois ans de doctorat ; l'obligation du diplôme de chirurgien-dentiste est purement et simplement supprimée. Enfin, les épreuves théoriques et pratiques, sur lesquelles tout le monde était à peu près d'accord, sont telles qu'il était à désirer dans un concours spécial.

Il faut remercier MM. les Membres du Conseil de Surveillance d'avoir si bien compris la nature et les besoins des services dentaires hospitaliers ; et la véritable mission médicale qu'avaient à remplir les futurs dentistes des hôpitaux. Ils ont aussi compris qu'en élevant la situation des dentistes des hôpitaux, en les plaçant, dans la hiérarchie hospitalière, par le droit commun et la suppression d'un diplôme qui les diminuait, au même rang que leurs confrères des autres services, ils élevaient en même temps chez eux le sentiment des devoirs et des responsabilités ; et, qu'en définitive, ce seraient les consultants et les malades qui recueilleraient le bénéfice de leur décision. Ils n'ont point enfin voulu écouter ou suivre les confrères dissidents de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, qui voulaient leur persuader qu'il s'agissait avant tout d'un concours d'habileté manuelle, d'ouvrage d'art ou d'architecture ; étrange conception de médecins ayant sans doute oublié leur origine et leur raison d'être. Les membres du Conseil ne devaient pas être modérément étonnés de voir que les dentistes diplômés avaient toujours comme uniques représentants, pour faire valoir leurs réclamations, des médecins spécialistes, et démontraient par là même leur incurable faiblesse et leur impuissance ; car on avouera bien que, si les médecins spécialistes dévoués aux écoles jouissent, à juste titre, d'un grand prestige près de leurs confrères mineurs, cela doit provenir d'une supériorité reconnue évidente, due à leur titre ; mais

alors le bénéfice doit en rejaillir sur tous les médecins spécialistes. C'est donc ceux-là qu'il fallait prendre, et il n'y avait pas de meilleur moyen de les désigner au choix du Conseil de Surveillance.

Puisque tout le monde est d'avis qu'il faut, pour faire un spécialiste complet, des connaissances médicales et des études spéciales, il est évident que cet accord et cette rencontre ne peuvent se faire que chez le médecin qui s'est spécialisé. Toutes les distinctions, toutes les considérations, dont j'ai le regret de retrouver le vague, l'obscurité et l'embarras, dans un discours prononcé dans une assemblée de dentistes à Lyon, par notre distingué confrère le D^r Cl. Martin, ne peuvent prévaloir contre une vérité si évidente, puisqu'elle se démontre par elle-même et par lui-même.

Il faut reconnaître que l'avocat-conseil des Ecoles dentaires, le dévoué défenseur des dentistes diplômés, qu'une heureuse fortune pour ceux-ci avait précisément placé dans le Conseil de Surveillance de l'Assistance publique, n'a même pas essayé, dans un discours cependant long, d'introduire les dentistes dans le concours. C'est bien que la cause était perdue d'avance, et que tout ce qui pouvait être dit, et qui n'était que l'écho affaibli et sans conviction d'arguments connus, ne pouvait que couvrir une savante retraite.

Remonter au déluge pour prouver qu'il fallait imposer aux docteurs en médecine le diplôme de chirurgien-dentiste, au moment même où ils allaient faire leurs preuves dans le concours, était vraiment exagéré, et pas du tout de

circonstance, et le Conseil de Surveillance a fait l'accueil qu'il méritait à une si triomphante démonstration. Je le soupçonne aussi d'avoir fait payer au défenseur une douloureuse épreuve.

Tout est bien qui finit bien ; il ne reste de tout cela que le souvenir de luttes que nous voulons oublier, pour notre part, le jour où le succès a répondu à nos efforts. Puissent les confrères, dont nous avons dû démontrer les défaillances et les erreurs, revenir à un sentiment plus exact de la situation et du rôle réellement plus élevé qu'ils ont à remplir, que celui d'éternels avocats des dentistes ; et nous pourrions travailler ensemble et sans rancune pour l'avenir d'une spécialité, dont le caractère médical n'a plus à être démontré. Un pas décisif vient d'être fait, la voie est désormais ouverte aux médecins et l'orientation est indiquée pour ceux qui ne veulent pas rester aveugles devant la démonstration des faits.

UN CONCOURS DE DENTISTES DES HOPITAUX EN PROVINCE

III

Nous recevons la communication suivante de notre très distingué confrère et ami, le Dr J. Tellier, de Lyon :

Le 13 mars 1905, devant la Commission administrative des hôpitaux de Grenoble, assistée d'un jury médical, s'est ouvert un concours pour la nomination d'un dentiste titulaire et d'un dentiste-adjoint des hôpitaux.

Le concours comprenait quatre épreuves :

1° Une épreuve écrite de pathologie externe ou interne (2 heures) ;

2° Une épreuve écrite de pathologie dentaire ou buccale (2 heures) ;

3° L'examen d'un malade atteint d'une affection de la bouche ou des dents (15 minutes d'examen et réflexion, et 10 minutes d'exposé oral) ;

4° Une épreuve orale de prothèse théorique (10 minutes d'exposition après 10 minutes de préparation).

Le diplôme de docteur en médecine était seul exigé des candidats aux places mises au concours.

Le jury se composait de MM. les docteurs Berthollet, médecin des hôpitaux ; Comte, chirurgien des hôpitaux et Flandrin, accoucheur des hôpitaux de Grenoble ; de MM. les docteurs Claude Martin, dentiste de l'Hôtel-Dieu de Lyon, et Julien Tellier, dentiste de la Charité de Lyon.

Deux concurrents ont pris part au concours. Les épreuves

ont été bonnes ; le coefficient avait été laissé le même pour chacune d'elles, cotée de 0 à 20. Le maximum étant 80 points, le candidat classé le premier a obtenu 67 points, le deuxième 63 points ; la moyenne obtenue par chacun d'eux a donc été de 16 à 17.

A la fin des épreuves, M. le docteur Jules Besson a été nommé dentiste titulaire, et M. le docteur Louis Dalban dentiste-adjoint des hôpitaux de Grenoble.

Le Dr Tellier nous informe ainsi, sans commentaire, d'un fait dont l'importance ne peut échapper à aucun de nos confrères stomatologistes ou autres ; et ce simple fait parle, à lui seul, plus haut que toutes les dissertations, que toutes les petites et vaines combinaisons, qui voudraient enrayer le mouvement ascensionnel de notre profession, et séparer celle-ci de la médecine.

Le fait brutal est que l'exemple donné à Paris par le concours des hôpitaux, est suivi et sera suivi désormais, en province, non seulement dans les centres universitaires, mais dans toutes les villes importantes où existent des services hospitaliers. Non seulement le concours de Paris est suivi dans son programme, mais aussi dans son esprit, et ce n'est pas sans une satisfaction profonde que nous voyons admis à un concours de dentistes des hôpitaux, dans une ville de province, les seuls docteurs en médecine, sans qu'il soit question de la nécessité du titre secondaire de chirurgien-dentiste. Ce dernier point était essentiel, pour établir l'égalité d'origine de tous les chefs de services spéciaux des hôpitaux. Il n'était pas moins nécessaire que le jury des

concours ne fût composé que de médecins : médecins spécialistes et professeurs ou agrégés de faculté ; c'est-à-dire eût une composition absolument identique à celle de tous les jurys qui ont fonctionné à Paris et ailleurs pour les concours spéciaux. C'est bien là l'égalité et la situation que nous réclamons depuis longtemps pour la stomatologie et pour les médecins qui la pratiquent, dans les mêmes conditions d'instruction médicale que leurs confrères des autres spécialités. L'exemple et l'élan sont ainsi donnés partout, le mouvement ne s'arrêtera pas ; et, quand ainsi il sera bien entendu que, dans toute la France, les services dentaires sont unifiés par l'origine de leurs titulaires, tous médecins nommés au concours, et là où le concours ne sera pas possible, médecins encore ; peut-être comprendra-t-on qu'il n'est plus possible, après avoir ainsi reconnu publiquement la nécessité d'être médecin pour être dentiste d'un service public, aussi important que celui des hôpitaux, de laisser subsister en l'air un diplôme inférieur de chirurgien-dentiste, qui ne servira à rien, ne répondra à rien, et ne confèrera plus à ceux qui le possèdent que le droit à l'obscurité, à la misère ou au charlatanisme. L'heure viendra plutôt qu'on ne pense, où une vérité aussi éclatante s'imposera à tous les esprits et leur imposera la solution rationnelle, par le doctorat exigé de tous, d'une situation fautive qui n'a que trop duré.

SERVICES DENTAIRES HOSPITALIERS

I

Nous nous réservons de traiter ultérieurement avec tous les développements qu'elle mérite la question des services dentaires hospitaliers ; nous n'en dirons que quelques mots aujourd'hui.

Ces services, créés il y a quelques années à peine, ont pris un développement rapide. Ils fonctionnent aujourd'hui dans tous les grands hôpitaux de Paris ; le nombre des malades qui fréquentent les consultations dentaires augmente tous les jours, et s'accroîtrait dans de plus grandes proportions encore, s'il était possible de donner à ceux-ci les soins même élémentaires qu'ils réclament. Mais tout manque souvent : la place, le matériel, le personnel, et, pour être juste, surtout une seule chose : l'argent.

Nous ne sommes pas inquiet cependant, et nous faisons volontiers crédit à l'Administration pendant quelque temps encore, à condition qu'elle veuille bien résoudre d'une façon satisfaisante certaines questions qui ne lui coûteront rien — le reste suivra.

Le budget n'a précisément rien à voir avec les observations que nous voulons présenter aujourd'hui, et qui touchent seulement au mode actuel de nomination des Den-

tistes titulaires des Hôpitaux. Jusqu'ici ces nominations nous semblent absolument avoir échappé à toute règle précise (1).

Nous savons seulement qu'il a toujours été nécessaire d'être pourvu du titre de docteur en médecine, et, depuis le mois d'octobre dernier, d'ajouter à ce titre celui de dentiste diplômé. En dehors de ces conditions, la priorité seule d'une demande adressée au hasard à M. le Directeur de l'Assistance publique, ou plutôt le nombre et la puissance des recommandations, en définitive l'arbitraire, semblent avoir décidé du succès.

Ce mode de procéder n'a peut-être pas eu de bien grands inconvénients au début, alors qu'il y avait presque pénurie de candidats, et que ceux qui ont été nommés étaient, pour ainsi dire, désignés par leur titre de docteur en médecine, encore peu répandu dans la spécialité. Mais il n'en est plus ainsi ; le nombre des médecins qui pratiquent la stomatologie augmente de jour en jour, même le nombre de ceux qui ajoutent à ce titre celui, récemment exigé, de dentiste diplômé ; d'autre part, le nombre des places diminue et se fera de plus en plus rare dans l'avenir : c'est l'ordre naturel des choses ; le poste de Dentiste titulaire des Hôpitaux se trouvera donc disputé par un nombre de plus en plus considérable de candidats, ce qui est d'ailleurs fait pour le rehausser.

(1) Le concours a été organisé pour les Dentistes comme nous le demandions.

Mais, dans ces conditions nouvelles, il y a lieu de se demander si le moment n'est pas venu de procéder autrement qu'on a fait jusqu'à ce jour, et de donner à tous le sentiment que les places vacantes appartiendront désormais aux plus dignes, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus de titres pour les occuper.

Il n'y a qu'un moyen, il nous semble, de donner satisfaction à tous les intéressés, et, en définitive, au public : l'institution du concours, et du concours véritable, avec épreuves théoriques et pratiques.

Il est bien entendu que la condition primordiale, pour aborder le concours, serait d'être docteur en médecine : c'est l'orthographe de la spécialité ; on pourrait d'ailleurs supprimer l'appendice malencontreux du titre de dentiste diplômé, parfaitement inutile dans l'espèce, le concours ayant précisément et principalement pour but de démontrer la valeur spéciale et technique des candidats.

Nous savons toutes les objections qu'on peut faire au concours, et surtout à un concours nouveau qui viendrait s'ajouter à tant d'autres ; mais on n'a pu encore trouver mieux pour remplacer l'arbitraire, qui est la pire des solutions. Que si, toutefois, le concours d'épreuves, tel qu'il a lieu pour les hôpitaux, était repoussé, on pourrait au moins établir un concours sur titres, où entreraient comme éléments d'appréciation les grades scientifiques, les travaux spéciaux, le stage et les fonctions hospitalières, etc., et il serait facile de trouver les membres de la commission

permanente à nommer pour classer les candidats, et proposer les plus méritants au choix du Directeur de l'Assistance publique : de toutes manières, l'arbitraire et le hasard seraient conjurés dans la mesure du possible.

C'est à titre personnel que nous proposons cette solution, mais nous espérons bien que la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux s'emparera de la question, et la mettra à son ordre du jour, pour la présenter prochainement sous forme de *résolution* à M. le Directeur de l'Assistance publique.

Nous sommes convaincu, en prenant l'initiative d'une semblable proposition, de répondre au sentiment général des intéressés, c'est-à-dire des futurs candidats, et aux véritables intérêts du public.

CONSULTATIONS DENTAIRES — LA CLIENTÈLE HOSPITALIÈRE

II

C'est une question que je ne veux qu'effleurer aujourd'hui, en me plaçant à quelques points de vue très particuliers : car, si l'on voulait traiter sous toutes leurs faces les problèmes soulevés par les consultations dentaires ou autres, ce n'est point un article mais dix, qu'il y faudrait consacrer. Qu'on les envisage, en effet, du côté médical et scientifique, social et hospitalier, organisation et clientèle, tous les aspects de nos services soulèvent un puissant intérêt et mériteraient une étude séparée. Aussi reviendrons-nous maintes fois sur ce sujet. C'est la clientèle des consultations qui sera, pour le moment, le point de départ de nos réflexions.

Par clientèle hospitalière, je veux entendre seulement les catégories de malades ou de maladies qui viennent aux consultations des hôpitaux — qu'ils viennent d'eux-mêmes ou envoyés par les médecins du dehors ; ou encore des autres consultations médicale et chirurgicale, voisines dans le même établissement. Cela nous permettra d'envisager en même temps les rapports des diverses consultations, et de leurs titulaires, les diverses variétés d'affections qui se réclament de nos soins et, aussi et surtout, les conditions scientifiques et les qualités techniques que doit réunir le dentiste, puisque tel

est encore son nom, chargé de donner aux malades des soins éclairés et méthodiques ; et enfin quelle doit être l'organisation bien conçue d'un service de consultation dentaire, pour qu'il puisse répondre exactement à son objet.

Les malades viennent de toutes parts, appartenant un peu à toutes les classes sociales, mais surtout populaires : attirés à l'origine, comme pour les autres spécialités, par l'affichage à la porte des hôpitaux, grâce aux soins de l'Assistance, de l'indication des diverses consultations et de l'heure de chacune ; ultérieurement, surtout par la propagande orale des premiers clients, par la situation et la notoriété plus ou moins grande du titulaire du service. La propre clientèle de celui-ci fournit encore un contingent par ses serviteurs, ses concierges, etc. ; enfin, les malades en séjour et le personnel de l'hôpital constituent un dernier appoint, souvent considérable, avec les malades venant des autres consultations. En fait, toutes ces causes réunies finissent par créer une clientèle nombreuse, formidable dans certains hôpitaux, et toujours plus que suffisante pour occuper, toute une matinée, le chef de service et ses élèves ; ces derniers bénévoles et nullement officiels encore. Je fais tout de suite cette réflexion, en passant, que manifestement le titulaire du service réduit à ses propres forces, est incapable de suffire aux besoins, même élémentaires, de sa consultation, et que celle-ci est forcément fruste ou dérisoire, là où le chef reste seul. Je ne puis, aujourd'hui, insister davantage sur ce point qui fera le sujet d'un de nos prochains articles.

Les malades venant des consultations voisines, dans le même hôpital, doivent nous arrêter un instant. Les rapports de la consultation dentaire et des autres consultations ont une grande importance, et leur accord parfait dans l'intérêt des malades, est susceptible de produire les meilleurs résultats. Ces rapports sont surtout fréquents et naturels entre la consultation chirurgicale proprement dite et la consultation dentaire, et il est indispensable qu'ils soient cordiaux et sincères, pour le bien de tous. Je dois dire qu'à ma connaissance, il en est ainsi presque partout et que la confiance la plus parfaite s'est établie entre le dentiste et les médecins et chirurgiens des hôpitaux. Cela était probable et surtout nécessaire, mais non certain. Je n'ai pas à revenir sur ce que je disais naguère de l'esprit médical et des dentistes, sinon pour affirmer une fois de plus que cet esprit s'est de plus en plus rallié à la bonne cause, et nous mène peu à peu à l'affranchissement de l'empirisme. Mais il a fallu du tact, de la souplesse, les sentiments confraternels qui se créent forcément entre gens de même origine et de même culture, et enfin la démonstration maintes fois faite, et qui a maintenant la force d'un axiome, que les dentistes titulaires des hôpitaux, sont à la hauteur de leur tâche, rendent des services évidents, en devenant les collaborateurs et, dans certains cas même, les conseillers des chirurgiens. Ils ont pu conserver la démarcation des affections qui sont tributaires de leur spécialité et le sentiment des situations réciproques, sans empiéter sur ce qui revient à chacun et est sa besogne propre.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que le temps n'est pas encore éloigné où certains services de chirurgie, et même de médecine, entraînaient à leur suite le dentiste amateur, qui s'immiscait dans les bonnes grâces du chef, tranchait de haut des questions auxquelles il n'entendait rien, opérait tant bien que mal sous les yeux ébahis des élèves, auxquels se révélait un mystère, et n'avait pas d'explications à donner, étant dentiste. Il va sans dire que triomphaient le mieux dans ce rôle, ceux qui avaient le plus d'ignorance et d'aplomb, et n'avaient jamais compromis leur prestige, en faisant quelque étude scientifique ou médicale. C'était le bon temps, heureusement passé, et que ne peuvent regretter que les bénéficiaires. Le retour d'un pareil état de choses ne semble pas à redouter, pour le moment. Mais le maintien de la situation actuelle demande encore quelques précautions. La meilleure manière de faire, pour les titulaires actuels, sera toujours de s'attacher à leur devoir et à leur service, c'est-à-dire à leurs malades, en leur consacrant le plus de leur temps et de leurs peines, avec les ressources de leur savoir et de leur expérience : la situation restera ainsi inexpugnable.

Comment pourrait-il en être autrement (et c'est là surtout où je voulais en venir dans cet article d'ébauche) quand on connaît et qu'on a vu la clientèle qui vient aux consultations dentaires ? Comment pourrait-on admettre un instant qu'un dentiste, non médecin, fût qualifié pour en connaître et donner les soins nécessaires ? Je ne veux et

ne puis aujourd'hui que donner une indication sommaire des maladies d'origine dentaire, des complications, des accidents, des affections proprement buccales, qu'une observation journalière amène sous nos yeux ; mais sous une forme plus scientifique et plus précise, je ferai un jour prochain la statistique de toutes les variétés d'affections traitées à la consultation dentaire, dans une période de temps déterminée ; et l'on verra s'il suffit d'être dentiste, dans la conception ancienne et pour quelques-uns, hélas, moderne, du mot, pour répondre aux obligations et connaissances multiples, qu'imposent des maladies souvent difficiles à reconnaître et à soigner. On reconnaîtra qu'il y faut, avant tout, des connaissances et une éducation médicales. Quand nous aurons parlé aujourd'hui des multiples affections de la muqueuse buccale ou gingivale, des variétés d'ulcérations, des abcès buccaux et péri-buccaux, des tumeurs de toutes sortes évoluant sur la gencive, la langue, le voile du palais, etc. ; des kystes dentaires ou autres, des sinusites maxillaires, des nécroses et fractures des mâchoires ; nous en aurons assez dit, et nous aurons assez montré quelle absurdité il peut y avoir à considérer la dent comme un organe isolé, en dehors des conditions générales des autres tissus ou organes ; et aussi que c'est mauvaise foi ou illogisme, de faire du dentiste un être à part, en dehors de la médecine. La vérité est que la médecine pénètre notre spécialité de tous les côtés et se confond de plus en plus avec elle, et que nulle part cela ne se démontre mieux que dans

nos consultations hospitalières, où n'ont décidément rien à faire nos plus habiles pontonniers ou ciseleurs sur métaux.

La clientèle consultante ne s'y trompe pas d'ailleurs ; si quelques-uns des cas que nous venons d'indiquer vont à la chirurgie et à la médecine, c'est aujourd'hui l'exception ; et la règle est qu'ils viennent chez nous d'instinct, dans une large proportion. En tout cas, notre diagnostic doit souvent venir corroborer ou aider ceux de nos confrères, qui tiennent toujours compte de nos avis et établissent ainsi la plus utile des collaborations. Il suffit à quiconque veut se rendre compte de la réalité des choses d'assister à une consultation dentaire, et celui-là sera vite convaincu d'une vérité qui n'est banale que depuis un temps bien court : c'est que les consultations dentaires sont, à un haut degré, de véritables consultations médicales et chirurgicales. Et l'on fait cette juste réflexion que le concours des dentistes des hôpitaux, tel qu'il a été établi avec ses épreuves, générales de médecine, et spéciales de chirurgie dentaire, a exactement répondu à la réalité des faits et aux nécessités de la fonction que devait remplir le dentiste d'hôpital. Je suis du reste convaincu qu'à l'heure actuelle, ceux même des candidats qui trouvaient naturellement sévères les épreuves médicales, n'ont plus à les regretter et en reconnaissent les premiers le bien-fondé et la logique. On peut se demander seulement comment, à un moment donné, a bien pu se poser devant le Conseil de surveillance de l'Assistance publique, la question de savoir si quelques-uns d'autres que

les médecins, docteurs en médecine, pourraient bien être admis au concours, et s'il était, à vrai dire, utile d'être médecin, pour être dentiste des hôpitaux. On peut se demander surtout ce qui serait advenu des consultations dentaires et des malades, si la cause, dite des dentistes purs, avait triomphé. Ce n'était ni plus ni moins que la mort de l'institution, ou tout au moins sa profonde corruption. N'insistons pas, puisque le bon sens a triomphé, mais disons-nous bien que n'ont pas désarmé ceux qui ne pardonnent pas au dentiste de devenir de plus en plus médecin, et veulent ramener notre art à ses errements anciens et l'y enfermer, pour justifier leurs prétentions et y rallier à toute occasion les pouvoirs publics.

L'analyse de la clientèle hospitalière nous a facilement et fatalement amené à ces considérations dernières, qui sont moins éloignées qu'on pourrait le croire de la question générale ; elles nous ont paru en tout cas importantes et indispensables à présenter. Mais ce ne sont pas les seules, nous l'avons fait pressentir, que nous ayons à formuler. Car il nous faudra montrer ultérieurement, que si les titulaires de la consultation sont bien adaptés à leur fonction, que si la clientèle hospitalière est abondante et offre à nos soins toute une pathologie variée, bien des éléments de succès et de rendement utile manquent encore : les locaux d'installation, les bras, les outils, une organisation complète, en un mot, avec son personnel et son mobilier. Hâtons-nous de dire, pour qu'on ne se méprenne pas sur

notre pensée, que, telles quelles, nos consultations rendent d'incontestables services, affirmés par leurs succès et l'abondance des clients, et que nous attendons avec confiance du temps et des bonnes volontés administratives tous les compléments nécessaires.

CONSULTATIONS DENTAIRES HOSPITALIÈRES ET DENTISTES (1).

III

Il vous semblera peut-être que le sujet particulier de cette communication regarde la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, plutôt que la Société de Stomatologie, la question des *Dentistes des hôpitaux* étant plus administrative que scientifique, et visant des intérêts qui ne sont pas les vôtres, ou du moins qui ne sont pas les intérêts de la plupart d'entre vous (2). Elle vise, en réalité, l'intérêt général, le seul qui importe ; et j'estime que la Société de Stomatologie, surtout en tant que société scientifique indépendante, doit avoir son mot à dire, précisément sur un sujet de cette nature, qui touche, plus directement qu'on ne pourrait le croire tout d'abord, aux questions stomatologiques et à la Stomatologie, telles que nous les envisa-

(1) L'article que nous publions aujourd'hui sous la rubrique « *Questions professionnelles* » n'est autre que le développement et la mise au point d'une communication faite à la Société de Stomatologie dans sa séance du mois de juin 1904.

(2) Personne n'ignore que les dentistes non médecins, encouragés par des complaisances administratives, font des efforts désespérés pour pénétrer dans les services dentaires hospitaliers et s'en emparer, au besoin. Actuellement, il faut être docteur en médecine, pour être admis au concours de dentiste des hôpitaux.

geons, et telles que nous voulons les comprendre ; car il ne me sera pas difficile de démontrer que les consultations dentaires hospitalières, par les malades qu'elles nous présentent, et par la nature des soins que ceux-ci réclament, exigent impérieusement, des titulaires des services, tout le savoir médical, toute la science technique, toutes les qualités en un mot que nous demandons au parfait stomatologiste, compris comme l'a créé le concours de dentistes des hôpitaux, et comme il doit être maintenu, pour remplir la mission qui lui est assignée.

Vous jugerez sans doute avec moi, qu'il importe absolument que la Société de Stomatologie, qui renferme dans son sein, non seulement les dentistes des hôpitaux, mais encore tous les spécialistes autorisés de notre profession, intervienne et agisse au besoin, dans le moment où il semble qu'on veuille toucher à une institution que tous vos efforts, directs ou indirects, ont contribué à fonder : je veux dire le concours des dentistes des hôpitaux tel qu'il a été organisé en 1900, tel qu'il fonctionne régulièrement ; et qu'on veuille arracher aux médecins des services et des consultations, qui ne sauraient tomber en d'autres mains sans déchoir, et sans causer aux malades le plus grave préjudice. C'est surtout cette dernière proposition que je voudrais démontrer.

Les malades qui se présentent aux consultations dentaires de l'hôpital, indiquées à l'extérieur par leur titre : *maladies de la bouche et des dents*, viennent tout d'abord,

et avant tout, y chercher le médecin ou le chirurgien, et elles y trouvent le dentiste par surcroît. Voilà ce qu'il ne faut pas craindre de proclamer très haut ; et quand je dis qu'ils viennent chercher le médecin, ce n'est pas le demi-médecin, le quart de médecin ou l'empirique, mais le médecin tout entier, le docteur en médecine, le seul qu'ils estiment présenter au complet les garanties qu'ils ne sauraient rencontrer ailleurs. Le consultant vient à l'hôpital convaincu que les opérations qui lui seront faites, que l'anesthésie qu'il pourra subir, les accidents auxquels il peut être exposé, qu'une partie, en un mot, de sa santé ou de sa vie se trouvent sous la sauvegarde d'un médecin et non pas seulement d'un dentiste ; il est en sécurité parce qu'il sait que dans les hôpitaux on ne trouve que des médecins, et que le dentiste lui-même est médecin ; c'est le fait essentiel, indéniable, qu'on ne saurait trop mettre en lumière ; cette constatation suffit à elle seule pour mettre obstacle à des projets obscurs et intéressés, qui auraient pour but d'écarter le médecin des services hospitaliers.

Les malades n'ignorent pas qu'il existe, ailleurs qu'à l'hôpital, des consultations privées, des dispensaires, des écoles même, où l'on donne des soins dentaires, où l'on plombe les dents, où on les arrache. Ils les fréquentent, au besoin, pour ces soins qu'eux-mêmes jugent élémentaires (quelquefois à tort) et n'engageant pas leur santé. Mais toutes les fois qu'ils ont le sentiment ou la crainte d'être atteints d'une affection grave des dents, de la bouche, de la face

même, ils se rendront d'instinct à l'hôpital, car ils pensent, à juste titre, que le dentiste seul serait insuffisant pour leur cas ; et qu'il leur faut en même temps le médecin ou le chirurgien. Si, par hasard, le malade s'est aventuré d'abord dans une de ces officines ou de ces consultations, dont nous parlions tout à l'heure, et que son affection, comme cela arrive trop souvent, y ait été méconnue ou mal traitée, c'est à l'hôpital qu'il accourt, et il y vient comme à une cour d'appel ou de révision des ignorances et des erreurs dont il a été victime ; il aura enfin affaire à un médecin de l'Assistance ! et c'est cette suprême garantie, je dirai presque cette suprême consolation, qu'on voudrait lui enlever !

Cette idée préconçue des malades, et au fond si juste : que le dentiste des consultations hospitalières doit être un médecin, est si certaine et si impérieuse, que souvent même pour des maladies qui ne sont pas d'origine dentaire, ou qui pouvant l'être, ressortissent néanmoins plutôt de la grande chirurgie, ils s'adressent souvent et tout d'abord au dentiste de l'hôpital, sentant qu'il donnera toujours un avis sûr et compétent, et peut-être les soins nécessaires. Et combien il aura raison souvent ; car avant toute opération buccale ou péri-buccale, un diagnostic s'impose toujours, et même lorsque le dentiste n'intervient pas directement dans une opération d'abcès, de phlegmon, de nécrose, etc., en raison d'impossibilités de tout ordre (faute de place, de lit, de surveillance après l'opération, etc.) son avis sera toujours utile et souvent indispensable ; souvent même il sera réclamé du

chirurgien de la consultation voisine, et celui-ci n'opérera dès lors qu'en connaissance de cause. Or, lorsqu'il s'agit de cas aussi graves, de diagnostics véritablement chirurgicaux, comment peut-on admettre que le dentiste ne soit pas en même temps médecin ? Son titre médical même n'est-il pas nécessaire pour son autorité, à côté du médecin et du chirurgien d'hôpital, qui doit voir en lui un collègue et non un subordonné ?

Après cela, est-il bien utile de montrer combien sont fréquentes et variées, les maladies de la bouche, les affections d'origine dentaire, pour lesquelles les malades viennent surtout aux consultations dentaires hospitalières ? abcès et phlegmons, fistules, nécroses, tumeurs ganglionnaires et autres, dont la cause est si difficile à trouver parfois, puisqu'il faut passer en revue, en quelques instants, presque toutes les affections chirurgicales de la face ou de la bouche : névralgies simples, ties douloureux ; sinusites maxillaires et frontales ; ulcérations buccales, etc. Je ne fais qu'énumérer rapidement, et en raccourci, tout ce que nous montre souvent en quelques heures une consultation hospitalière variée. Faut-il aussi parler de toutes les difficultés de diagnostic que créent les rapports des affections des dents, avec les maladies des yeux, des oreilles, de l'isthme du gosier ; et n'en ai-je pas assez dit pour montrer que le rôle du médecin et du chirurgien est considérable, qu'il précède et domine toujours celui du dentiste, et qu'il n'en peut être, sous aucun prétexte détaché, si l'on ne veut enlever du coup au malade ses garanties essentielles.

Si j'ai suffisamment montré le rôle du médecin, si j'ai prouvé plutôt, que la capacité médicale était nécessaire au dentiste d'hôpital, au titulaire des consultations dentaires hospitalières ; si j'ai démontré d'ailleurs que le malade venait chercher le médecin avant tout, et qu'il avait l'absolue confiance, la certitude de le trouver dans le dentiste de l'Assistance Publique ; celle-ci ne commettrait-elle pas, vis-à-vis de ce consultant, une véritable trahison et un mensonge, en le lui enlevant, ou en lui laissant croire qu'elle le possède, alors qu'elle ne lui donnerait qu'un dentiste ? et cependant, n'est-ce pas là précisément ce qu'elle menace de faire, quand elle parle aussi légèrement de supprimer, pour le concours des dentistes des hôpitaux, l'obligation du titre de docteur en médecine ? et n'avons-nous pas, naguère, entendu le Doyen de notre Faculté, dire qu'il mettrait à obtenir cette diminution et cette déchéance, toute l'influence de sa haute situation. Mais, si le titre de docteur en médecine doit être chassé et pourchassé partout dans notre profession, parce qu'il offusque ceux qui ne l'ont pas, n'est-ce point à l'hôpital précisément qu'il faut lui réserver son dernier emploi et son suprême refuge ? et l'Assistance Publique ne doit-elle pas cette garantie et cette sécurité aux indigents qui viennent les chercher à l'hôpital, à tous ceux auxquels leur état de fortune ne permet pas de trouver ailleurs le médecin qu'ils cherchent dans le dentiste ? La cause est entendue.

Vous pourrez remarquer que j'ai beaucoup parlé du
Cruet

médecin et fort peu du dentiste, comme si je voulais passer ce dernier sous silence et oublier qu'à l'hôpital, à la consultation dentaire, on fait des opérations sur les dents : des extractions, des plombages ; qu'il y a des appareils de prothèse à placer, etc., tout cela, je ne l'ignore point, et je n'ignore point non plus le procès de tendance absurde que l'on fait aux dentistes des hôpitaux, de laisser de côté les soins élémentaires des dents et de la prothèse, ou de les négliger. Une semblable accusation, recueillie sans contrôle, de sources intéressées, ne saurait tenir debout, ni devant la logique, ni devant les faits, et il serait facile à une administration, je ne dirai pas bienveillante, mais simplement impartiale, de s'en assurer. Il ne tient qu'à elle, en tout cas, que ces soins nécessaires soient donnés d'une façon plus étendue et plus efficace ; elle n'a qu'à nous en fournir les moyens. Nous en sommes toujours à attendre ses observations ou ses désirs, que nous serions heureux de connaître une fois pour toutes, en même temps que nos malades seraient heureux d'avoir un témoignage de sa sollicitude. Ce que nous pouvons affirmer, malgré tout, c'est que les dentistes des hôpitaux ont à un haut degré le sentiment de leurs devoirs et de leurs obligations, et que, pour les remplir, ils sont prêts à donner encore plus de leur temps et de leur peine.

Messieurs, je ne veux pas donner plus de développement qu'il ne convient à toutes ces considérations ; mais, si vous en avez bien saisi l'esprit, vous devez comprendre

dans quel sens et dans quelle mesure la Société de Stomatologie peut émettre un avis et des vœux, exprimant simplement qu'elle considère les études médicales indispensables, d'une manière générale, pour l'exercice de notre spécialité ; non des études médicales écourtées et partielles, mais absolument complètes, et ayant pour sanction le doctorat. Sur ce point son avis était déjà connu. Mais elle ne peut que les accentuer et les motiver plus fortement encore, quand il s'agit du dentiste d'hôpital, du dentiste appelé à donner des soins médicaux et chirurgicaux, de véritables consultations, plus encore que des soins dentaires simples. Ces soins pourraient d'ailleurs être donnés, sous leur contrôle, par les étudiants en médecine, que nous réclamons en vain depuis longtemps à l'École de médecine et à l'Assistance Publique.

En menaçant de supprimer aux dentistes, ou plutôt aux malades, la garantie du doctorat en médecine, l'administration s'oblige naturellement à supprimer du concours les épreuves médicales, ou à les abaisser ; et ainsi, non seulement disparaîtrait le médecin, mais tout ce qu'il peut y avoir de valeur médicale dans le dentiste. On aura d'avance mesuré les épreuves à la capacité des candidats, fait un programme pour une catégorie spéciale de concurrents, c'est-à-dire renversé en réalité tous les principes, en sacrifiant à des intérêts particuliers, les nécessités et les devoirs de la fonction réservée aux futurs titulaires des consultations hospitalières. Il ne sera pas dit

que l'administration de l'Assistance Publique aura à ce point oublié les intérêts des malades et du public, sans que la Société de Stomatologie ait fait entendre une protestation. C'est cette protestation que nous vous demandrions si jamais les projets qu'on nous annonce, recevaient un commencement d'exécution.

CHAPITRE IV

QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

REVISION

Puisqu'il a suffi d'une fiction (1) pour jeter le trouble et presque la terreur dans le camp des partisans de la loi médicale de 1892, et des défenseurs de l'iniquité légale qui a rejeté, pour longtemps encore, les dentistes en dehors de la médecine, on juge sur quelle base fragile repose désormais l'édifice si maladroitement construit, et quel souffle léger suffirait pour l'abattre. Malgré les efforts des intéressés, les résistances des complices, et l'immobilité des pouvoirs publics, la revision reste donc suspendue, comme une menace sur la tête de ceux qui voudraient tant

(1) Allusion au rapport fictif de M. le Recteur de l'Académie de Paris au Ministre de l'Instruction publique (publié plus haut).

y échapper et voir l'injustice définitivement consommée. C'est qu'on n'étouffe pas plus sous le silence que sous les invectives, la force des arguments et la lumière de la vérité, et les hurleurs qui se trouvent toujours, pour aboyer aux trousses des hommes attachés à la défense d'une cause juste, n'ont jamais retardé d'une heure le moment de son triomphe et de leur déception.

Personne n'est plus persuadé de la revision fatale de la loi médicale de 1892, qui a créé le diplôme bâtard de chirurgien-dentiste, que ceux qui font tant de gestes pour l'écartier ; et il est toujours extrêmement curieux de constater que ceux qui apportent dans cette lutte acharnée le plus d'âpreté, et s'y distinguent par autant de mauvaise foi que de mauvaise grâce, sont des médecins, des confrères spécialistes, docteurs en médecine, en contradiction évidente avec leur titre, leur situation et surtout en révolte secrète avec leur conscience. Et c'est bien là l'explication de la violence de leur polémique, et de l'injustice de leurs attaques contre des confrères, qui doivent leur être bien indifférents ; c'est qu'en réalité, ils n'en veulent point à ces confrères ; leur colère n'est tournée que contre eux-mêmes. Ils couvrent de leur violence l'abandon des principes auxquels leur qualité devrait les attacher ; ils bafouent chez ceux qui sont restés fidèles à leur idéal, tout ce qu'ils ont renié et dont la défense, contre eux, est une cause éternelle de souffrance. Ils sont plus à plaindre qu'à blâmer, et ils ne seront véritablement libérés que par la revision d'une loi qui les

condamné à une si lamentable attitude. On ne s'étonnera donc point que nous n'ayons jamais relevé personnellement les injures et les outrages dont on croyait nous accabler, et qui n'ont jamais frappé que leurs auteurs.

Il est plus déconcertant de reconnaître qu'à la suite de ces confrères, les pouvoirs publics : Ecole de médecine, Assistance publique, députés et par conséquent ministres, sont en majorité hostiles à la revision de la loi médicale de 1892, en ce qui concerne les dentistes ; sont partisans au fond du diplôme de chirurgien-dentiste, et même de la substitution de ce dernier titre à tout autre ; et il serait intéressant, si cela était toujours possible, de donner les raisons d'un semblable état d'esprit, dans des milieux où l'intelligence est ouverte et l'instruction développée.

Il est évident d'abord que le *statu quo* est toujours le plus commode, et qu'en le maintenant, on évite l'effort à faire pour le changer. On ne modifie pas non plus tous les jours une loi, même médiocre, qui a déjà donné beaucoup de peine au législateur, qui a créé des intérêts nombreux, des organisations puissantes, et sur laquelle des situations respectables se sont édifiées, et reposent. Les bénéficiaires et les détenteurs d'une situation d'état sont toujours le plus grand nombre, et le législateur, en pays de suffrage universel, hésitera toujours à heurter des groupes puissants, même pour une réforme qu'il juge utile et bonne, mais qui n'a encore que de rares défenseurs.

Ce sont là les causes générales d'abstention et de réserve. Les causes particulières ne sont pas moins puissantes, bien que momentanées. S'il s'agit de l'Assistance publique, par exemple, et de sa préférence actuelle, si marquée pour les dentistes non médecins, il est évident que la présence à la tête de cette grande administration, d'un directeur imbu, par ses relations ou ses habitudes d'esprit, d'idées hostiles aux dentistes médecins, causera un véritable préjudice à leurs revendications et en retardera la réalisation. L'avis d'un si haut administrateur, qui a précisément pour fonctionnaires des dentistes médecins, et qui aspire à les remplacer par d'autres, est terriblement dangereux pour les premiers, puisqu'il semble les juger insuffisants ou au-dessous de leur tâche, alors qu'il les ignore simplement et ignore leurs services. Mais comment démêler le fond des choses, et qui s'aviserait de croire, *à priori*, qu'un directeur peut abandonner ou abaisser ses propres fonctionnaires, s'ils n'ont pas démérité.

S'il s'agit de l'École de médecine et de son doyen, le problème est plus complexe. Comment le confrère éminent placé à la tête de la Faculté de médecine, et qui doit savoir mieux que quiconque, la valeur des études médicales, et leur nécessité absolue pour la pratique de toutes les spécialités, peut-il croire qu'elles sont inutiles pour le dentiste ? et s'il le croit, comment peut-il s'intéresser au sort de ceux qui n'ont rien à voir avec la médecine ? Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'opinion du doyen n'a que la valeur d'une

opinion individuelle et même paradoxale ; et s'explique sans doute par des raisons particulières, mais inédites. Ce qu'on peut ajouter, c'est que le doyen d'hier avait peut-être des idées différentes sur notre spécialité, et que celui de demain en aura peut-être de plus favorables à notre cause. Mais on comprend le désarroi du public en face de ces contradictions, et aussi tout ce qu'un ministre peut répondre à ceux qui le pressent de provoquer la revision de la loi médicale. Pour s'y refuser, il n'a qu'à invoquer la diversité des opinions en présence. Les opinions ne sont pas des raisons, mais ce sont les opinions qui agissent le plus puissamment sur les esprits, parce qu'elles sont représentées par des hommes, souvent très agissants.

Une cause, enfin, plus puissante peut-être que toutes les autres et d'ordre général, qui met obstacle à de bien autres et plus importants progrès que ceux de notre profession : c'est la fausse conception démocratique ; c'est l'évidente contradiction qui existe si souvent entre les notions, les aspirations profondes d'une vraie démocratie et ses actes. On croit donner satisfaction au public et remplir envers lui son devoir, en lui fabriquant un grand nombre de dentistes médiocres, au lieu d'un nombre moindre de dentistes instruits et médecins. On ne réfléchit pas d'ailleurs que l'augmentation indéfinie des premiers est de nature à amener la suppression des derniers et à enlever, en dernière analyse, au public, les garanties essentielles de sa santé et de sa sécurité. On a ainsi favorisé un groupe social restreint :

dans l'espèce, les dentistes non médecins, et donné satisfaction à une minorité, aux dépens du véritable public qui est tout le monde. C'est ce que j'appelle faire de la mauvaise démocratie. On croit être bon démocrate en donnant la préférence aux dentistes non médecins, plus nombreux, donc plus intéressants, et en sacrifiant les dentistes médecins, négligeables par leur petit nombre. On a en réalité sacrifié le public qui n'a besoin que de ceux-ci. Mais le public est si loin et si vague, si facile à duper aussi ; et les dentistes sont si près, et surtout si pressants ! et ils seront reconnaissants.

Autre inconséquence démocratique, et contraction qui ne peut manquer de frapper les esprits observateurs : la démocratie, c'est-à-dire la République, a justement, libéralement et à pleines mains, prodigué l'argent et les subventions pour l'instruction publique. Dans toutes les branches elle a élevé le niveau des études et des titres ; elle glorifie, en théorie, les plus méritants. Mais en fait, quand il s'agit de choisir les hommes, de donner des places et des situations, elle prend volontiers les premiers venus. Un jour, il y a déjà quelques années, quelques confrères et moi étions fort un ministre de l'instruction publique, près duquel nous faisons une réclamation, en audience particulière. Nous lui demandions à quoi pouvaient bien servir les diplômes et les parchemins dont il nous avait accablés depuis le début de nos études, puisqu'il mettait à la même place et au même rang que nous, les prétendus confrères

qui en étaient dépourvus, et qui peut-être ne savaient pas lire ! Il ne nous avait donc donné que du papier inutile et bon à jeter aux cabinets.

Et le ministre n'en revenait pas de ce langage audacieux, que peut-être il ne comprenait pas ou comprenait trop (1). Mais si telle est la mentalité d'un ministre de l'instruction publique, quelle peut bien être celle des autres. En réalité, en toute cette affaire, on ne tenait compte que de politique et d'influences.

Tout cela et le reste n'empêchera pas la revision de se faire, et cette revision, en ce qui regarde les dentistes, ne pourra avoir d'autre but que d'en faire des médecins comme les autres, en leur demandant le titre de docteur en médecine. La revision se fera parce qu'elle est la vérité et la logique et parce qu'elle sera la *solution* ; parce que, tant qu'elle ne sera pas faite, le malaise, les polémiques, les luttes incessantes s'éterniseront ; parce que le public simpliste ne se reconnaîtra jamais entre les différentes catégories de dentistes que la loi lui a faites, sans qu'il sache pourquoi, ni qu'il s'explique une semblable anomalie ; parce qu'en démocratie, tout le monde a droit à la même qualité de soins, riches ou pauvres. La revision se fera parce qu'elle est possible et voulue, et qu'elle sera une fin ; et elle se fera par en haut, parce qu'elle ne peut se faire par en bas, en tour-

(1) Le ministre était M. Leygues. Il s'agissait de la constitution d'un jury, pour l'examen des candidats au diplôme de chirurgien-dentiste.

252 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

nant le dos au progrès et à l'évolution. Et quand la revision sera faite, une telle détente suivra, un tel sentiment de bien-être, et de chose achevée, qu'on s'étonnera seulement qu'elle se soit fait si longtemps attendre ; et du coup cesseront les discussions désormais sans objet et sans avenir. Notre spécialité aura accompli son cycle définitif. Tous voudront avoir concouru au but poursuivi et atteint ; et ce sera justice, car c'est de la lutte que la vérité sera sortie et par la lutte qu'elle aura triomphé.

LE DOCTORAT DENTAIRE

Le Doctorat doit avoir du bon, et le titre de docteur en médecine doit être particulièrement enviable, puisque tout le monde l'ambitionne, et que chacun veut éprouver la douce joie de l'entendre résonner à ses oreilles. C'est certainement la faute du public qui, je ne sais pourquoi, a conservé la déplorable habitude de bombarder à tout propos le médecin de son titre, non seulement dans les occasions professionnelles, mais encore dans les relations courantes et mondaines. J'ai depuis longtemps trouvé, pour ma part, cette manie ridicule, et je m'étonne toujours que l'on nous accable, sans répit, de cette appellation solennelle, lorsqu'on laisse parfaitement tranquille, l'avocat ou le notaire, et même le maçon, qui ont aussi bien droit à leur titre, alors qu'on leur donne simplement le nom de monsieur, qui appartient de droit à tout le monde. Mais le public, qui aime tant voir ridiculiser les médecins chez Molière et au théâtre, admire au fond leur mystérieux pouvoir, et il a pour eux ce respect mêlé de crainte que lui inspirent ceux dont il a peur, et aussi besoin. Nos mœurs, d'autre part, sont si peu égalitaires, malgré nos institutions, que nous éprouvons à chaque instant le besoin de nous faire remarquer et de

nous élever, en donnant aux autres des distinctions et des titres, dont il semble qu'un reflet revienne sur nous. On pourrait longtemps disserter sur ce sujet.

Ce désir impatient et presque maladif d'un titre envié, sévit tout particulièrement, ce qui n'étonnera personne, dans une classe et chez des gens qui affectent le plus naïvement du monde, le parfait mépris de tout ce qui est médical dans leur profession, et de tout médecin qui n'est pas à leurs gages, chez les chirurgiens-dentistes ou ceux qui parlent en leur nom. Aussi depuis quelque temps, a-t-on vu naître et se développer un mouvement combiné, dans la presse spéciale, dans des allocutions de circonstance et devant un public choisi, en faveur de l'obtention du titre de docteur pour les chirurgiens-dentistes. Non pas docteurs en médecine, mais docteurs en chirurgie dentaire, et l'on voit la différence. Elle est de fond ; mais c'est la forme qui importe et le nom, et c'est précisément le cas de dire que la forme ici emporte le fond. Les chirurgiens-dentistes ne demandent pas autre chose qu'un titre. C'est la seule égalité qu'ils ambitionnent, la fausse.

Le spectacle serait amusant, s'il n'était au fond d'un comique triste, s'il ne découvrait les plus vilains côtés de la nature humaine. Il y a quelque chose de choquant à voir ainsi solliciter un titre, non pour ce qu'il renferme en lui-même de vrai et d'utile, mais pour ce qu'il permet de confusion et d'erreur ; car qui ne voit qu'il s'agit moins de conquérir, par un nouvel effort, un titre plus élevé, que de

faire croire au public qu'il est identique ou simplement équivalent à un même titre porté par d'autres, et conquis à d'autres fins, et par d'autres moyens. Mais l'idée qui a pour principe l'équivoque et le mensonge, répugne si naturellement à notre besoin de vérité et de sincérité, que la droiture instinctive de nos esprits fera sûrement échouer une aussi vaine tentative. On peut même espérer que les dentistes et leurs suivants, à force de tourner autour de ce malheureux titre de docteur, objet de leur convoitise et de leur tourment, à force de réclamer le faux, finiront par trouver le vrai et l'authentique, par le suggérer à qui de droit et se trouveront ainsi un jour victimes d'une situation qu'ils auront eux-mêmes contribué à créer : la nécessité du doctorat en médecine, du vrai, pour les dentistes. On prend parfois de singuliers détours pour arriver au but, et tous les chemins, quoi qu'on fasse, nous mèneront à la fatale conclusion.

Quelle déception pour les dentistes, si jamais d'ailleurs ils obtenaient cette satisfaction momentanée ; s'ils arrivaient à conquérir leur doctorat, et comme ils s'apercevraient bien vite qu'il n'y aurait au fond rien de changé dans leur fortune, ni dans leur place. On ne vit pas longtemps dans l'équivoque. Le public qui irait à ces docteurs nouvelle manière, serait exactement le même qui s'adressait aux chirurgiens-dentistes et qui, par ignorance ou par snobisme, leur décernait déjà le titre de docteur. L'autre public ne se trompera pas plus à la nouvelle étiquette qu'à

l'ancienne, et les situations respectives resteront exactement les mêmes que par le passé entre les médecins et ceux qui ne le sont pas, avec un peu plus de ridicule en plus pour ces derniers. Il y a tant de signes auxquels on reconnaît le vrai médecin du faux et sur lesquels je ne veux pas insister ! Que les chirurgiens-dentistes prennent garde aussi ; ils ont tant fait, eux et quelques-uns de nos honorables confrères, qui accomplissent une jolie besogne dont l'habileté m'échappe ; ils se sont tant efforcés, depuis quelques années, de persuader au public que le titre de docteur en médecine était pour un dentiste la pire des recommandations, qu'une partie au moins de celui-ci a bien fini par le croire, et voulant toujours son mécanicien et son rebouteur, ne le reconnaitra plus sous son nouvel et pompeux accoutrement de docteur. Les clients du Zouave-Jacob lui en auraient beaucoup voulu, s'il avait pris un titre officiel.

Mais les choses doivent être envisagées d'un côté plus élevé. Si l'on n'y met bon ordre, on est simplement en train de discréditer et d'obscurcir ce titre de docteur en médecine, sur lequel tout le monde s'entendait, et qui résumait jusqu'ici, d'une façon si parfaite et si juste, la somme des connaissances nécessaires à quiconque veut exercer une branche de l'art de guérir. Si le doctorat en médecine n'existait pas tel qu'il est, il faudrait l'inventer, et ce serait un crime pour le pays qui le possède que de l'abaisser ou de le dissoudre. De ce titre, on peut dire qu'au-dessous, il

n'y a rien chez nous, et qu'il ne peut rien y avoir de sérieux en médecine ; et qu'il n'y a pas grand'chose au-dessus, ni qui prouve plus que lui. Il se trouve exactement au point de rencontre et d'équilibre, où toutes les notions médicales et générales se trouvent résumées et condensées, et d'où peuvent, comme autant de rayons, s'échapper et s'épanouir toutes les parties de l'art médical. C'est le tronc résistant, qui renferme une sève suffisante, et sur lequel peuvent végéter et croître, comme autant de branches, dans toutes les directions, ce qu'on appelle les spécialités médicales. La source de vie qu'elles puisent dans le doctorat, suffit désormais à leur développement, et plus n'est besoin de titres nouveaux et parasites pour leur donner droit à l'existence.

Le Doctorat est à la médecine, ce que la Licence est au droit. Avocats, avoués, notaires, magistrats, etc., tous partent d'un même point, pour s'élancer dans la vie, en divergeant. Est-ce qu'à l'entrée de ces carrières, de ces spécialités, il leur est demandé de nouveaux diplômes et de nouvelles investitures ? Avec son bagage initial, chacun fait sa vie comme il l'entend, choisit sa spécialité et le public sait partout reconnaître les siens. Démocratique et égalitaire, le doctorat en médecine l'est au suprême degré, et il fait à lui seul le lien et l'admirable unité de notre corps médical, à la condition qu'il reste ce qu'il est ; et qui ne voit que cette unité serait rompue, le jour où le titre perdrait de sa signification et de sa valeur.

L'idée de doctorats multiples et séparés n'est pas nouvelle

Cruet

17

et nous savons qu'elle a des adeptes et des défenseurs autorisés. Mais elle ne trouvera pas sa formule, car elle est destructive de notre édifice médical, et des garanties dues au public. Qu'on change, tant qu'on voudra, la substance et la matière du doctorat actuel, qu'on l'adapte aux progrès des sciences générales et médicales elles-mêmes, soit ; mais que, pour rien au monde, on ne le divise, et qu'on ne touche à son unité fondamentale et féconde. On le regretterait amèrement. J'ose espérer que la simple menace de voir les chirurgiens-dentistes s'emparer du titre de docteur, suffira à éclairer ceux qui ont charge de nos destinées ; je crois surtout qu'elle est de nature à émouvoir le corps médical tout entier, « *les médecins* » qui ne sauraient accepter, d'un cœur léger, ces nouveaux et faux confrères, désormais leurs égaux devant le public désemparé. — Qu'en pensent les syndicats médicaux ?

POUR LES DENTISTES

Je crois bien que tout le monde est d'accord sur ce point, qu'au train dont nous allons, et avec la belle organisation dont la loi médicale de 1892 a doté notre spécialité, nous aboutissons à une impasse, c'est-à-dire à l'encombrenement et au krack, sans compter les inévitables conflits et les contradictions résultant d'une loi incohérente. Mais on peut dire aussi que de là viendra le salut, et c'est un peu ce que nous voulons démontrer.

Pour se rendre compte de la situation, il suffit d'énumérer les catégories variées de dentistes qui aujourd'hui encore, plus de dix ans après la promulgation d'une loi nouvelle, sont admis à l'honneur et surtout à la responsabilité de donner des soins au public qui n'en peut mais, et doit faire de singuliers efforts pour s'y reconnaître : dentistes patentés, c'est-à-dire les premiers venus ; dentistes patentés auxquels un vague examen de forme a octroyé le diplôme de chirurgien-dentiste ; dentistes libres, et dentistes diplômés d'état sortis généralement des mêmes écoles ; docteurs en médecine avec ou sans diplôme de chirurgien-dentiste ; officiers de santé ; j'imagine qu'en cherchant bien on en trouverait d'autres : mécaniciens en chambre, etc.

En pratique, tout ce monde étrangement mélangé qui quelquefois s'assemble et congresse, sans se pénétrer ni se confondre, ni surtout se comprendre, jouit des mêmes droits, et, devant le public, joue le même rôle, et se pare des mêmes origines ; car le public a l'absolu besoin d'unifier ce que les lois ont si bien séparé et diversifié.

Toutefois, cette inévitable confusion finira bien par avoir une fin. Outre que par la force des choses et l'action du temps, certaines catégories de dentistes disparaîtront par extinction naturelle, puisque la loi de 1892 n'a maintenu pour l'avenir que deux classes véritables : les docteurs en médecine, et les dentistes pourvus d'un diplôme spécial ; le public comprend de mieux en mieux les situations réciproques et apprécie les hommes. Le jour où il ne se trouvera plus qu'en face des médecins et des autres, il se demandera à quoi riment ces deux catégories médicales, quand il s'agit de soins à donner ou à recevoir, et si la classification que la loi a créée pour les médecins existe pour les maladies et les malades ; et si, enfin, avec les nombreuses spécialités médicales qui existent déjà, il était absolument indispensable de couper encore l'une d'elles en deux.

La réponse n'est pas douteuse ; le public, et j'entends non pas le public médical seulement, mais le grand public, ne demande que des médecins pour le soigner et il finira bien par obtenir ce qu'il juge nécessaire à sa sécurité et à sa santé ; autrement, il faudrait arriver à lui démontrer, ce qui nous semble difficile, que les états pathologiques variés

qui frappent la bouche et les mâchoires, voire même les dents, ne constituent pas des affections comme les autres ; que les abcès, les névralgies, les hémorragies d'une région particulière diffèrent des mêmes accidents frappant d'autres parties du corps humain ; il faudrait prouver que les anesthésies qui se pratiquent pour nos opérations, par le chloroforme, le protoxyde d'azote, le bromure d'éthyle, la cocaïne, etc. ne sont pas des anesthésies véritables, et n'engagent pas, au même degré que les autres, la responsabilité médicale. Il est même étrange qu'à notre époque il soit encore nécessaire de poser de semblables questions, que le bon sens devrait avoir résolues depuis longtemps.

Il semble bien cependant que les temps approchent où des modifications profondes à l'état de choses actuel vont se produire, et déjà l'on peut en apercevoir les signes avant-coureurs ; il est acquis que le nombre des médecins spécialistes s'accroît tous les jours ; l'opinion médicale, autrefois si favorable aux dentistes, pour des raisons que nous analyserons une autre fois, peu à peu les abandonne et les ignore, ou ne fait que les subir ; elle ne connaîtra plus bientôt que des confrères ; l'opinion publique ignorante des titres, qui confondait tous les dentistes, et les plaçait en bloc à un degré bien au-dessous des médecins, mieux éclairée depuis quelques années, commence à distinguer, à mettre chacun à sa place, et saisit parfaitement la différence qui existe par exemple entre les dentistes des hôpitaux et ceux qu'on appelle des praticiens ; enfin, il n'est pas jusqu'aux

262 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

pouvoirs publics toujours timides et lents à s'émouvoir, toujours les derniers à se mettre au diapason, qui n'en viennent à l'idée que les dentistes-médecins présentent seuls, à un degré convenable, les garanties qu'on doit au plus grand nombre. La création d'un concours pour les dentistes des hôpitaux, d'un concours auquel ne peuvent prendre part que des médecins, indique décidément une orientation nouvelle et une conception rationnelle de la responsabilité de l'administration vis-à-vis des malades. Puisqu'il semble ainsi démontré que les pauvres, que les malades des consultations hospitalières, qui se pressent en si grand nombre dans nos services, ont droit à des soins véritablement médicaux, uniquement donnés par des médecins éclairés, les classes moyennes et les classes riches *a fortiori*, en viendront naturellement à réclamer les mêmes droits ; et alors on avouera bien que c'en sera fait de la loi de 1892.

C'est donc à cette solution, c'est-à-dire à la révision de la loi qui a créé le diplôme spécial de chirurgien-dentiste, qu'il faut que les dentistes actuels s'attendent et se préparent ; et c'est à cette éventualité certaine que les prépareraient, s'ils avaient le sens de l'avenir et de leurs véritables intérêts, ceux qui ont assumé jusqu'à ce jour la responsabilité de les conseiller et de les conduire. Il ne serait point paradoxal aujourd'hui de soutenir que la majorité vraie des dentistes, comprend le nouvel ordre de choses, et l'envisage sans crainte et sans récrimination ; et que s'il n'y avait pas un état-major tyrannique dont leur soumission et leur dis-

parition compromettraient définitivement la situation et l'influence, le changement que nous réclamons se ferait, pour ainsi dire, tout seul et d'un consentement unanime ; et si nous faisons une semblable affirmation, ce n'est pas sans raison, car nous étonnerons beaucoup de nos confrères, en leur disant que depuis le commencement de notre campagne professionnelle dans la *Revue de Stomatologie*, nous avons reçu nombre de lettres d'humbles dentistes de province et même de Paris qui partagent nos idées, en saisissent la haute portée, et en acceptent les conséquences inévitables. Désintéressés ceux-là et sincères, ils comprennent combien nous nous sommes placés nous-mêmes au-dessus des contingences et des intérêts particuliers, d'ailleurs respectables, pour défendre la cause du public, et l'avenir d'une spécialité qu'ils aiment assez pour désirer qu'elle s'élève, et reçoive sa suprême consécration par le doctorat en médecine. Ceux-là savent faire le sacrifice momentané d'un amour-propre mesquin à une haute conception professionnelle ; ce qu'ils n'ont pu être, ils pensent que leurs fils le seront ; que ce qu'ils n'ont pu atteindre, leurs fils l'atteindront. Enfin, j'ose dire qu'ils comprennent même mieux que les autres leurs véritables intérêts actuels. Ceux qui réfléchissent, doivent prévoir que rien ne pourra plus arrêter le mouvement qui porte irrésistiblement les médecins vers les spécialités et plus particulièrement vers la nôtre, parce que plus neuve pour eux. Tout médecin qui entre dans la spécialité soit à Paris et surtout en province,

y conquiert du coup une situation prépondérante, accapare et accaparera de plus en plus la clientèle lucrative, ne laissant plus aux dentistes de 2^e rang, c'est à-dire aux diplômés, que la clientèle moyenne ou pauvre ; encore celle-ci pourrait-elle suffire pendant longtemps encore aux dentistes en fonction, mais à la condition que la source qui fournit à côté des médecins, chaque année, des centaines de nouveaux diplômés, se tarisse et ne vienne plus jeter sur la place encombrée de nouveaux concurrents. En un mot, il y a eu place jusqu'à ce jour et difficilement, mais il n'y aura plus place demain pour deux classes de dentistes ; et c'est là la vérité dont il faut que tout le monde se pénètre et prenne son parti ; et c'est pour cela que la révision de la loi devient de plus en plus une inéluctable nécessité.

Pour maintenir et même fortifier les errements d'une loi mal faite, alors que nous venons de voir les raisons si puissantes qui militent en faveur de son abolition, quelles raisons pourraient donc subsister ? A la vérité, nous n'en voyons plus d'autre que celle-ci qui n'est pas médiocre : c'est que des organisations puissantes par le nombre, et même par l'intelligence des fondateurs, se sont créées pour exploiter la loi actuelle, ou, il faut être juste, pour lui faire produire tous ses résultats. Si l'on s'en tient aux apparences, aux illusions savamment entretenues, à des solennités et à des congrès habilement préparés (par des médecins !), la création d'un diplôme spécial de chirurgien-dentiste aurait non seulement constitué un immense progrès sur le

passé, mais répondrait à toutes les nécessités de l'avenir, et préparerait des générations de dentistes instruits et présentant toutes les garanties. Malheureusement la réalité n'a pas répondu à ces espérances ; non pas que les bonnes volontés, l'ardeur même et, jusqu'à un certain point, le savoir servi par l'ambition, aient manqué aux initiateurs ; mais tout simplement parce que la tâche était impossible et l'espoir chimérique de faire des dentistes-médecins, qui ne fussent pas des médecins comme les autres ; parce qu'il était absurde de faire des demi-médecins, là où il ne peut y avoir de demi-responsabilité et de demi-savoir, devant la maladie et la mort. On n'a créé, en fait, que l'incertitude et l'équivoque, et surtout le médiocre.

Si, comme nous le croyons, la loi de 1892 a été faite et acceptée, mais *à titre transitoire seulement*, dans l'esprit du public, ou dans l'esprit de ceux qui ont pris part à sa confection, les hauts bénéficiaires emploient naturellement tous leurs efforts pour la maintenir à titre définitif, et surtout pour la faire croire définitive. Mais la résistance des intéressés, qui sont en réalité le petit nombre, ne saurait indéfiniment prévaloir contre le bon sens, l'esprit de progrès, l'évolution fatale, et, en dernière analyse, contre une opinion unanime. C'est pourquoi nous conseillons aux dentistes d'accepter l'inévitable dans un esprit de sacrifice, et avec une juste appréciation des besoins de l'avenir. Ils n'auront pas à le regretter ; car c'est précisément le jour où la loi fera de tous les dentistes des médecins, que la

266 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

véritable fusion commencera entre anciens et nouveaux ; que les divisions pourront s'effacer par la volonté même des privilégiés ; et que ceux que les dentistes considèrent comme des ennemis, leur témoigneront les plus hauts sentiments de fraternité.

A MONSIEUR LE PROFESSEUR POIRIER

M. le D^r Poirier n'est point le premier venu. Professeur à la Faculté de Médecine, et chirurgien des hôpitaux, il occupe devant le public médical, devant tout le public, et à juste titre, une situation en vue et enviée ; il jouit d'une haute et légitime autorité, conquise par ses travaux, par ses qualités éminentes de professeur et d'orateur, par son entrain, par un ensemble rare de facultés heureusement réunies dans sa personne. Les étudiants aiment ce maître éloquent et populaire, et recueillent avec avidité les moindres paroles qu'il leur prodigue généreusement. Il serait difficile, en effet, de ne pas attacher d'importance à des idées ou à des opinions venant de si haut, et toujours éloquemment et pittoresquement exprimées. La part de vérité ou d'erreur qu'elles contiennent intéresse, en réalité, tout le monde ; et quand le hasard fait que M. le D^r Poirier s'est attaché, ne fût-ce qu'en passant, à parler de notre art, et à exposer la conception particulière qu'il s'en est faite, les Dentistes ou les Stomatologistes ont le droit de retenir ses paroles, et presque le devoir de les discuter avec toute l'attention qu'elles méritent.

Or, tout dernièrement, à la Faculté de Médecine, à un

premier examen de Chirurgien-Dentiste, M. le Dr Poirier s'est exprimé publiquement de la manière suivante ou à peu près (1) :

« Ce n'est pas à la Faculté de Médecine que devraient venir, pour y passer les examens, les candidats au diplôme de chirurgien-dentiste... Je voudrais les voir, pendant quelques années, balayer les escaliers des dentistes américains et regarder ce qui se passe chez eux. C'est là qu'ils pourraient apprendre leur métier, voir faire de véritables travaux d'art : des aurifications, des bridges...

« Si je dis qu'il leur faudrait balayer l'escalier, ce n'est pas une métaphore. Un des plus éminents dentistes établis à Paris a débuté de cette manière..... il a regardé, s'est familiarisé peu à peu avec la profession et est ainsi devenu un praticien de premier ordre.

« Je sais bien qu'au point de vue médical, il ne faudrait pas demander grand'chose aux dentistes de cette origine, mais au point de vue de la reconstitution des dents et de la prothèse, ils sont absolument remarquables.

« Vous devriez tous, une fois votre diplôme obtenu, aller passer quelques années en Amérique, pour vous familiariser avec les procédés des praticiens de ce pays... C'est d'ailleurs ce qu'a fait un de mes anciens camarades d'internat, C..., qui s'en est bien trouvé. »

(1) Ayant reçu le texte de ces paroles de source inconnue, j'en ai donné communication, comme c'était mon devoir, avant toute discussion, à mon ami, le Dr Poirier, qui en accepte la paternité, au moins dans leur sens général.

Je rectifie tout de suite une petite erreur involontaire qu'a faite mon camarade Poirier, et dont je ne veux point bénéficier, puisque c'est bien à moi qu'il a fait allusion. Ce n'est point en Amérique que je suis allé. C'est en Angleterre seulement que j'ai fait dans des temps lointains un court séjour, fructueux d'ailleurs, pour mon instruction professionnelle, à ce moment. Mais je me hâte d'ajouter que je n'y ai rien vu, rien appris d'extraordinaire, et je puis même assurer à Poirier, sans y être allé, qu'on ne voit rien non plus d'extraordinaire en Amérique. L'Amérique est seulement un peu plus loin.

Je suis absolument d'accord avec Poirier, quand il dit que ce n'est point à la Faculté de Médecine que devraient se passer les examens de Chirurgien-Dentiste, par cette excellente raison, que je suis partisan obstiné de la suppression de ce titre hybride, qui ne signifie rien, qui ne répond à rien, et derrière lequel il n'y a rien. Il est vraiment inutile de prendre le temps si précieux des agrégés et des professeurs de la Faculté, pour constater chez les candidats dentistes l'absence de connaissances médicales, qui ne leur ont été enseignées ni à l'Ecole de Médecine, ni dans les hôpitaux, qu'ils n'ont pu apprendre nulle part, et dont ils se soucient peu d'ailleurs. J'avoue que tout cela est de l'incohérence.

Je ne suis pas loin de m'entendre avec l'éminent professeur, lorsqu'il exprime, en disant qu'il faut balayer l'escalier d'un dentiste américain, de la façon pittoresque qui lui est familière, cette idée juste que les dentistes doivent ac-

quérir une solide instruction technique et de métier, apprendre à fond la partie mécanique et prothétique de leur art. Cela va de soi, et il faut s'instruire partout où on le peut, chez les Américains ou ailleurs, et surtout ne pas croire qu'il n'y a que les Américains capables de faire des appareils, des aurifications ou des ponts.

En constatant qu'un des remarquables praticiens de Paris, que je soupçonne fort d'être son ami, a balayé d'abord les escaliers d'un Américain, ce qui est vrai et honorable, surtout quand, par l'application et le travail, celui-là s'est élevé jusqu'au doctorat en médecine, Poirier n'a pu vouloir dire qu'il en était toujours ainsi ni conclure du particulier au général. Tous les domestiques de dentistes, même américains, ne deviennent pas docteurs en médecine, pas même dentistes ou aurificateurs. Tous les aides de maréchal-fer-rant ne deviennent pas professeurs à la Faculté de Médecine et chirurgiens des hôpitaux, comme Velpeau ; d'abord, parce qu'il leur faudrait rencontrer Bretonneau, et puis.... être Velpeau. Je ne fais pas d'ailleurs de comparaisons et je tiens compte des distances.

Voici enfin une troisième proposition qui n'est point faite encore pour me déplaire. « Je sais bien, dit Poirier, qu'au point de vue médical, il ne faut pas leur demander grand' chose, mais au point de vue reconstitution des dents et prothèse, ils sont absolument remarquables. » Et c'est bien dans cette dernière phrase que se dévoile l'éternel malentendu, qui existe entre les Stomatologistes, et ceux qui,

comme Poirier, ne semblent pas voir la nécessité du médecin dans le dentiste, et se figurent paradoxalement qu'il y a presque contradiction entre les deux termes, alors qu'il serait si simple de les unir et qu'ils doivent être *indissolublement unis*. Car enfin, il faut choisir : ou bien le chirurgien-dentiste, tel qu'il existe aujourd'hui, et qui ne sera jamais très différent, c'est-à-dire médiocre ou nul ; ou bien le dentiste d'autrefois, le premier venu, c'est-à-dire dangereux, ou bien enfin le dentiste-médecin, le Stomatologiste, le seul auquel ne semble pas penser Poirier, ou plutôt, je crois bien, qu'il considère comme un oiseau rare, et peut-être inutile. C'est fâcheux ; mais si, pour ma part, j'ai démontré maintes et maintes fois que notre spécialité est, au même titre que les autres, médicale et chirurgicale, et qu'il faut être médecin, avant tout et surtout, pour l'exercer dans sa plénitude et sa nécessité, j'aurai du même coup démontré l'erreur de Poirier, qui ne veut voir dans le dentiste que le mécanicien, et ne semble connaître de notre art que sa partie extérieure, somptueuse, mais souvent décevante ou inutile.

Mais enfin, pourquoi cet aveuglement et cette obstination rebelles à tous les raisonnements, et à toutes les évidences ? Est-ce que les dents et les mâchoires et la bouche ne font pas partie de notre organisme, comme les autres régions ou organes ? est-ce que, comme je l'ai déjà dit, les états pathologiques qui frappent la bouche et les mâchoires, les dents elles-mêmes, ne sont pas des affections comme les autres ? est-ce que les abcès, les phlegmons, les névral-

gies, les hémorragies d'une région particulière diffèrent des mêmes accidents frappant d'autres parties du corps humain ? Prouvera-t-on que les anesthésies qui se pratiquent pour nos opérations, par le chloroforme, le protoxyde d'azote, le bromure d'éthyle, la cocaïne, etc., ne sont pas des anesthésies et n'engagent pas la responsabilité médicale ? Comment même est-il encore nécessaire, à notre époque, de poser de semblables questions et où en est-on à l'École de Médecine ? Y croit-on que le bridge-work et autres appareils qui hypnotisent nos professeurs et leur doyen, et qui sont quelquefois à leur place, se posent sur des cadavres, et ne sont précédés ou suivis de rien. Qu'après cela, le médecin qui se spécialise doit apprendre sa technique, sa prothèse, c'est mille fois entendu ; mais qu'on sache une fois pour toutes, qu'il n'y a rien de mystérieux ni de difficile en tout cela, que c'est en réalité le côté banal et facile de notre profession. J'oserai dire que c'en est le côté aristocratique. Les appareils brillants, mis souvent à tort et à travers, demandent des soins infinis et superflus, et ne s'appliquent qu'à un nombre restreint de personnages, qui se croient privilégiés. Mais le grand public, et aussi le peuple n'en demandent point tant ; ils veulent être simplement et bien soignés, et ils le sont par ceux en qui seuls ils ont confiance, par les médecins, par les stomatologistes.

Que M. le Professeur Poirier vienne assister une fois seulement à une consultation dentaire hospitalière, et il verra ce qu'il faut entendre par les soins des dents et de la bou-

che ; il comprendra la stomatologie ; il oubliera pour un instant les bridge-works et autres trompe-l'œil, et il reconnaîtra que son mécanicien idéal, son balayeur de dentiste (qui ne serait que cela) ferait triste figure, devant une pathologie qu'il ignore, devant de véritables malades qu'il faut soigner, devant des interventions chirurgicales nécessaires, et devant une responsabilité médicale de tous les instants. Et ce n'est pas seulement à l'hôpital que notre responsabilité est engagée tous les jours, c'est dans la clientèle, et à tout moment ; et j'avoue sincèrement que je n'ai jamais compris que celui qui n'est pas médecin, ose ainsi affronter les risques de notre spécialité. Je sais bien que l'ignorance engendre l'inconscience. Mais aussi, que de drames inconnus, que de lamentables opérations, que d'erreurs par action ou par omission, ainsi enfouis dans le mystère et le silence des cabinets !

Mais le bridge-work cache tout, efface tout et triomphe devant nos modernes médecins et confrères. Une véritable mentalité bridge-workienne s'est créée. Laissons-la passer et attendons simplement une mentalité médicale ou scientifique et le triomphe de la raison.

Je n'ai rien à dire de la question vue du côté commercial et économique. — Je suis incompétent

UNE CONFÉRENCE DE M. LE DOCTEUR SEBILEAU

On n'a pas tous les jours la bonne fortune d'entendre ou de lire une conférence d'un professeur agrégé de la Faculté de Médecine, chirurgien des hôpitaux et spécialiste, qui plus est, des maladies du larynx et du nez, sur l'Art dentaire, sur la Stomatologie, sur la prothèse, sur toute notre spécialité, et sur tous ses spécialistes, sur les rapports enfin de ces personnes et de ces choses entre elles. Il faut nous féliciter surtout si l'homme éminent qui a parlé de haut, et dans une circonstance dite solennelle, chez ses hôtes du moment, nous a apporté une solution à des problèmes depuis longtemps débattus, à des antagonismes tenant plus aux idées qu'aux hommes, s'il nous a présenté enfin des arguments nouveaux, capables de modifier une situation plutôt déplorable, et toujours provisoire.

Il est juste de reconnaître que notre distingué confrère a présenté ses développements et ses parallèles avec une impartialité voulue, je dirai même appliquée, et assurément déconcertante pour des auditeurs qui devaient s'attendre à autre chose ; le tout dans un langage clair, élégant et parfaitement mesuré qui est le propre de l'auteur, sinon de la maison. C'est d'ailleurs ce qui nous permet, enfin une

fois, de discuter des arguments au lieu d'invectives et des raisons, non des coups.

Je reconnais encore que M. Sebileau était mieux placé que tout autre pour dissenter des choses de l'art dentaire et de la Stomatologie, avec lesquels il a toujours eu des relations de voisinage, et peut-être de sympathie. A un confrère aussi informé, il ne fallait que l'occasion. Les distributions de prix sont faites pour les offrir et se prêtent aux manifestations professionnelles. Il faut d'ailleurs qu'une direction prévoyante comme celle des écoles, entretienne l'ardeur des élèves, la confiance des pouvoirs officiels, la foi du public; et tous les ans elle doit trouver une attraction nouvelle, *un clou*. Rallier à la cause ou à la thèse des écoles un professeur agrégé de la Faculté; en obtenir, par l'heureux choix du moment et des circonstances, une profession de foi spontanée et publique, c'était là un coup de maître dont sont bien incapables ces pauvres Stomatologistes, qui n'ont réussi qu'à perdre tout à fait celui qu'ils partageaient du moins autrefois. Le résultat a-t-il bien répondu à l'intention ou à l'effort des organisateurs, c'est ce dont il est encore permis de douter, à l'heure actuelle.

Nous avons promis de discuter des arguments. Mais cela n'est point précisément chose facile avec M. Sebileau. Notre honoré confrère a cherché si évidemment à tenir la balance égale entre les Stomatologistes, et ceux que, faute d'autre nom, il faut bien appeler les dentistes diplômés; il a si loyalement montré ce qui militait en faveur des études médi-

cales vraies, c'est-à-dire du doctorat en médecine ; mais il a si complaisamment exposé les beautés de l'École dentaire et de son enseignement, qu'on reste vraiment embarrassé pour saisir une pensée exacte. Je vais sans doute bien étonner les auditeurs de M. Sebileau, et aussi M. Sebileau lui-même, mais il m'a semblé qu'il avait fait un magnifique plaidoyer en faveur de la Stomatologie, et une bien faible apologie de l'art dentaire restreint à la technique ou à la prothèse ; en un mot que son langage avait, malgré lui peut-être, trahi ses préférences. Car lorsque M. Sebileau nous a montré, avec l'autorité et le talent qui lui appartiennent, que les connaissances médicales, non pas superficielles et limitées, mais profondes et étendues sont indispensables au dentiste, s'il veut être digne d'exercer l'art de guérir, que m'importe qu'il demande par surcroît ou par nécessité, l'apprentissage et le savoir techniques, puisque tout le monde est d'accord là-dessus. Le seul reproche que je pourrais adresser au conférencier, est qu'il semble croire que les Stomatologistes repoussent *à priori* ou négligent ce côté important de leur art ; et je ne sais vraiment pourquoi, quand il n'y a pas un mot dans tout ce qu'ont dit ou écrit les Stomatologistes qui puisse l'y autoriser. Il serait aussi absurde pour les Stomatologistes de considérer la technique de leur art comme négligeable, que cela le serait pour les Laryngologistes ou les Ophtalmologistes, puisque toute spécialité appliquée se résume dans des manœuvres et des opérations, dont il faut connaître la technique. Mais

que M. Sebileau se rassure, il n'est pas beaucoup plus difficile ni plus long de savoir examiner une bouche, de savoir prendre une empreinte et juger un cas de prothèse, *quand on est médecin*, qu'il ne l'est d'apprendre le maniement du miroir frontal, des instruments spéciaux du laryngologiste, ou de l'ophtalmologiste. Mais M. Sebileau reconnaîtra avec moi, que l'homme connaissant le mieux la technique, mais la technique seule de nos spécialités, sera absolument désarmé et impuissant devant un malade ; et qu'on soit dentiste ou laryngologiste, on a toujours affaire à un malade, qu'il faut soigner. M. Sebileau me répondra que le médecin ignorant de la technique sera tout aussi impuissant ; c'est possible, mais pas bien longtemps, car si l'on ne peut jamais s'improviser médecin, on devient très rapidement technicien. Je ne m'efforcerai pas de le démontrer inutilement une fois de plus. Mais je peux affirmer à M. Sebileau qu'il s'en laisse compter par son entourage de l'école. Que les défenseurs de l'ancien art dentaire, que ceux dont l'intérêt évident est de réduire à la seule technique ou à la prothèse, toute une spécialité comme la Stomatologie, et d'abaisser systématiquement leur profession pour s'y élever, soutiennent qu'il faut des années d'apprentissage à l'atelier pour les médecins, je le comprends. Mais que M. Sebileau s'y laisse prendre, c'est autre chose. Où sont les années d'apprentissage de tous ces professeurs improvisés et metteurs en scène ? est-ce qu'ils en ont plus que ceux de leurs confrères Stomatologistes qu'ils

dédaignent et classent dans les ignorants de leur art ? Qu'est-ce que cela veut dire, et quel est ce mensonge ou cette équivoque ? Il faudrait cependant en finir avec cette absurde légende, et qu'on sache que les Stomatologistes se flattent d'être aussi techniciens que leurs audacieux confrères. Ils disent seulement qu'on peut l'être sans quatre années d'inutile école, parce que cela est vrai, parce qu'ils le pensent et se font fort de démontrer, et ils l'ont fait, qu'il ne sort pas des écoles dentaires un seul élève sachant vraiment sa prothèse, ni même un médiocre mécanicien. Et c'est bien la confusion involontaire de Sebileau, mais parfaitement voulue de ses inspirateurs ; il croit qu'un Stomatologiste et un mécanicien sont ou doivent être la même chose. Oui, il faut des années pour faire un bon mécanicien, mais le mécanicien qui reste confiné à l'atelier (1), qui s'y est formé et y restera. Mais celui-là ne sortira jamais des écoles et ne peut en sortir ; car chaque élève n'y a jamais fait que trois ou quatre vagues appareils de remplacement, presque jamais de redressement. Qu'importe, devant cette constatation évidente, le décor et la fantasmagorie des ateliers aux écoles, bons tout au plus à éblouir M. le directeur de l'Assistance publique.

Le fait brutal est là : il n'est pas un élève qui ait pu

(1) Ces ateliers où se forment d'admirables mécaniciens ne sont pas ceux des écoles, mais des ateliers privés, en grand nombre à Paris, et qui suffisent, largement à tous les besoins de notre profession, sans subventions ni réclame.

apprendre la prothèse et ses applications pendant ses trois années d'études. Je le sais, puisque je le demande à tous ceux qui passent leurs examens et que j'ai leur aveu.

Mais ce qui est manifestement insuffisant pour qui a la prétention de jouer au mécanicien, est précisément le bagage convenant au médecin, au Stomatologiste, qui a derrière lui toute son instruction médicale, tout son jugement scientifique dont il n'a qu'à faire l'application, avec ou sans l'aide d'un mécanicien. Mais le malheureux élève des écoles qui n'a que sa maigre instruction technique, qui ignore tout, non seulement de la médecine et de la chirurgie générale, mais encore de la chirurgie spéciale de la bouche, que fera-t-il au sortir des écoles et qu'en restera-t-il ? On ose à peine y penser, et voilà la réalité crue que M. Sebileau n'a pas vue ou n'a pas voulu voir.

Je ferai un reproche plus grave à M. Sebileau, c'est que lui, médecin et chirurgien, connaissant la valeur d'une vie humaine, sachant quel danger peut résulter, pour un malade, de l'interprétation fautive d'un accident, d'un phénomène pathologique : abcès, phlegmon, fistule, etc. ; sachant qu'une action intempestive ou une omission d'ignorance peuvent entraîner les plus graves conséquences, il ait un instant mis en balance et en parallèle, l'importance de l'instruction médicale proprement dite, avec je ne sais quelle instruction technique indépendante. Comment a-t-il pu mettre de bonne foi sur le même plan, ce qui apparaît comme une nécessité absolue, c'est-à-dire le savoir du médecin,

et la simple utilité ou l'habileté d'un mécanicien ; et pourquoi encore, après avoir si bien montré, et en termes si parfaits, l'obligation d'une instruction médicale, n'avoir pas eu le courage d'aller jusqu'au bout et dire que la médecine ne s'apprenait pas dans des écoles dentaires, au quart ou à la moitié, c'est-à-dire pas du tout, mais ne s'apprenait vraiment et tout entière qu'à l'hôpital, à la Faculté, dans les milieux médicaux, par une instruction préparatoire et une longue initiation. Mais il eût fallu ajouter que ces études n'avaient, ne pouvaient avoir d'autre sanction que le doctorat en médecine, terreur de nos confrères. et voilà le mot qui ne pouvait être prononcé dans la maison.

Après ces considérations est-il bien utile de parler statistique ? M. Sebilleau, reconnaissant en réalité — et je lui en sais infiniment gré — qu'il vaudrait mieux que tous les dentistes fussent médecins, c'est-à-dire Stomatologistes, c'est-à-dire docteurs en médecine, a bien senti la nécessité d'atténuer une semblable hérésie devant ses auditeurs, en invoquant l'insuffisance numérique des étudiants en médecine et des médecins, dans notre spécialité. Est-il nécessaire de réfuter encore une fois une semblable assertion ? Outre que le nombre des médecins actuels doit s'élever non pas à 250, mais à bien près de 500 pour toute la France, qui ne voit, qui ne sait que demain ce nombre serait d'un coup doublé, quadruplé, si la carrière n'était désormais ouverte qu'aux seuls médecins ? Et qui ne connaît les raisons de tout ordre qui entravent depuis quinze ans leur essor ? raisons

dont la principale est dans la création du diplôme de chirurgien-dentiste. Qu'on fasse demain un diplôme de chirurgien-laryngologiste, sans doctorat en médecine, et l'on verra si les laryngologistes-médecins, aujourd'hui trop nombreux, n'abandonnent pas leur spécialité. Est-ce que le besoin d'une école laryngologique se fait sentir ? La vérité est qu'on est effrayé de voir l'envahissement de l'art dentaire, grâce aux écoles, par ces diplômés imberbes, inconscients et ignorants qui vont s'entasser dans les grandes villes, où ils vivront on ne sait comment, ni par quels moyens.....

Faut-il remercier, faut-il blâmer M. Sebileau de son intervention dans une question professionnelle à laquelle il pouvait rester étranger ? Après, comme avant son discours, la question reste en l'état ; mais il était, en tout cas, dans son droit de parler, et il a su le faire avec indépendance ; et il m'est infiniment agréable qu'il l'ait fait, en de pareils termes, puisqu'il a déjà montré ainsi que notre spécialité touchait, au point de s'y confondre, avec la médecine et la chirurgie, et qu'elle préoccupait singulièrement nos grands confrères. J'ose croire encore que M. Sebileau, en parlant de la Stomatologie, avec une sympathie non dissimulée, n'a pas oublié un voisinage de plusieurs années avec ses confrères Stomatologistes, dans une société qui s'honorait de le compter au nombre de ses membres les plus éminents et les plus écoutés.

MORALE D'UN PETIT INCIDENT

Il ne faut attacher à certains petits incidents de la vie courante que l'importance qu'ils méritent, et ne pas chercher à les grossir inutilement pour en tirer des conséquences démesurées. Mais il ne faut pas les négliger non plus, ni avoir l'air de les ignorer, au prix d'un abandon ou d'un peu d'hypocrisie. Ce qu'il faut surtout, c'est ne pas les juger à un point de vue personnel, toujours négligeable et peu intéressant pour autrui, mais les regarder d'un peu haut, à un point de vue général et utile ; c'est, encore si l'on peut, en faire sortir quelque bien, sous forme d'une leçon ou d'une espérance.

Le mince incident dont je veux parler, qui n'est intéressant que pour nous, dentistes-stomatologistes, et à peine saisissable ou suggestif pour d'autres, a passé inaperçu pour beaucoup, au moment où il s'est produit et n'a attiré l'attention que de quelques amis — pas de tous — qui ont pu me croire un instant ému ou préoccupé. Et la vérité est, qu'à tort ou à raison, j'avais ressenti une impression plutôt désagréable, plus spontanée que réfléchie, et cru remarquer autour de moi un sentiment analogue, qui n'était peut-être que le choc en retour de ma propre im-

pression projetée au dehors. Mais ce fut un nuage vite dissipé pour moi, après une simple explication ; et c'est précisément parce que rien absolument n'a subsisté et ne pouvait subsister de personnel, dans le très petit événement auquel je fais allusion, que j'en puis parler avec la plus entière liberté d'esprit, pour une mise au point d'ordre général.

J'arrive au fait. J'assistais, il y a quelques jours, à titre amical, au banquet offert au D^r Vallon, médecin en chef de l'asile de Villejuif, pour fêter une décoration trop retardée. M. le D^r Vallon, dont le caractère, les travaux et la situation méritaient depuis longtemps cette haute distinction de la Légion d'honneur, et toutes les sympathies sincères qui l'entouraient, avait été victime, on le sait, de l'attentat d'un de ses malades ; et le poignard d'un insensé avait failli lui coûter la vie. C'est dire qu'au plaisir de fêter la décoration d'un confrère très estimé, s'ajoutait la joie de tous, pour une santé et une vie précieuses conservées aux siens, à ses amis et aux malades. Les discours habituels, mais empreints, cette fois, de je ne sais quelle plus chaude sympathie, furent prononcés, et au nombre de ceux-ci, le toast d'un ami très cher et très ancien de Vallon, le D^r Gilbert Ballet, agrégé de la Faculté, fut particulièrement remarqué et applaudi.

Nul ne s'en étonnera de ceux qui connaissent le rare talent de parole de mon ancien collègue de l'internat, et cette élocution pleine de charme et d'imprévu, qui ravit toujours son auditoire.

A ce propos, me sera-t-il permis, dans cette causerie, qui m'est agréable, de rappeler un souvenir de mon séjour comme interne provisoire à Bicêtre ? Ballet l'a certes oublié. On ne s'ennuyait pas à Bicêtre en 1875 et les réceptions à dîner de nos camarades, collègues ou autres, le mercredi, étaient plutôt empreintes d'une exubérante gaieté. Les fins de dîner, à vingt ou trente, parfois à quarante convives, ne se passaient guère sans cris, sans chants, sans discours. Villain et Paul Mounet, du Théâtre Français, s'en souviennent certainement. Or un jour, un de nos collègues, Hugonneau, avait amené comme invité un de ses amis, étudiant en médecine, blond, à fines moustaches, à physionomie vivante, qui fut gai mais très sage et réservé pendant le dîner. C'était jour de gala, c'est dire que les chants, les cris, les toasts firent rage, mais incohérents et quelconques. C'était fini et l'on allait sortir de table, quand on vit le jeune inconnu d'Hugonneau se lever, demander la parole, et alors, dans un langage aisé, spirituel, éloquent, porter le plus imprévu et le plus charmant des toasts, qui fut applaudi, on le devine, à tout rompre. Le jeune orateur eut les honneurs du double ban. On s'informa, on sut, et je crois bien que de ce jour le nom de Gilbert Ballet ne fut oublié d'aucun des convives présents. Il se chargea, d'ailleurs et au delà, de réaliser tout ce qu'on pouvait prévoir d'un brillant avenir. Pour ma part, mon admiration fut vive pour Ballet autant que ma sympathie, et ces sentiments, par la suite, loin de s'atténuer chez moi, ne firent

que se fortifier par les rencontres et les relations amicales.

Donc, au banquet Vallon, Ballet fut éloquent comme à son ordinaire, d'une éloquence naturellement grandie par la situation et les circonstances, et ce fut presque parfait. Mais — nous touchons au point — il prononça sur la fin de son discours les paroles suivantes ou à peu près : « si vous ne voulez pas courir de risques, si vous voulez échapper aux dangers de notre profession, faites-vous dentistes, masseurs ou pédicures, mais ne vous faites pas médecins, ni surtout aliénistes (1). » Or, pourquoi ne serai-je pas sincère, ces paroles ne me furent pas agréables à entendre. Je n'expliquerai pas pourquoi à ceux qui le comprirent tout de suite, pas plus qu'à ceux qui ne le comprendraient pas. Ce serait doublement inutile. Mais, il m'a suffi que Ballet le comprit admirablement et immédiatement dans un affectueux entretien après dîner, pour dissiper la très légère inquiétude qui pouvait rester dans mon esprit, et que l'incident fût absolument effacé pour moi. C'est ce détachement parfait, qui me permet seulement de le juger à notre point de vue professionnel, mais surtout à un point de vue élevé et philosophique.

Si l'on veut être juste, il faut simplement reconnaître que la phrase de Ballet n'a absolument rien d'extraordi-

(1) Le texte de la phrase prononcée n'est peut-être pas absolument exact. Mais ce qui en constitue le sens c'est le rapprochement certain des mots dentiste, masseur et pédicure.

naire ni surtout de déplacé, si l'on s'en réfère aux idées acquises et conventionnelles, à des préjugés justifiés, en somme, par la physionomie spéciale qu'ont vraiment donnée à leur profession dans le passé, et que lui donnent encore dans le présent, les dentistes auxquels Ballet faisait certainement allusion. Et en les associant aux masseurs, et aux pédicures surtout, il en faisait une catégorie à part qui ne touche en rien à la médecine. Le malheur est que ce qui était vrai dans le passé n'est plus que d'une vérité très relative aujourd'hui, pour les dentistes, dont beaucoup sont docteurs en médecine. Dire, à l'heure actuelle, ou simplement laisser entendre, que notre spécialité, d'une manière générale, ne touche en rien à la médecine et que le dentiste n'a rien du médecin, c'est, à proprement parler, proclamer une erreur de fait ; c'est certainement retarder de quelques années, et méconnaître ou négliger des travaux, des situations qui ont singulièrement changé l'aspect des choses et doivent nécessairement en modifier la conception.

Considérée à ce point de vue, la phrase de Ballet est donc surtout archaïque et convenue, et méconnaît une évolution qu'un esprit aussi éclairé que le sien ne peut tout à fait ignorer.

Il est évident que du temps d'Ambroise Paré, et même beaucoup plus tard, un médecin portant un toast dans des circonstances semblables à celles d'hier, eût, le moment venu, prononcé la phrase suivante : « faites-vous chirurgien, barbier ou pédicure, mais ne vous faites pas médecin » ; car

alors le chirurgien ou le barbier se confondaient dans l'esprit du médecin, comme les dentistes de toutes catégories, du passé et du présent, s'y confondent aujourd'hui. Les chirurgiens ont depuis longtemps pris leur revanche et ne craignent plus les foudres des médecins. Mais j'imagine très bien, que pour beaucoup et pendant longtemps, la transition fut pénible, et que la confusion volontaire ou inconsciente, où les maintinrent leurs confrères médecins et le public, en les assimilant aux barbiers et aux charlatans, même lorsqu'ils eurent tous leurs titres en règle, n'eut rien d'agréable pour eux.

Tout cela n'est plus qu'un souvenir pour les chirurgiens, mais c'est encore un peu le présent et la réalité pour les dentistes, et il n'est pas nécessaire d'en chercher bien loin les raisons. Il n'y a guère plus d'une douzaine d'années qu'on exige des dentistes quelques preuves d'instruction médicale et professionnelle. Ce n'est guère que depuis le même temps que les médecins, en grand nombre il est vrai, entrent résolument et de plain-pied dans notre spécialité ; et une période de 15, ou même de 20 ans représente bien peu de temps dans l'évolution, pour changer des idées et des habitudes d'esprit. L'opinion ne marche pas, et surtout ne veut jamais marcher du même pas qu'une science ou une profession qui se transforment souvent avec une étonnante rapidité ; de là les malentendus, les dissonances et les anachronismes. Il faut cependant qu'on sache, et ceux qui sont au premier rang du corps médical et influen-

cent l'opinion, ne doivent plus l'ignorer, que les dentistes-médecins, docteurs en médecine, forment aujourd'hui une imposante minorité, qui deviendra demain peut-être la majorité, jusqu'au moment où le bon sens et la raison, aidés de l'opinion publique, les laisseront subsister seuls dans une spécialité, qui aura depuis longtemps démontré son caractère scientifique et médical. Et en vérité, c'est alors seulement et même longtemps après que tous les dentistes seront médecins, quand le dentiste d'autrefois aura été rejoint dans l'oubli le barbier et le rebouteur, qu'il ne viendra plus à l'idée de personne d'opposer le dentiste au médecin, pas plus que le médecin au chirurgien. Et la moralité de cette petite aventure, est qu'il faut travailler de toutes nos forces à hâter l'heure de l'heureux événement, qui confondra dans l'avenir notre histoire avec celle de la médecine, de la chirurgie, de toutes les spécialités nos aînées, et nous fera tous entrer dans la grande famille médicale.

LE BRIDGEWORKISME

Sur les organismes en voie de développement, comme sur les organismes vieillis, sévissent des maladies nouvelles qui naissent on ne sait comment, évoluent avec une effrayante rapidité, pour disparaître aussi soudainement, soit avec le malade qu'elles tuent, soit parce que l'organisme régénéré et transformé, n'offre plus de prise à l'ennemi, et a vaincu son microbe.

L'art dentaire a ainsi depuis quelque temps sa maladie de croissance ou de vieillesse, ou des deux à la fois, c'est-à-dire que l'art dentaire ancien, qui est à son agonie en mourra et que l'art dentaire nouveau, sous le nom de Stomatologie, le fera disparaître pour ne plus le laisser qu'à l'état de souvenir. J'ai nommé le *Bridgeworkisme*. On pourrait aussi bien le nommer le bacille de l'art dentaire, ou encore le pont (c'est le cas de le dire) aux ânes de ceux qui ignorent tout de la Stomatologie et de la médecine. Il peut encore être défini, s'appliquant à certain public et à certains dentistes même, l'état d'âme gogo. C'est à la fois une superstition et un leurre ; c'est une des mille formes de l'infirmité des esprits débiles, paresseux ou indifférents, qui remplacent le savoir par des mots, qui confondent la partie avec le tout, qui croient aux panacées, abandonnent toute la thérapeu-

tique pour un médicament nouveau et universel, mettent on ne sait pourquoi, tout un art ou toute une science dans une formule ou dans un appareil.

Mais le bridgeworkisme est surtout une maladie épidémique et contagieuse, car elle frappe ou elle a frappé, non seulement toute une catégorie de dentistes, mais encore une partie du corps médical, et du public tout court heureusement le moins atteint. La perte du jugement et du don de réflexion, le contentement de soi, sont les symptômes caractéristiques du mal chez les individus frappés ; ou plutôt leur jugement sur l'art dentaire, sur la Stomatologie, est uniquement orienté et borné par le bridgeworkisme, par l'appareil à pont. Pour eux, le dentiste ou le Stomatologiste qui ne fait pas systématiquement du bridgework, est indigne d'exercer son art, et *a priori* disqualifié, pendant qu'est exalté celui qui a bien construit (ou fait construire) son pont, un pont en or et qui ne s'écroule pas ! L'heureux mortel qui a son pont, en est fier, le montre à tout venant, s'étonne de n'en point voir à ses amis et connaissances, fait du prosélytisme ; se montre, au besoin avec son constructeur ou son entrepreneur. Mais celui-ci triomphe modestement, car il sait bien, à part lui, qu'il n'a pas fait le pont et qu'il doit tout son succès à son habile mécanicien, à son spécialiste !

On conçoit dès lors comment le bridgeworkisme est né, s'est aggravé, et s'entretient. C'est l'éternelle exploitation de la sottise et de la vanité humaines ; c'est l'enseigne nouvelle et brillante que certains arborent à leur porte, sachant

que le public, certain public, toujours le même, veut de l'inédit, va à la mode et au tire-l'œil, sauf à conspuer et à abandonner le lendemain ce qu'il adorait la veille. C'est aujourd'hui le bridgework ; demain ce sera le vernissage, le maquillage, le laquisme..., que sais-je. Les esprits ingénieux, quand le bridgework aura fait son temps, ou sera devenu banal, sauront trouver autre chose, inventeront des noms nouveaux, sinon des choses nouvelles, et ce sera le même public qui se précipitera dans les officines, où s'opèrent les mystérieuses et extraordinaires opérations, où se font les miracles ! L'art dentaire proprement dit, la Stomatologie, la science, la médecine, la thérapeutique des maladies de la bouche et des dents, ou leur simple connaissance n'ont jamais rien à voir avec ces trompeuses manipulations. Mais qu'importe, tout cela ne compte plus, n'existe plus devant l'ingénieuse nouveauté du jour.

Il est à peine besoin de faire remarquer que les appareils, les procédés nouveaux, toujours rares, qui constituent parfois un progrès réel, dans leur domaine restreint, et peuvent être utiles à leur place et à leur heure, ne sont la propriété particulière de personne, ne sont ignorés d'aucun dentiste instruit, et dans ce qu'ils ont d'efficace et de bienfaisant, tombent immédiatement dans le domaine public ; ce qui veut dire que tout praticien les applique et les incorpore à son art. Seulement, il y a des dentistes qui ne les mettent pas à toute sauce et à tout propos, et n'abandonnent pas tout le reste pour eux, qui les jugent et surtout ne s'en font

pas une réclame. On peut quelquefois faire un pont (on les enlève surtout), sans être atteint de bridgeworkisme. Mais encore un des signes du mal, dans le corps médical en particulier, c'est d'être bien persuadé que les Stomatologistes, que les dentistes-médecins sont incapables de placer un bridgework, comme de faire un appareil quelconque ou même une aurification, ignorent en un mot par définition et destination, la partie technique de leur art. Pour être capable de faire un bridgework, il faut absolument ignorer le reste, et surtout être dépourvu de toute connaissance médicale. Pour quelques-uns de nos confrères, il faudrait même être Américain, au moins étranger, et baragouiner notre langue.

Les adeptes de nos écoles, nés malins, pour parer au péril étranger, se croient obligés de proclamer les bienfaits du bridgework et propagent à l'envi le bridgeworkisme. On se garde bien, et pour cause, de faire soi-même des bridge-work, mais dans les maisons à la mode, on prend un bridgeworkiste, comme on prend un coupeur dans une maison de confection, étranger si possible, et l'on devient ainsi grand dentiste par procuration. Mais on a surtout fait une excellente réclame aux étrangers, et le public dont la folie est raisonnée, se dit qu'il vaut bien mieux s'adresser directement à ceux-ci, qu'aux Français qui les salarient.

Je sens bien qu'en dénonçant les méfaits du bridgeworkisme, je vais passer pour un iconoclaste, et surtout pour un ennemi de tout progrès, de toute innovation en art

dentaire ; mais combien peu me chaut. Les esprits impartiaux jugeront seulement que j'ai voulu dénoncer un préjugé, un abus, et une dangereuse déformation de l'idée saine que l'on doit se faire de notre spécialité. Si le *bridge-work* est un procédé de prothèse, admissible et d'application restreinte, et à la portée de tout praticien. le *bridge-workisme* que j'ai défini, est bien une véritable maladie, quand il a la prétention d'absorber et d'effacer toute la Stomatologie, de remplacer toute science, et d'impliquer des connaissances spéciales, alors qu'il exclut précisément le savoir nécessaire, et la simple notion de la pathologie et de la thérapeutique dentaires.

Quoi qu'il en semble, et quoi qu'on en pense, le *bridge-workisme* représente au plus haut degré, sous un nom nouveau, l'éternel esprit de réaction contre le progrès et le développement de l'art dentaire par la science et la médecine ; il veut se dresser comme une barrière et un défi à la conception nouvelle de notre spécialité. Mais il est venu trop tard pour rien arrêter. Ce n'est pas dans le moment où la Stomatologie s'est enfin substituée à l'art dentaire ancien, confondu trop longtemps avec le mécanisme empirique, avec la simple dextérité manuelle ; ce n'est pas quand notre spécialité s'est enfin affranchie, en s'incorporant tout entière à la médecine et à la chirurgie, des obscurs préjugés qui pesaient sur elle, qu'il peut être dangereux. La Stomatologie a trop montré ce qu'était ou surtout ce que devait être l'art dentaire, elle a trop étendu les limites

de son domaine et de son action, elle a trop prouvé qu'elle était digne de prendre place à côté des autres spécialités de la médecine, pour qu'elle puisse être confondue avec le bridgeworkisme, ou même être atteinte par lui. L'organisme régénéré et puissant qui s'est peu à peu substitué à l'ancien, suivant les lois de l'évolution et de la justice, et qui aura eu sa maladie de croissance, saura s'en débarrasser et éviter désormais tous les dangers. Le Bridgeworkisme, qui est la superstition, succombera devant la science, et devant la raison, devant la Stomatologie.

UNE INVITATION

Depuis quelque dix ans, je reçois régulièrement une grande carte d'invitation presque blanche, pour la distribution des récompenses aux élèves de l'Ecole Dentaire de Paris. J'en recevais aussi régulièrement une autre, il y a quelques années, moins large et colorée, s'il m'en souvient, pour la distribution des prix d'une autre Ecole, l'Institut Odontotechnique. Je n'en reçois plus (et j'en cherche la raison) de ce dernier établissement, depuis que l'idée toute naturelle me vint de l'accepter, et d'assister à une de ces cérémonies, où l'on donne au travail et à l'application de justes récompenses, comme dans toute école qui se respecte, et qui donne l'enseignement à de jeunes élèves. Ce fut bien là d'ailleurs mon impression : celle d'une distribution de prix à une classe de rhétoriciens imberbes ou à peine barbus, et je songeais avec tristesse que le lendemain ces jeunes gens, encore frustes et inexpérimentés, auraient la tâche enviée et difficile de donner au public des soins d'ordre médical, et assumeraient la plus redoutable des responsabilités, celle de la santé et même de la vie humaines. Je reconnais que les élèves n'y songeaient guère et étaient tout à la joie de la fête où un directeur, docteur en

médecine, s'efforçait, très inutilement, de démontrer à ces jeunes hommes incrédules, qu'il fallait acquérir, pour leur spécialité, des connaissances médicales plus étendues et un énorme bagage scientifique. Il aurait tout aussi bien pu leur démontrer le contraire, comme cela se fait ailleurs, et les applaudissements eussent été certainement plus sincères.

Je reviens à mon invitation sur carte presque blanche, comme celles de l'Elysée, et je me demande vraiment pourquoi et par qui elle m'est aussi régulièrement adressée, sans que cela soit pour moi un sujet d'angoisse. Peut-être me vient-elle d'un ami, car j'en ai, même à l'Ecole Dentaire, ce qui surprendra quelques-uns. Peut-être suis-je, de temps immémorial, sur la liste des invités, et l'on sait que, dans les administrations bien ordonnées, les listes une fois établies, sont inamovibles. Peut-être enfin, n'est-il pas téméraire de penser que quelqu'un se donne l'ironique satisfaction de montrer à celui qu'on regarde comme un adversaire, le succès grandissant d'une institution ennemie, et surtout la liste des noms imposants et des personnalités, qui viennent présider la cérémonie ou y assister.

Ce n'est pas rien que d'avoir la présidence d'honneur de M. le Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil ; la présidence effective de M. le Président du Conseil municipal, assisté de M. Félix Voisin, Président du conseil de surveillance de l'Assistance publique ! il n'y manque que M. le Directeur de l'Assistance publique lui-même. Il ne devait pas

être loin ; mais dans les circonstances actuelles, et avec les projets annoncés, il était extrêmement habile de placer en avant M. le Président du conseil de surveillance, dont on aura besoin, quoiqu'il eût, certes, mieux aimé passer la soirée à l'Opéra. Tous ces grands noms ne sont pas faits pour nous émouvoir ; nous sommes habitués à les rencontrer partout où on les honore légitimement, et ils répondront, aussi bien, quand il le faudra, à l'appel des Stomatologistes, qui comptent malheureusement plus sur la puissance des idées que sur celle des hommes, et qui négligent vraiment trop les puissants.

J'avoue que je me suis demandé pendant quelques instants, pourquoi je n'accepterais pas une invitation, que je n'avais point sollicitée ; ne fût-ce que par curiosité. Si l'accueil eût été froid, il eût été courtois, je n'en doute pas, et le monde eût continué de marcher, après une si banale aventure. Mais il n'en reste pas moins vrai, que d'une semblable démarche, il ne pouvait y avoir que deux interprétations : ou celle d'une adhésion tacite aux principes de l'institution des Ecoles dentaires, telles qu'elles fonctionnent, ou au contraire celle d'un défi ou d'une ironie ; et je ne voulais ni de l'une ni de l'autre.

L'abstention laisse toutes choses en l'état, mais elle n'est pas de l'indifférence, et je ne suis pas de ceux qui ferment aveuglément les yeux à la lumière, et veulent ignorer les faits. Or, les Ecoles dentaires existent, fonctionnent avec un grand succès apparent, se sont développées réguliè-

ment jusqu'ici ; elles ont des prétentions infinies, et s'imposent en tous cas à l'attention. Puisque l'occasion nous en est offerte, je veux dire au moins quelques mots sur leur signification actuelle, et indiquer dans quelle mesure, elles assurent ou compromettent l'avenir de notre spécialité commune, je veux dire de la Stomatologie.

Il est un fait qui frappe au premier abord, si l'on jette un coup d'œil sur le programme et sur le personnel des Ecoles dentaires : c'est que le programme promet et a la prétention de donner une instruction médicale presque complète à ses élèves ; c'est que la plupart des professeurs et les plus connus sont des médecins authentiques, des docteurs en médecine ; et la première idée que l'on peut se faire d'une pareille école et d'un pareil programme, c'est qu'il s'agit d'une institution, avant tout médicale, et dont les élèves sont des médecins ou de futurs médecins, quoique spécialistes, tels en un mot que peuvent le souhaiter les Stomatologistes les plus exigeants ; et l'on se dit que si une pareille école avait pour élèves de véritables étudiants en médecine, ou des docteurs même, elle serait presque parfaite, puisque ceux-ci y recevraient par surcroît une instruction technique très développée, de nature à en faire des praticiens accomplis. Comme à une semblable perspective on ne voit rien d'impossible, mais au contraire qu'on en voit ou qu'on en pressent la réalisation, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les Ecoles dentaires, en elles-mêmes et presque à leur insu, auront joué un rôle

véritablement utile, puisqu'elles auront préparé des programmes et un cadre que l'avenir se chargera de remplir et auquel il donnera tout son développement.

Ce n'est donc point le principe d'un enseignement d'école ni la nature de l'enseignement donné qui sont défectueux. L'irréductible vice des écoles, celui qui en fait la stérilité, malgré les apparences, et en amènera la décadence fatale, réside dans la qualité des élèves, recrutés en dehors de la médecine, et dans la nature du diplôme inférieur qu'elles préparent. Tant que les élèves des Ecoles dentaires ne seront pas uniquement médecins ou étudiants, tant que le couronnement de leurs études ne sera pas le titre de docteurs en médecine, comme dans toutes les autres spécialités, l'enseignement donné, et qui, malgré les beautés d'un programme médical éblouissant, ne peut être que technique et ne donner que des résultats techniques c'est-à-dire médiocres, sera par là même frappé d'un principe de mort. On ne trouverait pas aujourd'hui dans l'Ecole dentaire elle-même un sous-professeur pour soutenir que la technique peut suffire à elle seule dans notre art, même chez les plus habiles, si elle n'a pour support et pour condition une solide instruction médicale, et des connaissances scientifiques étendues, toutes choses qui manquent à leurs élèves et leur sont étrangères par définition.

Les écoles l'ont si bien senti, qu'elles s'appliquent de plus en plus et fébrilement à développer l'enseignement médical, dans un milieu qui ne le comporte à aucun titre,

et qu'elles sont incapables de donner à des élèves incapables de le recevoir ; et c'est là l'irréremédiable contradiction, la sorte de paradoxe et de défi qui dénoncent le plus cruellement leur faiblesse et la fausseté de leur principe. Plus les écoles deviendront ou voudront devenir médicales, plus dans ce but elles allongeront les années d'études de leurs élèves, plus elles voudront rapprocher ceux-ci des vrais médecins, en leur demandant presque les mêmes matières, le même stage, les mêmes dépenses, et en sollicitant pour eux les mêmes titres ; plus elles auront travaillé pour l'idée stomatologique, et donné de force à ceux qui revendiquent les études médicales intégrales, sanctionnées par le doctorat à l'Ecole de médecine. Car, si avec tout le monde aujourd'hui, et après les Stomatologistes, les écoles accordent pareille importance aux études médicales, à qui peuvent-elles faire croire sérieusement qu'elles sont capables de donner cet enseignement et même de l'ébaucher ; qui ne sait qu'il ne peut y avoir de médecin sérieux formé en dehors de l'Ecole de médecine et des hôpitaux, et que le médecin dentiste ou le Stomatologiste en sortira d'abord, ou n'existera pas, malgré toutes les écoles dentaires ou odontotechniques.

Non seulement ces institutions sont, à tous les points de vue, impropres à donner une instruction médicale ; mais les élèves qui les fréquentent sont absolument impropres à la recevoir, car ils n'y sont préparés, ni par leurs études antérieures, ni par leur culture générale, ni par leurs in-

tentions. Tout démontre d'ailleurs, et surtout leurs examens, qu'ils s'en désintéressent et s'en dégoûtent, sentant mieux que personne leur impuissance, et la vanité pour eux d'une médecine incomprise.

Les écoles auront beau multiplier leurs cours d'apparat, multiplier les années d'études ; les élèves en sortiront tels quels, ni médecins, ni véritables techniciens, affublés seulement de nouveaux titres plus pompeux, peut-être, mais aussi vains et trompeurs. Mais avec des mots et des illusions, on aura développé leurs prétentions, excité leurs convoitises ; et leur désillusion devant la réalité, c'est-à-dire devant leur médiocre avenir, sera plus profonde encore. Docteurs en chirurgie dentaire demain, ils se trouveront plus éloignés que jamais des véritables médecins et toujours délaissés par eux et pour eux, plus envieux aussi, car plus que le simple soldat, l'adjudant regarde avec envie les officiers, dont le grade est infranchissable.

Et pendant ce temps-là, la Faculté de médecine regorge d'étudiants et étudiantes, qui ne savent à quelle spécialité se vouer, qui feraient une admirable phalange pour le recrutement des Stomatologistes, et rempliraient demain peut-être de nouvelles Ecoles dentaires, si celles-ci savaient se résoudre à leur véritable mission. Mais ces étudiants viennent quand même à nous, dans une proportion inespérée, et, par la force seule de leur titre médical, submergent les diplômés de plus en plus perdus dans une profession qui leur échappe. Et ainsi se trouve perpétué et aggravé pour eux

302 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

l'antagonisme fatal et stupide créé par la loi médicale de 1892, et si magnifiquement exploité par les Ecoles actuelles. Mais que nous importe leur sort. Nous pourrions même nous réjouir de leurs succès d'un jour, car inconscientes ou non elles auront travaillé pour la bonne cause, obéissant à ces forces obscures qui nous conduisent à des fins désirables, que nous n'avons ni souhaitées ni cherchées.

La nécessité du Doctorat en médecine pour les dentistes n'aura jamais été mieux démontrée que par les Ecoles dentaires.

CHOSSES D'AMÉRIQUE

On a pu remarquer que jusqu'ici, dans ces articles sur des questions professionnelles, touchant en réalité aux problèmes vitaux de notre spécialité, à son passé, à son présent et à son avenir, j'avais presque toujours évité de mêler à la discussion, je ne dirai pas les personnalités étrangères, ce qui va de soi, mais leurs opinions elles-mêmes, et leur manière particulière de concevoir l'enseignement dentaire et son organisation. Ce n'était point, on voudra le croire, ignorance ou dédain. Ce n'était pas davantage la pensée qu'il est inutile de savoir ce qui se passe à l'étranger, et qu'il n'y a aucun profit à tirer de l'étude des diverses institutions scientifiques chez les peuples voisins ou éloignés. Mais j'ai toujours estimé qu'il est extrêmement difficile de juger des institutions ou des idées qui répondent d'une façon si intime aux habitudes, aux mœurs, aux tendances particulières de chaque peuple, et font partie d'un ensemble, dont il faudrait exactement connaître toutes les parties, pour porter un jugement complet et rationnel sur l'une d'elles, dans l'espèce sur l'organisation et la conception de l'enseignement dentaire. Et quand il s'agit de l'Amérique, d'un pays relativement neuf, dont toutes les institutions sont

originales, et adaptées d'ailleurs étroitement à sa constitution administrative et politique, et à un régime de liberté complète, la réserve s'impose encore davantage et aussi la prudence ; surtout si l'on considère que ce peuple n'aime guère la critique, et quand sait qu'il est généralement inutile de chercher à incriminer ou à changer ce qui existe chez les autres lorsqu'on a tant de peine à obtenir chez soi la moindre réforme ou à ouvrir les yeux des aveugles.

Ce n'est point à dire que je ne ferai pas un jour, sur le terrain restreint de l'enseignement dentaire et de son organisation dans les divers pays, surtout en Amérique, une excursion qui pourra être fructueuse, et une étude comparative, à la lumière des idées générales et aussi en tenant compte des faits ; et il ne sera pas difficile de rendre à chacun la justice qui lui est due, et de reconnaître le caractère commun et nécessaire d'organisations en apparence seulement très différentes. Je n'ai point l'intention de m'étendre aujourd'hui sur un pareil sujet, et si je suis entré dans ces quelques considérations, c'est que j'ai voulu expliquer comment je suis, contre mes habitudes et un peu contre mon gré, amené à répondre, au moins une fois, à une critique étrangère qui ne saurait me laisser indifférent, ni dans son fond, ni dans sa forme ; alors surtout qu'elle a pour auteur, non le premier venu, mais le propre doyen de la Faculté dentaire de l'Université de Pensylvanie, M. le professeur Kirk. C'est un grand honneur pour moi, qu'un aussi important personnage ne soit mis en quatre pour réfuter un

de mes derniers articles, consacré à l'analyse ou plutôt à l'appréciation du livre de Choquet : *l'Anatomie dentaire* ; et si je néglige systématiquement d'habitude les polémiques personnelles de confrères, qui se gardent bien de discuter les questions théoriques et d'ordre général, il ne saurait me convenir de paraître ignorer une attaque étrangère, venue de haut, et qui semble se référer à des idées générales ou philosophiques. Ce terrain est loin de me déplaire, et je m'y placerai aussi résolument que mon honorable contradicteur.

Je ne reprocherai donc point à M. Kirk de prendre part à une querelle qui ne le regardait pas, et de paraître répondre à l'appel ou venir au secours de ceux de nos confrères fourbus, qui représentent en France des idées et une conception de notre art que je combats énergiquement, et qui se sont jetés avec tant d'empressement sur son bienheureux article. C'était son droit de parler, s'il en a toutefois usé avec la mesure et le tact qui convenaient à un étranger éminent, mais peut-être insuffisamment mis au courant de nos institutions médicales, et qui ne les a pas très bien comprises, pas plus qu'il ne semble avoir compris le chapitre que je consacrais naguère au livre de Choquet. Je passe également sur ce qu'il a bien voulu dire de désagréable, et peut-être d'un goût douteux, à l'auteur du livre : *Hygiène et thérapeutique des maladies de la bouche*. Cet auteur n'a jamais eu la prétention de révolutionner l'Art dentaire, ni la médecine, et il n'a jamais eu l'idée saugrenue, que lui

Cruet

20

attribue sans doute M. le Doyen Kirk, d'avoir fait faire à la science un pas décisif. On peut critiquer un tableau médiocre sans être capable d'en faire un bon ou un meilleur et je pense qu'on en a le droit, d'accord en cela avec M. Kirk, qui fait non seulement la critique d'œuvres originales, mais comme cela est à la mode maintenant chez nous, la critique d'une critique. J'ai hâte d'arriver à la discussion philosophique de M. le Doyen Kirk, et aux arguments à l'aide desquels il s'efforce de réfuter mon appréciation motivée du livre de Choquet.

Le professeur Kirk dit fort justement qu'un livre doit être jugé en lui-même, par son contenu et non par la personnalité de l'auteur ; j'en tombe d'accord ; mais quand on a trouvé un livre excellent, médiocre ou mauvais en lui-même, il n'est pas défendu d'en chercher les raisons nécessaires et profondes, au besoin dans la personnalité de l'auteur, dans sa préparation, le milieu et les circonstances. C'est ce qui se fait couramment en saine critique, et c'est ce que nous a enseigné un homme dont l'autorité vaut bien celle de M. Kirk, l'illustre Taine. Car la règle n'est pas différente, qu'il s'agisse d'une œuvre littéraire ou scientifique. La question est de savoir si le livre de Choquet est bon ou mauvais ; M. Kirk le trouve excellent. Je le trouve médiocre ; c'est mon droit, et si je n'en ai pas donné toutes les raisons, fournies par d'autres et ailleurs, j'en ai du moins indiqué quelques-unes qui ont leur importance, quand il s'agit d'un livre d'études : c'est qu'il n'est pas écrit en

français, qu'il est obscur en beaucoup de ses parties, qu'il est mal composé. Cela est l'évidence même... chez nous, et si M. le professeur Kirk veut bien lire, entre les lignes, l'analyse critique et sympathique de mon confrère le D^r Frey, il pourra constater qu'au fond, son opinion n'est pas très différente de la mienne. Tout le monde est d'accord que le livre, corrigé et refait, pourra être bon, à sa seconde édition ; et quand M. le professeur Kirk m'accuse d'ignorer absolument le contenu et le caractère de l'ouvrage de Choquet, il me permettra de lui dire qu'il lance simplement une accusation singulière, peu mesurée et sans preuves, ce qui est manquer aux règles élémentaires de la critique, pour qui veut en donner des leçons.

Je voudrais bien réfuter clairement une deuxième partie des critiques de Kirk ; mais j'avoue que je suis un peu embarrassé, car je n'en ai compris très bien ni l'expression, ni la portée. Peut-être est-ce la faute des traducteurs, qui n'étaient pas forcés de comprendre. L'auteur toutefois semble trouver étrange mon affirmation : que pour faire un livre de science, pour exposer non seulement des faits, mais des idées générales, et présenter ses connaissances, dans un ordre logique et concret, il y faille une préparation, une instruction générales ; et que, dans l'espèce, et de toute évidence, cette préparation, cette imprégnation scientifique manquaient à Choquet, parce qu'il n'était pas docteur en médecine. — Je crois toujours que pour faire un livre de science, il y faut être préparé et entraîné par ses

études et l'ensemble de ses connaissances, et cela me semble élémentaire ; et si j'ai constaté que Choquet n'était pas docteur en médecine, c'est que — je ne devrais pas avoir à l'apprendre à M. Kirk — ce titre, en notre pays, est en quelque sorte synthétique, et représentatif des connaissances générales et particulières qui ont toujours paru indispensables à ceux qui veulent exercer une branche de l'art médical : connaissances encore plus nécessaires à ceux qui veulent faire des livres. Il plait à M. le D^r Kirk de vouloir absolument séparer l'art dentaire de la médecine ; il me plait de les confondre et de les juger inséparables ; et j'en ai dit assez souvent les raisons, pour ne pas avoir à les répéter. Dans cette conception je crois que pour être médecin, il faut avoir fait sa médecine. Or, chez nous, la preuve qu'on a fait sa médecine, qu'on a les connaissances nécessaires à un médecin, se trouve uniquement dans le titre de docteur en médecine, comme aux yeux de M. Kirk, sans doute, la preuve qu'on est dentiste, qu'on a les connaissances nécessaires à un dentiste, se démontre par le diplôme de la Faculté dentaire de l'Université de Pensylvanie ; et je crois bien que si M. Kirk avait à juger un livre fait par le premier venu, et qu'il le trouvât mauvais, comme c'est le cas pour mon livre, il penserait à part lui, mais sans le dire, puisque ses principes de critique s'y opposent, que la chose n'est pas étonnante puisque l'auteur manque de préparation dentaire.

Après cela je n'ai pas plus que M. Kirk la superstition

des titres et des parchemins et je l'ai dit avant lui ; mais il voudra bien m'accorder qu'il peut être aussi inutile d'être diplômé d'une école dentaire française ou américaine, pour faire de l'Art dentaire et de la Stomatologie. J'ai toujours témoigné mon étonnement que nos écoles dentaires, depuis bientôt vingt ans qu'elles existent, n'aient pas produit d'autres hommes et d'autres travaux.

Il eût été bien surprenant que le nom de Pasteur ne vint pas comme suprême argument, sous la plume du professeur Kirk, pour démontrer l'inutilité d'être médecin et docteur en médecine pour faire de grandes choses. L'exemple est vraiment bien mal choisi. Je pourrais simplement faire remarquer à mon honorable contradicteur, que Pasteur avait ce qu'on appelle du génie, ce qui ne court pas les rues, et qu'il était précisément un de ces *sur-hommes*, chers à son éminent compatriote Emerson ; et que d'ailleurs, il ne serait venu à l'idée de personne de confier à Pasteur le soin de sa bouche, ou même de son petit doigt. J'ajouterai que Pasteur, ancien élève de l'École normale, docteur ès sciences, professeur, membre de toutes les académies, avait précisément cette complète et parfaite préparation scientifique, dont son génie n'a été que l'épanouissement, et ses œuvres l'exacte démonstration. Il n'avait pas le titre de docteur en médecine, mais il en avait d'autres et de plus élevés dont la signification n'était pas moindre. Si Pasteur démontrait quelque chose, ce serait donc absolument le

310 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

contraire de ce que prétend M. Kirk, auquel il ne peut décidément servir d'argument.

Que reste-t-il donc de cette intervention inattendue et un peu imprudente, de M. le Doyen Kirk, moins en faveur d'un confrère, traité par nous de façon juste et courtoise, qu'en faveur d'idées et d'écoles dont il ignore la valeur et la véritable signification dans notre pays. On est mera peut-être qu'il reste un coup d'épée dans l'eau, et surtout la preuve que les idées et les théories professionnelles qui sont ici défendues ont quelque valeur et quelque force, inspirent même quelques craintes, puisqu'il n'est pas assez pour les combattre de toutes les forces conjurées contre un seul, de nombreux confrères et compatriotes, mais qu'il y faut encore l'intervention étrangère. Je ne m'en plains pas, et la *Voix du passé* (1) désormais affranchie de quelques scrupules se fera de nouveau quelquefois entendre aux hommes du présent de la libre Amérique.

(1) L'article du Dr Kirk (*Dental Cosmos*, mai 1904) qui m'est consacré, a pour titre « Une voix du passé » : *A voice from the Past*.

UNE NOUVELLE LITTÉRATURE MÉDICALE

Depuis quelque temps, depuis quelques années, une nouvelle littérature médicale est apparue, s'est épanouie et a pris un développement inquiétant. Et quand je dis littérature médicale, c'est littérature dentaire qu'il faudrait dire, ou plutôt encore littérature de dentistes. Enfin peut-être conviendrait-il de supprimer le mot littérature ; et ce qui resterait serait assez difficile à caractériser et à définir.

Cette production spéciale, cette flore nouvelle ont été la conséquence directe et comme la démonstration de la loi de 1892 qui a créé le titre de chirurgien-dentiste, et appelé à une sorte d'existence médicale, et de reconnaissance légale, toute une catégorie de confrères qui n'avaient jamais été à pareille fête. Tous nos nouveaux gradés ou investis perdirent un peu la tête, et se jetèrent tout d'un coup, et à corps perdu, dans les plus étonnantes divagations scientifiques. Tout nouveau nous est beau, et ceux qui, la veille, n'auraient guère osé croire à leur science et méconnaissaient leur talent, se découvrirent à l'instant des capacités ignorées, et des trésors de savoir, dont ils voulurent immédiatement faire bénéficier leurs contemporains.

De là, depuis une dizaine d'années, cette extraordinaire

éclosion d'œuvres : livres, brochures, articles de journaux, sur les sujets les plus variés de l'art dentaire, qui constitue bien une littérature nouvelle et presque sans précédent dans l'histoire médicale. La science est certes ce qui manque le plus dans ces œuvres prétendues scientifiques, et le reste y est également absent ; mais elles continuent à s'abattre sur nous avec une régularité impitoyable, et à encombrer la Stomatologie d'un fatras dont elle aura beaucoup de peine à se dégager, si elle veut conserver son individualité scientifique ; et c'est bien là un des pires dangers qu'elle ait à courir, qui serait de paraître solidaire de ces œuvres, et d'en être à un degré quelconque responsable. Elle ne demande, en tous cas, qu'à y échapper, car tant d'adeptes finiraient par la compromettre.

Nos auteurs sont à peine responsables de cette situation. Si, dès le début, leurs œuvres n'avaient trouvé l'approbation, les encouragements et quelquefois même l'admiration béate des médecins : non des premiers venus, mais d'académiciens et de professeurs, ils se seraient probablement arrêtés, saisis d'une crainte salutaire. Mais enhardis par le succès, ils ont continué, et désormais ils ne mettent plus de frein à leurs productions et à leurs divagations.

On s'étonne toujours de cette ignorance des médecins ou plutôt de leur parfaite indifférence, lorsqu'il s'agit de notre art, de tout ce qui touche aux dents et à la Stomatologie même. On dirait qu'une cloison étanche existe entre notre spécialité et les autres, entre l'art dentaire et

la médecine. Les médecins les considèrent toujours comme étrangers l'un à l'autre, et forts de cette idée saugrenue, quand ils lisent, par hasard, les travaux consacrés à notre art, et surtout de l'espèce de ceux dont nous parlons, ils les admirent d'autant plus qu'ils les comprennent moins, et qu'ils ignorent cet étrange langage. Ils croient à un art nouveau, à une révélation nouvelle. Ils deviennent les croyants et les adeptes d'une science obscure et sybilline. Nos nouveaux dentistes de 1892, ont eu beau jeu, avec un public si bien disposé, et l'on s'explique qu'ils se donnent librement carrière. Leur succès est d'autant plus assuré qu'ils ne seront jamais compris.

Ces réflexions de ma part ne sont pas absolument nouvelles, et, sous une autre forme, j'ai déjà eu l'occasion de montrer le néant scientifique et aussi le danger de cette mauvaise littérature. Soit à propos du livre de Dubois, soit à propos d'autres œuvres moins compactes, j'ai essayé de réagir, au risque de haines vivaces, et d'étaler les lamentables erreurs, les lacunes et les incompréhensions, dont ces ouvrages portaient témoignage. C'est que tout ce qui manquait à ces œuvres, manquait à leurs auteurs, et qu'on n'improvise pas des livres comme on improvise des diplômés, comme on improvise même des médecins de pacotille, avec des dispenses, des équivalences et des complaisances.

Encore si ces nouveaux médocastres de notre profession voulaient se borner à traiter des sujets simples et faciles :

314 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

sujets de pratique courante, d'atelier, de manuel opératoire ; encore que nous croyions à la nécessité, pour les plus petites choses, d'une solide instruction préparatoire, nous pourrions passer condamnation. Mais leur prétention est plus grande et c'est aux questions les plus difficiles qu'ils veulent s'attaquer. C'est à la pathologie générale, aux vastes considérations médicales qu'ils se haussent. Quelques-uns, à propos d'un appareil banal ou de méthodes de redressement, nous donnent des formules mathématiques, et des figures de géométrie transcendante, où l'on devine la main d'un ami polytechnicien, mais d'un bien mauvais médecin. D'autres se lancent dans la médecine pure, dans des considérations étiologiques et pathologiques invraisemblables ; autrement dit dans le galimatias.

Je m'abstiendrais volontiers de citer des exemples, car je n'ai guère de goût, quoi qu'on en pense, pour les polémiques et les personnalités. Je ne peux cependant laisser tout passer, et en particulier des travaux qui se présentent à nous sous une sorte de couverture officielle ; et quand je trouve, par exemple, dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, s'il vous plaît, un travail qui s'offre à notre jugement, en très illustre compagnie, j'ai le droit de l'apprécier et d'en dire au moins quelques mots. Ce travail intitulé : *Le gaz oxygène dans le traitement de la pyorrhée alvéolaire, et les trajets fistuleux*, a naturellement pour auteur un dentiste diplômé ; et naturellement ce travail a été présenté à l'Académie de médecine, par un éminent professeur. Une femme

habile trouve toujours un duc, ou pour le moins un marquis, pour la conduire dans le monde. J'aurai peine à avouer que l'œuvre méritait un pareil honneur et, si je l'ai choisie, c'est qu'à elle seule, elle justifie toutes les réflexions que je présentais plus haut, et en est la parfaite illustration. Il est vraiment difficile de mettre en aussi peu de pages autant de galimatias, de fausse science, de banalités à la fois et d'erreurs. Cela ne peut se comprendre ni s'analyser, et j'en appelle à tous les Stomatologistes. Il faudrait tout citer. Pot-pourri d'opinions diverses et mal comprises, généralités fausses, méconnaissance absolue de la nature et de la marche de la maladie dont il est question (la pyorrhée alvéolaire) et de ses complications. Tout est ici véritablement réuni, pour offrir le specimen de cette littérature nouvelle, dont nous signalons le danger et qu'il faut connaître. Qu'une semblable publication soit faite dans les journaux spéciaux, qui en ont vu d'autres, et nous ont présenté d'autres modèles, nous n'aurions rien à dire ; mais qu'elle s'étale à son aise à la tribune ou dans le *Bulletin de l'Académie de médecine*, je ne puis me retenir de protester et de crier holà !

J'ignore quel accueil l'Académie de médecine a pu faire à un pareil travail ; mais, ce que je puis affirmer, c'est qu'elle n'y a rien compris ; mais, il est entendu pour elle que les choses de notre art ne sont pas de sa compétence, ne sont pas de la médecine ; et elle écouterait avec la même indifférence polie, sur le même sujet, une communication

de haute valeur scientifique. Elle consent à entendre ces choses, comme elle est forcée d'enregistrer les remèdes secrets et les formules de tous ceux qui se croient quelque compétence médicale, c'est-à-dire de tout le monde. Dans le cas actuel, j'exprimerais cependant un vœu, c'est qu'elle voulût bien charger un de ses membres de faire un rapport sur cette communication sensationnelle ; et si, par hasard, son choix se portait sur mon confrère et ami le Dr Galippe, le seul de l'Académie, je crois bien, qui connaisse la question traitée, j'en serais particulièrement heureux. Outre, qu'avec son aide, nous arriverions peut-être à comprendre les idées de l'auteur, nous aurions le plaisir de lire cette fois, dans le *Bulletin de l'Académie*, une œuvre vraiment scientifique, et la Stomatologie y trouverait une compensation et une revanche.

M. Galippe pourrait, par la même occasion, inviter ses confrères de l'Académie, à être moins accueillants pour des travaux qu'ils n'ont sans doute pas lus, avant de les porter devant l'illustre compagnie, et à ne pas laisser en particulier compromettre la Stomatologie, dont il est un des plus éminents représentants.

DISTRIBUTION DE PRIX

On lit dans la plupart des journaux politiques, qui doivent prodigieusement s'intéresser à cet événement — car il s'agit peut-être de politique — que la distribution des prix aux élèves de l'Ecole dentaire de Paris, rue. . . a eu lieu le . . . octobre, en présence d'un grand nombre de médecins et de notabilités diverses ; et, — *in cauda dulce* — que cette imposante solennité était présidée par M. le professeur X... (1), doyen de la Faculté de médecine, assisté de M. M..., ancien ministre et Directeur actuel de l'Assistance publique.

Pour le public ordinaire, pour ceux qui ne jugent que superficiellement les choses, et ne sont point, d'ailleurs, initiés à la particulière situation de l'art dentaire en France, rien que de très naturel dans l'annonce d'une semblable cérémonie, qui se renouvelle ainsi depuis une douzaine d'années, sans amener de révolution, et, j'ajoute, sans changer grand'chose à notre art. Il semble aussi tout naturel que M. le Directeur de l'Assistance publique qui s'in-

(1) Dans cette série d'articles, j'ai systématiquement supprimé les noms propres, pour ne leur laisser que leur caractère de discussions d'ordre général.

téresse, par ses fonctions et, j'en suis sûr, par profond sentiment d'humanité, à toutes les misères et à tous les besoins des déshérités, vienne donner un témoignage de sympathie à une institution et à des hommes qui passent pour donner des soins gratuits à toute une catégorie de la population parisienne. Bien que les dispensaires des Ecoles ne dépendent, à aucun titre, de son administration, il a incontestablement le droit d'encourager la bienfaisance là où elle semble s'exercer, sans oublier pour cela un instant les malheureux et les malades qui réclament sa sollicitude dans son immense domaine.

La présence et la présidence de M. le Doyen de la Faculté de médecine aux Ecoles dentaires paraissent s'expliquer encore mieux : si fragiles que soient les liens qui rattachent ces Ecoles à la médecine et à la science, ces liens existent, cependant, de par la loi médicale de 1892, qui a créé une place à part aux dentistes, comme aux sages-femmes, à côté des médecins proprement dits, un peu au-dessous, et en a fait une catégorie médicale, avec un diplôme spécial. Il est difficile que M. le Doyen de la Faculté de médecine paraisse ignorer une institution qui perçoit les inscriptions des étudiants — des très jeunes étudiants — auxquels la Faculté fait passer des examens et délivre seule des diplômes, en même temps qu'elle leur livre le public. Cela fait bien, d'ailleurs, pour un nouveau doyen, et il est aussi d'un esprit généreux d'apporter le réconfort d'une présence officielle à ceux qui peuvent lui sembler un

peu les cadets et les dédaignés de la médecine : aux dentistes. Cela permet peut-être, d'un autre côté, de conserver les distances, avec de véritables confrères médecins, qui sont aussi des dentistes. Tout cela est dans l'ordre, semble régulier, presque nécessaire : et répond absolument à ce que désire une opinion qui ne veut pas être troublée dans ses habitudes, dans la bonne accoutumance des idées toutes faites, adéquates à la moyenne des esprits peu aventureux qu'épouvantent les innovations. Soyez sûrs, cependant, que ce qui peut sembler explicable par les causes simples que nous venons d'indiquer, que la présence simultanée aux Ecoles dentaires de M. le Doyen de la Faculté et de M. le Directeur de l'Assistance publique, n'a point été envisagée aussi naïvement par ceux qui dirigent les destinées de ces établissements ; et qu'en portant un tel fait à la connaissance du public, ceux-ci y ont vu autre chose : c'est-à-dire le triomphe des idées ou des intérêts qu'ils prétendent représenter, et la défaite espérée des idées contraires ou différentes ; en un mot, un épisode, à leur avantage, de la lutte engagée, mais non terminée, entre le dentiste non médecin et le dentiste médecin, le stomatologiste. C'est aussi de cette manière qu'il nous platt d'envisager l'événement et d'en parler avec la plus entière liberté.

Si M. le Directeur de l'Assistance publique, si M. le Doyen de la Faculté de médecine, avaient fait autre chose — ce que j'ignore à l'heure présente — qu'une démonstration de sympathie et de courtoisie presque forcées, lors-

qu'on est adroitement sollicité, s'ils avaient fait des déclarations théoriques, et pris publiquement parti entre les dentistes et les stomatologistes, en faveur des premiers, le fait serait incontestablement grave, bien qu'il ne soit au pouvoir d'aucune personnalité, si éminente qu'elle soit, de compromettre le succès et l'avenir d'une doctrine aussi solide que la doctrine médicale. Le fait serait encore inquiétant si, sans exposer publiquement leur manière de voir, des hommes si puissants par leurs fonctions, et qui peuvent traduire momentanément leur puissance par des résolutions et des directions tendancieuses, avaient fait de leur seule démarche un signe de sympathie unilatérale, et d'antipathie pour le groupe des dentistes médecins. C'est certainement ce qu'on voudrait laisser croire, d'un côté, et ce qu'on se refusera à admettre, de l'autre, jusqu'à nouvel ordre. Mais il ne faut pas oublier que les entrepreneurs des Ecoles sont de très habiles politiques et de terribles comprometteurs : le précédent Doyen en sait quelque chose ; mais il sut se reprendre à temps et voir où on le menait. Le nouveau Doyen pourrait, sur ce point, lui demander quelques renseignements utiles.

Ce qu'il y a peut-être de singulier, et ce qui nous rassure, dans ces conflits différents d'opinion, c'est qu'en allant au fond des choses, le conflit n'existe pas ou disparaît en partie aux yeux du spectateur de passage ; c'est-à-dire qu'on voit toujours et partout, j'entends au premier rang et en décor, qu'il s'agisse de distributions de prix aux Ecoles

dentaires, de congrès, de fédérations, ou autres manifestations, on n'aperçoit, dis-je, que des médecins, des docteurs en médecine. De sorte que les hommes éminents qui président en amateurs aux cérémonies, ne voyant que des personnalités médicales, des hommes qui doivent être distingués, étant professeurs par décret personnel, ne peuvent croire qu'il n'y ait accord parfait entre ceux-ci et tous leurs confrères stomatologistes ; et ils n'écartent jamais le rideau fermé qui leur cache la réalité, c'est-à-dire la stérilité et le néant des études médicales des dentistes des Ecoles.

Que, si cependant, je faisais injure à M. le Directeur de l'Assistance publique, à M. le Doyen de la Faculté, en mettant en doute une perspicacité qui leur permît de connaître et de juger les péripéties de la lutte entre les dentistes et les stomatologistes ; je conserve, en tout cas, le droit de leur demander une impartialité qui s'impose ; et peut-être, s'il devait y avoir choix, quelque préférence secrète pour ceux qui, d'une part, dans les hôpitaux consacrent leur temps et leur peine à soigner les nombreux malades des consultations, et doivent bien avoir quelque mérite aux yeux de l'Assistance publique ; qui, d'autre part, à la Faculté de médecine, faisant violence à leurs principes, assurent leur concours loyal et leur impartialité à des examens imposés par leurs fonctions. Pas plus M. le Directeur de l'Assistance publique que M. le Doyen de la Faculté ne pourraient déceimment songer à combattre ou à abaisser les médecins, dont ils utilisent les services. Qu'ils nous

Cruet

21

laissent, d'ailleurs, poursuivre en paix la lutte pour nos idées, pour la cause médicale, pour la stomatologie : ils seront les premiers, j'en suis convaincu, à bénéficier et à se réjouir de leur triomphe. Comment, en effet, ne pas croire que M. le Directeur de l'Assistance verrait d'un œil complaisant s'élever de plus en plus le niveau scientifique et médical des futurs dentistes des hôpitaux, auxquels il confie le soin de ses malades. Comment M. le Doyen ne verrait-il pas avec joie le doctorat devenir le titre commun de tous les dentistes, incorporés ainsi plus étroitement à la Faculté et à son enseignement. Il faudrait pour cela qu'il ignore les progrès d'une spécialité qui, sous le nom de stomatologie, a fait quelque progrès dans le monde, et qu'on devrait commencer à connaître à la Faculté, où les thèses ne se comptent plus, qui ont démontré les rapports de notre art avec la médecine et leur union indissoluble.

Je sais bien que naguère encore un professeur, spécialiste d'ailleurs, demandait à un jeune confrère passant sa thèse ce que cela pouvait bien être que la Stomatologie, trouvant sans doute trop de science et de médecine dans un art qui, dans son esprit, n'en comportait pas ; mais fermant surtout les yeux à l'évidence, voulant *a priori* surtout et sans réflexion fermer la médecine à une spécialité nouvelle. Si tel était l'état d'esprit de M. le Doyen, il n'y aurait plus qu'une chose à faire, supprimer la Faculté de médecine. Comme on ne prouvera jamais qu'il est plus nécessaire d'être médecin pour soigner les maladies de la peau et du

cuir chevelu (que soignent les coiffeurs) (1) que pour soigner les maladies des dents et du milieu buccal ; comme on ne pourrait le prouver davantage pour toute autre spécialité que pour la nôtre, les spécialités réunies formant d'ailleurs toute la médecine, on voit à quelles conséquences absurdes on peut aboutir, avec ces exclusions systématiques qui ne sont que la terreur devant le progrès. Les connaissances médicales, la médecine pour tous, et les spécialités pour chacun, c'est là, qu'on le veuille ou non, le terme fatal et logique de tout notre enseignement et de toute notre organisation médicale : l'art dentaire, en France, sera médical ; l'Odontologie ou la Stomatologie, seront médicales, ou n'existeront pas ; toutes les présidences de distributions de prix n'y feront rien.

J'avais d'abord pensé à intituler cet article : « Lutttes stériles », en songeant que depuis nombre d'années les stomatologistes, à force de lutttes, avaient conquis à leur manière de voir et orienté vers le progrès les représentants du pouvoir à l'Assistance et du corps médical à la Faculté de médecine ; mais qu'ils pouvaient perdre en un jour le fruit de leurs travaux et de leurs efforts, parce que des hommes nouveaux viendraient occuper ces hautes situations. Car n'était-il pas désolant de constater que les idées et les principes ne comptaient décidément

(1) Il existe, dit-on, à Paris, une Ecole de coiffure, où professe un médecin : elle deviendra peut-être officielle.

324 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

pour rien, puisqu'ils étaient incessamment à la merci de personnalités changeantes et passionnées, d'intérêts mal entendus, ou de relations fortuites. Mais, à la réflexion, tout change et s'éclaire, et c'est « lutttes fécondes » qu'il faut appeler celles que l'on soutient pour des idées ; car le triomphe certain de celles qui sont justes, n'est fait que du nombre des obstacles surmontés et des difficultés vaincues. Qu'elles viennent des choses ou des hommes, leur force ne fait que s'accroître des barrières placées devant elles, et le jour où elles triomphent ou s'imposent, on est étonné de la fragilité, de la faiblesse de toutes les forces de résistance conjurées, qui semblaient jusqu'alors invincibles.

Le jour n'est pas éloigné où l'idée médicale dans l'art dentaire ralliera tous les suffrages.

UN DISCOURS DE M. LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le Directeur de l'Assistance publique et M. le Doyen de la Faculté de médecine, l'un entraînant l'autre et toujours gémellés, continuent l'intérêt prodigieux qu'ils prennent au développement de l'art dentaire en France, en tant que confiné aux écoles, ou à une école, et à un groupe ; et ils multiplient dans ces établissements bien meublés, leurs visites attendues et surtout escomptées. Distributions de prix, inaugurations de bâtiments nouveaux, installations d'ateliers et même de crachoirs, ils ne manquent rien ; ce pendant que, dans leurs services, se morfondent les humbles fonctionnaires de M. le Directeur, dentistes des hôpitaux, petites gens réduits à soigner leurs malades, sans recevoir d'illustres visites ; et pendant qu'à la Faculté de médecine attendent les réformes naguère annoncées, et que continue de fleurir le stérile enseignement de ce que M. le Doyen appelle la Médecine, sans la définir.

Non seulement, M. le Directeur et M. le Doyen visitent sans se lasser, et admirent les écoles dentaires, mais ils y entraînent, peut-être un peu malgré eux, d'autres visiteurs : président du conseil de surveillance et membres, avocats,

326 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

conseillers municipaux, médecins même, etc. Ils y voudraient voir tout Paris, pour lui faire découvrir avec eux les beautés et le luxe d'un art qui leur apparaît tout d'un coup, mais à eux seuls, comme une révélation, sous la baguette magique d'habiles metteurs en scène. Ayant ainsi découvert l'Amérique (c'est le cas de le dire), éblouis et charmés, ils se prodiguent, boivent du champagne, s'excitent et prononcent des discours. C'est à ce moment que le spectacle devient intéressant pour nous, et qu'il faut ouvrir les oreilles.

Il semble qu'il ne faille pas attacher une grande importance aux paroles de M. le Directeur de l'Assistance publique, toujours un peu voilées ; nous n'en avons pas d'ailleurs le texte ; mais sa note doucement humanitaire cache des desseins arrêtés et précis. Nous savons, et cela nous suffit, que M. le Directeur est un ami dévoué de la maison, où il fréquente assidûment ; qu'il veut du bien à ses directeurs et n'a rien à leur refuser ; que son opinion, déterminée *a priori*, et avant la lettre, par ses sympathies et ses amitiés, n'a pu que se fortifier par un entraînement méthodique. On doit servir ses amis, et si le mérite ou le hasard vous placent à un poste élevé, il faut se hâter de les en faire profiter. C'est une règle comme une autre, qui épargne le jugement, et généralement appliquée, même ailleurs qu'en politique. On dit qu'elle sévit aussi dans quelques concours, à l'École de médecine, par exemple, et cela nous amène, sans transition, au discours, ou au toast de M. le Doyen.

Pour bien en comprendre le sens et la portée, pour en saisir le tact et l'opportunité, il est absolument nécessaire de se représenter bien exactement le milieu et le public devant lequel la harangue a été prononcée : d'une part, ou d'un côté les chirurgiens dentistes, non médecins, et leurs élèves, futurs chirurgiens-dentistes, — et, d'autre part, des médecins, docteurs en médecine, que je n'offenserai pas en disant qu'ils sont fiers d'appartenir au corps médical, de par leur titre mérité ou conquis, dentistes par surcroît ou a u principal, je l'ignore. L'Ecole dentaire réunit les uns et les autres, dans une confraternité momentanée et intéressée. Mais on ne m'empêchera pas de croire que leur état d'esprit n'est point du tout le même, ni leurs espoirs semblables. Ils se surveillent d'ailleurs étroitement. Or, devant ce public si particulier, que vient dire M. le Doyen de la Faculté. C'est là le point capital et aussi la phrase exacte de son discours, il vient déclarer : « Qu'il est partisan du dentiste faisant de l'art dentaire, et du médecin faisant de la médecine, tout en n'étant pas ennemi de leur union (?) ». Ou cela ne veut rien dire, ce qui est possible, ou cela signifie que les dentistes n'ont rien de commun avec la médecine, et que la médecine n'a rien de commun avec l'art dentaire. Nous ne nous efforcerons pas, une fois de plus, de démontrer le contraire, c'est fait depuis longtemps, et M. le Doyen le sait. Mais qu'ont bien pu penser, en l'écoutant, les dentistes, ceux-là mêmes qui n'étant pas médecins, et

dont la plaie secrète et exaspérée est de ne pouvoir l'être (1), veulent quand même le paraître et occuper leur place dans le corps médical, en se voyant ainsi rejeter d'un mot hors de la médecine, et renvoyés à leur métier. A côté et en face, quelles réflexions amères ont bien pu faire les médecins, auxquels M. le Doyen a fait cruellement entendre qu'en s'adonnant à l'art dentaire, ils ont abandonné la médecine, et presque trahi leur titre et leur mandat ? Et, malgré tout, M. le Doyen accomplit le miracle de se faire applaudir des uns et des autres, et de tirer gloire de la double blessure faite à ses deux catégories d'auditeurs. C'est qu'il y avait autre chose dans ce discours : la promesse d'employer sa haute influence à faire entrer dans les hôpitaux ceux qu'il venait d'expulser doucement de la médecine, promesse peut-être plus facile à faire qu'à réaliser, mais qui suffit à exalter les ambitions impatientes, et à provoquer des applaudissements frénétiques, — et puis quel coup porté aux stomatologistes, aux dentistes des hôpitaux !

Après cela, il est bien inutile de demander à M. le Doyen, les choses étant comme il le dit, la médecine n'ayant rien à démêler avec l'art dentaire, la Stomatologie n'étant qu'un mot, ce qu'il est bien venu faire dans ces écoles, au milieu de ce public étranger à la médecine, et à sa Faculté qui le réclame. Cela est son affaire, puisqu'il est entendu que nous

(1) Ils seront au moins Docteurs... en art dentaire. Nous reviendrons sur ce nouveau titre. (Voir plus haut le Doctorat dentaire.)

devons rester indéfiniment dans l'obscurité et l'équivoque. Mais ce que nous devons dire à M. le Doyen, ce qu'il doit savoir, c'est qu'il ne suffit plus aujourd'hui, pour convaincre le public, d'employer des formules banales et vides de sens, ou des arguments d'autorité. Si haut qu'on soit placé, plus haut l'on est placé, plus on a le devoir de justifier les affirmations qu'on apporte, ou les engagements qu'on prend, quand ils peuvent avoir des conséquences si graves ; et cette réflexion s'applique aussi bien à M. le Directeur de l'Assistance publique qu'à M. le Doyen de la Faculté. Ce qu'il faut surtout, c'est ne pas mettre sa conduite en contradiction avec ses paroles ; et quand M. le Doyen visite une école dentaire, quand il paraît s'intéresser aux travaux qui s'y font, à l'enseignement qui s'y donne, — il y a une consultation médicale ! — Que fait-il donc autre chose que de démontrer que l'art dentaire n'est pas étranger à la médecine, et qu'au contraire l'un et l'autre se pénètrent et se confondent intimement — et les stomatologistes ont-ils jamais dit autre chose ? M. le Doyen ne sait-il pas, n'a-t-il pas vu que les directeurs, que les professeurs des écoles qu'il visite, sont des médecins ; n'a-t-il pas été frappé de ce fait que ceux qui occupent les premières places, en vedette, sont des confrères sortis de sa Faculté ; ne sait-il pas que les dentistes des hôpitaux, que les stomatologistes qu'il oublie ou dédaigne, seraient reçus à bras ouverts, et proclamés grands hommes par ceux qui les outragent, s'ils faisaient, comme d'autres, leur sou-

mission à l'équivoque et au mensonge officiels, en venant offrir leurs services aux écoles dentaires ? et, après tout cela, que peuvent bien signifier les paroles et les toasts de M. le Doyen.

M. le Directeur et M. le Doyen croient ou font semblant de croire à la vérité et à la sincérité des opinions qu'ils entendent autour d'eux — proclamant à l'envi qu'il est inutile d'être médecin pour être dentiste, alors que tout leur crie et démontre le contraire. Ah, je voudrais que demain la formalité du baccalauréat, la seule barrière qui ferme aujourd'hui (pourquoi ?), aux futurs dentistes, le doctorat et la carrière médicale, je voudrais, dis-je, que ce dernier obstacle fût brisé, et l'on verrait alors la débâcle des opinions et des discours factices, — l'on verrait du coup tous les futurs dentistes des écoles se précipiter à la Faculté de médecine, conquérir à tout prix le diplôme, actuellement détesté, et le proclamer nécessaire à l'exercice de l'art dentaire. On saurait démontrer, ce qui n'est pas difficile, qu'il n'est plus besoin de tant d'études spéciales et si longues pour être dentiste ; de faire tant de prothèse, ce qui est l'affaire des mécaniciens, etc. On reprendrait, en un mot, toute l'argumentation des stomatologistes ; et ce jour-là M. le Directeur, toujours humanitaire, et M. le Doyen, toujours ironique, viendraient s'associer aux idées nouvelles, et décréter avec nous l'assimilation absolue des médecins et des dentistes.

M. le Directeur et M. le Doyen, je le crois bien, savent

tout cela, et c'est ce qui est grave ; mais ils obéissent aveuglément à cette force inconnue qui entraîne si souvent les hommes à faire le contraire de ce qu'ils savent être le bien. Jamais on n'a mieux connu qu'à notre époque intellectuelle, ni mieux analysé les règles du développement des sciences et de la morale, et jamais peut-être on ne les a moins appliquées. Jamais on n'a mieux connu le vrai, et jamais on n'y a moins conformé sa conduite ; et l'on pourrait presque dire, que cette connaissance parfaite du bien, et cette parfaite mauvaise volonté ou impuissance à l'accomplir, cette contradiction perpétuelle entre nos principes et nos actions ; en un mot, notre *insincérité* inconsciente ou voulue, sont la cause de tous nos maux et le plus grand obstacle au progrès. — La Stomatologie attendra.

UN DON A L'ASSISTANCE PUBLIQUE

C'est une histoire qu'il faut raconter ; elle est pleine d'enseignements : elle présente ce caractère de toucher à des intérêts particuliers et généraux, mais aussi à la morale universelle. Elle est riche de psychologie, si l'on peut ainsi parler, et elle révèle des procédés et une mentalité qui constituent et constitueraient partout, et en tout état de cause, un véritable danger, plus grave seulement dans une administration aussi importante que celle de l'Assistance publique, d'où dépendent tant d'intérêts et de situations. Dans l'espèce, sous le nom ou sous le masque de la charité, on a voulu porter atteinte, dans son fonctionnement, à un des services importants des hôpitaux, et surtout donner satisfaction à des appétits ou à des ambitions qui ne reculent devant rien pour se satisfaire. On s'est procuré, par la même occasion, le rare plaisir de prendre ce qu'on croit une sorte de revanche, sur des échecs passés, ou sur des confrères, qu'on considère comme des adversaires. Je ne sais si cela est grave, mais il est intéressant de savoir comment certaines choses se passent.

Il faut remonter un peu loin en arrière. Personne n'ignore qu'il y a plusieurs années déjà, le concours fut

institué à l'Assistance publique pour la nomination des Dentistes des Hôpitaux. Mais on a peut-être oublié qu'à cette époque les dentistes non médecins, non docteurs en médecine, dits dentistes diplômés, eurent la prétention de prendre part au concours et dans ce but pétitionnèrent ferme près des pouvoirs publics ; en vain d'ailleurs ; car ils se heurtèrent à un Directeur de l'Assistance publique et à un Conseil de surveillance, qui firent tout simplement leur devoir, en les écartant d'un concours et par le fait, de services, pour lesquels les connaissances médicales étaient si évidemment indispensables, et devaient être préalablement établies.

Les dentistes repoussés des hôpitaux, eurent peine à se consoler de leur échec, et on les connaîtrait mal si on pensait qu'ils se tinrent désormais tranquilles. Ils attendirent simplement une occasion meilleure, ou des hommes favorables, qui se souciaient comme eux des principes, des médecins et de la médecine ; et quand ils crurent le moment venu, ne se trompant qu'à demi, ils firent présenter devant un Conseil de surveillance qu'ils croyaient sûr, par M. le Directeur de l'Assistance en personne, nouveau venu et peu informé sans doute, un singulier projet. Il consistait, sous prétexte d'insuffisance des services dentaires hospitaliers, insuffisance d'installation et d'argent, on n'osait ajouter incapacité des chefs de service : à diriger sur une des écoles dentaires de Paris les malades de nos consultations, qui devaient trouver, paraît-il, dans cet eldo-

334 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

rado des soins parfaits, gratuits... et forcés. C'était surtout pour les dentistes diplômés précédemment évincés des concours, auxquels un directeur de l'Assistance complaisant faisait la courte échelle, un moyen de rentrer par la fenêtre dans une administration qui leur avait fermé sa porte. On n'était pas encore dans la place, mais on s'en approchait, on était un peu de la maison puisqu'on avait les malades. Tout cela, préparé dans le secret, c'est le système, c'est-à-dire, en comptant sur l'ignorance et l'inaction des dentistes des hôpitaux, et sur la complaisance du Conseil de surveillance.

Malheureusement les dentistes des hôpitaux avertis à temps, purent venir démontrer devant le Conseil de surveillance l'inanité, l'injustice et le mensonge d'un projet qui ne tenait pas debout, et qui échoua piteusement devant un vote presque unanime de ses membres. Car, si l'on peut faire dans la coulisse, avec deux ou trois compères, quelque combinaison bâtarde, et même la faire réussir devant une assemblée, c'est à la seule condition que ceux qui en font partie restent jusqu'au dernier moment ignorants des dessous, des conséquences ou de l'illégalité de ce qu'on leur propose. Mais quand une parole de justice ou de vérité peut se faire entendre ou a passé devant les hommes réunis, les projets mal venus sont bien vite balayés et renvoyés à leurs auteurs. Il en fut ainsi de la malheureuse proposition de M. le Directeur de l'Assistance publique.

Il fallait désormais trouver autre chose, car nos dentistes

des écoles ne se tinrent pas encore pour battus ; et c'est ici que nous touchons au point culminant de notre histoire.

Je dois d'abord rendre justice à nos confrères, c'est-à-dire à leur louable persévérance, à leur admirable imagination. Je ne sais cependant si c'est à eux ou à leur ami dévoué, M. le Directeur de l'Assistance publique, que je dois faire hommage de ces qualités. Mais, à coup sûr, celui qui imagina la combinaison nouvelle, ce que j'appellerai le coup de la charité, de l'humanitarisme ou de la carte forcée, dont je vais vous entretenir, mérite un joli compliment. Vous présumez, d'après nos prémisses, d'après tout ce qui précède, que la charité vraie n'a rien à voir dans l'affaire, et qu'elle ne fut qu'un prétexte masquant une troisième tentative et plus habile des écoles privées pour forcer l'entrée des services dentaires des hôpitaux, en dehors des voies qui avaient été jusque-là inutilement essayées. Et voici ce qu'imaginèrent nos adversaires. Ils viennent de faire à l'Assistance, un don gratuit de soixante appareils dentaires artificiels à distribuer, après enquête, entre les malades d'un certain nombre d'hôpitaux. Je ne sais d'ailleurs pourquoi certains hôpitaux sont exclus de la répartition. Cela n'a pas d'importance. Mais, comme les appareils de prothèse n'existent pas tout faits d'avance, et ne s'ajustent pas aux malades comme des vêtements de la Belle Jardinière, il faut nécessairement que les bénéficiaires des hôpitaux aillent aux écoles dentaires pour la confection de leur appareil, l'empreinte, les soins préliminai-

rés, etc. Telle est au moins, la pensée des donateurs. Ce n'est pas plus difficile que cela et le tour est joué. On a, du même coup, les malades, certains malades des hôpitaux ; on devient presque dentiste des hôpitaux au nez et à la barbe des titulaires, à très bon compte ; et qui plus est, on est proclamé bienfaiteur de l'Assistance publique. Avouez que ce n'est pas mal.

M. le Directeur de notre excellente administration s'est naturellement jeté avec ardeur sur une proposition aussi belle, sinon imprévue ; et après avoir sans doute écrit à qui de droit une lettre de remerciement, qui doit être bien curieuse à lire, pour un don aussi magnifique et aussi désintéressé, il s'est empressé de l'accepter d'abord. Car comment refuser un don fait aux pauvres, à ceux auxquels sa fonction lui fait un devoir de venir en aide, par tous les moyens et sous toutes les formes. Aussitôt lettre à Messieurs les chefs de services des consultations dentaires, pour leur faire connaître, à leur grande confusion, la générosité de leurs confrères et les inviter, à l'occasion, à vouloir bien désigner eux-mêmes, par un certificat, ceux des malades, protégés d'ailleurs de l'administration, qui devront être envoyés aux écoles. Pas un instant, et vous devinez pourquoi, M. le Directeur n'a soumis sa proposition à la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux qu'il ignore, et ne s'est demandé, si le don ne pouvait être utilisé, sans envoyer les malades en dehors des hôpitaux.

N'est-ce pas admirable ? Je ne sais si M. le Directeur a

soumis sa lettre à son Conseil de surveillance. Cela paraît bien improbable, car je suis obligé de faire remarquer que ses termes sont en absolue contradiction avec une décision récente du Conseil, qui a repoussé précisément une proposition d'envoi des malades des hôpitaux, aux consultations des écoles ; et en fait, la proposition des dentistes n'a eu pour but que de tourner ou de paralyser cette décision.

J'aurais bien d'autres observations à faire, et à montrer toutes les impossibilités matérielles et morales, et aussi médicales, qui s'opposent à l'acceptation pure et simple sous la forme où il est fait, et avec les conséquences qu'on en veut tirer, d'un don immoral en son principe, véritable prêt usuraire fait à l'administration de l'Assistance publique. Mais tout, cela sera dit et autre chose, à son heure, là où il conviendra et où il sera permis de se faire entendre ; et il importe de réserver le rôle et les arguments de la Société médicale des Dentistes des Hôpitaux, qui n'est pas restée inactive, devant une offensive nouvelle et si singulière. Quoi qu'il arrive, on peut être persuadé que les intérêts des pauvres et des malades seront sauvegardés.

Je n'ai voulu ici que montrer, d'une façon patente, par l'enchaînement des faits et des circonstances, la nature et la qualité des mobiles qui ont inspiré les donateurs des écoles, je n'ose dire, M. le Directeur de l'Assistance publique. Pour bien éclairer le présent, et montrer les choses sous leur véritable jour, il fallait raconter le passé. Et maintenant, voit-on combien tout cela est mesquin et misérable,

Cruet

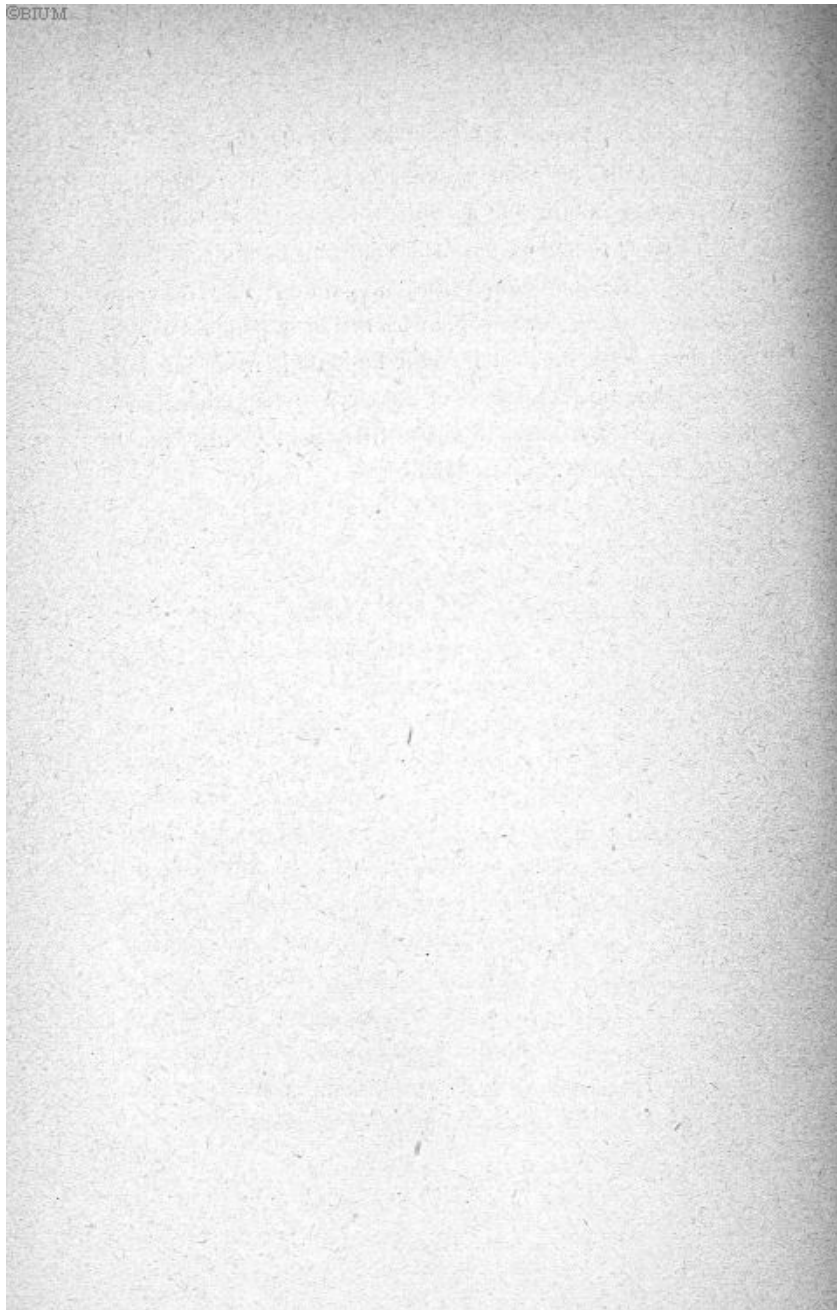
22

338 QUESTIONS PROFESSIONNELLES ET POLÉMIQUE

et comment on peut exploiter, dans le but de satisfaire des ambitions ou des intérêts, les plus nobles sentiments et jusqu'au beau nom de charité.

A la réflexion cependant, il ne semble guère possible qu'on en veuille tant, avec tant de suite et de persévérance, aux services dentaires des hôpitaux ou à leurs chefs ; et il faudrait peut-être chercher à cette campagne des motifs plus profonds et plus lointains. Ou je me trompe fort, ou la vérité doit être ceci : en commençant par détruire en partie les services dentaires, en y introduisant, fut-ce indirectement, des éléments écartés par le concours, des individualités ou des groupes sans mandat, il s'agit de faire une première brèche dans l'organisation générale des services hospitaliers, tels qu'ils fonctionnent. En mutilant d'abord les services dentaires, relativement récents, peu connus encore du public, mal défendus par lui, et peut-être par les médecins, on ne court pas grand risque ; on ne heurte que de résistances très localisées. C'est un essai. Mais que nos confrères plus anciens et plus forts des autres services ne s'y trompent pas ; l'idée destructive et persistante fera son chemin. Aujourd'hui, on veut introduire dans les hôpitaux ou immiscer dans les services hospitaliers les dentistes que le concours refuse ; demain d'autres services seront visés. Il existe des médecins, en dehors des hôpitaux, que le concours les a écartés, mais qui voudraient y entrer quand même ; médecins appartenant à des syndicats, à des groupes, qui sollicitent aussi l'honneur de soigner les pauvres

gratuitement, les bons pauvres de l'Assistance, qui valent sans doute mieux que les autres. Ces excellents confrères feront la surenchère, feront des dons au besoin comme les dentistes. S'ils obtiennent un jour gain de cause, on verra ce que peuvent devenir pour les malades, pour les élèves, pour l'enseignement et l'avenir de toute la médecine dans notre pays, une Assistance et des services hospitaliers livrés à ceux qui n'auront eu d'autres titres pour y entrer que la force, l'intrigue,.. ou la charité.



CHAPITRE V

PRÉFACES ET ANALYSES

AVANT-PROPOS (1)

Je m'honore de continuer ou de reprendre le journal fondé par un maître éminent, Magitot, trop tôt enlevé à l'art dentaire et à la stomatologie qu'il avait illustrés par ses travaux. Je ne saurais oublier d'ailleurs que la vie tout entière de Magitot fut consacrée à la défense des intérêts les plus élevés d'une spécialité, qu'il n'avait jamais voulu séparer de la médecine et de la science, et qu'il s'efforça de mettre et de maintenir au même rang que les autres spécialités médicales ou chirurgicales. S'il n'a pas complètement réussi dans sa tâche, sa volonté et ses efforts n'ont pas été dépensés en pure perte ; les idées qu'il a défendues

(1) Placé en tête du 1^{er} numéro de la *Revue de Stomatologie* (mai 1899) dont la publication avait été interrompue au commencement de l'année.

n'ont pas cessé de fructifier, et, malgré les apparences, sont peut-être plus près de leur réalisation qu'il n'avait pu l'espérer, dans les dernières années de sa vie ; il suffit de constater le nombre croissant des médecins qui se consacrent à la pratique de la stomatologie.

Toutefois ce n'est pas sur cet ordre de questions que nous voulons insister aujourd'hui, et nous ne sommes inféodé pour notre part, ni à un nom, auquel nous tenons surtout à rendre hommage, ni à un dogme immuable ; et peut-être devrons-nous nous placer sur un plus large terrain. Pour l'heure, nous voulons tout simplement exposer ce que nous nous proposons de faire dans la *Revue de Stomatologie*, ou mieux ce que nous entendrons sous le nom de stomatologie. Ce sera le meilleur moyen d'éclairer nos lecteurs, et de répondre à la préoccupation de tous ceux qui n'ont peut-être pas encore suffisamment compris la signification de ce terme, déjà ancien cependant (1), en tant qu'il s'applique à une spécialité médicale.

La stomatologie, prise dans son sens étymologique, comprend l'étude de toutes les maladies de la bouche, aussi bien que de toutes les particularités anatomiques et physiologiques de cette région ; et cette étude, on le comprend, ne peut être exclusive d'une instruction et de connaissances

(1) Si nous ne nous trompons, c'est le Dr Andrieu qui le premier a introduit dans la science le mot de stomatologie, en en faisant le titre d'un traité d'Anatomie, de pathologie et de thérapeutique dentaires, qui n'a jamais été achevé d'ailleurs (1868).

générales en médecine et en chirurgie. Il n'est pas difficile de démontrer que dans la bouche, les dents, ou, selon une expression heureuse récemment employée par le Dr J. Teller (1), la région gingivo-dentaire, occupent incontestablement la première place par leur fonction, la fréquence, les complications de leurs maladies et leurs rapports avec la plupart des affections buccales. Ceux qui se consacrent à l'étude et à la pratique de l'art dentaire, et qu'on dénomme habituellement dentistes, sont ainsi ou doivent être des stomatologistes ; et dans la réalité, c'est-à-dire dans l'exercice de la spécialité, les uns et les autres ne peuvent et ne doivent pas être séparés. C'est donc en vain qu'on s'efforcerait de vouloir créer, à côté de la spécialité de dentiste, celle de stomatologiste, et de rejeter dans cette dernière les médecins qui seraient d'ailleurs ignorants de l'art dentaire. Les médecins revendiquent hautement leur qualité de dentistes et se font honneur de pratiquer leur art, dans tout ce qu'il comporte de connaissances spéciales et techniques, mais à la condition que celles-ci soient corroborées et soutenues par la plus solide instruction médicale. Ce que l'on doit dire, c'est que le nom de dentiste qui, dans le passé, fut trop longtemps attribué à une catégorie de praticiens, ou même de simples mécaniciens, souvent dépourvus des connaissances les plus élémentaires en anatomie et en pathologie, serait insuffisant à l'heure actuelle, pour caractériser

(1) *Des lésions des dents et de la muqueuse gingivale dans les diverses diathèses.*

le spécialiste, s'il devait conserver aux yeux du public son ancienne signification. C'est pour expliquer le sens actuel qu'il doit avoir, c'est pour le compléter, en l'élevant dans la hiérarchie médicale, et l'incorporer pour ainsi dire à la médecine générale, que le terme de stomatologie a été créé, et qu'il a été compris et adopté par les dentistes du monde entier ; car il répondait au besoin qu'ils avaient de rattacher leur spécialité, par un lien scientifique, à toute la médecine. Je n'en veux pour preuve que le nombre des publications et des journaux de stomatologie, plus répandus encore à l'étranger qu'en France, et qui sont partout les organes des individualités, des groupes et des écoles dentaires. Ces journaux, dont quelques-uns jouissent d'une grande et légitime autorité, traitent non seulement des questions de pathologie et de thérapeutique dentaires, mais de toutes les maladies buccales et de voisinage, dont quelques-unes n'ont quelquefois que des rapports lointains avec les affections dentaires. Ce sont d'ailleurs les mêmes questions que l'on trouve développées plus ou moins dans tous les traités anciens ou récents de chirurgie dentaire.

Pour nous, nous ne suivrons pas un autre programme et n'avons la prétention de rien innover. La *Revue de Stomatologie* sera avant tout un journal scientifique, c'est-à-dire faisant appel à toutes les ressources de la science médicale, dans l'ordre anatomique, histologique, etc., pour résoudre les questions variées qui se rattachent à la pathologie, à la thérapeutique dentaire ou buccale ; mais elle

s'efforcera également d'être un journal pratique, ne négligeant et ne dédaignant aucune des questions techniques, mécaniques, manuelles même, qui ont une si grande importance dans l'exercice d'une spécialité. Nous n'ignorons pas que le nombre des médecins, qui pratiquent exclusivement l'art dentaire en France, et dans quelques pays étrangers, est encore restreint et constitue une minorité ; mais nous savons aussi que le nombre est considérable des médecins qui, sans être spécialistes, s'intéressent aux questions de stomatologie, et soignent au besoin les affections des dents et de la bouche. Nous nous adressons à ceux-là. Mais dans l'état actuel des choses, ce serait mal comprendre le rôle d'un journal, et faire preuve d'esprit étroit que de ne le destiner qu'à une seule catégorie de lecteurs ; nous voulons être utiles à tous ceux qui exercent à un titre quelconque, sous l'autorité de la loi, la spécialité de dentistes et sont encore le plus grand nombre. Si l'on peut envisager un autre avenir, celui où la profession unifiée, réunira dans un titre commun, tous ceux qui la pratiquent, il faut le préparer en améliorant la situation actuelle, en faisant entrevoir à ceux qui les ignorent les bienfaits de l'instruction et l'utilité des connaissances scientifiques ; et ce sont ceux-là mêmes qui imposeront, l'heure venue, les réformes nécessaires, à leurs successeurs et aux pouvoirs publics. Voulant être utile à tous, nous faisons appel au concours de tous indistinctement.

LA REVUE DE STOMATOLOGIE

Tous ceux qui ont bien voulu suivre avec attention le développement de notre *Revue*, n'ont pu se méprendre sur les idées directrices qui avaient présidé à sa fondation, et qui se sont de plus en plus précisées et affirmées à partir de sa transformation au mois de mai 1899. Si la *Revue* devait avant tout se préoccuper des questions scientifiques, et des progrès de la stomatologie dans toutes ses parties (pathologie, thérapeutique, technique) et n'a pas manqué à ce programme, elle poursuivait, à côté, un idéal qui lui semblait nécessaire et prochain : le relèvement scientifique et moral de notre spécialité ; et elle envisageait qu'il n'y avait qu'un moyen véritablement pratique d'atteindre cet idéal d'un seul coup et tout entier : l'incorporation de la stomatologie à la médecine générale par le Doctorat.

Cette idée libératrice, poursuivie si longtemps dans le silence et l'isolement par des hommes qui, comme Magitot, n'ont eu que le tort d'avoir raison trop tôt, a fait un chemin si rapide depuis quelques années, qu'il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle a pénétré tous les esprits, qu'elle s'est emparée même des plus réfractaires ; et si l'on en juge surtout par les colères et les résistances qu'elle suscite dans les

seuls milieux intéressés à la combattre, on peut sans témérité prévoir son triomphe prochain et définitif.

Nous croyons, sans fausse modestie, que la *Revue de Stomatologie* a aidé, dans la mesure de ses moyens et de ses forces, à un pareil résultat ; mais nous n'ignorons pas qu'elle n'a pu le faire que soutenue, non seulement par tous les stomatologistes, qui lui ont donné un concours sans réserves, mais encore par une opinion médicale éclairée et ralliée ; car celle-ci n'attendait pour se déclarer qu'une démonstration largement faite de la valeur scientifique et technique de stomatologistes. Or leur nombre croissant d'année en année, leurs travaux, leurs sociétés, leurs publications, ont peu à peu exercé leur action inévitable ; ont fini par ramener à la bonne cause une opinion publique hésitante, troublée par des agitations répétées mais factices ; et le moment approche certainement où toutes ces causes réunies amèneront une conclusion fatale : la révision de la loi médicale de 1892, d'ailleurs abandonnée par tous.

N'est-ce point déjà un grand succès et un signe des temps de voir que les pires adversaires du doctorat en médecine pour les dentistes, reconnaissent de plus en plus la nécessité des études générales et médicales pour leurs pupilles, à la base de l'enseignement technique ; et que tous demandent la prolongation de ces études, faisant ainsi l'aveu de leur insuffisance passée. Si le mot de doctorat, qui est déjà dans l'esprit d'éminents confrères, ne vient pas de suite sur

leurs lèvres, c'est assurément qu'ils n'ont pas encore jugé le temps venu de le prononcer ou qu'ils n'en ont pas le courage ; et c'est ainsi que nous avons pu entendre un directeur d'Ecole dentaire, de nos amis, proclamer, avec toute l'autorité qu'il tient de sa fonction, que l'étude de la médecine devait précéder l'enseignement technique de la stomatologie, et en former l'inébranlable fondement. Nous devons déjà lui être reconnaissant d'un pareil langage, et c'est à nous qu'il convient d'en tirer la conclusion logique. Les ennemis déclarés du doctorat en médecine ne peuvent plus désormais couvrir leur opinion que de leurs intérêts ou de leur situation ; et encore pourrait-on se demander pourquoi ce mot de docteur, si doux à leur cœur, lorsqu'il leur est octroyé par le public, offense si fort leurs oreilles lorsqu'il est prononcé par les seuls stomatologistes ? et cependant le public ne leur offre-t-il pas ainsi un encouragement, un acheminement ou une transition ?

La *Revue de Stomatologie* devait tenir un large compte de tous ces éléments, de ce grand mouvement de l'opinion en France, et il n'y avait pas de meilleur moyen de le constater et de le confirmer que de demander aux plus distingués de nos confrères, disséminés dans toutes les régions de notre pays, une adhésion et un concours, qui doivent assurer la victoire. Le moment nous a semblé venu aussi de montrer que nous ne sommes plus isolés dans nos revendications, et d'ajouter à notre voix celle de l'opinion publique.

La *Revue de Stomatologie* ne saurait davantage ignorer les mouvements parallèles qui se produisent dans les pays étrangers ; qui ne sait aujourd'hui qu'avec la presse scientifique, avec les réunions et les congrès internationaux, les questions qui s'agitent dans un pays, les problèmes qui se posent, qu'ils soient d'ordre matériel ou moral, intéressent au même degré toutes les nations. Cette pénétration réciproque des idées et des revendications devait aussi trouver un écho dans notre *Revue* et c'est ainsi que nous avons été amenés à adresser à un certain nombre des plus éminents de nos confrères nationaux et étrangers la missive suivante :

Cher et honoré Confrère,

J'aurais le vif désir de grouper autour du journal « *La Revue de Stomatologie* », que je dirige depuis le mois de mai 1899, le concours et les sympathies des confrères qui, en France et à l'étranger, envisagent au même point de vue les intérêts scientifiques et moraux de notre spécialité.

Si vous avez bien voulu vous intéresser au programme suivi jusqu'ici par notre *Revue*, vous n'ignorez pas que le but poursuivi par nous, a toujours été de demander aux dentistes et aux stomatologistes une plus grande somme de connaissances médicales.

Notre idéal commun, semble-t-il, se résume par cette formule : le dentiste doit d'abord et avant tout être médecin, c'est-à-dire posséder les connaissances nécessaires à quiconque exerce une partie de l'art de guérir : ces connaissances, en tout pays, se résument dans un titre médical unique, le même pour tous les spécialistes. Il est entendu que ce titre ne saurait être exclusif des connaissances techniques qui doivent le compléter.

Je crois qu'il est inutile de développer ici des idées qui nous sont communes, et que notre journal, assuré de votre concours, défendra encore avec plus d'autorité dans l'avenir. Je serais donc heureux, Monsieur et cher Confrère, de pouvoir vous compter au nombre de mes adhérents et collaborateurs, et vous prie de me faire savoir le plus tôt possible, si je suis autorisé à placer votre nom en tête de la *Revue de Stomatologie* à côté de ceux des confrères honorables qui partagent nos idées.

Veuillez agréer, cher et honoré Confrère, l'assurance de mes sentiments confraternels.

D^r CRUET.

Comme on le verra, les réponses et les adhésions ne nous ont pas fait défaut, et la plupart de nos confrères n'ont pas hésité à répondre à notre appel. Ceux même qui n'ont pas cru pouvoir donner leur nom à la bonne cause, ne cachent pas leur secret désir de voir aboutir nos efforts ; et à ce point de vue, les lettres de quelques-uns de nos correspondants étrangers jettent un singulier jour sur la question. Ils nous permettent de constater qu'en tous pays le même problème est posé et dans les mêmes termes ; que le même malaise existe, résultant de la diversité d'origine des dentistes, de leurs luttes stériles ; la même incertitude et la même impuissance enfin à donner à notre spécialité la place qu'elle doit occuper au grand jour, et sur le même rang, parmi les spécialités médicales, parce que tout un passé d'oppression et d'abaissement volontaire pèse sur les dentistes. Mais tous reconnaissent que les temps sont enfin venus où de grands changements doivent se produire, et que la

seule solution possible est bien celle que nous indiquions, et qu'elle partira de notre pays habitué aux initiatives, aux solutions logiques et claires. Non pas que l'obligation du titre médical commun n'existe déjà dans quelques pays : nul n'ignore en effet que l'Autriche, l'Italie, la Belgique, la Roumanie même, nous ont déjà montré le chemin, et ne peuvent recruter leurs dentistes que dans le corps médical ; et ce sont là de précieux encouragements ; mais il semble bien que le grand branle doive être donné par la France, et que son exemple entraînera d'un rapide mouvement, tous les pays d'Europe, et peut-être d'ailleurs ; et que ce jour là seulement sera réalisée la véritable et grande unité de notre profession, qui ne peut sortir de réunions et d'associations hétéroclites, mais seulement de la communauté d'origine des dentistes. Comme il ne peut venir à la pensée de personne que l'unification puisse se faire par en bas, elle se fera nécessairement par en haut.

Pour notre part nous ne faillirons pas au grand devoir qu'une semblable espérance nous impose ; et la *Revue de Stomatologie*, sûre maintenant de l'encouragement et des vœux de ses plus éminents confrères de France et de l'étranger, reconnaissante de leur dévoué concours, hâtera de toutes ses forces l'heure de la solution rédemptrice.

A MONSIEUR LE D^r RUBBRECHT (de Bruges) (1).

MON CHER CONFRÈRE,

Vous me faites le grand honneur, que je n'ai guère mérité, de me demander quelques mots de préface pour le livre que vous vous proposez de publier et qui résume, sous une forme parfaite, la doctrine si bien défendue par vous, en toute occasion, sur la nécessité et les difficultés de l'enseignement de notre art. Je réponds, avec d'autant plus d'empressement, à un désir exprimé d'une façon si flatteuse, que j'éprouve plus de sympathie pour votre caractère et votre talent, et que vous me donnez une occasion d'affirmer à côté de vous, les idées qui nous sont communes et qui rendent aujourd'hui solidaires, en tous pays, ceux qui les proclament et les défendent.

Je n'ai pas le droit d'être long, mais j'ai le devoir d'être clair : et je résumerai immédiatement ma pensée entière en disant que *si, dans aucune spécialité les études médicales ne sont plus nécessaires que dans la nôtre, dans aucune*

(1) Cette lettre-préface a paru dans une brochure très intéressante publiée récemment par M. le D^r Rubbrecht (de Bruges), sur l'enseignement dentaire à l'occasion d'une polémique qui a eu un grand retentissement en Belgique, et dont nos lecteurs ont pu recueillir l'écho dans les derniers numéros de la *Revue* (Voir plus haut).

elles ne sont plus insuffisantes ; ce qui revient à dire, et je crois être bien d'accord avec vous, que l'art dentaire, ou, si l'on préfère, l'Odontologie ou la Stomatologie (qu'il faut de plus en plus confondre) est en réalité des plus difficiles à connaître et à pratiquer ; puisque d'une part, comportant les connaissances générales communes à tout médecin digne de ce nom, il exige à côté, et par surcroît, un enseignement technique et professionnel complet.

Ces notions particulières sont plus longues à acquérir dans notre spécialité que dans toute autre, par cette excellente raison qu'elles sont plus nombreuses et diverses, infinies pour ainsi dire : et pour cette autre aussi péremptoire, que l'enseignement théorique des écoles de médecine, que l'enseignement pratique des hôpitaux, ont toujours fait dans leurs programmes une large place à toutes les autres spécialités médicales et chirurgicales, mais n'en ont fait aucune à la Stomatologie. Jusque dans ces dernières années, nos livres classiques sur l'anatomie et la pathologie humaines semblaient à peu près ignorer l'existence des dents et du système dentaire, alors que l'étude des autres organes et de leurs maladies y recevait ses développements nécessaires. Il en résultait qu'au terme de ses études, un médecin quelconque était déjà admirablement et presque complètement préparé pour des spécialités comme celles des yeux, des oreilles, etc..., et n'avait plus qu'à connaître leur technique restreinte, alors qu'il était désarmé pour l'art dentaire ou la Stomatologie : prêt seulement à recevoir un

Cruet

23

enseignement spécial, que ses études scientifiques lui rendaient, à la vérité, plus facile, mais indispensable et laborieux quand même.

Vous avez donc mille fois raison, mon cher confrère, d'affirmer et, ce qui vaut mieux, de démontrer qu'au lieu d'être la plus facile, notre spécialité est une des plus difficiles à bien connaître et à embrasser dans toutes ses parties; et cette opinion est partagée, non seulement par vos confrères de Belgique, mais encore par la presque unanimité de vos confrères de tous pays. Que peut bien peser, à côté de cette opinion universelle, l'affirmation de néophytes qui, ayant recueilli quelques bribes de notre art, s'imaginent être dentistes, comme ces navigateurs qui, à l'approche d'une île, apercevant quelques arbres de la rive, croient déjà connaître l'île tout entière.

Je ne veux pas terminer cette lettre déjà longue sans vous remercier de m'avoir donné ce témoignage de confiance, de croire que l'un des défenseurs les plus convaincus de l'idée médicale dans l'art dentaire, n'était pas un partisan moins décidé de l'enseignement spécial, et d'un enseignement dont l'importance et le développement devaient répondre à ses difficultés.

DEUX THÈSES

1° *L'école dentaire, son histoire, son action, son avenir*, par M. le D^r GODON.

2° *Quelques considérations sur le fonctionnement des services dentaires dans les hôpitaux*, par M. le D^r PEYROT.

I. A tout seigneur, tout honneur. La thèse de M. le D^r Godon n'est pas une thèse médicale, n'est pas une thèse scientifique ; elle est plutôt administrative, et serait parfaite sous la forme d'un rapport, présenté en fin d'année au conseil d'administration de l'école qu'elle a pour but d'exalter. On pourrait même se demander jusqu'à quel point son objet regarde l'Ecole de Médecine et la Faculté, surtout si l'on considère que l'auteur se porte champion de toute autre chose que de questions médicales, et a surtout voulu démontrer qu'il était absolument inutile d'être médecin pour être dentiste, voire même que le médecin était incapable de faire un dentiste. Je crois qu'il a surtout prouvé qu'il fallait 20 ans pour devenir médecin, quand on avait commencé par être dentiste, et que la Faculté était une bonne fille, qui se laissait tout dire, tout faire et, au besoin, violer. De plus, l'auteur a donné un bien mauvais exemple,

et un singulier démenti à des théories dont l'intransigeance ne s'applique évidemment qu'à ses humbles confrères ; car on admettra avec moi, que c'est un bien mauvais moyen de démontrer la supériorité du célibat que de se marier ; et, si je ne m'abuse, notre nouveau confrère vient précisément d'épouser cette médecine tant méprisée. Pour ma part, je m'en félicite, et je salue avec plaisir une recrue même involontaire.

L'auteur a dédié son travail à M. le professeur Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, qui n'en sera pas compromis. M. le doyen de la Faculté accepte toutes les dédicaces, comme il accepte toutes les présidences ; cela est dans son rôle et peut-être son devoir ; mais il ne faudrait pas en tirer de conséquences : on risquerait fort de se tromper.

Pas plus, il ne faudrait attacher grande importance à toutes ces listes d'adhérents aux Ecoles, d'assistants aux distributions de prix, et dans lesquelles on trouve le nom de beaucoup de médecins éminents. Je ferai peut-être un jour la psychologie des médecins, dont les sympathies singulières se détournent volontiers de leurs confrères spécialistes, pour aller aux dentistes. Tout ce que j'en veux dire aujourd'hui, c'est qu'il serait peut-être bien difficile d'en trouver les motifs dans des sentiments très nobles pour quelques-uns, ni pour les autres, dans une grande dose de jugement et de réflexion. Pour la plupart, enfin, l'excuse est qu'ils auraient aussi bien donné leurs noms aux représen-

tants d'idées contraires, aux hasards des relations, des intérêts particuliers, et surtout des sollicitations.

Il est une confusion et même une erreur qu'il ne faudrait pas davantage laisser s'établir dans les esprits, quoiqu'il y ait un intérêt évident, pour les Ecoles, à ce qu'elle subsiste. Il doit être bien entendu que les Ecoles dentaires n'ont aucun caractère officiel, et ne représentent à aucun degré, ni d'aucune manière, l'enseignement de l'Etat, ni de l'Ecole de Médecine ; ce sont des écoles libres, au même titre seulement et avec les mêmes droits que les écoles libres catholiques, qui peuvent enseigner, sous certaines conditions générales, mais dont les élèves doivent passer leurs examens devant les facultés de l'Etat. Il en est ainsi pour les écoles dentaires, ni plus, ni moins.

Il faut aussi qu'on sache bien que les pouvoirs publics, loin de se désintéresser de l'enseignement dentaire, ont demandé des crédits spéciaux aux Chambres, pour l'établir ; mais que les Chambres, entraînées par des considérations tout autres que celle de l'intérêt public, les ont refusés. J'ignore si, comme l'auteur l'affirme, l'Ecole de Médecine s'est toujours opposée à la création d'une chaire d'odontologie, et même si la question s'est jamais posée devant elle ; mais la Faculté n'aurait fait que suivre les traditions qui écartent *a priori* toute innovation, tendant à modifier ou à agrandir le cercle très restreint où elle aime à tenir ses assises.

L'auteur a consacré presque la moitié de sa thèse à des

considérations historiques dont la longueur égale l'obscurité et qui, j'ai le regret de le dire, ne prouvent absolument rien, ou plutôt le contraire de ce qu'il a voulu démontrer, à savoir qu'il ne fallait pas être médecin pour être dentiste, et que le dentiste ne serait jamais médecin. Je renverrais volontiers l'auteur à la thèse si suggestive que publiait naguère M. le D^r Le Magüet (1) et au bref et parfait commentaire qu'en a fait ici même notre confrère le D^r Bloch, dans la *Revue de Stomatologie*. Puisque l'auteur est un évolutionniste, il devrait savoir cependant que ce sont généralement les plus instruits et les mieux armés dans la lutte pour l'existence ; qui distancent ou font disparaître les autres, et il voudra bien admettre avec moi que les médecins qui sont dentistes ont en général quelques supériorités qui leur assurent l'avenir ; il n'a qu'à regarder autour de lui.

Laissons donc de côté tout cela et allons au fond des choses. Votre thèse est celle-ci : dans l'exercice de notre spécialité, il n'y a que le côté technique qui soit important et qui compte ; le côté médical est accessoire ou inutile ; le docteur en médecine n'a pas le temps d'acquérir les notions techniques indispensables, et il y est d'ailleurs inapte. Mais, outre que vous n'avez pas du tout prouvé cela, et n'avez fait que l'énoncer, ne pouvant le prouver, je dirai que tous vos actes, vos travaux, vos sociétés tendent à renverser vos théories et vos affirmations. Vous n'avez jamais, en réalité, qu'une

(1) *Le Monde médical parisien sous le grand roi*, par le D^r Le Magüet, thèse de Paris, 1899.

préoccupation, n'étant pas médecins, c'est de prouver que vous avez autant qu'eux des connaissances médicales. Malheureusement pour les avoir, il faut les apprendre. Vos journaux, vos articles ne sont remplis que d'observations médicales ; vos congrès traitent avec prédilection les questions de médecine et de chirurgie. Cela peut être comique, car Dieu sait de quelle manière ces questions sont traitées, mais n'est pas précisément très démonstratif de votre thèse, ni surtout très sincère. Et je comprends votre embarras ; pour vous en tirer, vous n'aviez véritablement qu'un moyen, c'était d'opposer à l'opinion des cent cinquante stomatologistes qui sont avec nous aujourd'hui, celle des quelques confrères qui suivent votre drapeau. C'est leur faire payer bien cher le titre de professeur qu'ils ont cueilli dans leur adolescence et qu'ils cultivent avec amour. Mais ils sont médecins, cela me suffit ; et je les abandonne à leurs contradictions.

Puisqu'enfin vous jugez que les écoles dentaires, dans leur constitution actuelle, font une œuvre utile, qu'elles seules doivent faire des dentistes ; puisque vous vous félicitez qu'elles en fassent un grand nombre, ce que démontrent, hélas ! les statistiques ; avez-vous, comme cela était votre devoir et votre vrai sujet, envisagé les conséquences de la loi de 1892 qui a créé cet état de choses, et les suites d'une semblable organisation. Nous avez-vous montré dans votre thèse, ce qui en eût été le complément naturel, quel avenir était réservé à ces cohortes de diplômés que vous avez jetés

et jetez annuellement dans la circulation ; vous êtes-vous demandé ce que la vie en faisait, combien de prolétaires étaient ainsi voués à la misère ou à pire encore. Avez-vous jeté un coup d'œil sur les places publiques et dans les avenues, et aperçu ces officines dentaires aux titres bizarres et commerciaux, qui s'étalent et attirent l'œil du passant, et qui sont remplies, je le crains, de vos diplômés. Est-ce là l'idée que vous vous êtes faite de notre profession et de son avenir ? Croyez-vous que le public puisse réellement recevoir en ces lieux et de pareilles mains, les soins éclairés et les garanties morales auxquels il a droit ?

Vous avez bien essayé, dans votre volume, pour justifier la valeur de votre enseignement, dont les programmes sont magnifiques, d'indiquer modestement les travaux sortis de l'école. Le malheur est qu'il sont presque tous pour auteurs, des médecins, j'entends les ouvrages qui présentent quelque valeur scientifique ; mais je suis même obligé de dire que les auteurs valent mieux que leurs œuvres, sur lesquelles a pesé l'influence détestable d'un milieu anti-scientifique, où elles perdent les meilleures de leurs qualités. A côté de cela vous pouvez bien nous montrer une magnifique aurification, un appareil modèle faits par quelques-uns de vos élèves, que je ne puis mieux comparer dans ce cas, qu'aux lauréats du Lendit qui remportent des prix de gymnastique ou de foot-ball, mais sont des médiocrités dans leur classe. Il n'est pas difficile, en s'y appliquant, de développer un organe ou une fonction, mais cela n'a jamais rien prouvé pour la va-

leur générale d'un sujet ; et la vérité est qu'il n'est réellement sorti des écoles, depuis 13 ans, ni un travail ni un homme, ce qui est bien étonnant, car exceptionnellement le talent se joue des titres et des diplômes, et l'application et le travail personnels peuvent suppléer à tout.

Volontairement encore, dans votre travail, vous avez passé sous silence ou fermé les yeux, pour ne pas voir le grand mouvement qui se produit dans notre profession, et auquel vous avez obéi inconsciemment vous-même. Vous ne pouvez pas ignorer cependant que depuis dix ans, un nombre toujours grandissant d'étudiants et de médecins se jettent dans notre spécialité, l'adoptent et bientôt l'absorberont tout entière. A peine dix, il y a 15 ans, voilà aujourd'hui 150 stomatologistes armés pour la lutte : ils seront 300 dans deux ans et mille dans dix ans. N'avez-vous pas prévu qu'à ce moment, la question serait résolue depuis longtemps et que la loi caduque de 1892, à laquelle vous vous cramponnez, s'écroulerait d'elle-même, et du même coup, les échafaudages et les raisonnements que vous dressez péniblement, dans votre thèse. Et ce mouvement ne se produit pas seulement en France, mais dans l'Europe entière. Vous nous citez, à l'appui de votre manière de voir, l'opinion de quelques praticiens d'Amérique qui s'hypnotisent sur une aurification, ou une ciselure ; mais je pourrais vous en montrer d'autres qui se préoccupent des lacunes médicales de leur enseignement, et aspirent à une autre orientation de leur profession. Une semblable préoccupation se fait jour de tous

côtés, et vous ne pouvez l'ignorer. L'Italie et l'Autriche, hier la Roumanie ont atteint ; demain la Belgique, la Grèce et l'Allemagne elle-même toucheront le but que nous finirons bien par atteindre nous-même. Est-ce qu'un pareil mouvement ne doit pas attirer l'attention, ne ressemble pas à de l'évolution et n'indique pas l'avenir ?

Mais c'est ici que je veux vous rendre justice, la justice qui vous est due ; et reconnaître les services, les vrais, que seront appelées à rendre les Ecoles que vous avez contribué à fonder, en y déployant des qualités d'énergie et de volonté que beaucoup de stomatologistes pourraient vous envier : c'est lorsque, conservant leur programme et presque leurs organes, elles auront pour élèves non pas ceux d'aujourd'hui, mais des étudiants et des médecins instruits, prêts à recevoir, s'ajoutant à l'instruction générale qu'ils auront déjà, à l'instruction médicale qu'ils trouveront à la Faculté, l'enseignement technique et professionnel qui vous tient à cœur, et dont il n'est plus un stomatologiste qui méconnaisse l'importance. J'enregistre d'ailleurs avec sympathie l'orientation d'une école rivale de la vôtre, plus modeste peut-être, mais imprégnée d'un tout autre esprit, par ceux qui la dirigent ou y professent ; et qui, avec une claire vision de l'avenir, prévoient le moment de cette importante transformation, la désirent et la préparent. C'est dire que nous ne sommes pas ennemis des Ecoles, et que nous sommes prêts à les adopter, lorsque chacun y sera à sa place, les professeurs et les élèves, et qu'animés tous d'un même

esprit, ils travailleront à la fois pour la science et la santé publique.

II. La thèse de M. le D^r Peyrot est beaucoup plus modeste et même timide, comme il convient ; et comme il convient aussi, elle est dédiée à M. le Professeur Brouardel, sans prétention de l'accaparer. L'auteur est loin d'exalter les services dentaires hospitaliers, dont il étudie le fonctionnement ; mais il en montre au contraire, presque avec cruauté les imperfections, les lacunes et les mauvaises conditions hygiéniques. Le manque de place, l'absence d'instruments, de fauteuils, dans la plupart des hôpitaux rendent le fonctionnement des services difficile, ou même impossible. Quelques hôpitaux seulement et deux en particulier, St-Louis et l'Hôtel-Dieu, présentent une installation et une organisation largement suffisantes, à la fois pour les soins à donner aux malades, et au besoin pour l'enseignement à donner aux élèves. M. Peyrot se demande pourquoi, il semble y avoir des services privilégiés, alors que d'autres sont privés de tout, et il n'en trouve point la raison suffisante dans le nombre des malades plus grand qui se présentent à leur consultation, estimant avec justice, qu'un petit nombre de malades a droit à la même qualité de soins qu'un nombre plus considérable. Mais l'Administration pourra répondre qu'il faut bien commencer par un bout, et qu'elle est allée au plus pressé.

L'auteur envisage avec raison les services dentaires à deux points de vue très différents : au point de vue hospi-

talier : c'est-à-dire qu'il se préoccupe d'abord et avant tout des soins à donner aux consultants ; il montre à quel genre d'accidents et d'affections on a le plus souvent affaire à l'hôpital ; et surtout comment ces soins comportent et exigent des connaissances médicales et chirurgicales de la part du chef de service et des étudiants, qui se trouvent à chaque instant en face de complications : abcès, fistules, nécroses, sinusites, kystes, exclusivement du ressort du chirurgien au point de vue de l'intervention, et qu'un spécialiste seul cependant est apte à diagnostiquer et à traiter.

On peut donc deviner quels sont les titres que le Dr Peyrot exige du dentiste d'hôpital. Il doit être surtout et avant tout médecin, et personne ne doit supposer qu'il en puisse être autrement. Mais il va plus loin et il demande la suppression de l'humiliante obligation du diplôme de chirurgien-dentiste, dont on a jugé à propos d'affubler le dentiste d'hôpital. Comme le dit fort bien l'auteur : « la spécialisation doit résulter toute seule de l'organisation d'un enseignement spécial rationnel, et elle n'a pas besoin de la sanction d'un diplôme inférieur, qui ne peut que diminuer l'autorité ou la valeur d'un médecin. Nul n'ignore d'ailleurs que l'institution du diplôme spécial a été imposée moins par l'idée d'augmenter le savoir technique des médecins, que par le désir d'abaisser ceux-ci au niveau des confrères dépourvus de connaissances médicales. » Enfin, ce qui arrange tout, l'auteur n'hésite pas à demander le concours pour la place de dentiste des hôpitaux, et il a mille fois raison. Nous croyons

-savoir que sur ce point il recevra bientôt satisfaction.

L'auteur, qui reconnaît l'insuffisance d'un grand nombre de services hospitaliers, et la quasi-impossibilité dans laquelle se trouvent les dentistes des hôpitaux de donner aux malades des soins aussi complets qu'ils le voudraient, ne s'en élève pas moins avec force contre les propositions qui ont été faites d'évacuer les malades de l'hôpital vers les écoles ou les cliniques privées, par des raisons décisives, et dit fort justement : « cette combinaison singulière procède uniquement de l'idée fixe des écoles dentaires de s'introduire, par des moyens détournés et sous prétexte de philanthropie, dans des services où elles n'ont pas accès..., les malades qui viennent à l'hôpital veulent être soignés à l'hôpital, sous le contrôle et la garantie morale de l'Administration ; et ce serait commettre un véritable abus de confiance que de les en détourner pour les emmener ailleurs... les malades ne sont pas des objets dont nous puissions disposer à notre gré... cette facile manière de se débarrasser des malades de l'hôpital et de faire prospérer les écoles, serait le plus sûr moyen d'éviter les réformes des services et n'avoir pas à adresser de réclamations à l'Administration ». Je n'ai pas besoin d'ajouter que je suis absolument de l'avis de l'auteur.

Au point de vue de l'enseignement, M. Peyrot estime, en réalité, que la question se trouve liée à la conservation ou à la suppression de la loi de 1892 qui a créé les chirurgiens-dentistes. Manifestement insuffisants pour recevoir les can-

didats à ce dernier titre, les services pourraient suffire, avec les améliorations nécessaires, pour donner l'instruction technique et professionnelle aux étudiants en médecine, et aux médecins qui se destinent à la stomatologie. Il conviendrait pour cela de rapprocher les jours de consultation (3 par semaine), d'adjoindre aux services des assistants, des élèves stagiaires, des externes. Avec l'organisation des cours, dont ne parle pas l'auteur, il est évident que c'est de ce côté que s'ouvrent les perspectives de l'avenir. Le temps viendra d'en envisager toutes les conséquences et d'établir des programmes, lorsque des réformes urgentes auront été obtenues. Les réformes nécessaires sont énumérées par M. Peyrot dans des conclusions modérées, mais dont l'horizon pourra singulièrement s'agrandir lorsque les premiers résultats seront acquis.

En résumé, nous avons étudié deux thèses bien dissemblables par le volume, le ton, les prétentions et les affirmations : l'une fière, hautaine, triomphante et presque comminatoire — mais vide ; l'autre humble, modeste et timide, insuffisante aussi sur beaucoup de points, mais probe, exacte et prévoyante, courageuse aussi en face de l'Administration, qu'elle n'hésite pas à interpeller. Il n'est pas difficile cependant de discerner de quel côté se trouvent la vérité, la justice et surtout l'avenir ; ni très méritoire de deviner que ceci tuera cela, et que David encore une fois triomphera de Goliath.

DEUX LIVRES

1° *Précis d'Anatomie dentaire*, par CHOQUET, chirurgien-dentiste de la Faculté de Paris.

2° *Electrothérapie dentaire*, par le D^r FOVEAU DE COURMELLES.

Si, sous cette rubrique « *questions professionnelles* », je transcris le titre de deux livres qui intéressent, à des degrés divers, la Stomatologie, et que le hasard de la publication amène côte à côte sous mes yeux ; on comprend déjà que c'est moins pour en faire une analyse exacte et complète, qu'ils pourraient mériter, que pour tirer de leur examen quelques considérations particulières, se rapportant plus directement qu'on ne pourrait le croire d'abord, au genre de questions habituellement traitées à cette place. C'est que, chacun d'eux, dans son genre, et avec son mérite propre, est parfaitement représentatif : l'un, pourrait-on dire, de tout ce que peut produire, mais de ce que produit de nécessairement insuffisant, le seul effort individuel, en dehors de l'enseignement scientifique et rationnel, et de toute préparation classique ; l'autre, de ce que peut avoir de décevant et de trompeur un programme d'études don-

nant à des élèves sans culture l'illusion et les apparences du savoir.

I. — Si je ne voulais faire qu'une analyse, je parlerais seulement du livre de Choquet et non de l'auteur ; mais, dans l'espèce, ils sont inséparables et unis précisément par ces liens indissolubles qui font qu'ils s'expliquent l'un par l'autre, et ne peuvent se comprendre l'un sans l'autre.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Choquet ; mais j'avoue, sans arrière-pensée, que j'éprouve pour sa personne morale une grande sympathie, et pour son labeur une vive admiration. Tout récemment, il m'accusait d'injustice pour les chirurgiens-dentistes dont j'avais, disait-il, l'habitude de dire du mal ; le reproche était parfaitement injuste, car s'il m'est arrivé d'attaquer vivement une loi et une institution, dont les chirurgiens-dentistes ne sont que l'expression, j'ai toujours eu le respect parfait des personnes ; et quand il s'agit d'un travailleur utile, comme Choquet, d'un confrère qui a rendu et rend encore à notre art, par ses recherches et ses efforts désintéressés, des services incontestés, je m'en voudrais particulièrement d'une parole qui serait injuste et d'une discussion qui ne serait pas loyale. Tout ce que je suis obligé de constater, parce que cela est un fait, dont il n'est à aucun titre responsable, mais dont j'ai besoin, c'est que Choquet n'est pas médecin, n'a pas fait d'études médicales sanctionnées par le doctorat, ni, je le devine, d'études scientifiques suivies ; il est seulement, sans conteste, le produit le plus parfait et le meilleur sujet sorti

des écoles dentaires, dont il représente au plus haut degré les doctrines et l'enseignement ; il est le chirurgien-dentiste, par excellence, et qui a fait ses preuves.

Aussi, tant que Choquet s'est borné à des travaux partiels sur quelques points d'anatomie ou d'histologie, à des recherches de laboratoire, à des expériences physiologiques, qui sont à la portée de tout bon observateur, de tout esprit ingénieux, dont l'intelligence et le jugement sont d'ailleurs de qualité, il a fait œuvre utile, originale même, et il a incontestablement marqué sa place au premier rang des travailleurs auxquels il faut rendre justice, et accorder de la reconnaissance. Il ne me coûte nullement de reconnaître qu'il est le juste qui pourrait sauver Israël, si Israël devait être sauvé. Mais Choquet dont les connaissances fragmentaires en anatomie dentaire et en anatomie générale, sont l'incontestable résultat d'un travail obstiné, a cru qu'il pouvait un jour synthétiser ces connaissances en un livre concret et complet, où il exposerait, en même temps qu'un ensemble de faits, des idées générales ; et il a totalement échoué ! Et l'on a déjà compris qu'il n'en pouvait être autrement ; parce qu'il ne suffit pas d'avoir tardivement fréquenté des laboratoires et... des professeurs même éminents, examiné des collections de musées, réuni des documents épars, pour faire un vrai livre de science et de composition logique, si l'on n'a d'ailleurs reçu lentement et depuis longtemps, cette imprégnation scientifique presque inconsciente qui ne pénètre absolument que les esprits déjà préparés par

Cruet

24

une solide culture générale ; et ce manque de préparation se montre précisément d'une façon évidente, dans l'ensemble et dans le détail, à chaque page, pour ainsi dire, du *Précis d'Anatomie dentaire* de Choquet. De sorte que l'auteur, que ses études spéciales, ses travaux individuels semblaient, à première vue, indiquer pour une semblable tâche, a parfaitement échoué, là où aurait réussi un étudiant en médecine intelligent et travailleur, là où ont réussi des médecins non spécialistes, mais simplement instruits, comme Decaudin et Demontporcellet.

Si l'on pouvait se borner à dire que le livre de Choquet n'était pas nécessaire, puisqu'il y en avait déjà assez de semblables et de meilleurs, il n'y aurait que demi mal, mais on doit ajouter qu'il est, jusqu'à un certain point, dangereux. Comme il est destiné, en réalité, à toute une génération d'élèves dentistes, que leur jugement et leur instruction insuffisante rendent forcément incapables de rectifier les notions erronées, les confusions, et même certaines incohérences de termes et de plan ; ce livre viendra s'ajouter aux causes déjà trop nombreuses qui faussent et stérilisent une institution caduque en son principe, celle des écoles dentaires.

Si les bons livres eux-mêmes sont incapables de donner l'instruction scientifique et médicale, à des élèves frustes — dont le temps et le manque de préparation les rendent inaptes à en recueillir les bénéfices — que peut-on attendre des livres médiocres ou même mauvais ? et le livre de Cho-

quet est plus que médiocre, c'est ce qu'il faut avoir le courage de dire et au besoin de démontrer. Mais est-il vraiment nécessaire de le faire ici ? Je ne saurais mieux faire que de renvoyer à l'excellente analyse, remplie de citations curieuses, faite par mon confrère le D^r Mahé dans la *Presse médicale* (24 février). Il n'est pas un lecteur du livre qui ne sera frappé, comme nous, de lire des phrases antiscientifiques ou obscures, qu'on dirait traduites d'une langue étrangère, et comme de seconde main et d'interprétation ; et il se demandera si vraiment l'auteur est en possession de sa langue, et même de son sujet. Je ne sais s'il y a à proprement parler des erreurs dans le livre, mais il y a en abondance des confusions et des incohérences d'expression, qui déroutent le lecteur et l'égarent, alors que dans un livre d'anatomie surtout, il serait tant besoin de clarté et de précision.

On comprendra vraiment qu'il est inutile d'insister davantage. J'en ai dit assez pour la démonstration qu'il était utile de faire et qui est celle-ci : c'est qu'il n'appartient pas à qui veut faire un ouvrage vraiment scientifique, dont toutes les parties s'enchaînent et s'éclairent dans un ordre rationnel ; et, en particulier, un livre d'enseignement destiné à de jeunes étudiants, à des élèves, auxquels ne doivent être inculquées que des notions justes et définitives. Il ne suffit pas, en tout cas, d'avoir fréquenté les écoles dentaires, et même d'être parmi les chirurgiens-dentistes le plus éminent, pour achever un ouvrage dans l'ordre scientifique ;

il faut la préparation, résultant d'études qui ne se puisent qu'aux sources habituelles : dans l'enseignement universitaire d'abord, dans les facultés, et par les voies régulières. Pour échapper à cette nécessité supérieure, je crois bien qu'il faudrait du génie, et le génie est toujours rare en tout temps. — Encore n'est-il pas bien sûr qu'il suffirait pour faire un bon livre classique. Tout cela se comprend et s'explique. A quoi serviraient les universités, les facultés, les écoles de médecine, etc., que signifieraient ces grades, ces examens, s'ils n'avaient pas toujours, et en tous pays, été jugés nécessaires pour former des esprits, capables à leur tour d'éclairer leurs semblables, des médecins dignes de ce nom, des professeurs, etc. J'admire ceux qui, comme Choquet, par l'intelligence et l'effort se sont évidemment rapprochés de ceux-là, et méritent de les égaler. Mais je suis obligé de constater que ces qualités restent impuissantes pour créer un livre, et l'on voit d'ailleurs tout ce qui a manqué à l'auteur pour être à la hauteur de sa tâche.

Mon éminent confrère ne pourra se plaindre qu'à moitié, je pense, d'avoir été choisi comme enjeu des idées, ou des théories que je soutiens ; car je crois avoir été équitable, et il peut bénéficier, à tous les points de vue, d'un genre d'observations qui lui laissent encore la part très belle.

II. — Je me garderai bien de juger au fond ce second livre ; car j'avoue que je suis en électricité un peu plus ignorant sans doute qu'un élève d'école dentaire, puisque

celui-ci a pu suivre le cours d'électrothérapie de M. le D^r Foveau de Courmelles. Je ne jugerai surtout pas le livre d'après la préface ; et je me garderai plus encore de parler de l'auteur dont je n'ai rien à dire, sinon qu'il s'est donné bien de la peine, et a fait preuve d'un dévouement méritoire, en allant porter la bonne parole à un public et dans un milieu, où des notions véritablement scientifiques avaient grande chance de se perdre et de se stériliser ; car elles venaient encore s'ajouter à tant de cours et sur des sujets si variés, que les malheureux auditeurs, d'ailleurs mal préparés et ahuris, deviennent incapables de les digérer et de les comprendre. Et puis, l'inconvénient des livres de ce genre, qui ont pour objet l'application d'une science en elle-même bien connue de l'auteur, à la thérapeutique d'affections et d'organes, dont il n'a tout naturellement qu'une notion insuffisante, est d'être forcément boiteux. Tout est parfait lorsqu'il s'agit de l'explication et du maniement des forces et des appareils ; tout va moins bien ou rien ne va plus, lorsqu'il faut parler en connaissance de cause, comme dans l'espèce, des diverses affections des dents justiciables de l'électricité, et de démontrer l'utilité de l'intervention.

Quand le jeune et candide élève des écoles dentaires, aura suivi un pareil cours, ou lu un tel livre, il pourra se figurer un instant qu'il possède enfin, dans l'électricité, la panacée qu'il cherche toujours, et qui lui permettra de tout traiter et tout guérir sans peine, et sans ré-

flexion, en suivant exactement les indications données. Mais quelle désillusion dans la pratique, et comme il s'apercevra vite, le jeune élève, que le transfert théorique des *ions* et des médicaments, vrai en lui-même, et si joli dans le livre, donne en pratique de médiocres résultats, malgré les affirmations qu'il a entendues, et les observations rapportées. Malheureusement il s'obstinera, car il croit à la science qu'on lui a enseignée, qu'on lui a bien enseignée, mais qu'il n'aura pas comprise, pas plus d'ailleurs qu'il ne comprend toutes les choses incomplètes et indigestes dont on le bourre et qu'il ne peut s'assimiler ; car il lui faudrait d'abord cette culture fondamentale et cette éducation du jugement, qui lui permettraient de faire le choix raisonné des moyens que la science met à sa disposition. Et le jeune élève, plus tard chirurgien-dentiste diplômé, qu'on aura ainsi bourré, et leurré par le fantôme de tant de sciences diverses et la fantasmagorie de panacées impuissantes, ne se doutant pas que c'est lui-même et son jugement propre qui doivent être les seules panacées, ira de désillusion en désillusion, jusqu'au jour où il se replongera dans l'empirisme pur et simple, dont il ne pourra plus jamais sortir. Mais il sera toujours dans son cabinet superbe, présentant aux yeux ébahis du public l'étalage le plus parfait de tout ce que les sciences et les techniques diverses mettent à la disposition du thérapeute. Rien n'y manquera de ce qui peut séduire le regard, et hypnotiser le client, appareil électrique compris, au premier plan. Il n'y manquera que

l'ouvrier pouvant mettre en œuvre toutes ces belles choses qui resteront heureusement inertes, car elles deviendraient dangereuses si elles étaient appliquées. C'est ce que nous ne voulons pas démontrer plus longuement.

Il reste aux stomatologistes à remercier leur confrère M. Foyeau de Courmelles, d'avoir bien voulu publier en volume ces leçons, qui ne leur étaient sans doute pas destinées, mais dont ils sont capables de reconnaître tout l'intérêt théorique, et quelquefois pratique, et dont ils s'efforceront de tirer toute la substance thérapeutique qu'elles comportent.

AIDE-MÉMOIRE DU CHIRURGIEN-DENTISTE

par PAUL DUBOIS, revu par le Dr PAUL P...

1° *Thérapeutique de la carie dentaire* ; 2° *Affections dentaires de la cavité buccale et des maxillaires*.

Je ne suis pas sans éprouver un certain embarras pour parler de ces deux gros volumes, qui paraissent très importants, qui ne sont pas nouveaux d'ailleurs, quoique revus et augmentés, mais que nous avons pu négliger jusqu'ici, car ils n'étaient point œuvre de médecin, mais de praticien, et nous savons ce que cela veut dire. Mais voici qu'un jeune confrère endosse la responsabilité de ces ouvrages, les fait siens en quelque sorte, et les présente à l'appréciation du public. Cela nous oblige à les lire avec un peu plus d'attention, et surtout à chercher si les lacunes, les erreurs et invraisemblances des premières éditions ont été réparées ou effacées. Il n'en est malheureusement rien ou presque rien ; et sauf quelques *extraits* des plus récents traités ou monographies sur différents sujets, ajoutés ou encadrés dans le texte primitif, qui reste intégralement, nous nous trouvons toujours en face de l'œuvre de Paul Dubois, et c'est en réalité des livres de Paul Dubois dont il nous faut parler. Cela

vaudra mieux d'ailleurs, pour le nouvel auteur qui s'est peut-être seulement un peu pressé de voir son nom imprimé sur de gros volumes.

Tout d'abord, il faut être juste et reconnaître que notre littérature dentaire n'est pas riche, que les traités n'y abondent pas, et qu'enfin les ouvrages de Dubois, au moment de leur apparition, répondaient à un véritable besoin pour la nouvelle génération d'élèves de toute origine, qui allaient se précipiter dans les écoles dentaires récemment ouvertes. Cela explique leur succès, puisque les voilà à leur troisième édition. Mais ce succès s'explique encore par d'autres raisons : c'est que ces ouvrages répondaient d'une façon parfaite et adéquate, pour ainsi dire, par leur niveau scientifique, au niveau de l'instruction médicale et de la culture intellectuelle de nouvelles couches scolaires ; c'est qu'enfin, ils ne sont nullement dépourvus de certaines qualités de détails, de ces minuties de métier faites pour frapper d'abord l'esprit des débutants. Nombre de procédés techniques, de méthodes particulières, d'instruments sont bien et abondamment décrits, utilement aussi. On trouve réunis dans les livres de Dubois des renseignements et des descriptions indispensables ; je dirai même qu'ils renferment à peu près tout ce qui peut suffire à l'idée très superficielle qu'on se fait généralement du dentiste professionnel. Mais à côté de cela, dans l'ordre scientifique, et en réalité dans l'ordre pratique, car en dehors de notions précises de la science, il n'y a qu'incertitude et empirisme, que d'invéraisemblances,

d'erreurs et même d'hérésies. Il serait trop long de les énumérer. Mais nous ne pouvons cependant les passer sous silence sous peine de faire uniquement un procès de tendance :

Il faut distinguer (et nous faisons surtout allusion au *Traité de chirurgie dentaire et buccale*), dans les diverses parties et chapitres du livre, qu'aucun lien, qu'aucune idée générale ne semblent relier d'ailleurs : entre ce qu'on pourrait appeler la partie dentaire et la partie médicale ou chirurgicale. Chose singulière, et qui semble tout d'abord paradoxale, dans ce livre d'un dentiste pur, c'est cette dernière partie qui laisse le moins à désirer. Sans être particulièrement remarquable, la pathologie buccale ou faciale peut être considérée comme suffisante. On aura l'explication de ce fait, si l'on veut bien se rappeler que toute cette partie est l'œuvre de médecins instruits qui en sont les collaborateurs complaisants. Il est toutefois piquant de constater que les dentistes, qui traitent de haut les stomatologistes, sont obligés d'avoir recours aux médecins, dont ils plaquent les articles dans leurs livres, littéralement bourrés de chapitres de médecine et de chirurgie. Et cependant, à leur point de vue, que peuvent bien faire aux dentistes toutes ces maladies de la bouche, de la face, des maxillaires ? La vérité est que tout se tient et s'enchaîne, et qu'il n'y a qu'une pathologie ; mais que les dentistes ne pouvant montrer, faute de les connaître ou de les comprendre, le lien de dépendance de toutes ces maladies de la bouche ou de la face avec les affections du système dentaire, ou les états

généraux, les décrivent et les placent à la queue leu-leu, comme étrangers les uns aux autres, voulant quand même donner l'illusion de connaissances médicales. J'ajoute que nombre de chapitres seraient mieux à leur place dans un traité de chirurgie générale. Les stomatologistes ne sont pas si exigeants.

Deux livres différents sont en réalité contenus dans un seul. Voyons donc surtout ce que contient la pathologie dentaire, qui est l'œuvre même de Paul Dubois. C'est ici que les erreurs ou les omissions peuvent être particulièrement regrettables et produire les plus fâcheuses conséquences, puisque les élèves s'attachent surtout à cette partie et s'en pénètrent malheureusement une fois pour toutes.

Je ne puis passer en revue tous les chapitres du livre, mais comment ne pas signaler en passant pour leur insuffisance : ceux en particulier consacrés aux accidents de la dent de sagesse. La pathogénie et la thérapeutique de ces accidents sont également lamentables ; que dire d'une phrase comme celle-ci : « dans le cas de constriction, l'anesthésie peut être très dangereuse », alors que ce sont les cas où elle est souvent indispensable. La pyorrhée alvéolaire n'est pas mieux traitée ou plutôt elle l'est d'une façon infantine. Il suffit de dire que l'auteur fait jouer dans la pathogénie, le principal rôle à l'atrophie du ligament alvéolo-dentaire, et qu'il admet le traitement chirurgical de l'affection par les cautérisations, uniquement à titre de révulsif (?) et en parle comme d'un traitement barbare.

Les gingivites, les stomatites sont à peu près traitées de la même manière ; on trouve des phrases comme celles-ci : « Galippe a essayé de démontrer ce que nous voulons vulgariser en ce moment : à savoir que toute stomatite est due à une infection microbienne », je crois bien ; ou encore : « nous les considérons comme de véritables lymphangites gangréneuses de la bouche ». Je ne puis tout citer. Les traitements ne sont pas mieux indiqués, et toujours d'une façon insuffisante et banale : formules toutes faites, qu'on trouve partout, sans justification d'ailleurs, répondant à tout et à rien.

Les névralgies faciales d'origine dentaire, et les tics douloureux semblent totalement ignorés, soit dans leur pathogénie, soit dans leur traitement.

On pourrait croire que les questions de prothèse sont mieux connues et mieux développées, erreur. Aucune direction générale, aucune considération physiologique expliquant les effets des appareils ; mais en revanche, ceux-ci amplement décrits, à l'infini, mais sans l'explication théorique qui rend compte de leur action et justifie leur emploi particulier. Rien ou presque rien sur le plan incliné ; ignorance complète de l'usage des fils, qui peuvent rendre tant de services ; mais des détails de machinerie et d'atelier qui trouveraient mieux leur place ailleurs que dans un livre de pathologie.

Le livre de la carie dentaire, ne traitant qu'un seul sujet, est naturellement plus complet et l'auteur a fait de visibles efforts pour paraître au courant des recherches les plus ré-

centes ne bactériologie, et des travaux de thérapeutique. Mais cela à force de citations, de morceaux détachés, toujours empruntés d'ailleurs aux stomatologistes dédaignés, ce qu'il est toujours agréable de constater en passant. L'auteur prend largement sa revanche avec les innombrables figures de daviers, de pinces, d'aurificateurs et de fauteuils, ce qui fait beaucoup de plaisir aux jeunes gens.

J'ai peut-être parlé longuement des livres de Paul Dubois et peut-être serai-je taxé d'injustice et de sévérité ; ce ne serait pas pour l'homme en tout cas ; car je suis tout prêt à reconnaître l'immense effort fait et le grand travail accompli, si imparfait que je juge le résultat. Tel qu'il est, le mérite de Dubois n'est pas mince ; dépourvu de science médicale, et de préparation scientifique, il lui a fallu un travail acharné, une volonté infatigable et beaucoup d'intelligence pour conduire au bout deux volumes aussi compacts, et qu'on ne peut dire inutiles. Il faut rendre justice à un pareil labeur. Si ces qualités se rencontraient plus souvent chez les stomatologistes, ceux-ci produiraient plus d'œuvres, et des œuvres accomplies. Mais quand on songe que les ouvrages de Dubois représentent synthétiquement l'effort de toute une génération de dentistes purs, qui sont aujourd'hui à la tête d'un enseignement presque officiel, et d'écoles qui fonctionnent depuis bientôt quinze années, on est véritablement effrayé des résultats que pourraient produire dans la nouvelle génération un semblable enseignement et de semblables livres ; et on se dit que, véritablement, il n'y aura de

dentistes instruits et dignes de ce nom en France, que le jour où tous les dentistes seront stomatologistes, c'est-à-dire médecins, et que l'enseignement sera entre les mains de ceux-là seuls, qui seront aptes à le donner à des intelligences aptes à le recevoir. C'est là, en définitive, ce que démontrent surtout les ouvrages de M. Paul Dubois, et le genre de services qu'ils peuvent rendre ; ils ne sont donc point à dédaigner.

SINUS ET SINUSITE MAXILLAIRE

Anatomie, physiologie, pathologie et traitement, par J. DE
C..., chef de clinique à l'École dentaire de Paris.

Il me serait infiniment agréable d'avoir à faire l'éloge du livre d'un dentiste qui n'est pas médecin, et, aussi bien de l'auteur du présent volume ; d'abord, pour démontrer mon impartialité et ensuite, pour le donner en exemple et encouragement à d'autres travailleurs. Mais pourquoi avoir fait un livre de cette sorte.

Il est une réflexion que je ne puis m'empêcher de faire : il semble qu'une sorte d'obsession, de besoin impérieux et fatal poussent les dentistes les plus ennemis des études médicales sanctionnées par le doctorat, à traiter, de préférence, des questions de pure pathologie générale ou spéciale, n'ayant qu'un rapport plus ou moins lointain avec les dents ; et qui ne relèvent guère, en tout cas, de la technique dentaire, telle qu'ils la comprennent et l'exaltent. En tout cas, je serais curieux de savoir si mon confrère, le D^r S..., si souvent cité dans ce livre pour des travaux que j'avoue ignorer, fait rentrer les sinusites dans ce qu'il appelle les cas dentaires, les seuls d'après lui dont ait à se

préoccuper un dentiste digne de ce nom. Il me semble bien, cependant, qu'on ne plombe pas le sinus.

Eh bien, oui, les sinusites, les empyèmes du sinus, tout ce qui se passe dans cette cavité si voisine des dents, qu'elle est sous leur dépendance immédiate et presque absolue, intéresse au plus haut point le dentiste, et le dentiste ne doit rien ignorer des accidents et des affections dont cette cavité devient le siège.

Mais alors, voilà le rôle du dentiste, tel qu'on nous le définissait, qui change singulièrement, qui s'éclaire et se modifie; voilà du coup qu'il devient chirurgien, qu'il devient médecin, qu'il laisse là son éternelle aurification et son appareil à pont, pour se lancer dans une thérapeutique nouvelle, dans des considérations de pathologie générale, dans des diagnostics différentiels d'affections du nez, d'origine plus lointaine encore; et c'est un dentiste qui vient nous faire cette démonstration de l'utilité, de la nécessité de connaissances générales, et non plus seulement spéciales. C'est presque un scandale, si ce n'est une ironie.

Cela prouve simplement, me dira-t-on, que les dentistes peuvent — *sans être docteurs en médecine*, et même sans titres, — apprendre et savoir tout ce qu'apprennent et savent les médecins, et traiter aussi bien, sinon mieux qu'eux, toute question de pathologie.

Non, mais il est peut-être vrai seulement qu'un dentiste, mettons quelques dentistes peuvent, par un effort et un travail individuels, qui ne sont pas sans leur demander

beaucoup de peine et de temps, plus de temps qu'il n'en faut pour devenir docteur en médecine, arriver aux connaissances suffisantes, pour comprendre des questions de médecine générale ; mais cela démontre aussi, car c'est l'évidence même, que la plupart des dentistes les ignoreront toujours, parce qu'ils n'auront jamais le temps ni la volonté de faire, sans contrainte, ces études indispensables ; et que seule, la nécessité d'un titre à obtenir pourrait les obliger à poursuivre. On admettra que c'est trop payer, de l'ignorance universelle et de l'insuffisance de la majorité des dentistes, l'effort et la volonté de quelques individualités.

On comprendra, d'ailleurs, en lisant le travail de M. de Croès, que nous n'y avons trouvé qu'un thème à défendre des idées qui nous tiennent à cœur — et je ne voudrais pas que l'on se méprit trop sur le cas que je fais du livre en lui-même. Je n'en dirai pas de mal en disant que c'est une bonne compilation, un résumé encore incomplet de tout ce qui a été dit sur les sinusites — car j'aurais beau jeu si je voulais en relever les oublis et les ignorances, l'insuffisance et le peu de valeur des observations, le je ne sais quoi qui donne le sentiment que le livre n'a pas été fait par un véritable médecin, pénétrant l'intimité ou la valeur des phénomènes qu'il a observés, ou des choses même qu'il a lues ; et cela précisément par ce défaut de longue préparation, qui ne s'acquiert que dans les milieux médicaux et scientifiques ; en un mot, par défaut de sens médical.

Cruet

25

J'en donnerai un exemple bien typique dans un passage du livre, au chapitre de la symptomatologie et du diagnostic, c'est-à-dire des signes probables ou certains auxquels on reconnaît une sinusite ; on peut lire : « Quant au trajet fistuleux, à l'amincissement parcheminé, et au crépitement à la pression, si ces symptômes existent, la sinusite n'est plus niable » (!). Mais malheureux, c'est précisément quand ces symptômes existent, que la sinusite est niable, qu'il n'y a pas sinusite, qu'il n'y a jamais sinusite, mais kyste périostique, kyste épithélial. Inutile d'insister, d'ailleurs, pour la démonstration.

Le livre de M. de Croès donne, en définitive, l'idée d'un effort héroïque pour démontrer aux médecins et aux dentistes à la fois, qu'un dentiste peut faire œuvre médicale ; et il donne satisfaction aux uns et aux autres à la fois, puisque chacun peut y trouver, selon la tournure de son esprit, la démonstration de ses idées favorites. Je dois dire, cependant, que l'auteur aurait pu s'éviter beaucoup de peine, parce qu'un livre comme le sien, auquel l'originalité n'est pas nécessaire, peut se faire, pour ainsi dire, sur commande et sur mesure — et qu'il existe à Paris nombre d'anciens étudiants ou même de médecins inoccupés, qui sont prêts à en faire de semblables sur tout sujet de pathologie paradentaire, ou dentaire au besoin.

AGUILHON DE SARRAN

Le D^r Aguilhon de Sarran, dont la fin prématurée était annoncée dans le dernier numéro de la *Revue de Stomatologie*, valait plus et mieux que la courte notice que nous avons à peine eu le temps de lui consacrer. Mais il pouvait attendre, car il n'est pas de ceux qu'on a le droit d'oublier. Sa renommée était moins tapageuse que celle d'autres confrères qui la consomment en herbe, et ne s'était pas développée dans les syndicats, les fédérations et autres bruyantes et stériles manifestations ; mais ceux qui connaissaient sa valeur et ses travaux presque tous originaux, le tenaient en une singulière estime. C'est à ceux-là qu'il appartient de le situer à sa vraie place, c'est-à-dire au premier rang des médecins qui ont honoré et bien servi la Stomatologie, par le caractère autant que par le talent.

Les confrères qui n'ont connu Aguilhon que pendant les dernières années de sa vie, et ignoraient son labeur passé, n'ont pu le juger à sa vraie valeur ; frappé d'une affection qui ne pardonne guère, il ne faisait plus que de courtes apparitions dans nos réunions scientifiques et il y apparaissait plutôt triste et déprimé ; ce qui avait été chez lui gravité et jugement paraissait lourdeur et entêtement. Comme

il avait depuis longtemps abandonné tout travail, quand par un effort encore méritoire, il voulait intervenir dans nos discussions, sa parole, autrefois sûre, mais devenue pénible, trahissait souvent sa pensée défaillante. Mais il avait un passé qui lui assurait le respect de ses collègues, et lui réservait l'estime de l'avenir.

Fils d'un médecin en chef de l'hôpital de Riom, Aguilhon fit ses études médicales à Paris. Reçu docteur en 1872, et revenu à Riom, il y exerça la médecine générale pendant 3 ans. Son mariage, en 1876, le ramenait à Paris où il se fixa définitivement. La médecine générale à Paris, pour qui n'a pas suivi la filière des hôpitaux est bien aléatoire, et aussi décevante pour qui a le désir de travailler et de donner sa mesure. C'est alors qu'Aguilhon se décida pour le choix d'une spécialité, qui fut l'Art dentaire ou plus justement la Stomatologie. Ce n'était certes pas dans l'espoir d'une carrière plus facile ou plus lucrative, mais, avec l'idée arrêtée d'explorer un coin nouveau de la chirurgie, de faire des recherches personnelles et de trouver enfin l'occasion d'exercer ses facultés d'observateur et de chercheur.

Pour tout médecin, qui, à cette époque déjà lointaine, entrait dans notre spécialité, Magitot était le maître incontesté, près duquel il fallait faire un stage, et s'initier à la Stomatologie. Très heureusement, Aguilhon ne manqua pas à la tradition. Il est de mode aujourd'hui, dans un certain monde de grotesques, qui ne lui vont pas à la cheville, de dire du mal de Magitot, et de rapetisser sa haute person-

nalité scientifique ; plutôt, il est vrai, pour en faire rejaillir quelque discrédit sur ses élèves et continuateurs. Mais la mémoire de Magitot, du vrai fondateur de la Stomalologie, défie l'outrage et se place bien au-dessus d'attaques qui ne sauraient l'atteindre ; et la vérité, c'est qu'il a formé des générations d'élèves, qui ont fait leurs preuves et ne laisseront point périr son nom. Dans cette phalange, Aguilhon est un de ceux qui lui font le plus d'honneur. Aujourd'hui que le temps et hélas la mort, ont emporté le maître et l'élève, il est bien permis d'oublier les petites querelles qui les divisèrent, pour les unir dans un souvenir commun, à la gloire de la Stomatologie et de la science qu'il ont bien servies.

Établi en 1879, Aguilhon, dès ses premiers pas dans la carrière, avait tout de suite compris l'importance des notions anatomiques précises et de l'histologie, pour la connaissance des affections dentaires, et il s'était attaché, pour leur étude, aux laboratoires de Robin et de Laborde ; et c'est de là que sortirent ses premières recherches originales, qui fondèrent sa réputation scientifique. Nombreuses furent dès lors ses publications.

Notre intention n'est pas de parler avec détails de ces travaux connus des Stomatologistes ; mais nous voulons au moins citer les principaux dans leur ordre d'apparition.

1° *Contribution à l'étude des accidents de la dent de sagesse inférieure* (« Gazette hebdomadaire », 1879).

2° *Vaisseaux sanguins des racines dentaires* (« Société de Biologie », 1880).

3° *Nature et traitement des abcès du sinus maxillaire.*

4° *Pathogénie et traitement de la gingivite expulsive* (« Société de chirurgie », 1880).

5° *Traitement des névralgies d'origine dentaire* (1883).

6° *Sur l'existence des vaisseaux sanguins non encore décrits, à l'extrémité des racines dentaires de l'homme* (« Société de Stomatologie », 1889).

7° *Sur les vaisseaux sanguins des racines dentaires humaines ; — déductions pathologiques* (1900).

Nous en passons. Il n'est pas difficile de voir la prédilection marquée d'Aguilhon pour les recherches anatomiques et histologiques, et l'on peut dire que dans cette voie, il fit de véritables trouvailles. Les considérations anatomiques et pathologiques sur la circulation du périoste alvéolaire, disons du ligament ; sur la structure et les anomalies canaliculaires des racines, ont jeté un jour véritablement nouveau sur la pathogénie des périostites et des kystes radiculaires. Un des premiers aussi, Aguilhon envisagea la nature vraie de la pyorrhée alvéolaire, et les véritables indications thérapeutiques de cette affection. Dans la question, encore si obscure à cette époque, des sinusites maxillaires, il apporta des observations importantes, et expliqua à sa manière, la persistance de la suppuration et la nature des complications osseuses.

Entre temps, et dès le début de sa carrière. Aguilhon

fondait une Clinique stomatologique rue Singer, et pendant trois années consécutives, il y fit des cours suivis et instructifs que n'ont pas oubliés ses nombreux auditeurs, élèves et médecins. Pendant la même période, ses cours étaient publiés dans une *Revue mensuelle des maladies de la bouche*, que ses occupations de clientèle ne lui permirent pas de continuer, mais où l'on trouverait encore des observations et des documents intéressants. Il serait injuste de ne pas mentionner qu'il fut pendant quelques années chef de Clinique à l'École Odontotechnique de la rue de l'Abbaye, à cette période des débuts, où il se trouva le collaborateur des Andrieu, des David et des Gaillard. En acceptant de semblables fonctions, en si bonne compagnie, Aguilhon envisageait certainement pour sa profession un avenir qui ne s'est pas réalisé, qui ne pouvait se réaliser ; car la conception de faire des dentistes instruits en dehors du corps médical et de la médecine, était, à notre avis, et dès ce moment, purement chimérique, l'avenir l'a trop prouvé. Aguilhon fut un de ceux qui s'en aperçurent, et se rallièrent vaillamment à la solution stomatologique et médicale, dont il était devenu, sur la fin de sa carrière, un des plus fermes défenseurs.

J'en ai assez dit pour montrer ce que fut Aguilhon et quelle contribution importante il a apporté à notre art, à notre spécialité stomatologique. Il est bon d'ajouter qu'il fut un confrère parfaitement honorable, dont la carrière se développa sans bruit, sans réclame, sans inutiles mani-

festations ; modeste, mais avec le juste sentiment de sa valeur, et aussi de la valeur de ses confrères, qu'il savait juger avec sa fine bonhomie, et une nuance de dédain, quand il le fallait. Il emporte avec lui l'estime et le souvenir ému de tous ceux qui l'ont connu ; et dans leur mémoire il restera comme le modèle de l'honnête homme, et du parfait Stomatologiste.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER. — La doctrine.	1
La stomatologie. — Son objet. — Ses rapports	1
La stomatologie et ses rapports	15
L'avenir de la stomatologie.	24
Le bilan de la stomatologie.	33
Les dentistes et le doctorat en médecine.	40
CHAPITRE II. — Enseignement	59
Sur l'enseignement de la stomatologie (I et II)	59
Lettre sur l'enseignement dentaire en France à M. le Dr Z.	81
Pour faire un dentiste.	89
Sur l'enseignement dentaire	92
L'enseignement de la prothèse dentaire	99
Un rapport de M. le Recteur de l'Académie de Paris à M. le ministre de l'Instruction publique	142
Le certificat d'études médicales supérieures et les chirurgiens-dentistes	126
CHAPITRE III. — I. — Sociétés et Congrès	135
Société de stomatologie. — Discours.	135
Une société belge de stomatologie	159
Congrès dentaire international	165
Congrès de stomatologie (1900).	168
Pour les congressistes.	174
Le Congrès international de médecine de Lisbonne (1906).	176
Congrès international de médecine de Lisbonne (section de Stomatologie)	184
Le Congrès international de médecine de Lisbonne. — Impressions. — La section de Stomatologie.	188
Un discours à Lisbonne	194
Le moment du Congrès de stomatologie	200

CHAPITRE III. — II. — Concours et Hôpitaux.	209
Le concours des dentistes des hôpitaux	209
Un concours de dentistes des hôpitaux en province	221
Services dentaires hospitaliers	224
Consultations dentaires. — La clientèle hospitalière	228
Consultations dentaires hospitalières et les dentistes	236
 CHAPITRE IV. — Questions professionnelles et polémiques.	 244
Revision	244
Le doctorat dentaire	253
Pour les dentistes	259
A M. le professeur Poirier	267
Une conférence de M. le docteur Sebilleau	274
Morale d'un petit incident	282
Le bridgeworkisme	289
Une invitation	295
Choses d'Amérique	303
Une nouvelle littérature médicale	311
Distribution de prix	317
Un discours de M. le Doyen de la Faculté de médecine	325
Un don à l'Assistance publique	332
 CHAPITRE V. — Préfaces et analyses.	 341
Avant-propos	341
La Revue de Stomatologie	346
A M. le Dr Rubbrecht (de Bruges)	352
Deux thèses	355
Deux livres	367
Aide-mémoire du chirurgien-dentiste (par <i>Paul Dubois</i>)	376
Sinus et sinusite maxillaire (par <i>de Croës</i>)	383
Aguilhon de Sarran	387



